

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE
DE
LITTÉRATURE WALLONNE.

SIXIÈME ANNÉE.



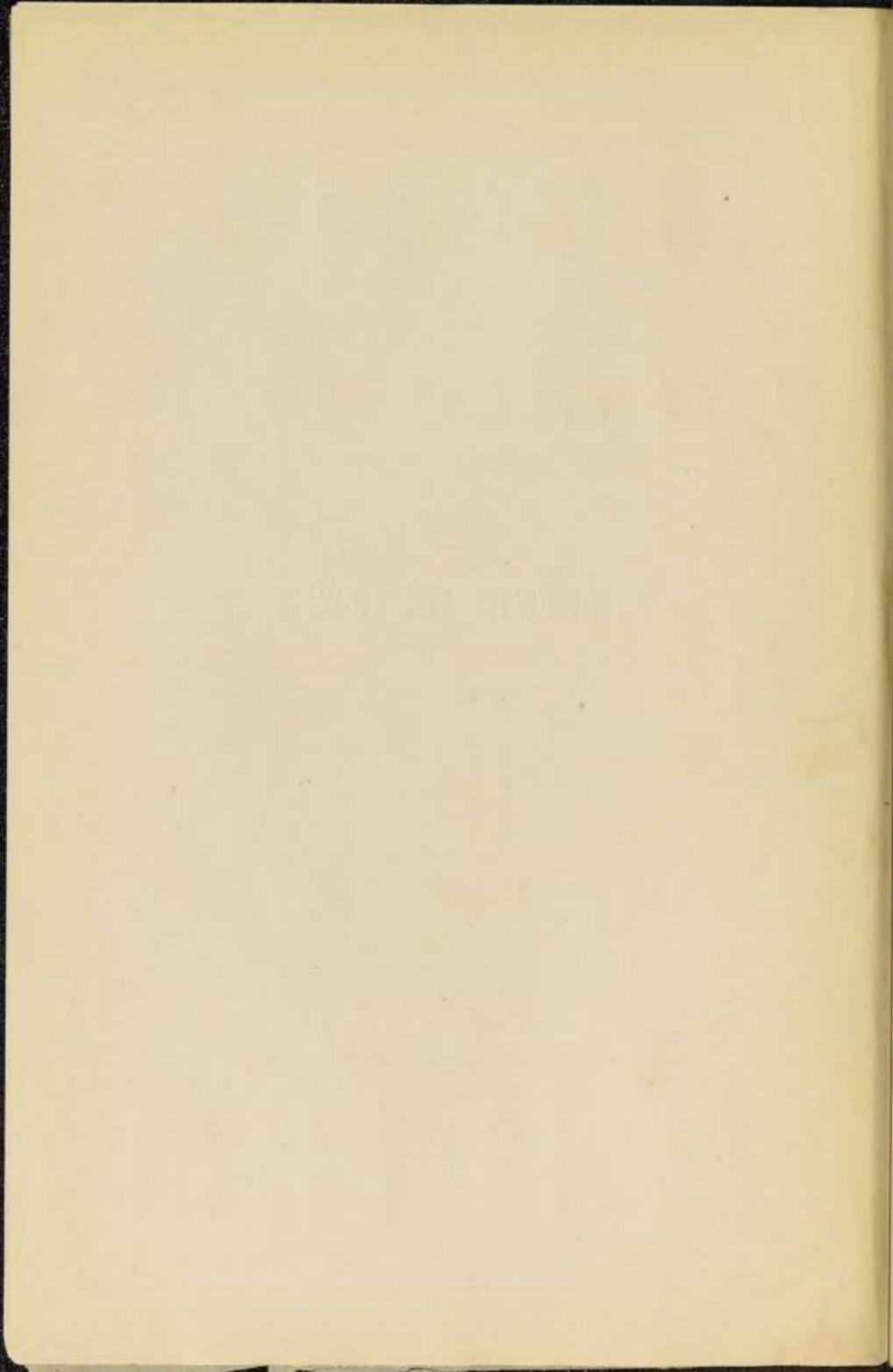
LIÉGE
L.-G. CARMANNE, IMPRIMEUR
1863

1^{re} livraison.



BULLETIN DE 1862

N° 6.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE
LITTÉRATURE WALLONNE.

SIXIÈME ANNÉE.



LIÉGE
J.-G. CARMANNE, IMPRIMEUR
—
1863

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

ART. 1^{er}. Il est constitué à Liège une Société dans le but d'encourager les productions en WALLON LIÉGEOIS ; de propager les bons chants populaires ; de conserver sa pureté à notre antique idiome , d'en fixer autant que possible l'orthographe et les règles, et d'en montrer les rapports avec les autres branches de la langue Romaine.

CHAPITRE II.

Titre et travaux de la Société.

ART. 2. La Société prend le titre de *Société liégeoise de littérature wallonne*.

ART. 3. Elle institue un concours annuel de poésie wallonne entre les poètes du pays de Liège.

Un concours pourra également être établi sur les questions historiques ou philologiques relatives au wallon.

ART. 4. Le sujet du concours, ses conditions, les récompenses à donner aux lauréats (¹) sont déterminés chaque année par la Société dans le courant du mois de novembre.

La distribution des prix pourra avoir lieu en séance publique (²).

ART. 5. La Société réunit les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du wallon Liégeois. Elle détermine, autant que faire se peut, les règles de la versification.

ART. 6. La Société s'assemble de droit au local ordinaire de ses séances, à six heures du soir, les 15 des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, novembre et décembre.

Dans le cas où ces dates tombent un jour férié, la réunion a lieu le lendemain. L'assemblée générale est celle du mois de janvier.

ART. 7. La Société s'assemble aussi sur toute convocation du secrétaire donnée par le président. La convocation contient l'ordre du jour.

A la demande de trois membres titulaires, le président doit faire convoquer la Société.

ART. 8. L'assemblée délibère sur les objets à l'ordre du jour lorsque cinq membres titulaires sont présents.

En cas d'urgence reconnue par l'assemblée, il peut être statué sur tout autre objet non prévu à l'ordre du jour.

ART. 9. Sur demande de trois membres, le vote a lieu au scrutin secret.

(¹) Toute mention honorable donne droit à une médaille en bronze (Séance du 15 mars 1858).

Toute personne ayant obtenu une médaille dans un concours de la Société recevra le bulletin de l'année correspondante. (Séance du 15 février 1859).

(²) Cet article a été ainsi modifié par une décision de la Société prise le 15 février 1858.

Toute élection a lieu au scrutin secret.

ART. 10. Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

CHAPITRE III.

Des fonctionnaires et du bureau.

ART. 11. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau composé d'un président , d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un bibliothécaire-archiviste.

ART. 12. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent , le président choisit un des membres pour le suppléer.

ART. 13. Le président, le vice-président, le secrétaire et le bibliothécaire-archiviste sont nommés tous les ans dans la séance du 15 décembre ; ils entrent en fonctions dans la séance qui suit celle du 15 janvier.

ART. 14. Le président règle l'ordre du jour et dirige les discussions ; il veille à l'exécution du règlement ; il rend le compte des travaux de l'année écoulée à l'assemblée générale du 15 janvier.

ART. 15. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance ; il exécute les décisions de la Société. Il opère les recettes, fait les payements et en rend compte à la fin de l'année ; le tout sous la surveillance du président. Il est dépositaire du sceau.

ART. 16. Le bibliothécaire-archiviste conserve et classe la bibliothèque et les archives.

CHAPITRE IV.

Des membres de la Société.

ART. 17. La Société se compose de membres honoraires, de titulaires, d'adjoints et de correspondants.

ART. 18. Les membres honoraires sont : A. le bourgmestre de la ville de Liège, B. le président du Conseil provincial, C. les personnes qui ont rendu des services éminents à la Société et à qui cet honneur est décerné par les votes des trois quarts des membres titulaires présents.

ART. 19. Les membres titulaires de la Société sont au nombre de trente.

Ils ont seuls voix délibérative et consultative.

ART. 20. Les personnes présentées par trois membres titulaires sont inscrites comme membres adjoints. Les présentants sont responsables du paiement de la cotisation de la première année due par le membre adjoint qu'ils ont présenté.

ART. 21. Les membres correspondants sont nommés à la majorité des membres titulaires présents; ils se tiennent en relation avec la Société (¹).

Les membres honoraires, adjoints et correspondants ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

ART. 22. Les membres titulaires sont choisis parmi les membres adjoints à la majorité des votes des membres présents.

ART. 23. Les membres titulaires signent les Statuts avant d'entrer en fonctions.

(¹) En séance du 15 février 1861, il a été résolu que les personnes élues membres correspondants ne figureront au tableau que lorsqu'elles auront accepté ce titre. Elles sont invitées à faire don à la Société de leurs publications.

ART. 24. La démission donnée par un membre titulaire ou adjoint ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années.

CHAPITRE V.

Des publications.

ART. 25. La Société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans les concours et celles non couronnées qui méritent cette distinction (¹).

Ces pièces deviennent sa propriété. Les auteurs ne peuvent les réimprimer qu'avec l'autorisation de la Société. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux Archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessitent la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société lorsqu'elles en sont jugées dignes.

Dans toutes ces pièces, les convenances devront être respectées tant dans le fond que dans la forme.

ART. 26. Le secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

ART. 27. Un exemplaire numéroté de toute publication est de

(¹) L'insertion au bulletin d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de 50 exemplaires destinés à l'auteur (séance du 15 février 1861).

droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire et adjoint.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est adressé aux Sociétés qui accordent la reciprocité, à la bibliothèque royale de Bruxelles et à celle de l'Université de Liège.

CHAPITRE VI.

Des recettes et des dépenses.

ART. 28. Les recettes consistent : en cotisations ordinaires payées par les membres titulaires, fixées à dix francs ; en cotisations payées par les membres adjoints, fixées à cinq francs ; en cotisations extraordinaires que la Société s'impose ; en dons volontaires ; en subsides éventuels de la Commune, de la Province, de l'Etat ; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrés au commerce.

ART. 29. Les dépenses ordinaires sont celles pour frais d'installation et de bureau ; elles sont ordonnées par le bureau.

ART. 30. Les dépenses extraordinaires sont celles qui sont occasionnées par les publications de la Société et les prix à décerner aux lauréats des concours. Elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

CHAPITRE VII.

De la révision du règlement et de la dissolution de la Société.

ART. 31. En cas de nécessité reconnue par la majorité des

membres titulaires présents et absents , les Statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

En cas de dissolution, laquelle ne peut être décidée qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents et absents, la bibliothèque, les Archives et le sceau de la Société sont déposés à la bibliothèque de l'Université de Liège et deviennent la propriété de la ville; le solde restant en caisse est acquis en tous cas au bureau de bienfaisance de la ville du Liège.

Liège, le 27 décembre 1856.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,

F. BAILLEUX.



and however much we prize her wisdom, consider her
wise example very much less frequently than we do the example
of others who are not wise. We are more likely to imitate
the foolishness of others than the wisdom of the wise. We begin
to imitate the foolishness of others as we grow up, and we learn of
it from our parents, teachers, and other people. We also learn it
from our own mistakes and from the mistakes of others.

It is important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

It is also important to remember that we can learn from both wise and foolish people.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÉTÉ LE 10 AVRIL 1863.

BUREAU.

GRANDGAGNAGE (Charles), *Président.*

FUSS (Théophile), *Vice-président.*

BAILLEUX (François), *Secrétaire.*

CAPITAINE (Ulysse), *Bibliothécaire-archiviste.*

MEMBRES TITULAIRES.

BAILLEUX (François), avocat, conseiller provincial.

BORMANS (J.-H.), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale.

BURY (Auguste), avocat, membre de la commission des Hospices civils.

CAPITAINE (Ulysse), fabricant, juge au tribunal de commerce.

CHANDELON (J.-T.-P.), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale.

CHAUMONT (Félix), fabricant d'armes.

COLLETTE (Victor), fabricant d'armes, conseiller communal.

DEFRECHEUX (Nicolas), expéditionnaire du Conseil académique.

DEJARDIN (Joseph), rentier.

DELBOEUF (Joseph), professeur à l'École normale.

DESOER (Auguste), avocat.

DE THIER (Charles), juge au tribunal civil.

DUMONT (B.-A.), notaire.

FUSS (Théophile), substitut du procureur général près la Cour d'appel.

GALAND (Walthère), avoué.
GRANDGAGNAGE (Charles), membre de la Chambre de représentants.
HENROTTE (N.), chanoine.
HOCK (Auguste), fabricant-bijoutier.
KIRCH (Hyacinthe), avocat.
LAMAYE (Joseph), avocat, vice-président du Conseil provincial.
LE ROY (Alphonse), professeur à l'Université et à l'École normale.
LESOINNE (Charles), membre de la Chambre des représentants.
MARTIAL (Epiphane), avocat.
MASSET (Gustave), négociant.
MINETTE (Adolphe), avocat.
PICARD (Adolphe), vice-président du tribunal civil.
STECHER (Jean), professeur à l'Université et à l'École normale.
THIERY (Michel), inspecteur du service des transports au chemin de fer de l'État.
WASSEIGE (Charles), docteur en médecine.

MEMBRES HONORAIRES.

LE BOURGMESTRE DE LIÈGE.
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL.
GRANDGAGNAGE (Joseph), premier président de la Cour d'appel.
LITTRÉ (Émile), membre de l'Institut de France.
POLAIN (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1).

ALEXANDRE (A.-J.), professeur à l'école moyenne de Gosselies.
BIDAUT (Eugène), secrétaire-général du ministère des travaux publics, à Bruxelles.
BORGNET (Jules), conservateur des archives de l'État, à Namur.
BOIVIN (Félix), peintre et homme de lettres, à Bruxelles.
CHALON (Renier), membre de l'Académie Royale de Belgique, à Bruxelles.
CHAVÉE (H.), homme de lettres, à Paris.
CLESSE (Antoine), homme de lettres, à Mons.
COUNE (Joseph), préfet des études, à Anvers.
DE BACKER (Louis), homme de lettres, à Noord-Peene (France).
DE CHRISTÉ (L.), imprimeur à Douai.
DE COUSSEMAKER (E.), président du Comité flamand de France, à Dunkerque.
DELGOTALLE, pharmacien, à Dalhem.
DE NOUE (A.), docteur en droit, à Malmedy.
DESROUSSEAU (A.), chef de bureau à la mairie, à Lille.

(1) On croit devoir appeler l'attention de Messieurs les membres correspondants sur la note de l'article 21 du règlement.

DINAUX (Arthur), membre du Conseil général, à Montataire (Oise).
GEUBEL (J.-B.), juge d'instruction, à Marche.
HOFFMANN (F.-L.), homme de lettres, à Hambourg.
HYMANS (Louis), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
JAUBERT (Comte), membre de l'Institut de France, à Paris.
LAGRANGE (Philippe), négociant, à Namur.
LE PAS (Auguste), professeur au Conservatoire royal de Liège, à Jupille.
LERAY (Eugène), teinturier, à Tournai.
LETELLIER, curé, à Bernissart (Hainaut).
LOBET (Martin), rentier, à Verviers.
LOUVYER (N.), chef de division au département des affaires étrangères, à Bruxelles.
MAGNEE (Gustave), vérificateur des douanes, à Francorchamps.
MOREL (A.), homme de lettres, à Paris.
REGNIER (J.-S.), peintre, à Verviers.
RENARD (M.-C.), vicaire, à Genval (Brabant).
RENARD (Jules), à Paris.
SCHELER (Aug.), bibliothécaire de S. M., à Bruxelles.
SCHUERMANS, procureur du roi, à Hasselt.
TABLIER, professeur à l'Université libre, à Bruxelles.
VAN BEMMEL, professeur à l'Université libre, à Bruxelles.
VERMER (Aug.), docteur en médecine, à Beauraing.
VON KELLER (Adalbert), professeur à l'Université de Tubingue.
WARLAMONT (Charles), à Bruxelles.
WÉROTE (Charles), à Namur.
XHOFFER (J.-F.), rentier, à Verviers.

MEMBRES ADJOINTS.

ALVIN (A.), préfet des études à l'Athénée.
ANCION (Dieudonné), fabricant d'armes.
ANSIAUX-RUTTEN, (Emile), ancien bourgmestre.
ANSIAUX, professeur de musique, à Charleville.

BAAR-LECHARLIER, négociant.
BAATARD (Frédéric), maître de carrières, à Beaufays.
BALAT (Alphonse), architecte du duc de Brabant, à Bruxelles.
BANNEUX (Leon), à Huy, propriétaire.
BAYET (Joseph), juge au tribunal de 1^{re} instance.
BAVET (Émile), ingénieur.
BEAUJEAN (François), négociant.
BEAUJEAN (Eugène), négociant et conseiller communal.
BELLEFONTAINE (François), négociant.
BELLEFROID (Victor), directeur de la banque liégeoise.
BELLEFROID (Richard), avocat.

BÉRARD (Charles), directeur au dép. des finances, à Bruxelles.
BERTRAND, curé de l'église St.-Lambert, à Herstal.
BERNARD (Félix), notaire, à Montegnée.
BETHUNE (Armand), rentier.
BEURET (Auguste), fabricant.
BIAR (Grégoire), ancien notaire.
BIAR (Nicolas), notaire.
BLONDEN, ingénieur-directeur des travaux publics.
BODSON (Mathieu), vicaire de St. Barthélemy, à Liège.
BOITOUX (L.-J.), avocat, ancien échevin.
BORGUET (Louis), docteur en médecine.
BOSERET (Charles), avocat.
BOURDON (Jules), échevin.
BOURGEOIS (Nestor), directeur d'usine, à Seilles.
BOUVY (Alexandre), fabricant.
BRACONIER (Frédéric), représentant.
BRACONIER (Charles), conseiller communal.
BRAHY, négociant.
BRONNE (Louis), inspecteur des postes.
BREGMANS (Albert), docteur en médecine.
BUCKENS (J.-G.), professeur à l'Académie.
BYA (Joseph), industriel.

CAMBRESY (Thomas), pharmacien.
CAPITAINE (Edouard), président de la Cour du Limbourg, à Maestricht.
CAPITAINE (Félix), ancien président de la Chambre de Commerce.
CAPITAINE (Félix), fils, fabricant.
CARLIER (Florent), entrepreneur.
CARMANNE (J.-G.), imprimeur.
CARPAY (François), instituteur.
CARPENTIER (N.-J.), curé à Soiron.
CARREZ-ZIEGLER, négociant.
CAURIN (Martin), professeur de musique.
CAVELIER (Adolphe), chanoine et aumônier militaire.
CHARLES (Prosper), avocat.
CHARLIER (Eugène), docteur en médecine.
CHAUVIN (Auguste), directeur de l'Académie de peinture.
CLAES-WAUTERS (Eugène), entrepreneur.
CLOCHEREUX (Henri), avocat.
CLOSES, (J.), conseiller à la Cour.
CLOSSET (Evraud), fabricant.
CLOSSET (Mathieu), banquier, ancien bourgmestre.
CLOSON (Joseph), avocat.
COHEU (Gustave), major d'artillerie de la garde civique.
COLLETTE (Léopold), fabricant d'armes.
COLSOUL (Auguste), directeur du gazomètre, à Verviers.

- CORMAN (Emile), négociant.
CORNESE (Edouard), négociant, à Aywaille.
COUCLET-MOUTON (F.), graveur.
COUCLET, capitaine de lanciers.
- DANDOV (Célestin), fabricant d'armes.
D'ANDRIMONT-DEMET (J.), rentier.
D'ANDRIMONT DE MÉLOTTE (Julien), conseiller communal.
D'ANDRIMONT (Léon), ingénieur civil.
DARDENNE (V.), fabricant bijoutier.
DAUW, (E.), juge d'instruction.
DAWANS (Adrien), fabricant.
DAWANS (Jules), fabricant.
DEBEFFY (P.-A.), négociant.
DEBONNIER (H.-F.), négociant.
DE BRONCKART (Emile), représentant, à Brû.
DECHAMPS, major pensionné, à Stembert.
DE FABRIECKERS, conseiller provincial.
DEFAWE (Henri), négociant, à Verviers.
DEFAYS-DE MONCEAU, conseiller provincial.
DEFRECHEUX (Emile), employé.
DE GLYMES (comte), substitut du procureur du roi.
DEHESSELLE (Victor), fabricant, à Thimister.
DEJARDIN (Adolphe), capitaine du génie, à Anvers.
DEJASSE (Désiré), à Statte (Huy).
DELARGE (J.-G.), professeur, à Herstal.
DE LA ROCHE-BLIN (Victor), propriétaire, à Barvaux.
DE LA ROUSSELIERE (Arthur), propriétaire.
DELBOUILLE (Joseph), banquier.
DELBOUILLE (Louis), notaire.
DELEVAL (André), négociant.
DELFOSSÉ (Eugène), directeur de houillère, à Jemeppe.
DELGOTALLE (Alfred), étudiant, à Daubem.
DELIASSE (Félix), homme de lettres, à Bruxelles.
DELIHED (Louis), docteur en médecine.
DELIHED (Jules), docteur en médecine.
DELIÈGE-RÉQUILÉ (Jacques), fabricant.
DE LOOZ-CORSWAREM (comte Hyp.), sénateur.
DE LOOZ-CORSWAREM (prince Edmond), au château d'Abin.
DEL MARMOL (de son Ch.), avocat.
DELVAUX DE FENFE, professeur, à l'Université.
DELVAUX (l'abbé), professeur au Collège St-Quirin (Huy).
DE MACAR (baron), gouverneur de la province.
DE MACAR (Charles), colonel pensionné.
DE MACAR (Augustin), rentier.
DE MACAR (Charles), avocat.
DE MACAR (baron Fernand), représentant.
DEMANY (Laurent), architecte et conseiller communal.

- DEMANY (Ferd.), commissaire de police en chef.
DE MELOTTE (Armand), propriétaire.
DEMEUSE (Dieudonné), docteur en médecine et bourgmestre, à Wandre.
DE MOFFARTS (baron Léonce), rentier.
DEMONCEAU, notaire et conseiller provincial, à Herve.
DEPREZ-DELHEID (Lambert), rentier.
DE ROSEN (baron Edmond), propriétaire.
DE ROSSIUS (Ch.), fabricant.
DE ROSSIUS (Fernand), avocat et conseiller communal.
DE SAUVAGE-VERCOOR (Félix), banquier.
DE SELYS-FANSON (baron Ferdinand), rentier, à Beaufays.
DE SELYS-FANSON (baron Robert), rentier, à Xhoris.
DE SELYS-LONGCHAMPS (baron), sénateur, à Waremme.
DESOER (Emmanuel), avocat.
DE TERWANGNE (baron P.), consul général, à Anvers.
DE THEUX (Xavier), rentier.
DE THIER (Léon), homme de lettres.
DETROOZ (Auguste), juge au tribunal civil.
DEVAUX (L.), avocat.
DE VAUX (Emile), ingénieur.
DEVROYE, chanoine et grand chantre à la Cathédrale.
DEWANDRE (Ferd.-), avocat.
DIGNEFLE (Victor), agent de change.
DISTEXHE (Hubert), professeur à l'Académie.
DODEMONT (Jules), banquier, à Huy.
DOGNÉ (Alph.), notaire, à Sprimont.
DONCHIER-JAMME (Ch.), membre de la députation permanente.
DORET (V.), conseiller provincial, à Verviers.
DOSSIN (Henri), fabricant.
DOUTREPONT (Louis), avoué.
DOUCREUX (Pierre), à Louvigné.
DRESSE-ANCION (Olivier), fabricant d'armes.
DRION (Aug.), greffier de justice de paix.
DUBOIS (Henri), directeur de la Société de Burbach.
DUBOIS (François), rentier.
DUGUET (Jules), maître de chapelle à la Cathédrale.
DUMONT, conseiller communal.
DUPONT (Albert), consul de Turquie, à Liège.
DUPONT (Alexandre).
DUPONT (Ernest), chef de division au ministère des travaux publics, à Bruxelles.
DUPONT (Evrard), professeur à l'Université.
DUPONT (Edouard), candidat notaire.
DUPONT (François), ingénieur.
DUPONT (Emile), avocat et conseiller provincial.
DUPONT-TURION, négociant.
DUPEIS (Jacques), professeur au Conservatoire.
DUPUIS (Michel), professeur au Conservatoire.
DU VIVIER-SERPIN (L.), libraire.

ELIAS (Nicolas), avocat et conseiller provincial.

ELIAS (Robert), rentier.

ELIAS fabricant, à Sclessin.

ELOEN (Félix), ingénieur, à Bruxelles.

ETIENNE, négociant.

FALLISE (Louis), rentier.

FALLOISE (Alphonse), juge au tribunal de 1^{re} instance.

FASTRÉ (J.), avoué à la Cour d'appel.

FAYN (Joseph), ingénieur à Ploermele.

FESTRAERTS (Auguste), docteur en médecine.

FETU-DEFIZE (J.-F.-A.), fabricant et échevin.

FICK-SIMON (Lambert), négociant et conseiller communal.

FLÉCHET (Guillaume), entrepreneur.

FLERON (Jorchnim), bourgmestre, à Bellaire.

FLORENVILLE (A., D.), major de la garde civique.

FOLVILLE, tentier, à Hermalle-sous-Armento.

FONSNY, bourgmestre de saint Gilles, lez-Bruessel.

FORGEUR (Jos.), avocat et sénateur.

FORGEUR (Georges), secrétaire de légation.

FOSSEIN (N.-Gr.), docteur en médecine.

FOUQUET (Guill.), sous directeur à l'école agricole de Gembloux.

FRANCX (Mathieu), entrepreneur.

FRÉDERIX (Christian), général honoraire.

FRANKINOULLE, greffier de la Justice de paix à Seraing.

FRÈRE-OUBAN (Walthère), ministre des finances.

FRÈRE (Walthère), fils, fabricant, à Verviers.

FRÈRE (Georges), docteur en droit.

GAEDE (B.), docteur en médecine.

GALAND (Georges), négociant.

GALAND (Lamb.), notaire et conseiller provincial, à Glons.

GALOPIN (Joseph), rentier à Aix-la-Chapelle.

GAUTHY, professeur à l'Athénée de Bruxelles.

GÉRARD (Frédéric), avocat.

GERARD (Michel), entrepreneur.

GERMEAU (F.), avocat et conseiller provincial.

GHAYE (Léon), fabricant.

GILKINET (J.-P.), notaire et conseiller provincial.

GILLET, juge, à Huy.

GILLON (François), capitaine d'artillerie.

GILLON (A.), ingénieur et échevin.

GILMAN (Alph.), juge, à Verviers.

GILMAN (Nicolas), avocat.

GILON, notaire, à Seraing.

GOFFART (Eugène), rentier.

GOOSSENS (Gustave), agent de change.
GORET (Léopold), ingénieur.
GOTHIER, fils, libraire.
GOUT (Isidore), rentier.
GOVAERT-MALHERBE, industriel.
GRANJEAN (Edouard), directeur de houillère.
GRANJEAN (Mathieu), sous-bibliothécaire, à l'Université.
GRANDMAISON (l'abbé), professeur à Huy.
GRÉGOIRE, (Hyacinthe), président du tribunal de 1^{re} instance de Huy.
GRÉGOIRE (Alphonse), notaire à Dalhem.
GRUMSEL.

HABETS (Alfred).
HALKIN (Aimé), lieutenant d'artillerie, à Termonde.
HALKIN (Emile), lieutenant aux pontonniers, à Anvers.
HALKIN-REMONT (C.-J.), architecte.
HAMAL (P.-J.), avocat et conseiller provincial.
HANSENS (L.), avocat.
HAYEMAL (Henri), banquier, à Spa.
HELBIG (Henri), homme de lettres.
HELBIG (Jules), peintre.
HENRARD (Joseph), négociant.
HENROZ, membre de la députation de la province de Luxembourg à Champlon.
HERMANS (L.-J.), juge de paix.
HEUSE (H.-J.), docteur en médecine.
HEUSE-LAHAYE (G.), fabricant, à Oline.
HOCK (Félix), capitaine pensionné.
HOUBOTTE, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
HOUGET (Adrien), industriel, à Verviers.
HOUTAIN (Louis), ingénieur.
HUBERT (Alexis), fabricant, à Esneux.
HUBERT DE PONDROME (R.), à Chênée.
HUBERTY (Léon), à Malmedy.
HUBIN (Oscar), pharmacien, à Huy.

ILLAS (Henri), professeur à l'Athénée.

JACOB (Werner), fabricant.
JAMAR (Léonard), notaire et Bourgmestre à Beyne.
JAMAR (Émile), conseiller provincial, à Ans.
JAMAR (Gustave), propriétaire, id.
JAMAR (Armand), ingénieur, id.
JAMAR (Paul), propriétaire, id.
JAMIE (Émile), commissaire d'arrondissement.
JARSIMONT, major pensionné, à Martinrive (Sprimont).
JONGEN (Jean), fabricant.

JORISSEN (Jules), négociant.
JUBDAN (N.-H.), négociant.

KEPPENNE (F.), président du tribunal de 1^{re} instance.
KEPPENNE (Ch.), notaire.
KERSTEN-MAGIS (P.).
KIRSCH (Hyacinthe), directeur de charbonnage.
KUPPERSCHLAEGER (Fr.), professeur à l'Université.
KUPPERSCHLAEGER (Isidore). id.

LACROIX (Alfred), négociant.
LAFNET (T.), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville.
LAGASSE (Laurent), fabricant.
LALOUX (Henri), propriétaire.
LAMBERT, notaire, à Saint-Georges.
LAMBERT (J.), brasseur.
LAMBERT (Antoine), brasseur, à Coronmense.
LAMBERTY, docteur en médecine, à Verviers.
LAMBERTY (Alphonse), employé des postes à Stavelot.
LAMBINON (J. L.), notaire.
LAMBOTTE (Jean-Baptiste), à Cologne.
LACUREUX, sénateur, à Verviers.
LAPORT (Guill.), fabricant.
LEENAERTS (J. M.), fabricant.
LEKEU, photographe, à Verviers.
LELOTTE, négociant à Verviers.
LEMAIRE, avocat, à Namur.
LEMILLE (Joseph), fabricant d'armes.
LEPAIGE (Constantin), avocat.
LEQUARRÉ, professeur à Tournai.
LUSOINNE (Léon), industriel.
LHOEST (Aug.), lieutenant-colonel d'artillerie.
LHOEST-LONHIENNE (J. G.), vice-président du tribunal civil.
LHONEUX (Alexandre), entrepreneur.
LONAT (G.), curé-doyen de St-Barthélemy.
LONHIENNE (L. G.), sénateur.
LONHIENNE, rentier.
LOUVAT (Edmond), avocat à Namur.

MACORS (Jos.), professeur à l'Université.
MAGIS (Max.), fabricant.
MALÉCOT (Léon), ingénieur des ponts et chaussées.
MALHERBE (Edouard), fabricant d'armes.
MALL (Henri), consul de Belgique à New-York.
MANSION (Émile), professeur à Huy.
MAQUINAT (Victor), fabricant.

- MARCELLIS (François), industriel.
MARCHOT (Émile), négociant.
MARCOTTI, substitut du procureur du roi.
MARÉCHAL-BANWET, Huy,
MARTINY (Martin), fabricant, à Herstal.
MASSET-HAMAL, négociant.
MASSET (L.), bourgmestre de Herstal et conseiller provincial.
MASSET (Oscar), fabricant.
MASSON (Henri), fabricant.
MASSON (Lucien), avocat.
MASSON (Armand), fabricant.
MATELOT (Prosper).
MATHIELOT-DURRUGÉ, négociant.
MATHIEU (Jules), instituteur à Olne.
MÉAN (Charles), négociant.
MICHA (Léonard), ingénieur à Marles (Pas-de-Calais).
MICHA (Alfred), étudiant.
MICHEELS (Laurent), lieutenant colonel d'artillerie.
MINETTE (Jules), rentier.
MINETTE (Léopold), rentier.
MINETTE (Victor), rentier.
MODAVE-LAMBINON (J. A. F.), conseiller communal.
MONAMI, conducteur des ponts et chaussées, à Stavelot.
MONNOYER, directeur de bouillière, à Cheratte.
MONSEUR (Eugène), docteur en médecine.
MOREAU, ingénieur, à Louvain.
MORREN (Édouard) professeur à l'Université.
MOTTART (Albert), ingénieur civil.
MOTTART (Gustave), avocat et échevin.
MOTTART (Jules), négociant.
MOTTART (Philippe), brasseur.
MOUTON (Louis), avocat.
MOUTON (Dieudonné), représentant.
MOXHON (Casimir), avocat.
MULLER (Clément), représentant.
MULLER (Edmond), à Verviers.
- NAGELMACKERS (Armand), consul d'Espagne.
NAGELMACKERS (Alfred), banquier.
NAGELMACKERS (Jules), banquier.
NAGELMACKERS (Édmond), banquier.
NAGELMACKERS (Charles), banquier.
NEEF (Jules), bourgmestre de Tildt et conseiller provincial.
NEUVILLE (Joseph), propriétaire.
NEVE (Auguste), bourgmestre à Beaufays.
NICOLAÏ (Denis), fabricant d'armes.
NIHON (L.-A.), avocat.
NOE (Amand), avoué.

NOË (Adolphe), fabricant.
NOIRFALIZE (Jules), fabricant.
NYPELS (J.-S.-G.), professeur à l'Université.

ORRAN (Eugène), fabricant.
ORBAN (Ernest), fabricant.
ORBAN-LAMARCHE (Jules), fabricant.
ORBAN (Léon), représentant.
ORTMANS-HAUZEUR, bourgmestre de Verviers.

PAQUE (Érasme), pharmacien.
PAQUE, conducteur des ponts et chaussées, à Aywaille.
PAQUOT, directeur-gérant de la Société du Bleyberg.
PARIS (Rodolphe), ingénieur, à Binche.
PASCAL-LAMBINON, négociant.
PASQUET (Emmanuel), sous-bibliothécaire à l'Université.
PECHER (François), avocat, à Mons.
PECK (Léonard), ingénieur.
PÉRARD (Édouard), industriel.
PÉRARD (Louis), ingénieur des mines.
PETY-DE ROSEN (Jules), rentier, à Grune.
PETY (Léon), avocat.
PHILLIPS (Justin), négociant.
PHILLIPS-ORBAN, rentier.
PICARD,
PIEDBOEUF (Théodore), fabricant, à Jupille.
PIEDBOEUF (Théodore), étudiant.
PIERCOT (Ferdinand), bourgmestre de Liège.
PIROL-TERWANGNE (Ferdinand), fabricant.
PIROL-ERNST (Félix), fabricant.
PIROL (Léon), fabricant.
PIROL (Édouard), fabricant.
PIROL (Eugène), fabricant.
PIROL (Gustave), fabricant.
PIROTTE, receveur de l'Etat, à Stavelot.
PIRSON-HOCHE, négociant.
PLANTIN (Auguste), négociant.
PROST (Victor), capitaine d'artillerie.
PROST (Henri), "

QUOILIN, secrétaire-général des finances du ministère, à Bruxelles.

RAIKEM (A. J.), commis-greffier au tribunal.
RAMOUX DE ROCHELÉE (Joseph), conseiller provincial, à Amay.

- RASKIN (Jos.), fabricant.
REGNIER, major pensionné.
REMACLE (Jacques), industriel à Sawcheid.
RÉMONT, juge de paix, à Esneux.
RÉMONT (J. E.), architecte consultant de la ville.
RÉMONT (Joseph), architecte.
RENARD (Fernand), éditeur.
RENIER (A.), architecte.
RENIER (M.), greffier du tribunal de commerce.
RENSON (Antoine), avocat.
REULEAUX (Charles), négociant.
RICHARD-LAMARCHE, (H.), rentier.
RIGO (H. N.), chef de division au gouvernement provincial.
ROBERT (Antoine), avocat.
ROBERT-BRABANT (L.), avocat.
ROBERT-GRISSARD, rentier.
ROLAND (Jules), négociant.
ROMEDENNE-FRAIPONT (J. F.), négociant.
ROSE (John), fondateur.
ROSSINI (Charles), négociant.
- SACRÉ (Henri), négociant, à Chênée.
SALMON (l'abbé), vicaire à Stavelot.
SCHAFFERS (Adolphe), négociant.
SIMONIS-ORBAN (Eugène), statuaire, à Bruxelles.
SOPERS (Théodore), négociant.
SOUBRE (Etienne), directeur du Conservatoire de musique.
SPIERTZ (Henri), rentier.
SPRING (A.), recteur de l'Université.
SYSTEMANS (J.-B.), commissaire voyer d'arrondissement,
- TALBOT, conseiller communal, à Stavelot.
TART (O. J.), banquier.
TERDIE (Alfred), étudiant.
THONON, notaire, à Harzé.
TILMAN (Gustave), rentier.
TOMBEUR, notaire et conseiller provincial, à Verlaine.
TOMBEUR, négociant.
TRASENSTER (Louis), professeur à l'Université.
TRASENSTER (Charles).
TRILLET (F.), docteur en médecine.
TROISFONTAINE (Arnold), professeur à l'Université.
TROKAY (J.-P.), conseiller provincial, à Saint-Georges.
- UMÉ (Godefroid), architecte.

VANDERMARSEN (Servais), avoué et échevin, à Verviers.
VANDERSTRATEN-CLOSSET (Victor), fabricant et conseiller communal.
VAUST (Théodore), docteur en médecine et professeur à l'Université.
VERCKEN (Théophile), professeur au Conservatoire.
VERCKEN (J. L. E.), procureur du roi.
VIERSLET-GODIN, architecte à Huy.
VIOT (Théodore), rentier.
VIOT (Léon), rentier,

WALA (François), substitut du procureur du Roi.
WANKENNE (Pierre), négociant, à Verviers.
WASSEIGE (Henri), ingénieur civil.
WATRIN (Alfred), brasseur.
WAUTERS-CLAES (Hyacinthe), rentier.
WELLEKENS (Emile), négociant.
WELLENS-BIAR (E. F.), ingénieur.
WERIXHAS (Dieudonné), contrôleur à la garantie.
WIGNY (P.), négociant.
WILMOTTE, propriétaire, à Anvers.
WILLEM (J.), à Grivegnée (Bois de Brux).
WITTERT (Adrien baron), rentier.
WODON (Émile), avoué.
Woos, notaire, à Rocour.

XHOFFRAI (Jules), rentier.

SOCIÉTAIRES DÉCÉDÉS.

MEMBRE TITULAIRE.

Bovy (Henri), docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, membre du Conseil de salubrité publique de la province de Liège, né en 1817, décédé à Liège le 3 mars 1863.

MEMBRE HONORAIRE.

Forir (Henri), chevalier de l'Ordre de Léopold, professeur honoraire de mathématiques à l'Athénée royal de Liège et doyen des professeurs des Athénées de Belgique, membre honoraire de la Commission administrative de l'Institut royal des sourds-muets et des aveugles de Liège, ancien Président de la Société de littérature wallonne, né à Herstal le 21 novembre 1784, décédé à Liège le 11 avril 1862.

MEMBRE CORRESPONDANT.

Moke (Henri), chevalier de l'Ordre de Léopold, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, né le 11 janvier 1808, décédé à Gand le 29 décembre 1862.

MEMBRES ADJOINTS.

Jeunehomme (Emile), avoué au tribunal de première instance de Liège, né à Liège en 1823, décédé au château de Heel (Limbourg-Hollandais) le 24 mai 1862.

Flechet (Théodore), chevalier de l'Ordre de Léopold, juge près le tribunal de première instance de Liège, commissaire-honoraire de l'arrondissement de Liège, ancien conseiller provincial, né à Warsage le 6 septembre 1814, décédé en sa propriété du Sart (Warsage) le 9 juillet 1862.

Dewandre (Henri), officier de l'Ordre de Léopold, avocat et ancien bâtonnier, président de la Société d'Emulation de Liège, vice-président de la

Commission administrative des prisons, ancien membre du Congrès national de Belgique, du Conseil communal de Liège, né à Liège le 26 février 1790, décédé en cette ville le 30 septembre 1862,

Cartier (Théophile), membre de la Chambre des représentants, ancien conseiller provincial, né à Dailly (Namur) le 5 mars 1807, décédé à Huy le 4 avril 1863.

the author's name, and the date of publication, and the name
of the original publisher, and the date of publication, and the name
of the original publisher, and the date of publication, and the name
of the original publisher, and the date of publication, and the name

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS DE 1862.

RAPPORT DU JURY SUR LES CONCOURS N° 5, 6 ET 9.

MESSIEURS,

Relativement parlant, nos Concours de poésie ont réussi cette année. Au lieu des doléances que nous exprimions en 1861, vous allez entendre l'éloge mérité de quelques pièces dont le succès nous paraît assuré devant le public. Nos poëtes n'étaient qu'endormis : ils se réveillent. Nous avons traversé une période intermédiaire, non pas toutefois une période d'inactivité, puisqu'on y a vu paraître, entr'autres, le beau travail lexicographique de MM. Dejardin et consorts, et le mémoire non moins remarquable de M. Stanislas Bormans, sur notre ancienne Corporation des Tanneurs. Mais la verve de nos joyeux chanteurs semblait refroidie; on eût dit l'esprit liégeois frappé tout d'un coup de stérilité. Attachons le plus grand prix aux savantes et curieuses re-

cherches, mais félicitons-nous de ne plus être forcés d'imiter les vieillards, dont toutes les louanges ne s'adressent qu'au temps passé.

Un seul jury a été chargé cette année d'examiner toutes les compositions poétiques soumises à la Société. Vous avez trouvé un inconvénient à multiplier outre mesure le nombre des arbitres, et un avantage à introduire une certaine unité de vues dans l'appréciation d'œuvres différentes de nature, il est vrai, mais les unes comme les autres empreintes du sceau de notre génie local. Qu'il nous soit permis cependant de vous dire combien notre mission nous a paru délicate. Nous avons dû nous prémunir contre l'entraînement très-naturel, qui aurait pu nous porter à comparer entre elles les distinctions respectivement destinées à des morceaux dont les genres n'ont pas les mêmes exigences. Nous avons dû nous mettre en garde contre l'effet plus immédiat, plus saisissant et plus complet de telle production esquissée à grands traits, mais restée en fin de compte à l'état d'ébauche, eu égard à telle autre délicatement ciselée, mais appartenant à un genre secondaire, où la finesse de l'exécution peut seule faire naître l'impression voulue. Mis en demeure de nous prononcer sur l'une et sur l'autre, nous l'avons été aussi de nous défier de nous-mêmes, en un mot de rapporter chaque morceau au type ou à l'étalon qui lui convient spécialement, s'il est permis de parler ainsi, plutôt que de nous laisser diriger par nos prédispositions individuelles. Il est difficile sans doute de s'abstraire à ce point ; mais puisque c'est à cette condition seulement que l'appréciation de plusieurs concours par les mêmes personnes peut être convenablement pratiquée, nous nous sommes préoccupés, aussi attentivement que possible, d'appliquer ces principes

avec toute la rigueur désirable. Ainsi un premier prix obtenu dans un genre ne vaut peut-être pas plus qu'un accessit obtenu dans un autre genre, si ce dernier est plus difficile ; il constate seulement que le lauréat a réalisé nos espérances, dans les limites du cadre où il s'est volontairement renfermé. Cela dit, entrons en matière, sans nous livrer à des considérations générales qui ne sauraient être, pour le moment, que des répétitions inutiles.

Deux *proverbes dramatiques* ont été d'abord l'objet de nos discussions. Le premier, intitulé : *Qui tûse lon va lon*, n'a guère d'heureux que son titre, quelques vers bien frappés, mais surtout le rythme adopté par l'auteur. Il est écrit en vers de huit syllabes, innovation excellente, ou plutôt retour aux traditions les plus saines de l'art. Rien n'égale l'aisance et la liberté d'allures de ce vers gracieux, jamais compassé, jamais solennel et monotone comme l'alexandrin, rappelant l'iambe du théâtre antique et la coupe si franche des vieilles poésies françaises. Notre auteur le manie avec une facilité dont il doit se dénier, parce qu'elle engendre une abondance stérile. Les mots courent, courent sans fin, emportés par sa plume légère ; le charme de la cadence, la rapidité du mouvement lui font oublier les situations, les caractères de ses personnages, la suite même des pensées qu'il leur prête. Il y a donc un certain mérite de forme dans cette pièce émaillée de spots et de traits souvent heureux ; quant au fond, nous regrettons d'avoir à le dire, c'est une des compositions les plus pauvres, dont nos rapports aient jamais fait mention. Elle ne supporte pas l'analyse. Le personnage principal, *Lârgosse*, celui qui *tûse lon*, est tout simplement un coquin de bas étage, rampant, égoïste, odieux jusqu'à la fin, et sans véritable adresse, puisque les obstacles qu'il veut

vaincre s'évanouissent devant lui comme par enchantement. Orphelin recueilli par un oncle, lequel est tout disposé à quitter le rasoir et la savonnette, dès qu'il aura convolé en secondes noces avec une riche *cotièreuse*, Lârgosse voudrait bien devenir Figaro à son tour. Mais Fifine, la fille du barbier amoureux, est fiancée de son côté à un certain Malton, sous les drapeaux pour le quart d'heure. Malton sera naturellement le cessionnaire de la boutique : c'est lui qu'il faut évincer. Mais comment faire, sinon lui souffler Fifine ! Notez que Lârgosse ne tient pas à Fifine, mais à la boutique : vous voyez d'ici combien le spectateur, dûment prévenu par l'intéressé, se passionnera pour le succès de ses manœuvres. Lârgosse flatte le barbier, il flatte les uns et les autres ; mais tout est encore incertain, lorsque Malton arrive à point nommé pour être chassé honteusement par l'intrigant, à qui tout le monde vient prêter main forte, sans qu'on sache pourquoi. Pas d'incident qui justifie ce dénouement ; des hors-d'œuvre de mauvais goût, qui ralentissent l'action et vous font trépigner d'impatience, tant ils réussissent peu à être comiques. En résumé, l'auteur ne paraît pas comprendre les exigences les plus élémentaires de la scène. Ajoutons que ses héros s'expriment comme ceux des drames romantiques : vous représentez-vous les dialogues de Fifine et de Lârgosse sur le ton de madame Dorval, tout parsemés de comparaisons pittoresques sentimentalement idéalistes ? On n'insiste pas sur de pareilles choses : absence complète de tact et de naturel, confusion de tous les styles, oubli de toutes les convenances littéraires. Il faut pourtant rendre justice aux efforts de l'auteur. Nous jugeons le fragment suivant digne d'être recueilli. Un certain Marcachou, ami du barbier, essaye de le détourner du mariage.

... Vos serex pus d'on cop batton.

LORIMIEL (*le barbier*).

Hai' po çoula.

MARCACHOU.

C'est in' feumm'reie
Qui j'n'a pas veyou noll' pareie.

LORIMIEL.

Kimint çoula ?

MARCACHOU.

In' mér' di Dieu.
Qui k'tap', qui cass', qui bouh' tot jus !

LORIMIEL.

Ji sâré k'dûr' si caractère.

MARCACHOU.

Ell' vi bout'ret d'avance es térrre.

LORIMIEL.

Hai' po çouis.

MARCACHOU.

Vos m'rideriez

Pus târd comm' vos v's ennê trouv'rez.
— Si, dell' nut', quèqu' chin hoâle ou hawé,
Ell' divint comme in' moit', — di pawé.
— Si ch'mlhe est d'triviét, l'à matin ;
Ell' vi qwire éco traz' mèhins
Ell' vi va gagouyl d'mâlheur,
S'ell' kimine' po s'gauch' plâ s'châsseur ;
Ell' si pâm'ret d'rire à peter, —
Tot d'en còp vos l'oyez chôuler.
— Si quèqn' criktion s'a fait oyl,
Ou qui quèqu' sîprêve a rauki,
C'est on guignon qu'on v'vint apprindé,
Quègne âm' qui l'bon Dieu vint dé t'prindé !
— Si elle ôt on marcou râwer,
C'seret in hégne à v's avaler,
On viség' comme on téyaut d'sâbe,
Pus laïd qui l'vette arégn' di l'abe ;
Ell' vi f'rét n'narenne tote à long,
Di quatwaze aun' et d'meïe po l'mon !
— Si vos tournez mâle in' cheyir,

Si vos r'versez māle in' salire,
Si v'mettez-ès creux les coûtais,
Ell' vi va strouki les vannais !
In' mob' qui vol' diseu l'drap d'hielle,
C'est sègn' di malheur on d'quarelle !
— Ot-ell' si gauche orey' zûner,
A voisinege on l'a k'jâse.
— Li poit' qui s'drony', li diale intêûre !
On chet qui s'grett', — c'est mâl' aewêtre.
S'on réche es feu, c'est on mâfai :
On fait por leie mâva sohait !
Boigne ou crouffleur, bancâl, étique,
Houlé, lusket, paralytique,
C'est los viségs' qui li poirret
In' mâle affair' so les cayets !
Va-t-ell' tréboohi conte in' pire,
C'est on méchant parint qu'el qwire.
Drl leie tot douc' mint siernih-l-on ?
Elle a l'fiv'lain' — sègn' d'on guignon,
Si l'chin doim' li narénn' so l'ooh...
Si l'feu s'kibeut, si l'kour li bouche,
— In' saquoï va li v'ni tot dreut :
C'est éco des sègn' mâlheureux.
Si l'chandell' fait spiter 'n' blawette,
In' grand' di ses knohanc' est moitel
Avou leie qwand vos sârtirez,
S'on v'reskontéûre, — i fât rîntre.
Ji v's enné direus comme on bresse,
Si bin qu'vos toam'rîz-t èn in' blesse !
D'in' sisaf' qwat' pêc', vérité,
Ji n' sés qui porreut s'ragoster,
Et ji n' sés comprind', fré Guiam,
Qu'on pôye aimer n'parey' bablamme !

LORIMIEL.

Est-c' leye qui j'aim', dihez, bâbô ?
(*frottant ses deugts*).
Volâ, loukiz, l'bai d'ses défauts !
C'est coule qui coronn' l'histoïre !
Mi, qu'sj-ju d'keûr' qu'ell' creuse àx spères,
Àx groumanchins, àx leups-warous,
Àx ioumrott', àx macrais t'creyous...
J'a todi la fait sônnier n'pire,
Et j'a pouhi l'mây' (!) del' brouyire...

MARCACHOU.

Ah ! si c'est po ses patacons,
Vos avez des hautés raisons.
Mais ji v's él' dit portant co n'feye :
Ji n'vereux nin n'sifaite usteye !
Vos m'dourlz voiture et cărlus,
Ji n'vereus nin co 'nn'eyl pus.
C'est là qui v's ôrez-t-on caqu'tège !
Hayâwe et maktêye allons puis !
On n'a nin s'dierain' sans displis.
— Elle est bouhail, — c'est à l'creûr' sole !
Ell' vi prind dé vinaik' po d'l'ôle ;
Ell' vi mett' dé peûv' po dé sé ;
Ell' ni s'rimow' mâle sans casser ;
Ell' creut căsi bin comm' Handelle,
Qui, rouviant dé mett' ses burtelles,
Alla piéde on jou' s'pantaion !

LORIMIEL.

Ah ça, finih'rez-v' vos chansons ?...

Si ce morceau renferme quelques qualités, nous sommes pourtant bien loin du *k'tapé Manège* de notre regretté Forir, et surtout de la *Copenne* de M. Thiry, qu'il rappelle involontairement. Les détails, parfois heureux, sont accumulés sans choix, sans gradation ; tout est superficiel, et si nous ajoutons que la scène toute entière pourrait disparaître de la pièce sans qu'on s'en aperçût le moins du monde, et qu'elle n'a pas même pour raison d'être la nécessité de faire un portrait qu'on aurait intérêt à reconnaître, on nous dispensera volontiers de tout commentaire. Heureusement le second proverbe : *Pus vîs, pus sots*, va nous dédommager amplement.

L'idée n'en est pas neuve, mais elle est rendue avec une netteté, une sobriété et surtout une gaieté aisée qui dénotent un esprit ouvert, une plume qui n'est pas celle d'un novice, un talent d'observation digne de M. André Delchef. Beaujean, l'employé qui ne se décide que le plus tard

possible à se rendre au bureau, où il passera son temps à tailler des plumes et à maugréer, tant il se croit accablé de besogne, Beaujean est un type que n'aurait pas dédaigné l'auteur de *la famille Buvard*. Il faut l'entendre maudire son chef tout en déjeûnant, à onze heures du matin, fort à son aise, mais répétant sans cesse qu'il est pressé. Ah ! s'il avait seulement quelques petites rentes, ce n'est pas plus lui qui ferait le pied plat ! Mais son ami Dupuis qui ne vient pas ! Cependant il faut bien l'attendre : Dupuis doit l'entretenir d'affaires sérieuses. Enfin le voici : ça, dépêchons ; au fait ! — Votre bureau ! Ce n'est que cela ! Prenons le temps, dit Dupuis : aussi bien, vous vous y rendriez à l'heure qu'il est, qu'il vous faudrait en sortir à peine installé ! — Il est aigre-doux, Dupuis ; serait-il venu chercher querelle ? Non, non ; mais il est maladroit, tout au moins, car il vient en solliciteur. Bah ! entre vieux camarades, surtout entre vieux célibataires, on n'y regarde pas de si près. Sachez donc que Clémence, la servante de Dupuis, est une fille charmante, une soubrette destinée à monter en grade, c'est certain. On ne peut la voir impunément si fraîche, si gentille, et en même temps si honnête ; et puis l'exemple de Salomon est contagieux : le bois sec s'enflamme plus aisément que le bois vert. Dupuis est donc tombé amoureux de Clémence. Quand nous disons amoureux, après cela, c'est par politesse : au fond, Dupuis trouve tout simplement que si Clémence était sa bonne petite femme, elle le câlinerait, le dorloterait, le réchaufferait, et que son égoïsme de vieux garçon serait bien choyé, bien satisfait. Clémence aurait *un sort* ; elle serait douce, heureuse par conséquent ; c'est tout clair. — Vous êtes fou, dit Beaujean. — Je persiste. — Eh bien ! Sachez, en ce cas, que Colson, l'officier en retraite,

a en la même idée que vous, Dupuis, mais qu'il a réfléchi à temps: il est plus sage que vous. — C'est cela, tantôt il a fait la grimace, quand je lui ai parlé de Clémence. J'ai des chances, j'ai des chances: m'accorderez-vous l'entrée de la maison? — Soit, dit Beaujean en riant sous cape: allez donc faire toilette à son intention; moi je cours au bureau.

Il a ri sous cape, Beaujean; il sait bien pourquoi. Barbon pour barbon, c'est lui qui veut Clémence et qui se flatte de l'obtenir. Colson, d'un autre côté, s'est dit qu'un hommie averti en vaut deux; à peine les rivaux sans le savoir ont-ils quitté la place, qu'il se glisse auprès de Clémence, fait miroiter sa croix d'honneur (*si pavion*) aux yeux de la donzelle, essaye de l'émouvoir en lui rappelant des souvenirs de famille, et en un mot ne perd pas son temps, car voici revenir Beaujean, qui a déjà fini sa journée.

Clémence s'esquive. Beaujean met la puce à l'oreille de Colson, en lui parlant de Dupuis. C'est égal, dit Colson, je ne donne pas encore ma part aux chiens!

Seul avec Clémence, Beaujean dresse ses batteries. — On dit que vous êtes recherchée en mariage: soyez tranquille, j'aurai soin de vous. — Bien reconnaissante, Monsieur! On sonne: fâcheux contretemps! — Soyez tranquille, Clémence, je vais demander vos papiers à l'Administration; l'affaire ira bon train. Et il sort en se frottant les mains, sans se douter du quiproquo; car il est facile de pressentir que Clémence a un secret.

Entre Dupuis. Troisième déclaration. Cette fois-ci Clémence est persuadée qu'on se moque d'elle: elle fait des réponses évasives et trouve un prétexte pour se débarrasser de l'importun, qui est aux anges.

Nous y voilà. Ce nouveau personnage qui entre à la dérobée, c'est Henri, un jeune premier celui-là, un beau et vigoureux garçon, un mari comme il en faut aux filles. A peine ont-ils le temps de se dire deux mots : cachez-vous, Henri, voici du monde ! C'est Colson, que la rusé induit en erreur à son tour, ensuite c'est Beaujean avec Dupuis ; les trois vieux face à face, une scène très-comique, où Colson répète les arguments que Dupuis a fait valoir, et Dupuis ceux de Colson, si bien qu'ils se voient vendus l'un et l'autre, mais sans y croire encore. La même idée leur vint ; il faut qu'ils sachent à quoi s'en tenir, d'autant plus que Beaujean prononce des paroles fort peu claires, mais très-inquiétantes. Quand ils sont sortis, Beaujean devient inquiet de son côté ; se doutant bien qu'ils reviendront, il se cache sous la table, couverte d'un grand tapis. La nuit arrive : Colson et Dupuis arrivent aussi l'un après l'autre, et se cachent sous deux autres tables qui se trouvent là fort à propos : invraisemblance d'autant plus saillante, que par un merveilleux hasard, chacun choisit précisément la table inoccupée. On devine le dénouement : Henri et Clémence s'entretiennent de leurs doux projets, sans aucun soupçon. On sent que les amoureux surannés en entendent de belles sur leur compte ; à la fin Colson n'y tient plus : *Vingt-cinq meye bayonnettes !* s'écrie-t-il en soulevant sa table et en allongeant un grand coup de pied à Beaujean, qui hurle de douleur sous la sienne. Tout le monde hurle, les amoureux vont passer un mauvais quart d'heure, les vieux ou les jeunes. Enfin, Beaujean, rentré en lui-même, se souvient qu'il a une réputation à soutenir, et qu'il est l'homme par excellence, pour démêler les écheveaux les plus embrouillés. Soyez heureux, dit-il aux jeunes gens :

mais sortez d'ici au plus vite, ou... Et quant à vous, Colson et Dupuis, vous me paierez cher toutes vos ruses ! Ce que nous avons de mieux à faire, pourtant, c'est de garder le silence, vous et moi ; car si nous racontions la comédie que nous venons de jouer, savez-vous ce qu'on nous répondrait à bon droit : *Pus vîs, pus sots !*

Nous croyons ne pas nous tromper en prédisant un succès de rire à cette amusante bouffonnerie, si l'un ou l'autre de nos théâtres songe à l'offrir au public ; nous ajouterons qu'on y remarque des qualités de composition et une verve entraînante qui disposent tout d'abord en sa faveur. Cependant nous n'avons pu lui décerner un premier prix : elle nous a paru inférieure, sous le rapport du style, aux pièces qui ont été précédemment jugées dignes de cette distinction ; ensuite, nous avons considéré que la scène d'Orgon, indéfiniment multipliée, et reproduite ici dans des proportions exagérées et invraisemblables, devient aujourd'hui un moyen par trop commode et par trop vulgaire de dénouer une intrigue. Nous avons donc voté à l'unanimité un second prix ; à l'unanimité aussi, nous engageons l'auteur à poursuivre ses études dramatiques : il a tout ce qu'il faut, non-seulement pour réussir, mais pour se rendre véritablement digne de plaisir.

Le 6^e concours est à la hauteur du précédent. Un seul concurrent s'est présenté, mais avec une de ces œuvres qui entraînent tout d'abord les suffrages. Seulement, au lieu de *contes* proprement dits, cè sont des fables et des apollogues qu'il nous a envoyés. A la rigueur, nous aurions pu considérer son recueil comme ne répondant pas au libellé du concours ; mais un autre jury ayant passé outre en pareille circonstance, nous avons pensé que

L'auteur avait pu légitimement se faire illusion à cet égard, en se figurant que la Société elle-même entendait le mot *contes* dans un sens très-large. D'un autre côté, une interprétation littéraire une fois consacrée ne peut faire définitivement loi, surtout quand l'expérience a démontré qu'elle est de nature à permettre aux intéressés d'esquiver les difficultés du genre dans lequel on désire précisément qu'ils s'exercent. Nous plaçant à ce dernier point de vue, nous faisons donc toutes nos réserves pour l'avenir, et en appréciant le recueil qui nous a été soumis le 15 novembre, nous avons dû prendre même quelques précautions. La majorité du jury n'a cru pouvoir accorder qu'un second prix aux *Fâves et fâvurons*; elle n'en partage pas moins l'opinion de la minorité sur le mérite intrinsèque de l'ouvrage.

L'auteur a employé le dialecte verviétois, mais sans exagérer le goût de terroir. Il tourne le vers en homme lettré; l'envoi qui termine le recueil est un joli sonnet, une fleur rare en français, presque unique en wallon. Nous nous abstenons de citer, puisque nous demandons l'insertion au *Bulletin*. Il faut prendre note, cependant, de l'agréable promesse que nous fait le poète : ce n'est qu'un spécimen, dit-il, qu'il nous adresse; *un premier sac de farine*. Son grenier en contient bien d'autres, mais il doit prendre le temps de bluter leur contenu, encore mêlé de son : il ne nous destine que la plus fine fleur. Hâtons-nous de calmer l'inquiétude qu'il témoigne pour son premier échantillon : oui, c'est déjà de la fine fleur, et si l'envoi qu'il nous destine est de même qualité, nous en ferons certainement des gâteaux de fête.

On dirait vraiment que la publication du *Dictionnaire des spots* est une bonne fortune pour nos écrivains wallons.

Ils ont raison de le penser. Les proverbes sont autant d'é-tincelles jaillissantes, toutes prêtes à mettre le feu à l'imagination des poètes populaires. Une collection de proverbes contient en germes des centaines de drames, d'anecdotes et de fables ; qui sait les en extraire est sûr de frapper juste, ou du moins de répondre à la pensée de tout le monde. C'est l'arsenal par excellence des fabulistes, les-quels par contre ont quelquefois la gloire de lancer dans le monde des adages nouveaux qui font fortune. Entre les poètes et la foule, il y a réciprocité, action et réaction. Celle-ci traduit les symboles que ceux-là inventent, et cette invention n'est parfois, à son tour, que l'idéalisation d'une vérité triviale. Notre auteur, dans le domaine où il s'est placé, s'est abreuvé à la source la plus féconde des idées littéraires.

Que les patois, par leur libre allure, offrent de grandes ressources aux fabulistes, c'est incontestable. L'apologue est un des genres que vous pouvez hardiment encourager. Les douze morceaux que nous avons sous les yeux tirent une partie de leur charme de la signification profonde et de l'effet naïvement pittoresque d'expressions qui seraient intraduisibles ; il faudrait le plus souvent chercher d'autres images pour les rendre en français; de là une saveur originale qui produit l'effet de la nouveauté, même dans les sujets les plus ordinaires. Nous constatons d'ailleurs que notre lauréat s'est efforcé d'éviter la banalité, quant au fond même, et de sortir des sentiers battus. La locomotive orgueilleuse apostrophant, du haut d'un remblai, l'humble charrue arrêtée dans son sillon, et renversée soudain par un léger obstacle, par un caillou ; l'huile photogène raillant la veilleuse de la grand mère, mais exhalant une odeur insupportable ; en revanche,

le coursier indompté qui renverse le manant maladroit et qui frémît, mais se soumet sous la main puissante de l'écuyer qui lui impose selle et harnais , nous rappelant de loin, et dans d'autres conditions , il est vrai, le *Pegasus jau Joche* de Schiller, cette triple démonstration pratique des conditions du progrès sage n'a certainement rien qui sente l'imitation. — Les belles filles à marier ne trouvent des adorateurs que quand leur père a lui-même trouvé un trésor ; c'est plus que jamais une vérité aujourd'hui. — Le lecteur jugera lui-même ; nous lui laissons le soin d'apprécier la délicatesse apportée dans le choix des détails et le relief du style, sous une apparence de bonhomie qui nous a rappelé plus d'une fois la tournure d'esprit de l'excellent M. Maréchal⁽¹⁾. Il est temps de passer au 9^e concours.

Ici les concurrents sont en nombre , comme tous les ans. Un crâmignon, une chanson, un couplet bien tourné, c'est une bouffée de poésie jetée aux échos dans une de ces heures bénies où l'on a le printemps dans le cœur , même quand la bise souffle au dehors C'est un franc éclat de rire qui éclate au dessert , c'est une silhouette de fantaisie , découpée avec grâce , pour piquer la curiosité ou simplement pour faire preuve d'originalité dans le caprice. Attendons-nous donc , dans ce genre , à la plus grande variété; mais si l'on peut y parcourir un champ indéfiniment vaste , il n'est pas pourtant si aisément qu'on le pense d'y cueillir une palme. La médiocrité pullule, et l'on sait ce que c'est que la médiocrité en fait d'art. Ici comme ailleurs , il faut être un maître pour exceller : félicitons-

(1) *Fables et apologues*. Liège, Carmanne, 1862, in-18.

nous, si seulement nous rencontrons une perle fine au milieu de la verroterie.

La voici ! *Nos n'estans pas des éfants !* A l'unanimité, par acclamation, nous réclamons le premier prix, et certes celui-là ne sera pas contesté. Le beau crâmignon de M. Defrecheux : *L'avéve veyou passer ?* a trouvé un pendant, et ce n'est pas peu dire. C'est la même poésie des premières amours timides, des premiers battements de deux coeurs qui s'ignoraien hier encore ; c'est la fleur parfumée qui s'entr'ouvre doucement sous les premières caresses de la lumière matinale ; c'est le charme ineffable de l'aveu qui s'échappe et qu'on voudrait retenir, tant il s'y mêle, au moment suprême, une secrète angoisse ; c'est un monde d'aspirations infinies, de bonheurs qu'on ose à peine rêver, où les moindres circonstances, les souvenirs les plus insignifiants pour les malheureux qui n'ont point aimé, absorbent l'âme toute entière et la ravissent dans une extase perpétuelle, comme si elle percevait déjà les harmonies célestes. Là, une rencontre fortuite avait suffi ; une figure de jeune fille s'était montrée au détour du chemin, pour s'enfuir aussitôt, semblable au mirage, devant le suppliant qui lui tendait vainement les bras ; ici, c'est une affection d'enfance partagée dès le premier jour, quand on jouait ensemble, mais entrée à présent dans une phase nouvelle, à l'insu de celui-là même qui doit parler le premier. Qui ne se rappelle ici les vers " ravissants " (1) du *Chant de la cloche* ? Un désir sans nom s'empare du jeune homme ; il erre dans la solitude, des larmes joliaissent de ses yeux ; il fuit la bande tumultueuse de ses frères. Il suit en rougissant la trace de la jeune fille ; un

(1) Expression de M^{me} de Staél.

salut le rend heureux. O tendre émoi , douce espérance ,
jours dorés du premier amour ! L'œil voit le ciel ouvert,
le cœur nage dans la félicité ! Oh ! puisse-t-il fleurir tou-
jours, le temps des jeunes amours ! ”

La blonde Adile, la vierge douce et timide, brode au jardin , assise sur un banc, comme Marguerite au rouet. Il est debout auprès d'elle, il ne peut la quitter. Hier il osa dire : “ Rentrez-vous déjà ? — Le jour baisse ; ma petite sour voudra dormir . ” Il s'enhardit jusqu'à lui prendre la main. “ Et si cela dépendait de vous, resteriez-vous encore un peu ? ” La joue rose d'Adile devint rouge. “ Oui , ” dit-elle tout bas. “ Est-ce à moi de vous dire ce que vous devriez deviner ? ” Elle disparut ; il en rêva toute la nuit. Ah ! tant que son cœur battra, il battra pour la blonde Adile. Elle le sait bien : il l'aime tant ! Mais ils ne sont plus des enfants !

La grâce du style, l'effet très-heureux du refrain contribuent à faire de ce morceau un véritable bijou. Mais quittons la poésie sentimentale : aux quatre coins de l'horizon retentissent des rondes bruyantes ; on en serait assourdi. Voici d'abord le revers de la médaille : Géniton, qui a trop aimé les beaux messieurs et les colifichets ; Géniton, qui a dédaigné la main calleuse de l'ouvrier , Géniton pleure sa jeunesse qui s'en va et sollicite une place dans une maison de refuge. Nous n'avons pas trouvé sa demande assez convenablement formulée ; on voit trop bien qu'elle a fréquenté des gens qui ne parlaient pas wallon. — En attendant , divertissons-nous , s'écrie un autre, en tout bien, tout honneur ; et le voilà qui développe avec entrain, parfois avec une bonne pointe d'esprit , sans prétention et sous une forme nouvelle, le fameux thème : *Plus on est de fous* , etc. Bravo ! vous aurez, bon com-

pagnon, une première mention honorable, et vous la méritez largement. — Un troisième chante la jeunesse en patois de Verviers ; il est un peu plus déluré que le précédent, mais très-convenable aussi ; le rythme est vif, le chapeau sur l'oreille, et vous vous surprendriez à danser la ronde, rien qu'en écoutant le joyeux chanteur. Deuxième mention honorable.

Li pauve jónai qui s'marcie est l'exécution imparfaite d'une bonne idée ; nous avons regretté de ne pouvoir ni accorder une distinction à cette pièce, ni vous proposer de l'insérer au *Bulletin*. L'épigraphe fait connaître le sujet :

C'est bin comm' ji v's èt dit : c'est po l'joù d'hoûte in' plâye,
Qui d'ava d'uis s' manège in' feum'm qui s'fait trop gâye.

L'auteur décrit avec complaisance, en quinze couplets, tous les éléments d'une toilette ébouriffante, les coiffures à pompons, les larges crinolines, les cent mille *falbalas* de tout genre, qui mettent le mari en demeure « de jeter les portes par les fenêtres. » Bien heureux s'il n'a que ce fardeau à porter ! Une telle énumération peut avoir son intérêt comme photographie ; elle peut amuser un instant par le choix des détails, mais elle manque de sel et n'a rien de littéraire. Encore une fois, on pouvait tirer de ce sujet un tout autre parti.

La pièce intitulée : *To m'porminent*, pourrait faire les délices d'un eureur d'égoûts : en dépit de l'exemple de l'auteur des *Misérables*, qui a osé reproduire en lettres moulées le fameux mot de Cambronne, nous ne nous sentons pas tentés de désigner seulement la matière sur laquelle on s'est étendu ici avec complaisance, tant en prose qu'en vers. L'auteur a peut-être pensé qu'il était permis d'être ingénieux dans le genre ignoble : ce serait

sa seule excuse. Il aurait dû cependant ne pas oublier qu'il y a des limites qu'on ne peut franchir sans se faire tort à soi-même. Nous ne pouvons que le renvoyer à l'art. 1 de notre Règlement constitutif.

Deux pièces larmoyantes : *I nivéve, l'Orphelin estroupi*. La seconde est nulle, un tissu d'incohérences, l'œuvre d'un homme illettré. La première vaut un peu mieux, mais manque de relief et n'est qu'un pastiche ; il n'y a pas de sujet plus banal : il neigeait, les enfants grelottaient, la mère se mourait, le lendemain elle était morte ! Le style seul pourrait justifier l'auteur, mais...

La romance intitulée : *Ni rouviz nin l'pauve aveule, s'i v'plait* ! nous a paru mériter une troisième mention honorable. Sans avoir rien de bien saillant, elle se laisse lire, et bien chantée, elle produirait un certain effet. Nous ne pouvons que citer, pour mémoire, les paroles d'un chœur intitulé *Marie* ; c'est le cas de répéter : ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante⁽¹⁾.

En résumé, nous redirons avec Martial :

Sunt bona, sunt quedam mediocria, sunt mala plura ; mais enfin, puisqu'il y a du bon, et plus que nous ne pouvions en attendre, à en juger par les derniers concours, nous devons nous montrer satisfaits. Disons même que les

⁽¹⁾ Ces deux pièces avaient été envoyées à la Société dès le 20 mai 1862, mais l'auteur n'avait pas fait connaître son intention de les présenter au concours. Il avait rempli, d'ailleurs, toutes les formalités requises en gardant l'anonyme, en employant une épigraphe, etc. Etonné de ne pas voir ses compositions comprises dans la liste publiée par les journaux de Liège, après notre séance du 15 novembre, il a cru devoir réclamer par lettre non signée, mais en établissant son identité par la répétition de l'épigraphe. Le jury s'est empressé de formuler son jugement sur les deux pièces en question, que le bureau de la Société, faute d'indications suffisamment précises, n'avait pu d'abord lui soumettre.

concours de 1862 sont tout au moins, si l'on tient compte de la valeur *moyenne* des morceaux présentés à la Société, au niveau des concours de nos meilleures années. On ne saurait rien préciser pour 1863 ; mais nous sentons, pour notre part, que notre confiance est raffermie.

Au nom de MM. les membres du jury,

MM. H. BOVY,
J. DEJARDIN,
A. DESOER
et A. PICARD,

Liège, le 23 décembre 1862.

Le rapporteur,
ALPHONSE LE ROY.

Le JURY,

Après avoir mûrement délibéré sur l'ensemble et sur les détails des pièces intitulées .

1^o *Pus vis, pus sots*, proverbe dramatique en un acte et en vers, portant pour épigraphe : *On fait des folies à tot age.*

2^o *Qui tuse lon va lon*, id., id., avec la devise :

Comme la fleur des bois taillis,
Humble d'éclat, mais vierge et pure,
À l'ombre je crois et fleuris.

(Tiré des BRINS DE MOUSSE, poésies inédites).

L'une et l'autre envoyées à la Société pour prendre part au Concours N° 5,

Décide que la pièce N° 1, ayant obtenu 22 points sur 36, chiffre assigné à un travail parfait, mérite un *second prix*, représenté par une *médaille en vermeil*, et les honneurs de l'insertion au *Bulletin*.

Que la pièce N° 2, n'ayant obtenu que 10 points sur 36, ne mérite aucune distinction.

Ainsi proposé à la Société, le 24 décembre 1862.

Les membres du jury : CH. AUG. DESOER,
ALPHONSE LE ROY,
H. BOVY,
J. DEJARDIN,
H. PICARD,

LE JURY,

Après avoir mûrement délibéré sur l'ensemble et sur les détails du recueil intitulé :

Fâves et fâvurons (dialecte de Verviers), portant pour épigraphe :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.
(ALFRED DE MUSSET).

Envoyée à la Société pour prendre part au Concours N° 6;

Considérant que ce recueil ne répond pas exactement aux conditions du programme ;

Que néanmoins un autre jury institué par la Société, dans une circonstance semblable, a cru pouvoir passer outre, en interprétant le mot *contes* dans le sens le plus large ;

Que l'auteur du recueil précité, se fondant sur ce pré-

cédent, a pu légitimement croire qu'il se trouvait en règle ;

Que néanmoins il importe de prévenir les abus inséparables du maintien d'une tradition qui mettrait le jury en demeure, dans des circonstances données, de comparer entre eux des morceaux de genres tout différents et auxquels par conséquent la même mesure ne saurait s'appliquer ;

Qu'en conséquence, le précédent que le jury se croit tenu de respecter aujourd'hui, ne pourra plus être invoqué désormais, et que cette déclaration doit être portée à la connaissance des concurrents ;

Que le recueil dont il s'agit a obtenu 55 points sur un maximum de 80, assigné à un travail parfait ;

Décide que le dit recueil mérite un *second prix*, représenté par une *médaille en argent*, et les honneurs de l'insertion au *Bulletin*.

Ainsi proposé à la Société, le 24 décembre 1862.

Les membres du jury : CH. AUG. DESOER,
J. DEJARDIN,
A. PICARD,
H. BOVY,
ALPHONSE LE ROY.

LE JURY,

Après avoir mûrement délibéré sur l'ensemble et sur les détails des pièces ci-après désignées, qui ont été envoyées à la Société pour prendre part au Concours N° 9, savoir :

1^o *Ci n'est pu po rire* (crâmignon), portant pour épigraphe : *La vanité n'a d'oreille que pour ce qui flatte*;

2^o *Crâmignon d'fiesse*. — DEVISE : *Une maison où l'on rit vaut mieux qu'un palais où l'on pleure*;

3^o *I nivéce* (romance), sans épigraphe ;

4^o *Nos n'estans pus des èfants* (crâmignon). — DEVISE : *C'est quand l'ouhai batte à covège qu'i chante li pus* ;

5^o *Li jónesse* (crâmignon), en dialecte verviétois. — DEVISE : *La chanson égaie l'esprit* (ANONYME) ;

6^o *L'orflin estrouipi* (romance), sans épigraphe ;

7^o *Li pauve jónai qui s'mareie* (crâmignon). — DEVISE :

C'est bin comm' j'i v's êl' dit : c'est po l'joü d'houïe in' plâye,
Qui d'auv d'vens s'manège in' feumù' qui s'fait trop gâye.

8^o *Tot m'porminent* (chansonnette), sans épigraphe ;

9^o *Ni rouvíz nin on pauve aveûle s'i v' plait !* (romance).

— DEVISE : *Ni rouvíz nin maie !*

10^o *Maie* (chœur). — Même devise ;

Décide que la pièce N° 4, ayant obtenu 62 points sur un maximum de 80, assigné à un travail parfait, mérite le *prix*, représenté par une *médaille en vermeil* ;

Que la pièce N° 2, ayant obtenu 46 points sur 80, mérite une *première mention honorable*, représentée par une *médaille de bronze* ;

Que la pièce N° 5, ayant obtenu 43 points sur 80, mérite une *deuxième mention honorable*, représentée par une *médaille de bronze* ;

Que la pièce N° 9, ayant obtenu 40 points sur 80, mérite une *troisième mention honorable*, également représentée par une *médaille de bronze* ;

Que les pièces N° 1, 7, 3, 8, 10 et 6, n'ayant obtenu

respectivement que 38, 37, 33, 29 1/2, 26 et 25 points sur 80, ne méritent aucune distinction.

Les pièces N°s 4, 2, 5 et 9, sont reconnues dignes d'être insérées au *Bulletin*.

Ainsi proposé à la Société, le 24 décembre 1862.

Les membres du jury : CH. AUG. DESOER,
J. DEJARDIN,
A. PICARD,
H. BOVY,
ALPHONSE LE ROY.

Les propositions du jury ont été adoptées en séance de la Société, le 15 janvier 1863.

Le Secrétaire,

F. BAILLEUX.

Le Vice-président,

TH. FUSS.

PUS VIS, PUS SOTS!

COMÈDEIE-SPOT ÈN IN AKE,

PAR

ANDRÉ DELCHEF.

On fait des folies à tout âge!

1700' 100' 100' 100'

100' 100' 100' 100'

100' 100' 100' 100'

100' 100' 100' 100'

A MONSIEUR

ADOLPHE PICARD

VICE-PRESIDENT DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
DE LIÉGE,

FAIBLE TÉMOIGNAGE

DE LA

RECONNAISSANCE DE

L'AUTEUR (¹).

(¹) Le billet cacheté accompagnant la pièce intitulée : *Pus vis, pus sols*, ouvert après la lecture du rapport de M. A. Le Roy, dans la séance du 15 janvier 1865, contenait l'offre par M. Delchef de la dédicace de son œuvre à M. Ad. Picard, membre du jury.

*Le Secrétaire,
F. BAILLEUX.*

P E R S O N N È G E S .

DUPUIS, rintli.

COLSON, offici en r'traite.

BEAUJEAN, scrieu à gouvernement.

HENRI LIBERT, bijoutier, galant da Clémence.

CLÉMENCE, siervante da Beaujean.

Li scène si passe à Lige.

PUS VIS, PUS SOTS!

COMÈDEIE-SBOT EN IN ACKE.

Li théâtre riprinsinté ine pièce d'ine mehone borgense. — Finesse à dreute et à gauche ! — A mitan dé l' pièce, ine grande tâve ricoviette d'on tapis. — Ine grande poite é fond avou ine tâve à chaque costé, ricoviette d'on tapis.— Poite à dreute et à gauche.

SCÈNE I.

BEAUJEAN, DUPUIS.

BEAUJEAN, tot finibant dé d'juner.

Volà bin vite onze heûr'! j'a-t-assez rattindou.
On m'a dit à m' bureau, qui j' fourihe houie timprou;
Et po qu'jè l' seui in' feie, il est temps qu'j'ennè vasse.
Si l'camarad' Dupuis vint trop tard... bin... qu'i r'passe...
Ji n' comprinds nin qui vout s'crire à gouvernemint!
S' casser l' tiesse et les bresse à fer on mesti d' chin :
Vos n'estez māie à vos! vos n'estez māie sins pône...
Mi siervant'... mi manèg'... m'bureau, tot m'ènn' amônne.
Ainsi, vola-t-onze heûres... ji va-t-aller k'minci
Et jusqu'à vès treus heûres ji va-t-esse sin bogi,
T'nou comme on galérien! qui dis-je? comme on martyre
Qu'ennè va-t à p'tit feu, tot fant les qwanse dé s'crire.
A chin qu'a-t on chapai... i fât li rinde raison ;
A on haut personnage, i fât fer des façons!
Mesti d'infer! ji sins qui si ji l'nêve... mi penne...
A n' chéf, qui ji māidih, ji deus fer n' riante mène;

Li dire di timps in timps... afiss d'esse rappoirté...
Qui si habit est tot blane... si pâtalon s'pité;
Qu'il a l' pus bell' famill' qu'i seûie possib' dè veie;
Qui tos les rich' pârtis r'koiret ses jônés feies;
Qui madame est ine ang' di douceûr et d'bonté;
Qui comm' li pus brav' feume, on l' mosteûr tot costé;
Qui personn' n'est contint, divins Lig' tot ètire,
Dè veie qui n'a nin co di quoi garni s' bo'nire!
Enfin, hawer, hagni, tourner à tos les vints,
Et, çoula, po toucher deux meie frances d'appoint'mins.
Qwan ji pinse à çoula, j'enn'a têl'mint l'bok' plinte,
Qui ji n'sés k'mint fini! — Ah! qu' n'a-je in' pitite rinte;
Qu'à mes p'tites heureïes, j'areut on boket d' pan;
Comm' ji laireut à l' voll', tot'li botique en plan!
Enfin, j'aret bai m' plind', rin ni cang'ret po l'câse!..
Habeie! dispêchans-nos... habeie... ji jâs'... ji jûse...
So c' timps là l'eweie touûe! ji creus qu'on z-a bouhi...
Porvu qu'ci u' seûie personn' qui vèreut m'espêchi
D'enn' aller!...

DUPUIS.

Ah! salut!... qui l' diale aie les k'nöhances,
Ji n' pous nin fer on pas...

BEAUJEAN (à pârt).

C'est ça... i prind l'avance!

DUPUIS.

Sins rescontrer u' saqui...

BEAUJEAN.

Oh! j'alléve ènn' aller!
M' patiince esteut à bout...

DUPUIS.

Ji sos co tot d'sofflé
D'ayu corou....

BEAUJEAN.

Dommage! Veyans à pus habete...
Dihez-m' li fameux s'cret qui troubèl' voss' sommeie;
Vos m'avez annoyi... hir trop à cabaret
Avou vos calmousèch' po qui...

DUPUIS.

Ji v's è l' diret,
Min v's àrez co portant on p'tit moumint d' patience.
On direut à v's oyi qu'in' forteune vis ratinse
Quéqu' part!

BEAUJEAN.

Diale! Et m' bureau?..

DUPUIS.

Voss' bureau! c'n'est qu'çoula!
Vos n'avez nin mésah dé fer tant d'falbalas...
I n' varet pus bin vit' les pôi' qui vos nn'allésse :
Vos n' serez nin assiou qu'i färet qu' vos riv'nésse.

BEAUJEAN.

Parblu! v' pinsez surmint qui j' n'aie rîn à m' quinoie;
Qui ji v' raviss'; qui j' vik' ossi hureux qu'on roie!

DUPUIS.

Nenni! bin lon s'è fat! qui v's estez plein d'chagrin
Et qu' vos mourrez d' langueür d' siervi l' gouvernémint!
Vos ovrez trop!

BEAUJEAN.

Veyans, Dupuis! assez d' sottreies!

DUPUIS.

Ji veus dispòie longtemps qu' vos covez n' maladeie!...

BEAUJEAN.

Awoi, c'est bon... c'est bon...

DUPUIS.

Ji veus bin qui v' va mà.

BÉAUJEAN.

Mi?.. Et d' quoi don !

DUPUIS.

Di quoi?..

BÉAUJEAN.

Di qué mà ?..

DUPUIS, tot riant.

D'saint Tibà!

BÉAUJEAN.

Oh ! Dupuis, c'est trop foirt ! vos volez qu'ji m'mâvelle !
Vos v'nez po m'tourmetter, ou po m' qvèri quarelle,
Vos n'dihez qu'des biestreies ! j'enn'at assez oyous.
Si c'est po m' dire soula, qui v'z estez houie vinou ,
Vos m' divriz fer l' plaisir à c' l'heür' dè r'prind' voss' voie ,
Comm' vos, j'n'a nin todi li cour poirté à l'joie.
Il'est m' temps ! j'ennè vas !...

DUPUIS.

V'z estez don mâlereux !

BÉAUJEAN.

Ji n'vis respondrè pu ! ji v' vas leyi tot seu ! ..
A r'veie!..

DUPUIS.

Vos n'volez nin savu çou k'j'a-t à v' dire ?..

BÉAUJEAN.

Sia ! min ji n'sâreus veie longtemps vos manires :
Vos m' cassez bresse et jambe !

DUPUIS.

Jans ! ji n'diret pu rin !
Avou vos, on n'sâreut mâie rire on p'tit moumint !

BEAUJEAN.

Ta... ta... ta... rire et rire !.. Dispêchiv', li temps passe ;
Po l' dihém' feie, ji v'vas dire qu'i fât qui j'ennè vasse.
Avou vos galguizoutl', vos m' vinez-t-amuser.
A voss'-t-âge, ji n'sés nin à quoi qu'vos d'vez pinser!..

DUPUIS.

Eh bin ! Beaujean !..

BAUJEAN.

Eh bin ?

DUPUIS.

Ji m' va mette ès manège !

BEAUJEAN.

Vis marier ! j'ennè vous nin oyî davantège :
V's avez t-on còp d'mârtai... vos estez div'nou sot !

DUPUIS.

Et poquoï don , si v' plait ?

BEAUJEAN (tot s' bouchant les oreies).

Ji n'ôret pus on mot !
J'vas sé blanqui voss' chamb' ! Bin v's estez n'saquoi d'frisse...

DUPUIS.

Eh ! pardiu ! on pou co...

BEAUJEAN.

Et pout-on k'noh' li cisse...

DUPUIS.

C'est Clémence, voss' sièrvante !

BEAUJEAN.

Ah ! malheur ! divin Diu !
Qu'a-je oyous ? Po c' cop là... veyev'... j'enné dote pus !

DUPUIS.

Qu'ell affair' don, mon Diu ! po v' fer fer tant d'tapage ;
I v' s'onn' done qui personn' ni s'a marié à m'iage.

BEAUJEAN.

I gna nin deux bâbôs comm' vos disos l'solo !

DUPUIS.

Eh bin ! ji v' vas prover qui ji n'sos nin si sot
Qui vos l'creyez, malin !...

BEAUJEAN.

Bah !.. ji sos tott oreie !..

DUPUIS.

Dispôie longtimps, Baujean, ji sos d'gosté dè l'veie ;
Ji n'sos pus bin noll' pâ et pus rin ni m'sonn' bon !
Ouie, por mi, l'heur', li jou, li cang'mint dell' saison ,
Passe sins qui j'tuze a rin. Tot costé, ji m'annöie ;
Et j'a des joûs, qui si j'reconteûre sos mes vóies
Quéqu'onk qui rete, ji n' sés qué mâ li sohaiti !
Si j' rinteûre es m' mohoune, mäie rin n'est apponti !
Ji n'oïs' rin dire, di sogn' dè fer grogni m' siervante ;
So l'timps qu'ji m'mägriaye, j'ò quéqu' voisin qui chante !
Si ji d'jeun', si ji din', rin n'a goss' ni saweür ;
Jusqu'ax fleûrs di m' járdin por mi sont sins odeür !
Enfin, j'a bel à fer, tot costé ji lanwihe ;
Comme onk qui n' magn' nin s'sô, d'pôie ine an ji maigrihe.
Vos l'veyez, j'sos div'nou éco pé qu'on cint d'clâs.
Min j'creus avu trover li r'mède à tos mes mäs !

BEAUJEAN.

Vos avez, par eximp', trové n'fameus' mèd'cenne...

DUPUIS.

Houlez! eh bin! l'aut' jou tot loukant m'veie Cathrène,
Ji m'dihéve è mi-mèm': mi qu'est si málereux,
Si ji polév' trover in' jòn' feie qui m'vôreut,
Mutoi qu'tos mes mèhins et m' neûr miracoleie,
M'abann'ri po tod'i si ji cangiv' di veie.
J'areus-t-in' pitt' feum' qui sèrent à tuzer
Tot' li journaie kimint qu'ell' poreut m'cann'dôzer.
Qwan j'rinturreus, jamâie ji n'areus-t in' laid' mowe;
A contraire, tot trovant tod'i li tâv' sièrvowe,
I fâreut qui j'li d'hah' si j'a chaud, si j'a freud;
Ell' douvreut in' finiesse ou ell' freut aller l'feu.
A l'cize, po touwer l'timps, ji li léreus l'gazette;
Tos les deux, nos mettris nos pis so l'mém' passette.
Après, j'li racontreus quékès farces di m' jòn' timps;
Tot éou qu' j'ènn'a veyou : mes jòies et mes tourmins.
Enfin, Baujean, tod'i po chôki l'timps èvôie,
Nos prindris les cwârjeus, nos joueris-t à cinq rôies.
Ji m' veus déjà... veyèv',,, à cann'ter so des rins.
Et avou mi p'tit' feum'... n'avus qu' los bais moumins;
Ji sins qu'ji sos déjà...

BEAUJEAN.

Ax lollâs!

DUPUIS.

Oh! taihive!

Tinez! toratt', Colson qu'j'a veyou, mè l'consive;
I go'a qu'vos qu'vout tod'i ess' li piél des malins.

BEAUJEAN.

Qui Colson v's è l' conseie, coula ni m'èwar' nin :
I gn'a treus ou qwall' mens, i l'aveut l'même ideie;
I s'ârent marié!

DUPUIS.

Lu?.. avou qui?

BEAUJEAN.

Avou leie!

DUPUIS.

Clémence!

BEAUJEAN.

Awoi! seulmint, i veya clér è s'jeū,
Et après, i plinda l'ennocint qu'è l'prindreût.

DUPUIS.

Oh ho! tot l'mém' j'a bin r'marqué qu'il a fait l'mowe,
Et tot fant qu'j'enn'alléve avou lu jusqu'è s'rowe.
Ji veya plusieurs feies qu'il esteut tourmetté,
Quoiqu'i n' mi dèrh' rin po m'ennè fè doter.
A contraire, i m'a dit qu'c'esteut in' brav' jòn' feie,
Et qu' comm' feum' di manège, i gn'a nin deux parées.
Min d'hez-me? aveut-i dit à Clémence qu'il aveut...

BEAUJEAN.

Ma foi! ji n'è sés rin ! j'n'veus ni chaud ni freud
La d'vins! mi, ji v's è jás' po v' fer veie çou qui s'passe,
Po qui vos n'alléss' nin v'fer prind' comme on bonasse !

DUPUIS.

Awoi! ji sés qu'i gn'a nou pus adrette qui vos!

BEAUJEAN.

Et ji m'flatt' di v'mostrer l'ci d'nos deux qu'est l'pus sot.

DUPUIS.

Enfin, ça n'vis fait rin qui ji jâse à Clémence?

BEAUJEAN.

Mon Diu! nenni! (à part) Porvuss' qui j'é l'prêvinss' d'avance !

DUPUIS.

Et qwand è l'porrè-j' veie?...

BEAUJEAN.

Eh bin! qwand vos vòrez!

Rivnez on pau pus tard, mutoi qui vos l'veurez!

DUPUIS.

C'est ça! c'est ça! moussiv' et nos nn'irans-t-essonne.

Ji m'vat aller fer gâie!

BEAUJEAN (à part).

Vos v'donrez bin des pônes

A l' vùd'! vi fré...

DUPUIS.

Kimint, v'sonne-l-i qu'ell' mi r'çuret!

BEAUJEAN.

Oh! ji n'vis sâreus dir' çou qu'ell' vis respondret!

DUPUIS.

C'est vraie! min ji vòreus savu çou qu'ell' va dire!

Kimint... infin... awoi...

BEAUJEAN.

Dupuis, vos m'friz bin rire!

Vo m' là prêt! Eun' allans-gu'!

DUPUIS.

Tins! parblu! ji v' rattinds!

BEAUJEAN.

Ji vas-t à m' bureau...

DUPUIS.

Mi... arringi m'complumint! (i sortet).

SCÈNE II.

CLÉMENCE, COLSON, un peu après.

CLÉMENCE.

Enfin ! vos m'la lott' seule ! awoi... i sont èvöie...
I m' sônn avu oyous déjâ hussler ès l'vöie !
(Tot loukant à l'finesse).
Portant ji nè l'veus nin ! I n'sârent ess' vinou.
I n'est qu'deux heûres et d'meie ! I n'est male si timprou !
C'est hoüie, après l'diner, qui l'affair' s'ret finie ;
C'est hoüie qu'i deut d'mander s'on vout bin qu'ji m'marcie !

COLSON (à part).

Toù seule ! j'arrive à pont ! Dupuis est èterrè !
J'esteut à châr di poie, tot pinsant l'rescontré !
Min j'arriv' li prumi ! vingt-cinq meie bayonnettes !
A m' fer mett' so l'costé, ji n' mi sins wèr' hayette...
(Haut).
Hum ! (à Clémence) salut et respect !

CLÉMENCE.

Bonjoü, monsieu Colson !
Kimint v' val-i ?...

COLSON.

Foirt bin ! (à part) Qué binamé poyon !
En deux temps, trois mouv'ments, divant qui Dupuis n'vinsse
Arringeans noss'-l'affaire !

CLÉMENCE (à part).

Ji n'sés à çou qu'i pinse !

COLSON.

Clémence ! hoûlez un peu !

CLÉMENCE.

Vos avez-t-à m' jâser ?...

COLSON.

Awoi... deux mots seulmin. Clémence ! ji v'vous s'poser !

CLÉMENCE.

Qui d'hév', mossieur Colson?...

COLSON (à part).

Li fussoie est lachate !

(Haut).

Min ji n'veus nin poquois v's eslez si amakaie ?...
Ji sos-t-à l' fleûr di l'age, dreut et foirt comme on jone ,
On visèg' comme ine rose, avou on dob' minton.
Avou m'pension tol' seule, ji sos très bin à m'iâbe ,
Et ji pous d'ner à n'femmm' tot çou qu'elle a mésâhe ;
Et sins voleûr jâser di çou qui j'a d'costé ,
Vos trouvrez-t-ès m' mohonne on manég' tot monté !
Vserez madam' Colson..., vos nn'e porez-t-ess' fire ;
Tot l'mond' n'a nin , comm' mi, li pavion à l'botnire !
Veyans : dispêchans nos! i fat m' respond' so l'côp;
Po m' dir' çou qu'vos pinsez, ni tournez nin baicôp :
Volév' ou n'volév' nin ! ji remplaç'ret voss' père !
Brave homme ! ça s'tu démage ! ji veus todi voss' mère
Qwan ji riv'na des Indes, li raconter s'mâheür .
C'estut on bon sôdâr, plein d'corège et d'veleûr...
Ah ! ji l'a bin knohou ; n's estis-t à l'mêm' battreie.
I s'avent ègagi d'vins on moumint d'sottreie.
Ji creus qu'avou voss' mère, i s'arringit foirt mâ...
C'est drôle ! Et m'sonn'-t-i co l'veie à Batâviâ...
C'est là qu'on s'siplinkiv'... vingt-cinq meie bayonnettes!
Awoi... voss' pauv' pér', lu, y leya ses hozettes...
Enfin !... tinez,, veyans... Ni jâsans pu d'coula :
Ji n'veus nin v's annoyi...

CLEMENCE.

Kimint? vos estiz là
Qwand i fourit blessi...

COLSON.

I touma d'vin mes bresses
Po-z-y mori!.. leyans là ces sujets d'tristesse!
Voléy' vis marier?.. Jans, respondez habeiemint!

CLEMENCE.

Vocial mosieu Beaujean? (Elle si sâve).

COLSON.

Qui l'dial' ni l'époit' nin!..

SCÈNE III.

COLSON, BEAUJEAN.

BEAUJEAN (tot z-intrant).

Tins! Colson, qué novelle! di v'trover è m'mohonne?
(A part).
Qui l'dial' ni l'époit' nin, ji n'sos mâie sins personne!

COLSON.

Oh! mon Diu, ji passèv... et j'a v'nou tot passant...

BEAUJEAN.

Et ji wag' qui v's avez co intrè... tot z-intrant.
C'est ça!... v's avez veyou Dupuis ès l'matinage?

COLSON.

Awóï! il est nâhi d'ess' tranquille è s'coulaie!
I m'a dit qu'i s'alléy' marier...

BEAUJEAN.

Mi soun' ti!
I d'vent sot,

COLSON.

Ji li a dit, ca j'a pinsé comm' vos!

BEAUJEAN (si rougeant).

Si c'estent in' saqui!.. comm' mi... on z'est pu jône!

COLSON.

D'in' pair' d'anneies, mutoi? Ennè vât bin les pônes!

BEAUJEAN.

Ta... ta... ta! n'paire d'anneies! v's estez pau générêux!

Enfin, il est trop vi... Dupuis d'veut ess' honteux!

COLSON.

Oh! honteux, n'est nin l'mot! Dihans qu'i freut n'soltreis!
Min i gna co des cis qui frit volti l'pareie...

BEAUJEAN.

I fât veie!..

COLSON.

On l'veureut...

BEAUJEAN.

Est-ce por mi, par hasard,
Qui vos diriz coula?..

COLSON.

Por vos?.. il'est trop tard!..
Houie, vos n'estez pus bon qui po les incurâbes!..

BEAUJEAN.

Et vos, s'i v' plait?..

COLSON.

Loukiz-m'! ji sos co comme in abe...
Et comm' vos m'polez veie, ji n'donn' nin m'part à chin!

BAUJEAN.

I fareut l'veie po l'creûre!

COLSON.

C'est qu'vos n'mi k'nohez nin!

BEAUJEAN.

Qué dammage !

COLSON.

C'est ainsi! jans, ji r'vairè toratte ;
I fat qui ji vass' fer in' commission so l'Batte !

BEAUJEAN.

A r'veie !

COLSON (à part).

I fat qui j'sess' a quoi j'deus m'ennè t'ni.
Sins qui n'si dott' di rin, ji sâyré dé riv'ni !

(Haut).

A r'veie!.. (isorte).

SCÈNE IV.

BEAUJEAN, CLÉMENCE.

BEAUJEAN (d'abord tot seu).

Salut ! todi des grossirés à v'dire.
Ji n'sés s'i pinse avou coula m'viní fer rire...
Ah ha ! vocal Clémence ! vola l'terrîb' moumin !
Prindâns bin attintion ! allans-y adrét'min !

(A Clémence).

Clémence, i gn'a longtemps qu'on dit à voisinège,
Qui vos avez n'saqui qui v' riqwire ès mariège;
Ji n'sés si v'lavez dit ; ji n'è l'vous nin savu !
Portant li ci qui v's aim' l'a bin wârdé por lu !
Vos serez-l'aoureuse ; vos polez-l-ess' sins crainte ;
Comme in' dam' di grand mond', vos vikrez so vos rintes !
Ji k'nol' dispôie longtemps vos bellès qualités,
Et mâgré mes manires, tot l'bin qui vos m'poirtez !

Ossi fré-ju por vos les pus grands sacrifices,
Et ji n' vis creuré māie payeie di vos siervices!

CLEMENCE.

Eh bin! c'est vraie, mossieur ! pusqu'i vos savez tot,
Et qu'vos estez si bon, qui j'pous compter sor vos,
Seyiz sur qu'di m' costé, tant qu'ji sèrè so l'terre,
Ji n'rouvieret jamai di v' louki comm' mi père!
Ji v's aimmr'... (on sonne).

BEAUIEAN.

On z'a sonné... corez bin vil' dovièr! (Elle sorte).

(Tot seul).
Nos estans justumint à l'intrale di l'hivier;
Ji m' vas s'erire habeiemint à mayeur di s'veige,
Po rauv les papis qu'i fait po noss' mariège...
Et Dupuis qu'est so flotte! pauv' homme! j'è l'plains d'tot m'cour!
Ji li arè tot l'mém' joué on fameux tour!
Chut! c'est lu! savans nos! ji n'veus nin m'leyi veie! (i s'sâve.)

SCÈNE V.

DUPUIS, CLÉMENCE.

DUPUIS (en grande tenue).

(Intrant l'prumi).
Elle a déjà veyou qui j'm'a fait gâie por leie!
Personn' cial! c'est l'moumint di li d'fler m' chap'let!
(A Clémence qui rinteûre).
Est-i sorti?..

CLÉMENCE.

Nenni! min ji n'sés wiss' qu'il est!

DUPUIS.

(A part).
Profitans-è! (haut) Mamzelle!.. ji... j'a l'parol' còpaie!..

CLÉMENCE.

Poquoi don, m'sieur Dupuis?

DUPUIS.

J'a t'ell'mint l'tiess' troublie...

Qui j'i n'sés k'mint v'dire... qui... ji v' voreus s'poser...

J'a bin on p'tit discours... cial... qui j'a composé!

Min j'veus t'ell'min bablou... qui j'i n'è l' sâreus lère...

Tinez, Clémence!.. crèyez-m'!.. Dupuis v's ainm' comme on pére.

CLÉMENCE, à part.

Kimint? et lu ossi?..

DUPUIS.

Ji vous fer voss' bonheur!..

I gu'a longtemps qui j'veus v's è l'dir'... min j'a n'terreür...

Qui m'coûr ball' comm' li ci d'on màvi... ji soffoque!

Enfin, ji v's ainm'... ji v's ainm'...

CLÉMENCE (à part).

Ah ha! di mi on s'moque!

Et mi, ji n'è l' freus nin!

DUPUIS.

Vos n'mi respondez nin?

CLÉMENCE.

Si c' n'estent nin po rire...

DUPUIS.

Et pis...

CLÉMENCE (timid'mint).

Ji voreus bin!..

DUPUIS.

C'est bin vraie?..

CLÉMENCE (qu'ot huffer è l' rowe).

Certainmint! (à part) Ji creus qu'c'est lu qui passe!

DUPUIS.

J'è l' pous dire à voss' maïsse ?

CLÉMENCE.

Min... (à part) i fat qu'enùe vase!

(Haut).

Ni vareut-i nin mi... dè rattinide on p'tit pau?..

Ji n'veus nin avu l'air... di v's avu dit so l'cop...

DUPUIS.

Ah ! c'est ça !.. ji comprinds... i m'fat on pau rattinide...

CLÉMENCE.

Po mi jaser, i fat qui j'veuss' kimint m'y prinde !

DUPUIS.

C'est ça... c'est ça...

CLÉMENCE.

Ainsi, n'li sofflez nin on mot !

(Avou malice).

Tins !.. ji n'ses nin... torat... i d'mandév' après vos...

Ji n'è so nin bin sûr... min alléss' tod'i veie...

I deut esse ès jårdin... ou ès s chamb' qui coteie...

DUPUIS.

J'y vas... min d'vant portant... vos v' lairez rabressi !

CLÉMENCE.

Ah ! nenni ! ci sèreut par trop vit' kimincé !.. (i sorte).

SCÈNE VI.

HENRI, CLÉMENCE.

CLÉMENCE (d'abord tote seule).

Ji creùs décidémint... qui les vis piërdet l'tiesse !

Loukans si j' né l'veus nin passer d'sos les finiesses !

HENRI (à l'gueule di l'onbe).

Gu'a ti n' saqu?..

CLÉMENCE.

Mou Diu! sâvez-v'! i vont riv'ni?..

Vinez pus tard!..

HENRI.

I fat à tolt' foiss' les ratni;
Ja s'lu ès voss' mohonne, i fat qui ji v' raconte
Tol çou qu's'y a passé! bon! v'là n'saqui qui monte!

CLÉMENCE.

Sâvez-v'!

HENRI.

Seyiz tranquille! ji m'ves cachi la haut! (s' sâvej.

CLÉMENCE.

Quell' sogn'! qui esl-c' qui vint?..

SCÈNE VII.

COLSON, CLÉMENCE.

COLSON (à part).

Ah! tol' seul! volà l' cop.
Dè mostrer qu'on sét co intréprinde in' jòn' feie!
Ji m'ves fer à Dupuis l'affaire à pus habeie!

CLÉMENCE.

Tins! c'est vos m'sieur Colson!

COLSON.

Vos u'mi rattindiz nin!

CLÉMENCE.

C'est à dire... c'est l'contraire... j'a todi (au) d'tourmins...

COLSON.

I n'sat nin, comm' vos l'sez, todi d'mani d'seûlèie,
A gêmi, à plorer ès fi fond d'voss' coulaie...
Tinez, si vos m' volez, mi, j'sos-t on bon éfant...
Binamé et bel homme... éco meyeù qui l'pan !
Eh bin ! dihez ou mot, nos nos marians-t lessône ;
Ji v'l'a dit... avon mi... vos n'arez màie noll' pône.
Veyans... y estèv'... jans?...

CLEMENCE.

Ji sos d'vins l'imbarras :
Kimint d'in' pauv' bâcell' comm' mi friz-v' tant dè cas?

COLSON.

D'in' bâcell' eomm' vos ! d'hez-v' ? vingt-cinq meie bayonettes !
Mi qui n'veut à nou prix, qu'vos toumésse à n'haguelle,
Qui v'freut mutoi lanwi...

CLEMENCE.

Mon Diu ! v's estez biu bon !...

COLSON.

Volez-v'... po l'dîerain' feie... div'ni madam' Colson ?

CLEMENCE.

Certain'mint ! c'est d'thonneür... min j'a sogn' d'ess' trompée.

COLSON.

V'nè l'serez nin ! c'est toi ! l'affaire est arringée !

CLEMENCE.

On vint ! ji m'sâv' ! ni d'hez rin à monsieú Beaujean ! (Elle si sâve).

COLSON.

N'ayiz nin sogn', ji sé l'ni les s'creis d'on galant !

SCÈNE VIII.

BEAUJEAN, COLSON, DUPUIS.

COLSON.

Vo-les eial' tos les deux. Si ji n'pous rin rin l's y dire,
Ji m'donret l'contint'mint, portant, dè oizeür rire...

BEAUJEAN (tot rintrant).

Tins! Colson!

DUPUIS (tot rintrant).

C'est lu mém'! ji n'sés si n'soupir' pu!

BEAUJEAN.

Ji n'sés nin!

DUPUIS.

Divins l'timps, il a fait jaser d'lu !..

COLSON.

Ji comprinds vos stichis! j'a fait l'sot comme ine aule!
Et si j'voléve éco à ç'-t-heur' rauv l'crapante,
J'arcus ossi ahéie qui dè jond' mes deux mains...

DUPUIS.

Rin qu'coula! excusez! vos estez-t ou malin...
C'n'est nin d'houie qui j'e l'sés! v's estez k'nohou d'tot l'monde,
Po l'parole et l'toupet, personn' ni v'pont responde!

BAUJEAN (à pâet).

Ji creüs qu'enn' ont crân'mint tos les deus dè toupet!

DUPUIS.

A vos pareies, on lait dir' tot çou qu'i volet!

COLSON.

Ça n'espêch' nin les aut' d'avu bin mâ leù vintle!
Et ji n'mi vant' co mâie qui j'a des p'tites rintes!

DUPUIS (tot pafte).

(A part).

Ji sos vindou! [haut] Nenni! vos, vos avez l'honneur!
Avou voss' rog' ruban, vos l'sy fez leû bonheur!

COLSON (tot pafte).

(A part).

Ji sos vindou! vingt-cinq...

BEAUJEAN.

Li tot, c'est d'bin s'y prende...

COLSON.

Et surtout qu'les voisins ni v'nass' nin à l'apprinde!..

BEAUJEAN (tot pafte).

(A part).

Ji sos vindou!

COLSON.

Edon Dupuis!..

BEAUJEAN (à part).

Oh! ji m'ving'ret!

COLSON.

Po çou qu'on camérade... on bai joû l'risaret...

Et pis... crac!

BEAUJEAN.

C'est-à-dir', qui s'i la l'préférince,
Les jalos àront bai fer aller len loquince...
C'est comm' s'i volit prind' li leune avou leus dints!

DUPUIS.

C'est bin toumé! ji pins' comm' vos tot justumint!

COLSON.

Et mi ossi, portant!.. Min on-z a bel à dire,
Po plaire à n'feumm', veyez-v', qwand on-z a des manires...
Qu'on z'est bel homme! On z'est todì sûr d'russi!..

DUPUIS.

Sorlon mi, c'est l'moumint qu'i fat savu chuzi!
Et l'bagou qu'on l's y d'bitt' fait baicôp d'vin l'affaire...
Surtout comme in' saqui... s'on z'a l'talent de plaisir!..

BEAUJEAN.

Eh bin ! mi j'a-t'ine aut' moyen qui los cès-là. (pause).
Vos n'dihez d'abord rin ; min par on vi qu've lá...

DUPUIS.

Min wiss' là ?..

BEAUJEAN.

Et parbiu ! ès l'mohonn' dé l'jón' feie !
Vos l'leyi batt' li vaûte... Et si fat qu'on l'econseie,
Comme on z'est charitâve, on fait tot çou qu'on pout ,
Afiss' qu'à l'fin dè compte, i seuie todì... l'coucou !

DUPUIS.

(A part).

Kimint pout-i savu?.. (baut) Ma foi ! c'est foirt adrette!

(A part).

Oh ! i fat qu'dess' toratt', ji trouv' cial' quéqu' cachette...

BEAUJEAN.

Colson ? qu'ennè d'hévy', vos?..

COLSON.

Qui c'ess'-t-on foirt bai tour !
Et qui l'ei qu'est-i-ossi chanss'leus d'vins ses amours...
Deuthbin vit' s'annoyi ! (à part) Tins ! tins, comm' Beaujean jâsc,
Ji m'vas mette ás aguels, i fat qu'jè sêss' li cäse.
Li p'tite áret jâscé... .

BEAUJEAN.

I veut les aut' qui v'net;
Et qwand i sont évoie, i sét tot çou qui d'het;
Tot çou qui racontet; tott' leus belles promesses;
Tout çou qu'on l's y respond; çou qu'on l's y chouke è l'tiesse. .

COLSON.

Estez-v' bin sûr ossi, qu'on n'si moqu' māie di lu?
I gn'a tant des bâbôs qu'ont pinsé tot savu,
Et tout çou qu'on l's y d'hêv', n'esteût qu'po rir' di zelle;
I pinsit qui v's estiz l'préfère dè l'bâcelle,
Min l'joû qui oisit dir' qu'leù boleù prindèv' feu,
Ou l's y mostrév' li poite et fill tot péneu!
A r'veie! (à pârt) jusqu'à toratte! (i sorte).

BEAUJEAN (à pârt).

Ci sereut in' fameuse...

DUPUIS, tot n'allant.

Awoi, awoi, Beaujean, i gn'a rin qui n'si veusse...
(A pârt).
Ji m'vas riv'ni!.. (i sorte).

SCÈNE IX.

CLÉMENCE, BEAUJEAN, DUPUIS, COLSON, HENRI.

BEAUJEAN (tot sen).

Kimint? ci sereut mi qui les freut rir' turtos?
Clémence, à les ètinde, a laché saqwants mots
Di çou qu'ji li a dit! ji vous d'mahi l'affaire:
C'est po n'raison ou l'aut' qu'ell' n'aret polou s'taire!
Colson vint todi cial, so l'timps qui j'n'y sos nin!
Dupuis ni deut nin co... portant ji n'e sés rin...
Dè brut?.. wiss' nos cach... wiss'?.. ah! cial' disos l'tâve!
(I mousse disos l'tâve).
J'orét-et j'veuré tot... li ei qu'vint fer l'ainmâve...
Ca i gn'a-ti in saqui! seui Dupuis ou Colson!..

COLSON.

Personn'! chut! wiss' moussi? ni fans nin des façons,
(I mousse disos 'n'aut' tâve).

J'a pinsé on moumint qu'Dupuis ni m'qwittreut māie.
Il est si biesse ! i gu'a noll' sott' raison qui n'āie !..
Enfin ! vo-m'là, à c'-t-heùr', po veie cou qui s'passet...
Ca i gu' a-tin' saqu' !..

DUPUIS (parle à patte).

Arriv' cou qui pore !

Ji vous-l esse à tot prix à corant d'cou qui s'passe,
Cou qu' Baujean a toratt' dit d'sos main mi tracasse.
Si Clémenc' mi volev' prind' po on p'tit valet,
Tot' di suil', ji li freus veie ossi cou qu'elle est !
Tins ! moussans là d'sos, — Ji sos comme ès m' mohonnel
(I monsse disos l'tâve à drente di l'ouhe).

COLSON (à part).

I m' sònn' oyi dè brut !..

BEAUJEAN (à part).

Ji n'veus co v'ni personne !

COLSON (à part).

Si Beaujean m'savent cial, i serent bin māva !

DUPUIS (à part).

(Qu'est ès mitant dè l'pièce).

J'ô roter in' saqu'... qu'intéure ou qu'ennè va ;
Si Colson m'veyèv' māie, i m' mādih' tott' si veie !

BEAUJEAN (à part).

I m'sounne oyi bouhi ! ji n'sés quoi... ji n'pous veie...
(À gauche di l'ouhe).

Si l'bon Dupuis m' trovéve, i m'ennè vorent bin !

HENRI (à l'gueuse di l'ouhe).

I gn'a don co personn' !.. j'a bai bouhi... j'n'ô rin !..

CLEMENCE (qui sorte dè l'poite à gauche).

Kimint ? c'est vos qu'est là?.. c'esteul vos qui j'veyéve?..

BEAUJEAN, COLSON, DUPUIS (à part).

Qui est-ce lu?..

HENRI.

Certain'mint! tot costé, ji hantéve!

CLÉMENCE.

Et m'fré?.. qui v's a-t-i dit?.. mi fré, l'avez-v' veyou?..

HENRI.

Awoi!..

CLÉMENCE.

Eh bin! après, qui v's a-t-i respondou?..

HENRI.

I m'a d'mandé m'mesti; çou k'esteut m'parintège,
Et tot! pis, i m'a dit, avou l'jöie so l'visège,
Qu'i consintéve à tot... qu'i m'pinsév' brave et bon,
Et qu'i s'séve on plaisir d'ess' noss' prumi témone!

BEAUJEAN, COLSON, DUPUIS (à part).

S'prumi témone!

CLÉMENCE.

Enfin! mon Diul qui j'sos binâhe;
Ca ji n'vis è l'each' nin, cial' ji n'sos pus à m'iâhe!

HENRI.

Poquoi?.. qu'avez-v'?..

CLÉMENCE.

Les vis ni fet qu'di m'tourmetter,
Et i v'net tott' les feies, todi pus affrontés.
Li vi Dupuis, s'i v' plait, qu'n'a pus on ch'vet so s'tiesse,
Mi volév' co toratt' ratni divins ses bresses.
Portant, sins qu'è l'veyah, ji m'a bin moqué d'lu!

DUPUIS (à part).

Ji v'raret... V'mè l'pâierez!..

HENRI.

Et qwand è l'va savu?..

CLEMENCE.

Oh! çoula n'mi fait rin : hoûie ji qwitt' li mohonne,
Et ji m'vas profiter dè moumint qu'gn'a personne
Po z'aller m'aprester! Et qwand m'maiss' rinturret,
Ji li d'mand'rè d'fer m'compte et j'è l' rimercihré!

HENRI.

Ni vâreut-i nin mi di co on pau rattinde?

CLEMENCE.

J'a trop sogn' qui Colson ni m'venusse éco surprinde.
I vôreut qui j'lainmah' po çou qu'il a l'pavion!
Et qu'i m'fret in' madame avou si p'tit' pension!
Et pis... i s'creut bei homme, i n'si gén' nin po l'dire.

BAUJEAN (à part).

Veyez-v' Colson!..

CLEMENCE.

Jugiz, ès mi-mèm', si j'deus rire?..

COLSON (à part).

Toratt'... toratt'... ji v'vas fer rir' dè gros des dints!..

CLEMENCE.

I m' contet tour à tour leus pôn' et leus chagrins...
Mi maiss' n'est nin ainsi ; por lu, c'est tot l'contraire :
I m'a, hoûie à matin, c'asi fait ine affaire
Po çou k'ji n'li d'héy' nin, qui j'ainméve in' saql'...

HENRI.

Kimint l'a-t-i savu?..

CLÉMENCE.

Ma foi! ji n'sés par qui!
I m'a dit qu'i m'volév' veie hureuse è mariège,
Et i m'a fait étind' qui m' mont'reut on manège;

BAUJEAN (à part).

Qui dist-elle?

CLÉMENCE.

V' compridez, ji n'a rin respondou!
Min d'main, jé l'fré sov'ni di çou qu'ma promettou.

BAUJEAN (à part).

Vos polez bin compter qui ji tèrè m' promesse!..
Si ji m' polév' sâver! (i sèche si tâve tot douc'mint dé costé d'l'onhe
dé fond).

CLÉMENCE.

Avou n' pilil' caresse,
Ji li frè d'ner alors tot çou qu'ji vout avu :
Ji sés bin comme i fat qu'on s'y prissee avou lu!
I fat qui j'faiss' les qwanss' dé l'leyi fer à stiesse,
Ca il esl, int' nos deux, eo pus tiestou qu' biesse!

BEAUJEAN (à part).

Affrontaie!

CLÉMENCE.

Et pis qwand i pinse avu raison,
Ji fais juss' li contraire, et i trouv' qui c'est bon!
Min ossi fax qu'Judas... Et ji v'dirè qui m'sonne
Qui l'vi Dupuis, Colson et lu vont bin essonne.
Dupuis, tot v'dinant l'main, v'donreut on còp d'coutai!

DUPUIS, à part, tot s'lévant avou s'tâve.

Oh! haguet'! c'est trop foirt!

CLÉMENCE.

Colson! lu, tot fant l'bai
D'vent les gins, les fait passer po les baguettes
Qwand il est podri zell'!

COLSON (tot s'lévant avou s'tâve so s'tiesse et d'nant on c'pl'd'pl'd à Beaujean).

(Haut) Vingt-cinq baionnettes!
Ji sins... qu'ji n'mi sins pus !

BEAUJEAN, disos s'tâve.

Hoûie! binamé bon Diu !

(Clémence jette on cri).

HENRI.

Qu'est-c' qui c'est?

BEAUJEAN (todi d'sos s'tâve).

Abeie! done! j'sos à mitan distru!

CLÉMENCE.

Ah! mon Diu! ah! mon Diu! qui gu'a-t-i d'sos les tâves?..

HENRI.

N'ayiz nin sogn'! ji sos...

BEAUJEAN (à Henri).

C'est vos qu'vint fer l'ainmâve :

Kimint? Dupuis! Colson !

COLSON et DUPUIS (essônnne).

J'a stu assez k'jâsé! E l's y fât in' leçon.
Jusqu'à ç't'heure avou z'ell', nos avans s'tu trop bons ...
Ji vout avu m'vinginss' di pareiès canaies;
Enn' n'iront niu foû d'cial' d'vent d'avu r'en leu daie!

HENRI (tot prindant n'cheytre).

C'est cou qu'i faret veie!

BEAUJEAN (s'mettant int' deux).

Tot douc'mint!

CLÉMENCE.

Ah! mon Diu!

BEAUJEAN.

Ci n'est nin è m'mohonn' qui vos frez dè disdu.

COLSON.

Ci sèreut par trop foirt di nos voleûr fer taire!

BEAUJEAN (tot les séchant tos les deux).

I gu'a qui c'moyen là po z'arringi l'affaire!

DUPUIS.

Kimint!..

COLSON.

Portant.....

BEAUJEAN (à part à Dupuis et à Colson).

Taihiz-v'! nos nos expliqu'rans d'main!

(A Clémence et à Henri).

Mariez-v'! seyiz hureux! ji v' bénih' des deux mains.

Vos allez-t-à pus vit', ramassé vos klikottes,

Ou jè l' va fer mi-même... et j'lès jette è l'corotte.

(A Henri).

Et vos... coreù d'tavienne! ji n'vis lais nin féri,

Po çou k'ji sés qu'on jou, ji v' rârè sins cori!

Vos m' páierez tos les deux et vos tours et vos ruses.

Tot rattindant... allez... et qui l'bon Diu v' kidûse!

DUPUIS.

Kimint? Et c'est ainsi, qui çoula va fini?..

COLSON.

Vingt cinq! cinquante!..

BEAUJEAN.

(A Henri) Sortez ! (à Colson) I n'è l'fat nin ratni !

(A part à Colson et à Dupuis, se li d'avant dé l'scène).

Motus ! ayans bin sogn' dé n'mâie dire à personne ,

L'comèdeie qui nos v'nans dé jouer ès m'mohonne.

Et ciss' rik'mandâtion, c'est por mi comm' por vos ,

Ca on nos respondreût bin sûr : PUS VIS, PUS SOTS !

LI TEULE TOME.

FAUVES

ET

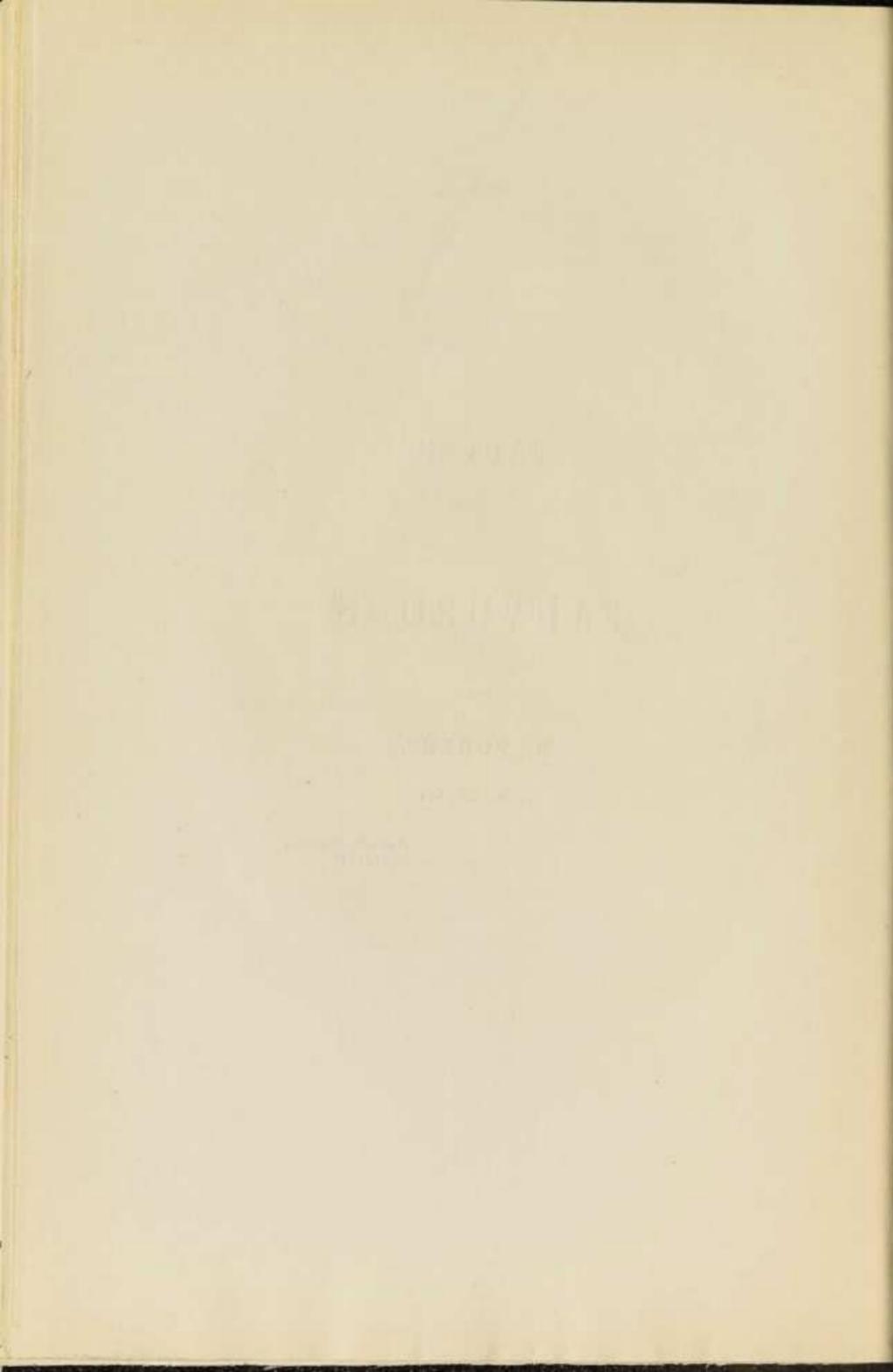
FAUVURONS

PAR

N. POULET.

(Dialecte verriétois)

C'ess'i-'o cop d'auuis,
Abaureit-i?



à M^{me} Goudchaux

J.-S. RENIER

PEINTRE D'HISTOIRE

HOMMAGE

D'ESTIME ET DE PROFONDE AMITIÉ, DE LA PART
DE SON BIEN DÉVOUÉ,

N. POULET.

N. B. Les pièces marquées d'un astérisque (*) ont été communiquées à la Société postérieurement à la décision du jury. L'impression en a été autorisée ; mais il importe de constater qu'elles n'ont pas été présentées au concours.

FÂVES ET FÂVURONS.

I

LU SÈCHAIE DI LATON.

I n'saureut v'ni dè sech' quu çou qu'iès d'vein.
Ni louquiz ès mes fauv's quu l'étaition di v'plaire ;
Acceptez les sais complimaint :
Les spots, les rapoitroules, c'est zell' au pus sovint
Qui m'aminet l'exaipe et v'net m'rui d'affaire :
Quu ju poie on pôk vu distraire
Ji serai payi di m'passtimpes.

Onn' sèchaie di laton si vantév' ès c'pagnaie :
A l'étaid' i n'aveut po valeur onn' saquoï
Quu leye au monde. Fleur di farenn' ou bin d'ot' choi
N'esteut bonn' et n'côtév' quu comm' maule marchandaie,
On mounti qui passév' vers là par occasion
Li fit canji l'conversation
Tot d'mandant à veyi s'moutare :
Qui trova-t-i ? — Laton gros comm' soyare !...
Bin des cis quu n'praidans po des gins d'qualité
Ni sont quu del tirlott' et laton d'tot costé !...

III

LI CHERAW ET L'LOCOMOTIVE.

Puss' est'on monté hôt, pus' ès l'couperou foirt.
Mi fauv' el va prover, vos veurez s'ill' a toirt.

All' copett' d'on remblai, pus fir' qu'on vrai pétion
On' bell locomotiye à l'auhe su porminéve;
Enn' onn' waide, à ses pids, tot comm' on vrai troufion,
Onn' cherraw' tott' crottaie di l'ovrège su r'poisève :
— Cummint sour, dihèv'-t-elle, li coreuse roufe-tot-jus,
 Qué laid sort est li vosse !
 Ju n'aureus mauie li gosse
Di d'morer enn' onn' coinn', kutapaie com' on r'but !
Vo v'kumolié so l'terre, loukiz tot com' ji rotte?.....
Ji va, ji vins, ji cours, nouk ni pou m'apprep'i ;
A quoi bon respouner comm' çoula d'veins l'horolte ?
Les rôhes et les caïewais vont tos vus estroupi!.....
Vos n'aurez voici noll' groubiotte,
 Lu vôle est bell', v'nésse avou mi....
 — Quu freuse-h' adlez vo, d'ha l'cheraw,
 Ji n'sos nin bonn' coreuse di raw'
 Et co mon faite po m'porminer ;
 Li bon Diet m'a fait po bômer
 Et nin miner lu danse à caw'!....
 J'ireus m'supii à maul vau.
 — On v'vout dès bin, v'volez démau

Vos v'raviserez, puraie berwette!....
Coula dit, noss' rôfleuse resconteure onn' pirette ,
Su trèbouh' et tomm' l'auvau !....

Lu grandeur est si près del chute
Qu'onn astohaie y mène d'on còp :
Cubin n'na-t-i qui fet l'culbute
Pac' qui volet peter trop hòt?....

LU PHOTOGÈNE ET L'MÈCHE DU NUTTE.

Onn' des novellès lamp' qu'on nomme on photogène,
Aveut d'mandé l'aitraie enn'onn' bonn' vil' māhon :
Vos n'aurez pus act'heur' ni brouheur, ni nokion ,
Dist-ell', mi qun l'solo, ju v' loum'rèt sains nol' gène ;
D'abôrd, di tot, cial, ju responds!..
Jettez-m' fôu lamponnett', chandelle et mèch' du nutte.
Minut', s'i v'plait, minute,
Di l'grand'mér' qu'oiév' co ,
Vos lairez là les mèch', foirt bonn' si on z'est malaude ;
Vos loumrez clér, mi camaraude,
C'est veûr! mais v'mettez l'feu si pô d'choi qu'on v'dispaude
Et v'flairiz pé qu'on vi coirbeau.

Novellité r'çuha s'cocaude :
A-t-ell' su bin, on vant' su mau...

IV

ON BAMBERT, LU J'VO ET S'MAISSE.

Après ces deux fauves j'étainds dire :
Houtez-l' onn' mietl', lu binamé ;
In' li faut vapeur ni lounire :
Lu vi sûrmain esst à s'manire
Bé pus quo l'nou ; faut l'sutrôle !
Vos n'y estez nin, m'binamaie
Et coula, ju v'zel pouz provez :
Houtez con' fauv' : al treuzème faie
Dist-on todi, l'maiss' es trové.

On bambert qui n'aveut mauie monté quu so'n' augne,
Accourt on bai jou so Vervi,
I veut on j'vô, fait l'grand suti
Et sais noll selle, so l' biess' su haugne.
Mais lu j'vô n'esteut nin auhi :
I v's el flanke sol' pavaie : Et noss' bambert di braire
Quu lu j'vô u' valé' rin !.....

D'on mauva cavalier
Dit l'maiss', ci n'est nin chiette l'affaire ;
Mais v's allez veye si c'est on j'vô qu'on n'pout monter.
La d'sus v'là qu'i li met sell', bride et puis qu'el monte :
Mauie pu bai, meyeu j'vô, ni poret s'veie au monde.

Mes treus fauv' provet lu vi s'pot :
Bon d'vint mauva, s'on s'ès chief mau.

*v

QU FAUT-Y PO S'MARIER?

Après on p'tit temps du hantrai,
On paurla d'les marier los dreut.
— Mais quo dunéve à eiss' fam'raie?
Dumand' au pér' nosl'amoureux.
— Ju li dann' su goût po l'ovrège,
Dist-i, su jôness', su santé;
Ju li dann' lu meyeu volté
Du viker bin, d'sogni l'manège,
Et d'avu, d'veins l'pôn', bon corège!
— Vos m'el duné plein' di vertus,
Ju l'étainds, dit l'ôf' don ton sâre;
C'est foirt bin, mais j'veus des écus,
Po fer l'veie belle et l'timps mon dâre...
... Qui maria-t-i?... On vi tapp'jus!..

S'ill' fair' su boûs', lu vil' baucelle,
Pass'r'ait sovant d'vent jône et belle!..

VI

L'ORJAIN EST TOT.

On paysan aveut des feyes
Tott' al pu bell', sais complumaint;
On les loumév' les sins pareies!
Mais les galants n'e volit nin :
Ell' estit pov', quén' diale d'affaire !
Lu pus bolant si r'frendireut !
I faut' ess' rich', sos les teuts l'braire,
Aisi v's attirrez les hanteux.
Mais v'là qu'on jour onn' héritège
Les y vint mett' lu pôce ès l' main
Et les fait l'pus rich' dè viège.
Vitt' les jôn's hamm' les aplovint;
On dit même quu baicôp del veye
Corit taid' après ces ouhais !

C'est l'eas de dire : wiss qu'a des geyes,
I s'trouve tofér des warloquais.

* VII *

LU PAVION ET L'MOHE A LAUME.

On jöne et bai pavion so n' fleür paurlève aisi :
Tot camm' vos ju r'glatihe et vo l'savez, mèchante,
Aid' tott' les fleûrs, sais boud', ji v'trouv' li pus kakante ;
Nol' pus qu vos nu m' plait voci,
Fleur plein' d'odeur camm' fleur vikante,
Nos estant chiet', ju m'ennés vante,
Mu belf', nos deux essôl', les Rois du c'jardin-ci.

So l' timps quo l'bavard fait lu rawe,
Et qu'i s'blaum' tot camm' vol' veiez ,
D'on massif du rézette, on' moh' vint d's'évoler ,
Et zûne ès l'air camme on' balawe :
III' repoite ès s' cheteu , lu douç' laum' qu'il'vint d'fer.

Jè l' tuzéve ait' mi-mêm' : quo d'bais-bais po nos dire ,
Quu n' vikans po blawter, po r'glati d'cint manires!
A les houter ces vaniteus ,
No n'estans so ci mond' quo po jowé téj jeu :
Sot pavion, cu sont vos pareilles !
Mais à costé d'cis-là, plein d'bon corég', l'ovri ,
Lait les jojowes au long cori
Et pass' ses joûs et pass' ses veilles
A fer bon ovrage et merveilles,
Pos aclever s'famille et rappoiter au nid :
Brav' mohe à laum', Diet v's a bêni!..

***VIII**

ON P'TIT MALHEUR.

Maraie lu marchande au lessai,
On jour astohant on potai
Su staida duvains tol' lögaw!
Mon Dieu ! d'ha-t-elle, qwand l'su r'lèva,
Tot' mu fortune est dispordaw!....
— On' bel' affair' avou çoula,
Li dit quéponk qu'iesteut so l'raw,
Vos' fortun' ès l' horott', brav' cumér, enn' è va;
Mais n'fez nin tant des simagraw,
Çou qui d'laiw' vint, ès l'aiw ruva!

IX

LU CHODRON ET L'CRAMA.

Onn' sise bin tranquill' ell' coulaje
Ju loukiv' au feu doirmi m'chin,
Tot d'ó còp j'étainds miner l'veie :
I rouhiv' duvains mu ch'minaie,
Chaudron et crama su querlint.
Todi sol feu vos m' léyiz jire !
Dihév' au crama nost'aiwi ;
Vo vöriz m'fer praid' voss' manire,
Mais j'n'ès vous nin, ji v'sel deus dire,
C'est assez vocial d'on maüssi !

Lu pu crotté d'onn' cupagnaie
Vo vierez, s'creuret sains vant' rae
Pu blanc qu'nivae, et d'tot l'prumi !

x

LU JOWEU D'TOURS ET L'MAURTIQUET.

On joweu d'tours ach'laie on maurtiquet,
Ktoir et croufieu camme on *crahet mawet*,
Tos les joûs sos s'gurni, après meie simagraves,

I li mostrèye à fer paou

Tot l'i appraidant cint laid'ès mawes.

Mais qu n' fou nin dè timps pierdou

Et l'maisse lu-mém' fourit battou,

Ka del biesse on jour iourit sègne !

Voleür appraide à fer des hègnes

A vi maurtiquet, faut ess' loigne;

On court dangi du s'fer r'baurrer,

Qwand à pus maisse, on vout r'mostrer.

xi

ON MAISSE CRAKEU.

A pône aveut-i stu treus jous foû di s'viège
Qu' Hairi, lu grand bourdeu, pauriév' di ses voyèges :
C'est dir' qu'i saveu tot sais aveur rin veyou.
On rieu li d'manda : — Quu d'hez-v' des Dardanelles (¹) ?
Les Dardanelles? J'è l's a baico k'nohou,
J'a diné treu feie avou zelles !

Tot volant trop jauser, tot volant savu tot,
C'est'aisi, bin sovint, qu'on s' fait passer p'on sot.

(¹) Forts élevés par les Turcs en Europe et en Asie pour défendre le détroit de Gallipoli.

L'CHET ET L'MOUNI.

Ean' on molin on chet aveut bonn' vikauraie,
Camm' y plovév' des grains, i gruslév' des soris;
Ossi, chantév' t-i foir, et voltli chantév' t-i,
En l'honneur du s'patron onn' vikante létanaie;

Tot l'mond' en estent assourdi.

Ju n'sés qui m'racontév' on dimègne après nône
Ciss' fauve: au moumint même, ju k'maïca mi prangi.

Edoirmou ni veus-ch' nin li chet qui cange à mône
Et lu bon Diet div'nou mouni !

Vonn' veyez qu'trop qui j'a songi,
Çu n'est nin com çoula quo sont craus nos chenônes !

* XIII *

LI LEUP D'GUISE.

On leup qui rôdéve ès canton ,
Ossi malin qu'li r'naud del fauve ,
Po z'esse au biergi pu trôpauve ,
S'affula d'onn' bell' pai d'mouton.
Vos d'vez paisé tot' les heuraises
Et tot' les clapanètes gueulaies
Qu'i grusiv' ès cachetl', tot s'ragottant l'maiton ?
Bin beûre et bin doirmi , à l'ad'veinant l'magn'hon ,
Tél' veie est bin l'ciss' d'on chènoue.
On jour portant l'biergi , discovra nos' capon ,
Qui , fahi camme esteut , fout abattou sais pône .

Gins du maul' foi , y vierez-ve onn' leçon ?
Nenni , l'habit nu fait nin l'mône ,
Et l' pus fin des trôpeurs trouv' todi s' punition !

XIV

BON DIET L'RAIDRAIT.

On aveule dimandév' à l'ouh' on boquet d'pan :
On ovri pass' et dit : ji n'a pu qu'cist'aidant,
Mu brav' hamm', mais prendez-l', et su d'main on nos pauie,
Ju v'dorè pèce qui mi v's ahaue.
L'aveûle plorév' tot l'rumerçant.

Lu main qui dann' aisi, dé cir deut' ess' bënaie ;
Lu pòv' qui dann' au pòv, lu bon Diet d'jöie ès raié !...

XXV

ON FEU D'MOHES A DEUX COUS.

On nou contrumaisse di fabrique
Feu d'abarris, comm' ienn' à tant,
Trova qu'tot allév' so l'botique,
Foirt mau : vollà tot discanjeant.
Pu nol ovri n'fèv' bon ovrège
S'i n'avent passé po ses mains ;
I rabahiv' tos les óvrèg'
Camm' su s'bous' fib' tot les pauiemains.
Lu maiss' su d'hév' : li bonn' idaie
Quu d'pраid' eis t'hamm' là j'a oiou !
Im' fait gagni doppès journaies,
Pus on seul poièg' n'est pierdou !
On vi s'pouleù qui n'fèv' noj jesse ,
Veyant su d'hanchi l'assotti ,
D'hév' à s'planquet tot hossant ltiesse :
— Les nous ramons hové voltii !...
Camm' ni savant rin, camm' non-pouh',
Onveya ci crâne cunoheu,
Six meus après hové à l'ouh',
Et louqui d'tol mond' p'on plach'teu.

* X VI *

ÉSOPE ET L'AUGNE.

Imité de l'allemand.

L'augne, on jour, vint po s'plaide
A maisse Ésop' dé roll' qu'iaveut
Duvains ses fauv', roll' malhureux,
Roll' du vrai sot : vos d'vriz bin m'raide
Suti,
Dist-i :
Quu dial, ju n' sos nin sais esprit!..
— Cummint vouss' po malin q'ju t'haugne,
Dit l'aul', ju m' freus louki p'on sot,
Ju n'veus nin fer dir' di tutos
Quu c'est mi po q'côp-lâ qu'i est l'augne!

XVIII

LU VANILLE.

Lu vanille, onn' des fleurs qui nos vint dè Pérou
Su touné et su ratoune po todí l'solo veie!
 Lu vanille, si ji n' mu rouveie,
Enn' es raviss' pu d'onk.... blank' panse, avez-v' oïou?
 J'n'a nin mesauh' di fleur ni d'live
 Es-don, po v' mostrer lu mesti
 Du s'lèver vit', si l'solo s'live,
 Su l' solot s'coûk', du s'vitt' coûki!.....

***XVIII**

ON VRAI MARCHAND.

— Di quén' couleur estez-v', brav' mais' di ciss' botique ?
Tot marchand deut kunoh' ses dreuts.
Etez-v' ô liberaul, ou bin ô catholique ? —
— Du quén' couleur ju sos, respond tu molhureux,
Qui mauie n'aveu oisou su hérer d'vins nol' clique :
Ju sos dè l' couleur du m'pratique !....

*XIX

L'PAIE ET LA SPRÈW.

On jou d'vains m'cour, adié mes paies,
On' s'iprèw, sains gèn', vint s' hèrer :
— Vos avez bin auhi d'viker,
Dist-ell', qwand l's ôt' n'polet pu haie.
Qwand l'hivier fait mori les faies,
On v'dann' du l'avón' et dè pan
Et so ci mém' temps on m'kuchess' !
— Aie ! nu vevez-v' don nin, bonn' biess',
Dit l'paie, qu'on nos fôr' bin chaqu' jou
Paç'quu, sains r'proch', nos d'nans-t on' où :

Seuiz util', chacun v'fret fless',
Et duurtos v'serez r'qwérou !

* XX *

LU CHERDON ET L'FABRICANT.

Qu vés' fè là, vilain cherdon,
Dihéve on fabricant d'noss' veie,
Qui v'név' d'el veie
Es s' cortli v'nou sais permission.
— Cou quu ji fais, mais ji crêh don,
Dit l'plant' qu'a lu tiess' vit' montaie;
Seuie bin contain; onn' mau pégnaie
Comm' mi, quiesst-ell' po tes ploumions?
— Mouss' sou, lu fabricant respond:
Lu ploumion qu'tu blaum' duvains m'pesse
Fait l'même effet q'ti ès m'jardin;
In' convint nin
Q'tu praisse ait' mes légum' onn' pièce;
I n'a nol augn' voci, qwatt'-pièce!..

Po z'esse utile et bon aux gins,
Faut saveur praid' mèsare et temps.

***XXI**

LU PÈRE ET SES TREUS EFANTS.

On pér' dumand' à ses èfants,
Sou qu'iavit fait tott' lu samaine.

— Mi, j'a corou po vaid' noss' laine,
Dit l'pu vi : j'rappoit' les aidants !

— Mi, di l'ôte, au bureau tranquile
J'a tunou mes régiss' po m'mi.

— Et ti don là, vins' adlez mi,
Veyans, qu'as' fait m'bon Théophile ?

— J'a fait des fauv' et des respleus
Po qu'vos v'rècrèv' les dimègnes,
Dist-i. Vos n's aimez tos les treus ;
D'aveur mau fait, père, j'a bin sègne ;
Ca ju n'rappoit' rin ès l'mâhon.

— Tu nos rappoit' tott' noss' bonn' jöie ;
Dit l'pér' ; c'est par tu douce rauhon,
Quu nos' t'aume eunoh' lu dreut' voie ;
Et puis qui don, m'fils, nos rejöie

Es tott' sauhon :
T'as gagni t'paur, noss' brav' alöie !

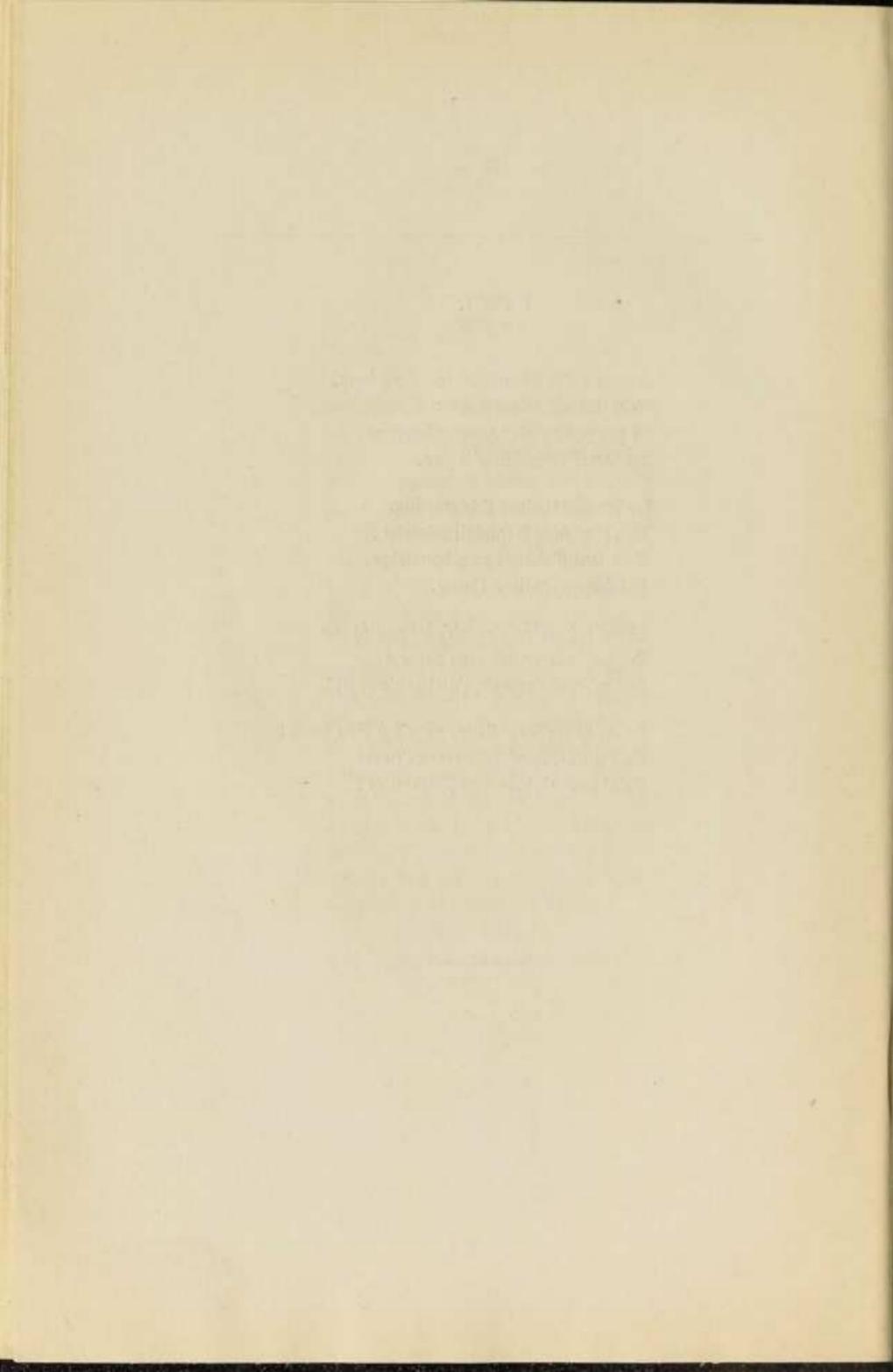
ENVOI.

Du sègn' del fer quéqu' feie trop long,
Voci ji clorai lu messège :
Si ji v'pous plaire avou m'iovrière
Jel còtrai toumè juss' à pon.

Lu jou vairet s'vos l' trovez bon
Quu ji v' dörè li fond di m'sèche ;
Mais faut d'abord, po s'bon usège,
Del farenn' rutirer l'laton.

Chaq' joù, sains r'proch', jel rublùtnaie,
Po 'nn' ès tirer del mau passaie
Qui m'freut damner, l'dial seuie rosti !

Jin' vous qu'fenn' fleur, po v's è fer l'fiesse !
Mais houïe, irév' distourner l'tiesse
Po'n' pòv' sèchiae quu j'riskaie ci ?



TAUVE.

I.	Lu sèchiae di laton.	91
II.	Lu chèrawe et l' locomotive.	92
III.	Lu photogène et l'mèch' di nutte.	94
IV.	On bambert, lu j'vô et s' maise	95
*V.	Quu faut-i po s' marier?	96
VI.	L'orgain est tot.	97
*VII.	Lu pavion et l'mohe à laume.	98
*VIII.	On p'tit malheur	99
IX.	Lu chôdron et l'crama.	100
X.	Lu joweu d'tour et l' maurtiquet.	101
XI.	On maise crakeu	102
XII.	L'chet et l'mouni.	103
XIII.	Li leup d'guisé.	104
XIV.	Bon Diet l'raidrait.	105
XV.	On feu d'mohes à deux couz.	106
*XVI.	Esope et l'augne.	107
XVII.	Lu vanille.	108
*XVIII.	On vrai marchand.	109
*XIX.	L'paie et lu sprewe.	110
*XX.	Lu cherdon et l'fabricant.	111
*XXI.	Lu père et ses treus èfants.	112
	Envoi.	113

NOS N'ESTANS PUS DES ÈFANTS

CRÂMIGNON

Par N. DEFRECHEUX.

Air: Le voici le rosier blanc
Qui fleurit bouton d'argent.

Music score for 'NOS N'ESTANS PUS DES ÈFANTS' in G major, common time. The vocal line consists of eighth and sixteenth notes. The lyrics are:

Es.sou'n comm' sour et fré, Nos co.riz d'vin les
 près Di.vin les bois n'sal.liz d'bour.biner les oru.his
 Tou' noss'veie, nos nos ill.mans Min n'es.tans pus des è.fants.

CRÂMIGNON D'FIESSE

Par J. G. DELARGE.

Air: Vouci l'fesse, compèr' Simon!

Music score for 'CRÂMIGNON D'FIESSE' in G major, common time. The vocal line consists of eighth and sixteenth notes. The lyrics are:

Allions! hiae! i nos fat d'ver.ti! Vive li jöie et les a.mis
 Quand ou.z'est tur.los ré.u.nis On reie tos es.son.nes;
 Vive li jöie et les a.mis Po bin rou.vi les pön.nes.

LU JÖNESSE

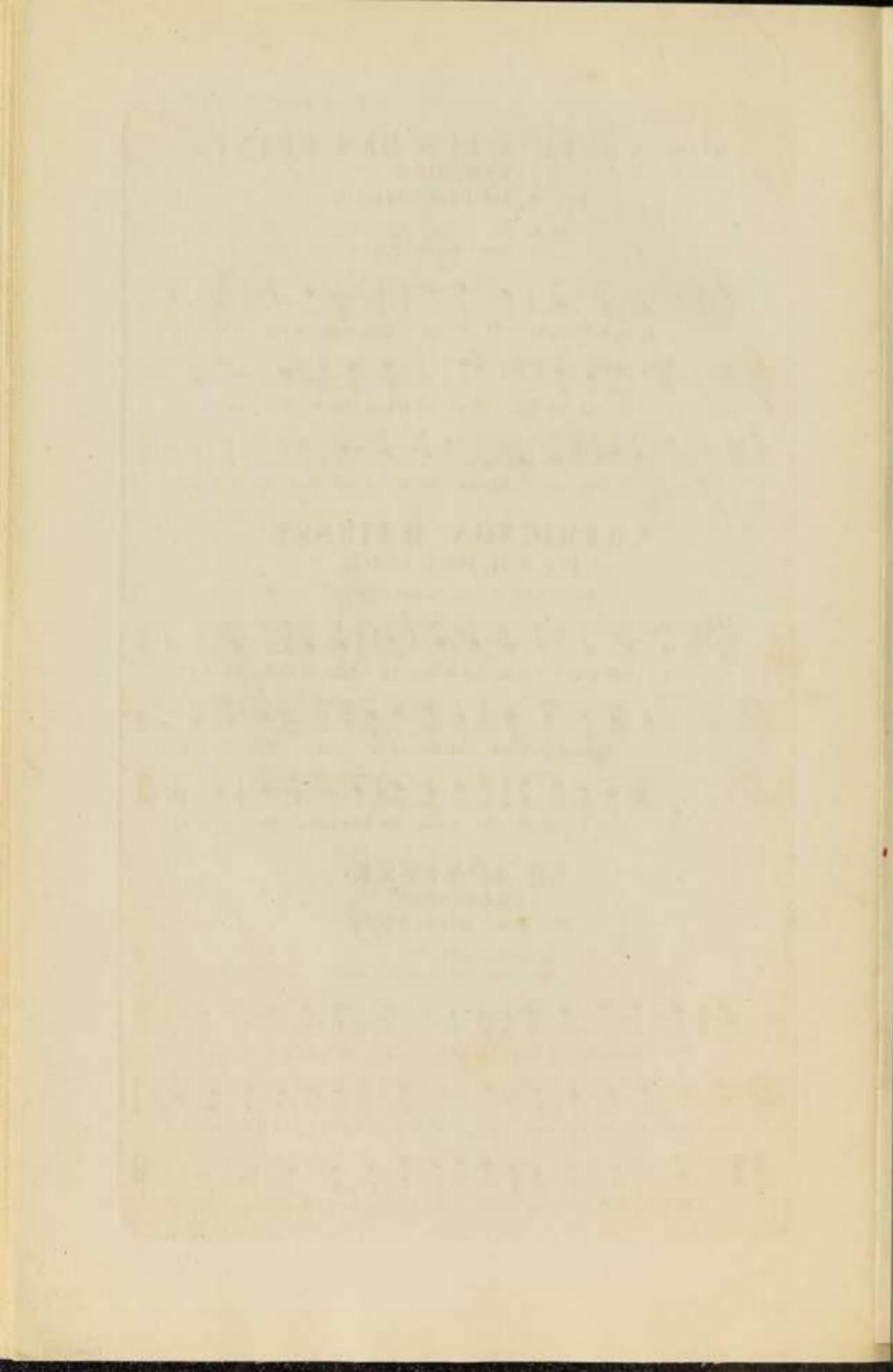
CRÂMIGNON

Par Paul PHILIPPE.

Air: Loulals, po c'cop ly,
Nos estans d'm des loids draps!

Music score for 'LU JÖNESSE' in G major, common time. The vocal line consists of eighth and sixteenth notes. The lyrics are:

Qu' l'jö.nesse est belle à veie A. vou ses plaisirs, ses jeux,
 Cest l'pus bell'sô.hou del' veie, C'nest qu'tot so.lo dzo c'ir bleu.
 Et houp là! tour.siveux, Dis.hôbrans-nos d'esse hu.reux! Fin.



NOS N'ESTANS PUS DES ÈFANTS.

CRAMIGNON

VAR

Nic. DEFRECHEUX.

PRIX.

C'est quand l'ouhai batte à covège
qu'il chante il pus.

AIR : *Le voici le rosier blanc
Qui fleurit bouton d'argent.*

Ah ! tant qui m'cour batt'ret
Li blonde Adil' l'aret.
Qwand nos aviz doze ans,
J'esteu si p'tit galand;
Tot' noss' veie nos nos inm'rans,
Min n' n'estans pus des èfants.

Qwand nos aviz doze ans,
J'esteu si p'tit galand;
Ses deux grands ouies si bleus
Vers mi s'tournit joyeux;
Tot' noss' veie nos nos inm'rans,
Min n' n'estans pus des èfants.

Ses deux grands ouies si bleus
Vèrs mi s'tournit joyeux;
Essòu' comm' sour et fré,
Nos coriz d'vin les prés;
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estans pus des èfans.

Essòn' comm' sour et fré ,
Nos coriz d'vin les prés;
Divin les bois n's alliz
D'boubiner les neuhis ;
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estans pus des èfans.

Divin les bois n's alliz
D'boubiner les neuhis ,
Et so nos jeux l'baité
Cint feies jeta s'clarté ;
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estans pus des èfans.

Et so nos jeux l'baité
Cint feies jeta s'clarté ;
Ouïe, sins qui c'seuie conv'nou ,
J'el veus-t-éco chaqu' jou ;
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estans pus des èfans.

Ouïe, sins qui c'seuie conv'nou ,
J'el veus-t-éco chaqu' jou :
A l'mém' heûr', so l'mém' bane ,
Ell' s'assit tot brosdant ;
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estans pus des èfans.

A l'mém' heûr', so l'mém' banc ,
Ell' s'assit tot brosdant ,
Et mi qu' l'a-st-awaitt ,
Ji m'a vite aprèpi ;
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estans pus des èfants .

Et mi qu' l'a-st-awaitt ,
Ji m'a vite aprèpi :
Qui d'han-gn' ? Ji n'ès sé rin ,
J'el louke et j'sos contin .
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estans pus des èfants .

Qui d'han-gn' ? Ji n'ès sé rin ,
J'el louke et j'sos contin ;
Nos deux cours, mi sônn'-t-i ,
S'comprindet sins moti ;
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estans pus des èfants .

Nos deux cours, mi sônn'-t-i ,
S'comprindet sins moti ;
Qwand 'll'si dress' po m'qwitter ,
Ji sos tot attristé ;
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estan pus des èfants .

Qwand 'll'si dress' po m'qwitter ,
Ji sos tot attristé ;
Hir, po l'rit'ni, ji d'ha :
« Kimint? 'nn'allez-v' déjà? »
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estans pus des èfants .

Hir, po l'rif'ni, ji d'ha :
« Kimint ! 'nn'allez-v' déjà ? »
Ses bleus ouies si lèvit
Vès li steûl' dé biergl ;
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n'estans pus des èfants.

Ses bleus ouies si levit
Vès li steûl' dé biergi ;
« Li nut', dist-ell', va v'ni ,
» Mi sour voret doirmi . »
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estans pus des èfants.

« Li nut', dist-ell', va v'ni ,
» Mi sour voret doirmi . »
J'el oisa prind' po l'main ,
Ell' ni s'rissècha nin ;
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estans pus des èfants.

J'el oisa prind' po l'main ,
Ell' ni s'rissècha nin.
« Adil', s'i t'néve à mi ,
» D'lez vos j'sereus todì . »
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estans pus des èfants.

« Adil', s'i t'néve à mi ,
» D'lez vos j'sereus todì .
» Min, d'hez-m', s'i t'néve à vos ,
» D'lez mi d'meuriz-v' èco ? »
Tot' noss' veie nos nos inm'rans ,
Min n' n'estans pus des èfants.

» Min, d'hez-m', s'i t'nève à vos,
» D'lez mi d'meuriz-v' éco? »
Si rôs' chif' rogiha;
« Aoi, dist-ell' tot bas;
Tot' noss' veie nos nos inm'rans,
Min n' n'estans pus des èfants.

Si rôs' chif' rogiha;
« Aoi, dist-ell' tot bas.
» Fât-i v's acertiner
» Cou qu' vos d'vriz-t-adviner? »
Tot' noss' veie nos nos inm'rans,
Min n' n'estans pus des èfants.

» Fât-i v's acertiner
» Cou qu' vos d'vriz-t-adviner? »
Adon ell' si sâva
Et tot' nut' j'el' songea.
Tot' noss' veie nos nos inm'rans,
Min n' n'estans pus des èfants.

Adon ell' si sâva
Et tot' nut' j'el' songea.
Ah! tant qui m' cour battret,
Li blonde Adil' l'aret.
Tot' noss' veie nos nos inm'rans,
Min n' n'estans pus des èfants.

and a writer, "the author of
"Dante's Inferno," etc.

Dante, "The Divine Comedy,"

"Inferno," "Purgatorio,"

"Paradiso," etc., written by

a Florentine poet, died

in 1321; also, a Florentine

poet, died in 1321; also,

an English poet, died in 1321;

also, a French poet, died in

1321; also, a French poet,

born in 1321; also, a French

poet, died in 1321; also,

an English poet, died in 1321;

also, an English poet, died in

1321; also, an English poet,

born in 1321; also, an English

poet, died in 1321; also,

an English poet, died in 1321;

also, an English poet, died in

1321; also, an English poet,

born in 1321; also, an English

GRAMIGNON D'FIESSE.

PAR

J.-G. DELARGE.

1^{re} MENTION HONORABLE.

AIR : *Léopold est un bon Roi, ou vocal li fiesse compér' Simon.*

Une maison où l'en rit, vant misant
qu'un plaisir où l'en pleure.

Allons haie, i nos fat d'verti,
Viv' li jöie et les amis !
Qwand on z'est tutlos réunis,
On reie tos essonne :
Vive li jöie et les amis,
Po bin rouvi les pônes !

Qwand on z'est tutlos réunis,
Viv' li jöie et les amis !
On s'plait, on s'moque di çou qu'on dit,
On reie tos essonne :
Viv' li jöie et les amis ,
Po bin rouvi les pônes !

On s'plait, on s'moque di çou qu'on dit,
Viv' li jöie et les amis !
On lait d'costé les gins d'esprit ,
On reie tos essonne :
Viv' li jöie et les amis,
Po bin rouvi les pônes !

On lait d'costé les gins d'esprit ,

Viv' li jöie et les amis !

Po n'avu nou sujet d'mépris,

On reie tos essôonne :

Viv' li jöie et les amis ,

Po bin rouvi les pônes !

Po n'avu nou sujet d'mépris ,

Viv' li jöie et les amis !

Qui l'grand s'mette à costé dè p'tit ,

On reie tos essôonne :

Viv' li jöie et les amis ,

Po bin rouvi les pônes !

Qui l'grand s'mette à costé de p'tit ,

Viv' li jöie et les amis !

I n' fät ni s'pèsér ni s'chûsi ,

On reie tos essôonne :

Viv' li jöie et les amis ,

Po bin rouvi les pônes !

I n' fät ni s'pèsér ni s'chûsi ,

Viv' li jöie et les amis !

De l'mém' pâsse on z'est tos prustis ,

On reie tos essôonne :

Viv' li jöie et les amis ,

Po bin rouvi les pônes !

De l'mém' pâsse on z'est tos prusti ,

Viv' li jöie et les amis !

C'est l'mém' pér' qui nos a bëni ,

On reie tos essôonne :

Viv' li jöie et les amis ,

Po bin rouvi les pônes !

C'est l'mêm' pér' qui nos a benni,

Viv' li jöie et les amis !

Et riche et pauve, nawe et ginti,

On reie vos essonne :

Viv' li jöie et les amis,

Po bin rouvi les pônes !

Et riche et pauve, nawe et ginti,

Viv' li jöie et les amis !

Ont v'nou à monde, sins ch'mih' comm' mi,

On reie vos essonne :

Viv' li jöie et les amis,

Po bin rouvi les pônes !

Ont v'nou à monde sins ch'mih' comm' mi,

Viv' li jöie et les amis !

C'est po çoula qu'ès paradis,

On reie vos essonne :

Viv' li jöie et les amis,

Po bin rouvi les pônes !

C'est po çoula qu'ès paradis,

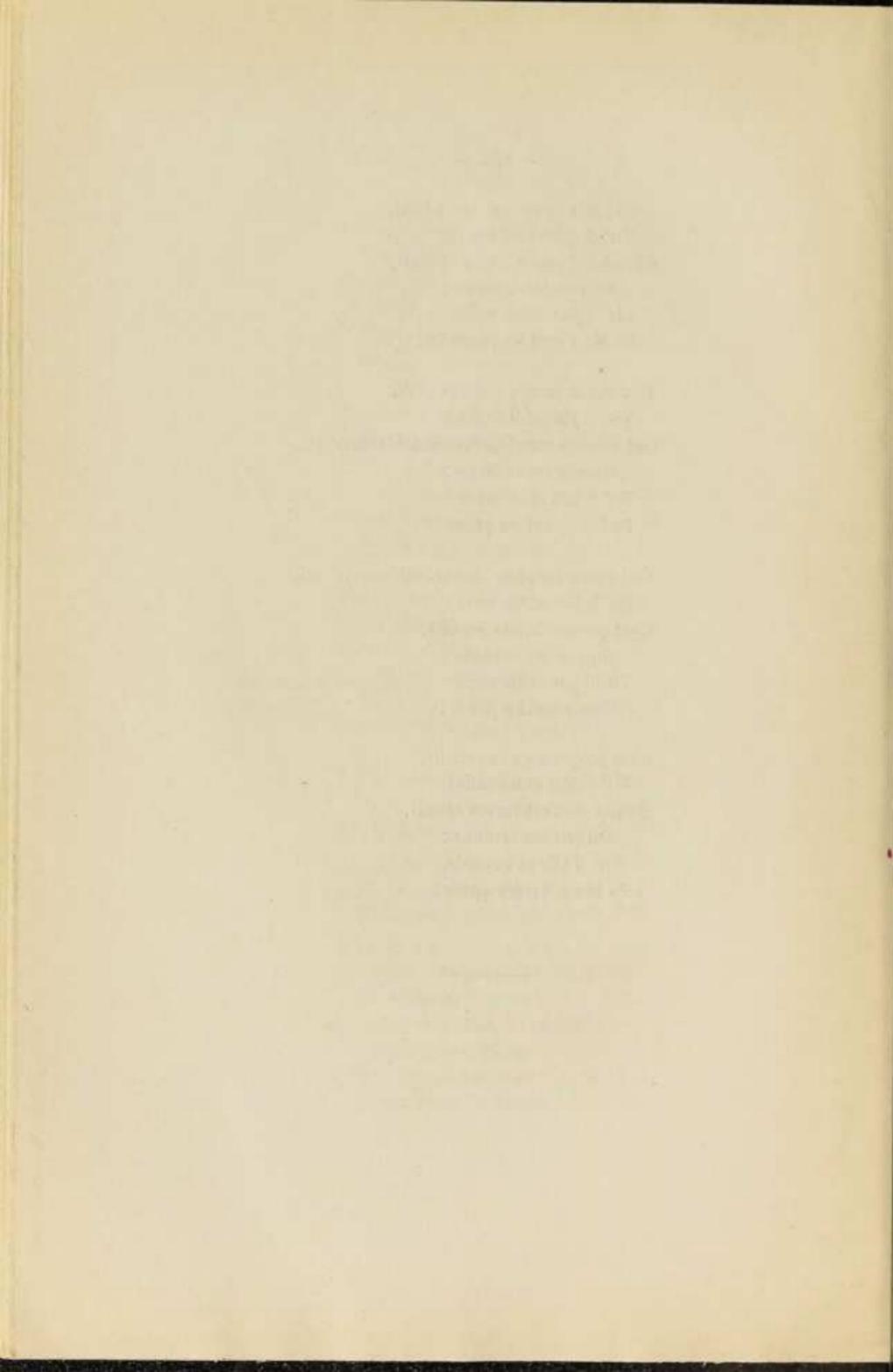
Viv' li jöie et les amis !

Qwand on z'est turtos réunis,

On reie vos essonne :

Viv' li jöie et les amis,

Po bin rouvi les pônes !



I.U JONESSE.

CRAMIGNON

PAR

M^r PAUL PHILIPPE, DE VERVIERS.

2^{me} MENTION HONORABLE.

(*Air cunohou*).

La chanson égaie l'esprit.

(Anonyme).

Quu l'jonesse est belle à veie }
Avou ses plaisirs, ses jeux, } *bis.*
C'est l'pus bell' sôhon del veie
C'n'est qu'tot solo d'zo cir bleu;
Et houp là, toursiveux, }
Dishôbrans nos d'esse hureux! } *bis.*

C'est l'pus bell' sôhon del veie }
C'n'est qu'tot solo d'zo cir bleu, } *bis.*
On z-y chante, on danse, on reie
On n'a d'keur quu d'ess'vigreux;
Et houp là, toursiveux, }
Dishôbrans nos d'esse hureux ! } *bis.*

On z-y chante, on danse, on reie } bis.
On n'a d'keur quu d'ess' vigreux ;
D'on ci d'on là l'on pochtéie
Comm' des spirous l'cour joyeux ;
Et houp là, toursiveux,
Dishôbrans nos d'esse hureux ! } bis.

D'on ci d'on là l'on pochtéie } bis.
Comm' des spirous l'cour joyeux,
Et d'fleur à fleur on voltéie
Po suçi çou qu'a d'meyeu ;
Et houp là, toursiveux,
Dishôbrans nos d'esse hureux ! } bis.

Et d'fleur à fleur on voltéie } bis.
Po suçi çou qu'a d'meyeu ;
Adon l'on aim', c'est merveie,
Ca l'cour est tot rimpli d'feu !
Et houp là, toursiveux,
Dishôbrans nos d'esse hureux ! } bis.

Adon l'on aim', c'est merveie, } bis.
Ca l'cour est tot rimpli d'fen !
Lu jonai po n' bell' jôn' feie
S'esprind tot comam' dè boleu ;
Et houp là, toursiveux,
Dishôbrans nos d'esse hureux ! } bis.

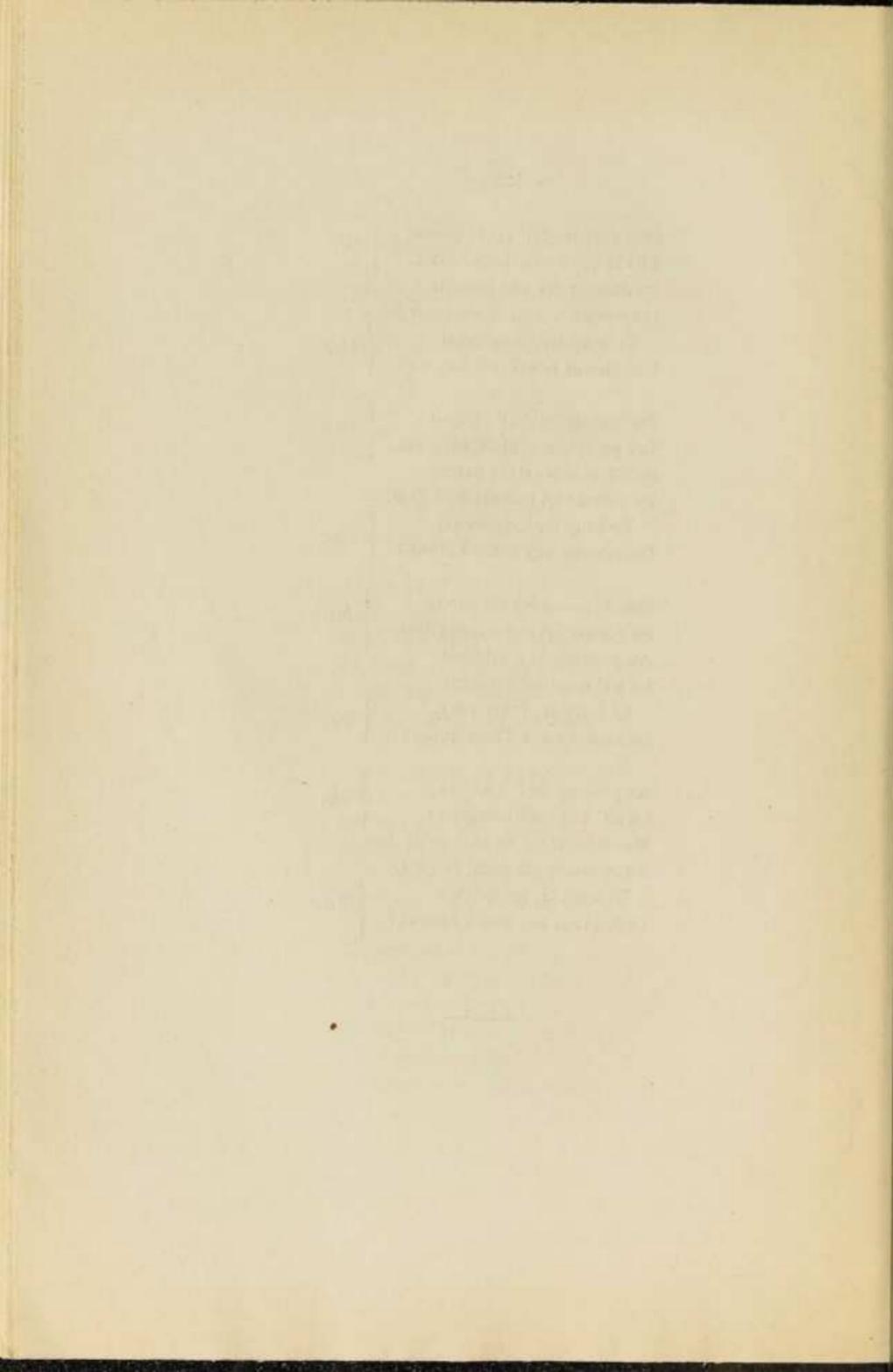
Lu jonai po n' bell' jôn' feie } bis.
S'esprind tot comam' dè boleu ;
Puis s'erapaud' li rind l'pareie
Et v'là qu'i broulet los deux !
Et houp là, toursiveux,
Dishôbrans nos d'esse hureux ! } bis.

Puis s'crapaud' li rind l'pareie } bis.
Et v'là qu'i broûlet los deux :
Po dustéde on' tell' blaméie
Les pompiers sont l's amoreux !
Et houp là, toursiveux,
Dishôbrans nos d'esse hureux ! } bis.

Po dustéde on' tell' blaméie } bis.
Les pompiers sont l's amoreux ;
Mais l'jonesse est sin pareie
Po s'aimér tot comme on l'deut.
Et houp là, toursiveux,
Dishôbrans nos d'esse hureux ! } bis.

Mais l'jonesse est sin pareie } bis.
Po s'aimer tot comme on l'deut.
Au prétemp de l' viköreie
Lu siv' nos rind corègeux.
Et houp là, toursiveux,
Dishôbrans nos d'esse hureux ! } bis.

Au prétemp de l' viköreie } bis.
Lu siv' nos rind corègeux ;
Mais comme ell' nu vint qu'on' feie
Nu rouvians nin noss' respleu.
Et houp là, toursiveux,
Dishôbrans nos d'esse hureux ! } bis.



NI ROUVIZ NIN ON PAUVE AVEULE SI V' PLAIT?

ROMANCE,

PAR

O. BOSSON.

3^{me} MENTION HONORABLE.

AIR de *la poitrinaire*.

1^{er} couplet.

A l'coin' din' rowe, achou déconte in' pire,
On pauve aveule, ossi flaw' qui souffrant,
Din' voix tot' gréie marmotéve in' priire,
Sitindant l' main dès qu'l'oyéve ou passant.
On p'tit neûr chin, volâ tot' si k'pagneie,
Li chervant d' guid', doux, min bin triss' tâvlai.
Et d'timps in timps i breyév' co quéqu'feies :
Ni rouviz nin on pauve aveûl' s'i v' plait (*bis*).

2^e couplet.

Vos qui jouwih' des fless' di tot' manire,
Vos qui veyez dè l' terr' tot' les baités,
Qui dè solo vantez li bell' loumire,
J'ennès veus rin, min j'e sos rischâffé.
Tos les bonheûrs vis toumet los din' feie,
Richesse, amour, vos avez tot à fait.
Divin vos mém' dihéz-v' éco quéqu'feies :
Ni rouvians nin on pauve aveûl', s'i v' plait (*bis*).

3^e couplet.

Avez-v' famil', vos r'çivez les caresses
D'on pér', d'in' mér', d'in' feumme ou d'in' éfant;
Ji sos tot seu, li moirt mi s'tind les bresses;
J'eun' n'a nin sogn', j'èl rawâd' tot priant.
D'vent di v' qwitter, ji v' deus bin on conseie,
Fez l' charité, rin n'est si doux, si bai,
Vos y wangn'rez la d'zeûr noss' vréie patreie;
Ainsi sov'néz-v' dè pauve aveul' s'i v' platt (*bis*).

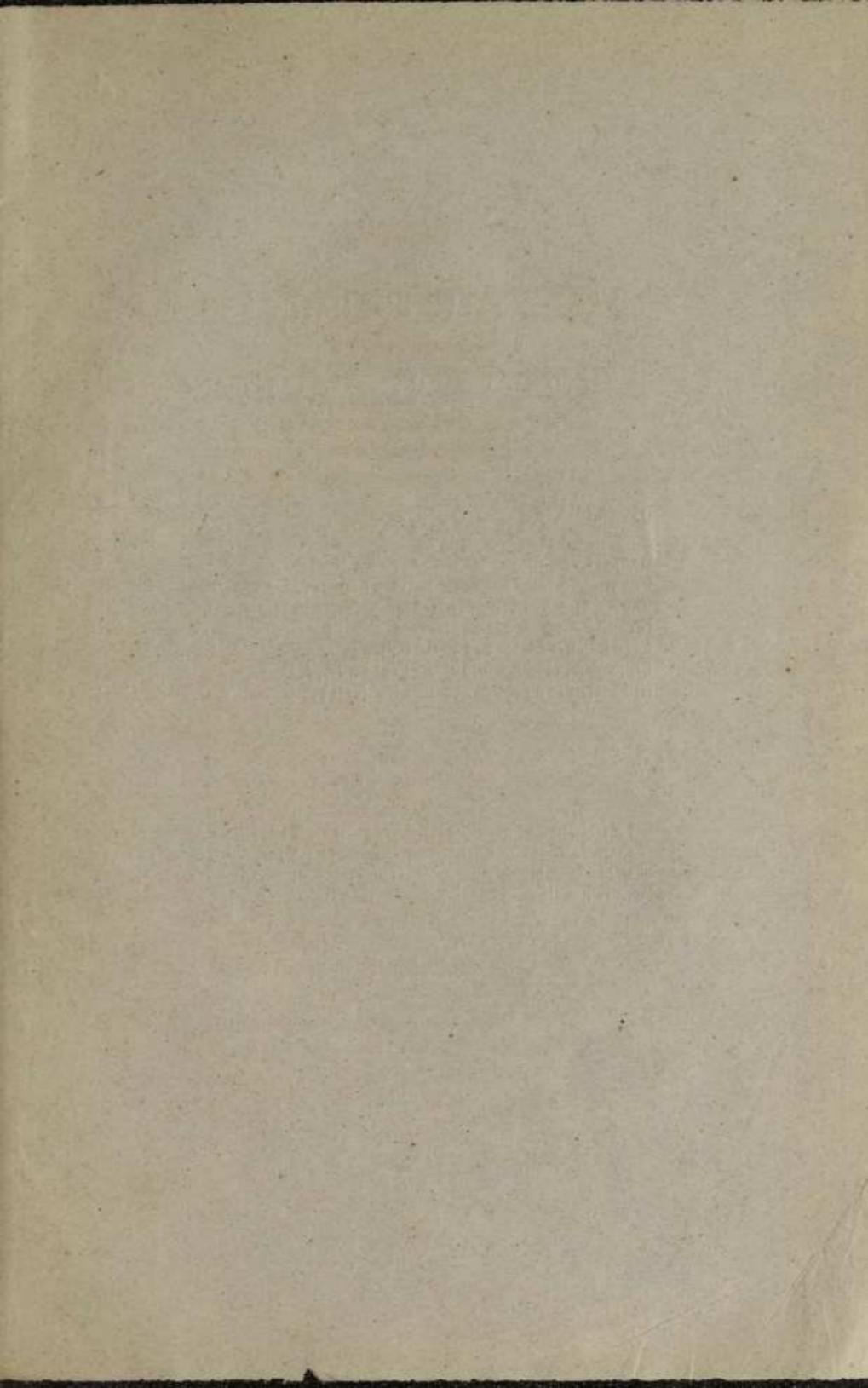


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CETTE 1^{re} LIVRAISON.

	Pages.
Règlement de la Société.	3
Tableau des membres de la Société.	45
Rapport du jury sur les concours n° 5, 6 et 9.	29
Pus vis, pus sots ! comèdeie-spot en in ake, par André Delchef.	55
Fauves et fauvartons, par N. Poulet (dialecte verviétois).	87
Nos n'estans pus des esfants, crâmignon, par N. Desfrecheux.	117
Crâmignon d'fiesse, par J.-G. Déjarge.	125
Lu jônesse, crâmignon, par M. Paul Philippe, de Verviers.	127
Ni rouviz nin on pauve aveule, s'i v' plait ? romance, par O. Bosson.	151

AVIS.

La troisième et dernière livraison du tome V paraîtra incessamment.

Le bureau invite de nouveau Messieurs les membres de la Société à enrichir la bibliothèque de leurs ouvrages et des pièces wallonnes anciennes qu'elle ne possède pas (voir les catalogues).

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE
LITTÉRATURE WALLONNE.

SIXIÈME ANNÉE.



LIEGE
J.-G. CARMANNE, IMPRIMEUR
—
1864

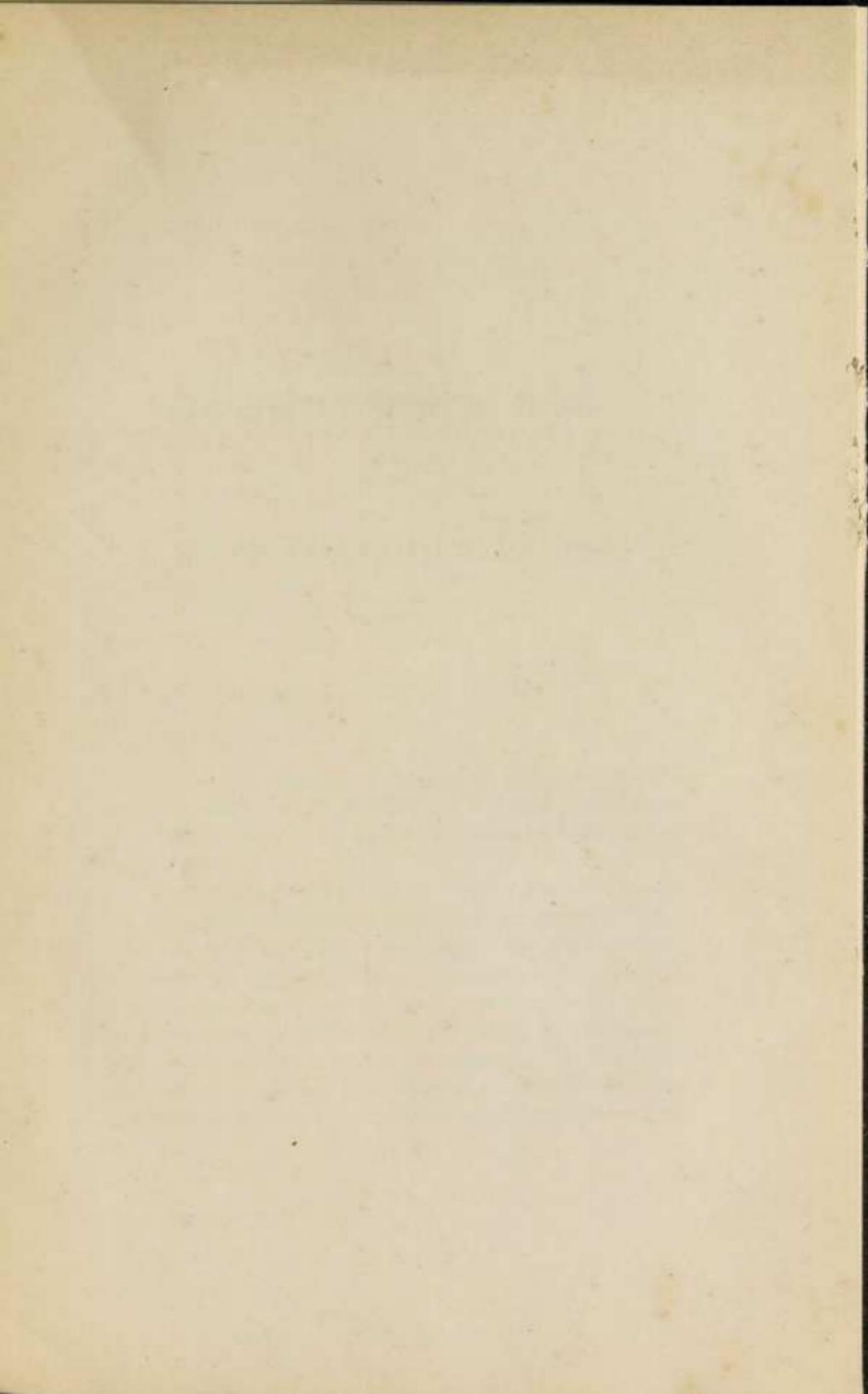
2^e livraison.

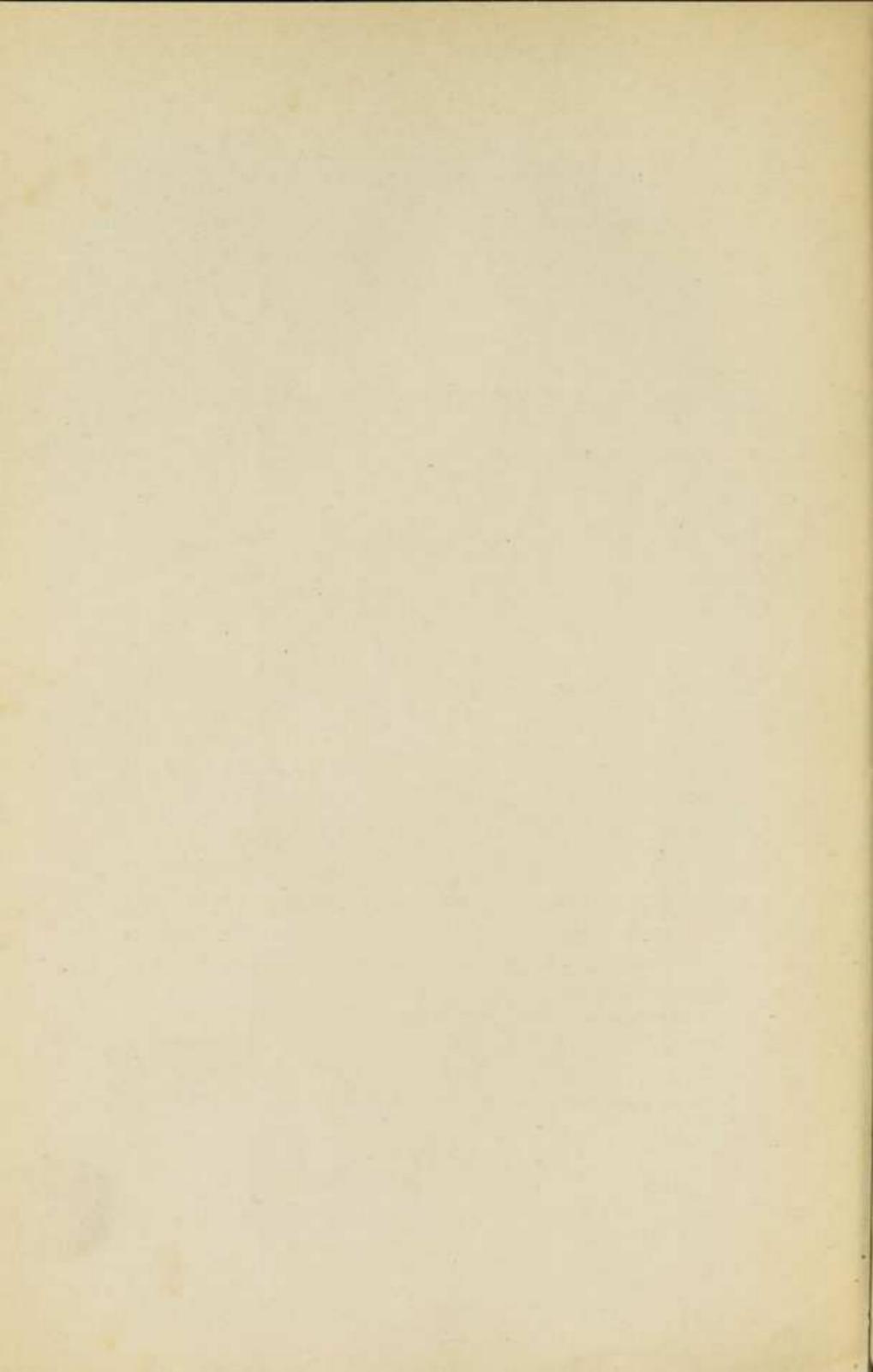
12 JULY 1977

1977

1977

1977





SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE

2^e ET 4^e CONCOURS DE 1862.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 17 novembre 1862, vous avez nommé le Jury destiné à juger les résultats des 2^e et 4^e Concours de 1862, c'est-à-dire les Concours dont voici le programme :

“ Un glossaire technologique wallon-français, relatif
“ à une seule profession, au choix des concurrents. Citer
“ les sources autres que les traditions orales, s'il en existe,
“ et faire, s'il y a lieu, l'histoire des termes spéciaux les
“ plus importants.”

“ Prix : Une médaille d'or de la valeur de 100 francs.
“ N. B. Un glossaire des termes en usage chez les tisse-
“ rands a été adressé à la Société en 1861. Le Jury
“ n'ayant pas terminé (au 17 novembre 1862) ses opéra-

" tions, la valeur de ce travail n'est pas connue. Il a donc
" paru convenable d'exclure du concours de cette année
" le travail sur la profession des tisserands. "

" 2^e (4^e Concours) Déterminer l'époque à laquelle le
" patois wallon de Liège a revêtu ses caractères dis-
" tinctifs : Esquisser à grands traits, l'histoire des varia-
" tions de la langue romane au pays de Liège.

" Prix : Une médaille d'or de la valeur de 100 francs."

Le Jury composé de MM. Chaumont, Delboeuf, Fuss,
Stecher et du soussigné, a eu à examiner les pièces
ci-après :

2^e CONCOURS :

A. Un glossaire relatif à la profession des houilleurs.
Devise : *nedum sermonum stet honor*, etc.

B. Une glossaire relatif à la fabrication du canon de
fusil dit : soixante-dix-sept. Devise : *eco'ne feie, vive Lîge!*

4^e CONCOURS :

Une série de notes portent pour devise : on peû po
vosse sutî (un pois pour votre setier).

Disons tout d'abord, quant à ce dernier Concours, que
l'auteur de ces notes n'a point pensé remplir les condi-
tions du programme, il l'annonce franchement en disant :
" De même que chaque coin de terre a sa flore, chacune
" des archives locales offre un champ à explorer par ses
" écrits touchant surtout à l'époque où les langues se
" soumettent à des règles fixes. — D'une partie des
" archives de l'ancienne Cour de justice d'*Andrimont*,

» nous avons cru utile d'extraire les mots encore wallons,
» alors qu'ils s'y présentaient pour la dernière fois et de
» les offrir comme simples notes au Concours précité.
» Les dites archives prouvent, elles aussi, que la trans-
» formation de la langue romane en française s'acheva
» dans l'union du 16^e au 17^e siècle.

Avec le modeste auteur de ces notes, nous dirons aussi qu'il serait utile, au point de vue de l'histoire du langage de nos pays, de recueillir les anciennes archives qui en contiennent la fidèle image et les transformations journalières. Mais tout en tombant d'accord avec l'auteur sur ce point, le Jury n'a point cru pouvoir lui accorder aucune distinction. Les personnes qui voudront étudier la question, si elle est remise au Concours, feront bien cependant de consulter ce travail dans nos archives.

Nous passons au 2^e Concours. Le Jury s'est d'abord prononcé sur le travail relatif à la fabrication du canon de fusil dit soixante-dix-sept.

A l'unanimité, on n'a pas cru pouvoir accorder de distinction à ce mémoire ; — d'abord ce n'est pas un glossaire, — ensuite il n'embrasse pas l'ensemble d'une profession ni même une branche entière d'une profession, mais seulement la fabrication d'une seule arme, et même moins encore, car il ne conduit pas le fusil 77 jusqu'au point où il peut être livré dans les mains du soldat.

Le Jury n'aurait donc pu, sans sortir des termes de son mandat, accorder aucune espèce de distinction à l'auteur de ce travail d'ailleurs assez curieux.

Nous arrivons à l'envoi intitulé : *Petit glossaire des houilleurs Liégeois.*

Le Jury, à l'unanimité, a accordé le prix (médaille d'or de cent francs) à l'auteur de ce glossaire.

Nous allons avoir l'honneur de vous déduire les motifs qui ont dicté notre décision.

L'ouvrage en question est plutôt un vocabulaire qu'un glossaire. En effet, il comprend *tous* les mots peut-être employés par nos houilleurs dans l'exercice de leur profession.

Un glossaire n'aurait pas compris *tous les mots*, mais seulement *les plus remarquables*. Nous n'avions garde toutefois de trouver là un défaut; nous nous sommes plutôt félicités de ce que le libellé peu exact du programme n'ait pas engagé l'auteur à tronquer le résultat de ses investigations.

Quant aux qualités de ce travail, elles sont notables. Naturellement l'ordre y règne, puisque l'auteur a adopté, et avec raison, le système alphabétique, qui facilite tant les recherches; les définitions sont simples, claires et exactes.

A ce propos, Messieurs, permettez-nous de vous exposer ce que le Jury a cru devoir faire pour ne pas compromettre l'autorité de votre Société en cette circonstance.

Il s'agissait d'un ouvrage relatif à une profession tout-à-fait en dehors des connaissances habituelles du plus grand nombre dans lequel les membres du Jury reconnaissent devoir être rangés. Ils ont considéré que pour mériter une récompense,

1^o Le travail devait être complet;

2^o Il devait être exempt d'erreurs au point de vue technique;

3^o Il devait donner des définitions juridiques conformes aux lois sur la matière des mines.

Ne pouvant tous se prononcer en connaissance de cause

sur les points ci-dessus, les jurés ont résolu de prendre l'avis de trois membres de notre Société, que recommandaient, l'un sa connaissance spéciale de la partie du droit qui régit la matière des mines et la publication d'un savant ouvrage ; l'autre, sa qualité d'exploitant de houillères depuis cinquante années environ et ses rapports incessants avec la population ouvrière de ces établissements ; le troisième enfin, ses fonctions de professeur d'exploitation des mines à notre Université.

Ces trois honorables collègues se sont accordés à dire que le travail qui leur avait été soumis était digne à tous égards des suffrages du Jury.

Rassurés par ces renseignements, nous n'avons plus hésité, et nous avons décerné à l'unanimité, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire à la Société, la récompense promise par le programme.

Ce n'est pas à dire pourtant que le Jury n'ait eu des observations de détail à présenter et quelques critiques à éléver.

Mais l'auteur, depuis la publication de votre décision (15 juillet 1863), ayant satisfait aux unes et aux autres, il devient superflu de vous en entretenir. Disons seulement qu'il a su mettre à profit l'indication qui lui a été faite du vocabulaire annexé à l'ouvrage de M. G. E. Brixhe, sur les mines, minières, etc.; de l'ouvrage de Genneté et surtout du bel ouvrage du médecin Morand, (2 vol. in-folio, sur l'exploitation des mines, houillères, au pays de Liège, en Angleterre, etc., publiés à Paris vers 1750).

Nous pouvons maintenant conclure, Messieurs, en émettant le vœu que le mémoire de M. Stanislas Bormans soit suivi d'œuvres sur les autres professions aussi

consciencieuses et aussi soigneusement élaborées que la sienne. Cela ne pourra que rehausser l'éclat de notre Société et en faire mieux apprécier l'utilité, au point de vue pratique.

Liége, le 10 mars 1864.

Au nom du Jury :

Le Rapporteur, F. BAILLEUX.

VOCABULAIRE

DES

HOUILLEURS LIÉGEOIS.

Après les chroniques vulgaires des évêques, de la ville et du pays, les manuscrits que l'on rencontre le plus fréquemment à Liège sont des recueils intitulés : *Préceptes de houillerie*. Plus nombreux que les pawillarts mêmes, ils prouvent l'importance que nos ancêtres attachaient à l'industrie pour ainsi dire nationale de l'exploitation de la houille.

De même que les chroniques et que les pawillarts, ces recueils paraissent tous formés d'après un même modèle

qui doit avoir été rédigé au XVII^e siècle , et se ressemblent à peu de chose près. Ils contiennent , en général , les pièces suivantes :

Points pour examiner les jurés de charbonnage et savoir s'ils sont qualifiés pour exercer office de jurage pour la garde des araines. — *Mandement publié au son de trompette et mis en garde de loi le 20 janvier 1582.* — *La paix de St.-Jacques.* — *Ordonnance du 21 juin 1571.* — *Serment des voirs-jurés.* — *Record et déclaration sur les coutumes et usages de charbonnage.* — *Cri du perron du 3 juillet 1487.* — *Description des ouvrages de houillerie avec une explication des termes de l'art, etc.*

Tous ces documents furent imprimés en 1750 par les soins de M. de Louvrex ; il publia même la liste alphabétique, tout incomplète qu'elle était, des termes de l'art, au nombre de 130 , indiquée dans le dernier article cité.

En 1803, Antony, le dernier greffier des voir-jurés du charbonnage , ayant été nommé par le gouvernement français, le premier conducteur des mines du pays, fut chargé de classer les archives de l'ancienne Cour des voir-jurés. Les travaux considérables qu'il a laissés, prouvent qu'il s'acquitta de cette mission avec un soin extrême. Son *Index des bure*s est le travail le plus précieux qui existe sur la matière.

Pour faciliter aux personnes intéressées ou curieuses l'intelligence des anciens textes, il recueillit tous les mots propres au métier et en forma un petit dictionnaire de 389 mots qu'il destinait à l'impression.

« Cet essai, dit-il dans sa préface, n'aura pas, nous en convenons, le mérite entier de l'originalité ; mais il aura du moins celui de présenter un grand nombre de mots fort usités en houillerie dont M. de Louvrex n'a pas parlé... Nous espérons que le public accueillera favorablement le fruit des efforts que nous faisons à nous rendre utiles tant aux gens de l'art , qu'à ceux qui se consacrent au barreau où les causes de houillerie sont souvent embarrassées par les termes obscurs ou inconnus qu'elles présentent. »

Ce fait, qui était exact du temps d'Antony, l'est encore aujourd'hui.

Nous ne savons pour quel motif le greffier de la Cour du charbonnage ne donna pas suite à son projet de livrer son dictionnaire à l'impression. Ce ne fut que 30 ans après que M. Brixhe lui accorda une place à la fin de son *Essai d'un répertoire raisonné de législation et de jurisprudence en matière de mines*, etc. Liège, 1833. L'éditeur y ajouta quelques termes scientifiques de création récente ou étrangère.

Ce glossaire, quelle que soit d'ailleurs son utilité, outre qu'il est incomplet, laisse à désirer sous le rapport du choix des termes, de l'exactitude de quelques définitions et surtout (au point de vue où nous avons dû nous placer) de l'orthographe⁽¹⁾. Antony ayant voulu donner aux mots wallons employés par les ouvriers liégeois, une tournure française, les a souvent complètement dénaturés.

Tout en laissant de côté les détails qui ne seraient à leur place que dans un traité d'exploitation, nous avons essayé, dans le vocabulaire que nous présentons à la Société liégeoise de littérature wallonne, de faire disparaître ces taches et ces erreurs. Les registres manuscrits de la Cour des voir-jurés du charbonnage⁽²⁾, l'ouvrage de Morand⁽³⁾, et les informations orales nous ayant fourni bon nombre de mots nouveaux, le chiffre des articles, tous wallons, s'est élevé à près de 900. Pour rendre nos définitions plus exactes et plus rigoureuses, nous les avons soumises à la révision de plusieurs hommes

(1) Nous avons suivi l'orthographe adoptée par la Société de littérature wallonne. M. Bailleux a bien voulu, sous ce rapport, revoir les épreuves.

(2) Conservés aux archives de l'Etat, à Liège, au nombre de 96 (1469-1776). Nous leur avons fait quelques emprunts placés entre guillemets et désignés par les lettres V. J. (Voir-Jurés), avec la date que portent les registres.

(3) *L'art d'exploiter les mines de charbon de terre*, 1768, 2 vol. in-fol.

versés dans l'art, notamment MM. Delexhy, Rossius et surtout Jos Dallemagne, directeur de la houillère des Artistes qui, avec la plus grande obligeance, a mis à notre disposition non-seulement les manuscrits qu'il possède, mais encore les connaissances qu'il doit à 40 années de pratique et d'expérience⁽¹⁾.

Le *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* de M. Grandgagnage a jeté une nouvelle lumière sur beaucoup de mots contenus dans l'*Essai* publié par M. Brixhe. Nous avons en soin de reproduire en abrégé le résultat de ces savantes études. Nous proposons aussi quelques étymologies nouvelles, mais, sans aucune prétention à l'érudition ; elles se bornent le plus souvent à signaler un rapprochement entre le flamand et le wallon. Cette comparaison ne manquera pas, croyons-nous, d'un certain

(1) Nous avons aussi recueilli quelques-uns des dictons les plus usités dans le métier, quelques spots particuliers aux houilleurs liégeois. Parmi ces derniers, il en est un qui ne se rangeait sous aucun des termes que renferme notre glossaire et que nous mettons ici en note. Les mineurs, surtout ceux de Montegnée et d'Ans, disent d'un homme qui prétend tout savoir et connaître le sous-sol mieux que les autres : *Il 'nné vout savu ollant qu' Wathi d'Athin.* On sait que Wathieu d'Athin, le conspirateur, était un riche propriétaire de houillères, qui exploitait lui-même et avait la réputation d'être un excellent ingénieur, ou plutôt, comme on disait à cette époque, un excellent géomètre.

intérêt. L'art d'exploiter la houille ne remontant pas au-delà du XII^e siècle, les dénominations formées peu à peu suivant le progrès de l'industrie, pour désigner les travaux, les outils, les terrains, etc., seront à peu près du même âge. Leur racine tudesque ou romane indiquera donc la prédominance de l'un ou de l'autre de ces deux éléments dans la population ouvrière liégeoise à cette époque. Nous devons ajouter ici que le *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par M. Scheler, nous a également été très utile.

Quoique les travaux de nos devanciers, que nous avons naturellement mis à profit, aient facilité notre tâche, nous devons cependant déclarer que nous avons rencontré dans l'arrangement de ce vocabulaire des difficultés que n'aurait sans doute pas présentées celui de tout autre métier. Les motifs n'en échapperont à personne. Mais il nous a paru qu'il offrirait aussi une utilité beaucoup plus grande et nous dirons avec Antony : « Notre but sera « rempli, si, en publiant cet essai sur une matière qui « intéresse tant de monde et qui fait une portion si « considérable de la fortune publique dans ce pays, nous « pouvons porter des personnes plus instruites et plus « éclairées que nous, à travailler sur le même sujet et à « enrichir cette nomenclature des termes qui pourroient

“ avoir été oubliés ici, ou à donner à ceux que nous
“ rapportons une définition plus claire et plus pré-
cise. ”

VOCABULAIRE

A

Abalasse; s. f. pl. — Pièces de bois, au nombre de deux, appuyées sur les extrémités de la poutre d'un *herne à chvâ* (baritel), et se réunissant par l'autre bout au haut du *ponson*. De l'all. *ablassen*?

Abarin ou **labarin**; s. m. — Signal avertisseur que des ouvriers vont monter dans la bure : *Sonner l'abarin*, *On trait abarin* ou *labarin*, un trait d'ouvriers. Du wall. *n'abatt' rin*, ne jette rien dans la bure de peur de blesser les ouvriers ? (V. Grandg., *Dict. étymol.*)

Abatte; v. a. — Abattre, faire tomber ; *abatte li vóne, les píre*. Signifie aussi *abaisser* : *Abatte les aiwe* (d'une houillère ou d'une araigne), faire descendre les eaux en les épuisant ou en leur procurant un écoulement à un niveau inférieur. — *S'abatte* (un terrain, par exemple) ; avoir une inclinaison. *Il a leyí abatte si vóie*, il a donné une inclinaison à sa voie. « Abattre ou jeter jus certaines eawes » (V. J. 1658). « Avons remarqué que cette coistresse s'abatte à trois degrés sur l'aval pendage » (V. J. 1773). Du franc. *abattre*.

Abattement; s. m. — Différence de niveau d'un point à un autre plus bas. *Il gnya ottant d'abattement d'on tél beur à tél aute*. Signifie aussi *abaissement* : *Il gnya pus d'abattement à telle fosse*

qu'à telle aute, c'est-à-dire le niveau d'eau est plus bas dans la première en prenant le même point de départ. « Déclarons n'avoir vu aucun abattement d'eau sur les dites montées » (V. J. 1772). « Ils avoient fait un abattement d'ewes de six pieds » (V. J. 1630). V. *Trinche*.

Abe; s. m. — Litt. : arbre. Axe du tambour du treuil, formé d'une grosse pièce de bois placée verticalement au milieu du *herna*.

Abéchi; v. a. — Commencer, faire mordre pour la première fois l'instrument à un ouvrage. *Abéchi ine bacneüre* : entamer une galerie. Du wall. *bèche*, béc.

Abhay; s. m. — Mot hors d'usage, signifiant la partie d'une pompe à laquelle est attaché le levier qui la fait mouvoir. All. *abhangen*.

Ablo; s. m. — Bloc de bois placé sous les étançons pour empêcher ceux-ci de s'enfoncer ou pour les allonger. D'où le verbe *ablokner*, étayer, soutenir. Le vieux français avait *abloc*, *ablot*, *ablochier*, *abloquier*. Flam. *blok*.

Abouter ou embouter; v. a. — Conduire, amener une araigne ou une galerie à un endroit désigné. « Il ne peut y avoir aucune faille qui aurait porté obstacle à l'embouttement de cette araigne dans les endroits désignés » (V. J. 1776, p. 41). « Défense d'abouter leurs ouvrages du côté de ceux des acteurs » (V. J. 5 février 1667). Du wall. *bouter*, pousser.

Acoister; v. a. — Litt. : côtoyer. Mettre à côté pour appuyer, soutenir (une galerie, par exemple). Du wall. *coisse*, côté, côté. (V. Grandg., *Dict. étymol.*, au mot *Ascoh*).

Acoler; v. a. — Assujettir (les pompes) au moyen d'un collier en fer. — *Bois d'acolemint*, pièces de bois placées dans les

parois des bures et auxquelles on boulonne ce collier. Du français *acoller*.

Acopleûre; s. f. — Anneau double en fer, préparé à l'avance pour en remplacer un autre (à la chaîne) ou pour joindre deux bouts de chaîne. D'où *acopler*, joindre deux bouts de chaîne au moyen d'une *acopleure*. Du franc. *accoupler* (lat. *copula*, liaison).

Aflohemint (d'aiwe); s. m. — Masse d'eau ramassée et retenue entre des piliers par une digue accidentelle. « Ont réparé l'aflohemint fait sur ladite voine par trenche, baquenure et autrement » (V. J. 17 déc. 1657). Du wall. *flouhe*, abondance, affluence (lat. *affluxus*, flam. *vlucht*, *vlocht*). L'auteur du *Spadacrène*, p. 5, dit que ce terme vient du mot *efflhoi*, qui veut dire couper plus bas que le niveau.

Afuler; v. n. — Être couvert par un éboulement. Du franc. *affubler* (vieux franc. *afeuler*, coiffer; bas lat. *affibulare*; le flam. *kullen*, couvrir).

Agâ ou agau; s. m. — Schiste houiller sur la tête des bancs. Du flam. *gaderen*, rassembler. (V. Grandg., *Dict. étymol.*, pp. 11, 324. Cprz. *Egeâxhe*).

Agrape; s. f. — Crampon à deux pointes, formant un demi-anneau plat sur la tête et servant à attacher. Du franc. *agraffe*. (Le vieux français possédait : *agrappier*, saisir. Cprz. *grappin*, et le flam. *grappen*).

Ahè; interj. — Marque la respiration, la fin d'un travail fatigant. Premier lundi du mois d'août, jour de chômage pour les houilleurs liégeois, en souvenir d'un accident arrivé à cette date. Autrefois, ils célébraient cet anniversaire en traînant un chariot sur les grands champs de St-Gilles et en criant : *Yahè*. Cprz. le wall. *haheler*, rire aux éclats.

Ahemince; s. f. — Aisance. Terrain vague aux abords des fosses servant à faciliter les manœuvres des charrettes. Du vieux franc. *aisemence* (wall. *áhs*, aise. Cprz. *ahessi*).

Ahote; interj. — Holà, halte, cri poussé par le mineur pour faire arrêter la machine. — *Ine ahote*; s. f., arrêt, interruption forcée. Cprz. *ahè*.

Ahouer; v. a. — Garantir, prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des ouvriers. — *S'ahouer*, prendre des précautions pour se garantir du danger : *In ovrí qui s'ahowe bin*, un ouvrier prudent. *Ahouer ou beur*, remplir une bure ou l'entourer d'un mur pour prévenir les accidents. Du flam. *schouwen*, éviter, craindre.

Aidai; s. m. — Levier en fer se divisant à son extrémité en forme de pied de biche et ayant un trou dans lequel on passe la tête des clous qu'on veut arracher. Du franç. *aide*, aider.

Airège; s. m. — Litt. : aérage. *Vóie d'airège*, galerie dans laquelle repasse l'air qui a circulé dans les travaux. Ce terme indique aussi tout le système de ventilation. Il s'emploie encore dans le même sens que le mot *lumière*, parce qu'on ne peut servir de lumière que dans les endroits aérés. V. *Roulette*, *Chasette*. Du franç. *air* (lat. *aer*).

Aireure (di vòne); s. f. — Affleurement de veine tellement petit qu'il ne vaut pas les frais d'exploitation. V. *Raines*. Du wall. *airi*, avoir l'air (franç. *air*, *apparence*).

Aisse; s. f. — Local où les ouvriers se réunissent pour se chauffer et ateler *li herna*, avant de descendre dans la bure. Du franç. *être*, vieux franç. *aistre*?

Allvemint; s. m. — Soulèvement du sol d'une couche vers le toit. Du franç. *élévement*, *lever*; lat. *allevare*.

Allége atoù : s. m. — Litt. : action d'aller autour, de faire le tour. *Fer in allège atoù*, signifie se rendre successivement auprès de chaque maître pour recevoir ou verser l'argent de la quinzaine, du mois, etc. C'est l'office du garde. Ce mot indique aussi une galerie circulaire autour d'un point.

Aller à cope, à vôle : v. a. — Expression hors d'usage. Lorsque la pente d'une galerie était trop forte pour qu'un ouvrier seul pût trainer son panier (*aller à vôle*), il se faisait assister par un autre et ils allaient *par couple*.

Amoircou : s. m. — Première pièce de la sonde. — Signifie aussi la baguette de fer placée contre la paroi du trou de la mine pendant qu'on la bourre et qu'on remplace ensuite par la mèche. V. *Broquette*. Du franc. *amorce*, *amorcer*.

Amontemint : s. m. — Différence de niveau d'un point à un autre plus élevé. « Depuis la bure jusqu'aux vignes, il y a un amontement très-considérable sur la superficie et une grande rapidité du terrain » (V. J. 1731). V. *abattemint*. — Signifie aussi l'avancement d'une galerie, montant suivant l'inclinaison de la couche. V. *amonter*. Du franc. *monter*.

Amonter (si leyf) : v. p. — Quitter le niveau pour prendre en montant une autre direction.

Anse : s. f. — Mesure en usage dans les houillères; le poing plus la longueur du pouce (*hanse*; *h* muet? du flam. *hand*?).

Ansene de pas d'l'Abe : s. m. — Fumier des chevaux dans la hutte. Il se partageait entre les maîtres quand le propriétaire du terrain n'en avait pas fait la réserve. De l'ancien franc. *ensainer*, graisser (lat. *sagina*).

Apari ou rapari : v. a. — Ramasser, préparer un tas de houille. On dit qu'il n'y a pas de *rapari* (s. m.), lorsqu'il n'y a

pas de charbon abattu pour commencer la journée des *chergeux*.
Apari s'fa d'usteie, rassembler son faix d'outils. *Ine teie bin rapareie*, une taille bien préparée pour aller l'exploiter. Du franc *appareiller*.

Apôie ; s. f. — Terme de boiseur. Bois servant à soutenir provisoirement la porte du toit de la couche.

Aqueri (d'laiwe) ; v. n. — *Acquérir* de l'eau, rencontrer des sources.

Arène ; s. f. — Ecrit *haraine*, *herène*, *ereine*, etc., dans les documents. Galerie d'écoulement ou canal souterrain par lequel les eaux qui s'infiltrent dans les fosses, s'écoulent et vont se perdre dans les *dilouhe* ou au jour. *Franche arène* ; araine à laquelle il était défendu de toucher sous peine de mort, parce qu'elle fournissait de l'eau à la ville de Liège. Il y en avait quatre (1). *Bâtarde arène* ; araine qui ne jouissait pas des mêmes franchises que les araines franches. Du flam *rinnen* ou *rennen*, couler ?

Arni ou areni ; s. m. — Propriétaire d'une araine. Suivant les lois et usages de houillerie du pays de Liège, il avait le droit de faire visiter trois fois par an aux dépens des maîtres, les fosses *bénéficiées* par son araine, par les voirs jurés ; il pouvait les obliger à extraire l'eau quand ils les avaient abandonnées sans son consentement ; il prenait gratis la place d'un maître qui s'était laissé dessaisir de sa part faute de paiement (2). V. *Arène*. « Les sieurs herniers et tressenciers » (V. J. 1657).

Arolemints ; s. m. pl. — Rainures pratiquées de distance en distance dans les parois d'une bure pour recueillir les eaux et les conduire dans des réservoirs. « Avons trouvé une petite veine

(1) V. HENAUX. *la Houillerie au pays de Liège*. p. 46.

(2) V. LOUVREX, t. II, pp. 239, 240.

ou briha dans laquelle on avait coupé un aroement qui rassemble toutes les eaux provenant des quatre mahires du bure » (V. J. 1645). Du wall. *roie*, raie.

Aroisser; v. a. — Travailler à *roisse* (V. ce mot).

Aroquer et arroquer; v. a. — (Hors d'usage). « Que cette eau n'est empêchée, arrêtée ou arroquée qu'à raison d'une xhyeure » (V. J. 1773).

Aroter; v. a. — Donner l'alignement pour commencer un ouvrage, *aroter ine teie*, etc. Du wall. *arote*, trace ; *roter*, marcher.

Aruler; v. a. — Couper en ligne droite et sur une profondeur égale : *Aruler ine chôque*. Du wall. *rûle*, règle (ancien franc. *reule*; anglais *rule* ; lat. *regula*).

Assèchemint; s. m. — Assèchement des travaux d'une exploitation, action d'épuiser ou de faire écouler l'eau des houillères. Du franc. *sécher* (lat. *siccare*).

Assiège-jus; s. m. — Affaissement de la voûte d'une galerie. Du wall. *assir*, asseoir (lat. *sidere*, *assidere*). *Jus* était usité dans le vieux français dans le sens de *bas*, *en bas*. On dit dans le même sens : *leiège-jus*. Du wall. *let*, laisser.

Assir; v. a. — Asseoir, poser. *Assir ine cope*, placer le premier cadre.

Assise; s. f. — Base, fondement assez solide pour pouvoir construire ou asseoir dessus, un *rête*, un *courclemint*, etc.

Astâge; s. m. — Retard. D'où *astârgi*, v. n., retarder, *s'astârgi*, s'attarder. Dans les documents *atargier* et *astargier* (lat. *tardare*).

Astale; s. f. — Cédule, compte ou quote-part de quinzaine de chaque maître. D'où *astaler*, v. a., faire le compte de la part

de chaque maître. Du flam. *stellen*? Cpz. *stael*, échantillon, montre.

Astécha; s. m. — Pièce de bois à laquelle on attache la poulie qui doit recevoir la corde tirant les pierres et les bois de remblai. Franc., *attacher?* flam., *staek*, perche? Cprz. le suivant.

Astéchemints; s. m. pl. — " Ils n'ont rien trouvé d'autre sinon un tour de fosse et deux astéchemens qui estoient mis sur le vanixhe du bur ". (V. J. 1773). V. *stéchemints*.

Astéchete; s. f. — Verge de fer pointue par le bas, attachée aux traîneaux simples et servant à les retenir en se fichant en terre. Du wall. *sticht*, Fischer (flam. *steken*, *stikken*, piquer).

Astéchi; v. a. — Agencer la charpente formée des *stéchemint* pour poser un *tour aux bras* à l'orifice d'une fosse. On dit qu'on *beur est astéchi*, quand ces travaux préparatoires pour creuser une bure sont achevés.

Asuci; v. n. (Hors d'usage). — On dit *li païs est asuci*, quand il est à sec, que les eaux souterraines en ont disparu. Aujourd'hui, on dit asséché, asséché, *saigné*, saigné. Du wall. *suci*, sucer (lat. *suctus*, partic. de *sugere*).

Atteler; v. a. — Commencer, arranger. *Atteler on beur*, commencer une fosse. *Atteler on herna*, distribuer la besogne aux ouvriers. *Li maiste ovri attelle tos les jou l'herna* (V. J. H. Bormans, *Lettre à M. Grandgagnage*).

Ava; adv. en bas. — *Les orri d'a l'ava*: ouvriers qui travaillent au fond des mines. Du vieux franc. *aval*, lat. *ad rallem*.

Avaler; v. a. — Litt. Abaisser. *Avaler on beur*, creuser un puits de mine : *Nosse beur est avalé six pi.* — *Avaler on beur tos stot*, creuser un bur sous un autre en laissant entre deux une partie de roche, pour maintenir les eaux. " Pourront lesdits

maitres rexhaver et renettoyer leur bur ; et estant le dit bur avallé, devront nous faire advertance pour y visiter et donner tel ordre qu'il appartiendra » (V. J. 8 nov. 1657). « La dite fosse étant avallée et profondée » (V. J. 1630). Le vieux franc. *avaler*, descendre, laisser descendre. V. *Aed.*

Avaleresse : s. f. — Nom donné à la fosse pendant qu'on la creuse. *Riprinde l'avaleresse d'on leur*, en continuer la construction, l'enfoncement. V. *Avaler*.

Avaleu ; s. m. — Ouvrier qui creuse une *avaleresse*. Du wall. *avaler*.

Avant-bouter ; v. a. — (Mot hors d'usage). Creuser en avant une galerie ou une areine à travers banc. « Ordonnance de poursuivre et avant-bouter certaine xhorre et abattement d'eawes... à effet pour xhorrer et descharger d'eawes les mines de houille et charbon et tous ouvrages noyés et submergés et inouvrables... Voir approprier et adjuger à la gaigne conquête et préférences desdites voines et ouvrages pour les ouvrer. » (V. J. 15 févr. 1667). V. *Horer*.

Aweie ; s. f. — Espèce de coin en fer ou en acier que les *kipecceux* enfoncent à coups de *mat* entre la veine et la pierre pour faire tomber la houille dans la taille, lorsque le pic ne l'a pas détachée. Les *bossieux* s'en servent aussi pour hacher la pierre. Le franc. *aignille* (lat. *acicula, acus*).

Awstère ; s. f. — (Mot hors d'usage, dans Morand). Couche de terre ressemblant à l'argile, que les mineurs rencontrent en creusant les puits. Peut-être *aive* et *terre*, terre déposée par les eaux, terre d'alluvion, comme tout le sous-sol de Liège.

B

Bache; s. m. — Cuve en bois servant à puiser les eaux des réservoirs pour les verser au jour ou sur la trenched. Le franç. *bac* (flam. *bak*).

Bache; s. m. — Réservoir dans lequel une pompe verse l'eau pour une pompe supérieure. — *Bois d'bache*, bois qui supporte ce réservoir.

Bache; s. m. — Mesure de houille d'un hectolitre. *Quéri on bache*, chercher une voie de chauffage.

Bache; s. m. — Fond du bassin que forment un *dressant* et sa *plateure* de pied.

Bache di hiercheu; s. m. Petit panier ou traîneau dans lequel les *hierchenus* traînent les houilles ou les pierres.

Bâche; s. f. — Planche sciée à longueur pour revêtir les parois des bures. — Signifie aussi l'espèce de plancher que l'on établit dans les *vallées*, *gralles* ou *torrets*, pour faciliter le roulage. V. *Rotton*. Du flam. *balk*, poutre, planche? ou même racine que *bache*?

Bâchi; v. a. — Clouer des planches contre les parois d'une bure ou les disposer en guise de plancher sur le sol d'une galerie. Du wall. *bâche*.

Bâchire; s. f. — Cloison de planches clouées dans une bure. *Aller claver l'bâchire*, séparer avec des planches la voie d'airage du reste de la galerie. Du wall. *bâche*.

Bada; s. m. — Pic avec lequel les *côpenus* taillent dans la pierre. Du flam. *barde*?

Bada : s. m. pl. — (Hors d'usage). Espèce de manœuvres qui, dans les *vallées*, traînaient la chaîne, ramenaient les paniers, etc. Ils n'étaient pas considérés comme faisant partie du personnel d'exploitation. Cprz. *badaud*; ital. *badare*, regarder. V. Burgui au mot *Baér*.

Bade : s. f. — (Hors d'usage). Salaire dû à un ouvrier pour le travail qu'il faisait au-delà de sa journée. Du flam. *bede*, prière, sollicitation?

Bagne : s. m. — Masse d'eau qui se produit peu à peu et vient séjouner dans les excavations formées par l'extraction de la houille. « Craignant que où les trous de terreit sont tombés, il n'y ait des baignes, vuides ouvrés et vacuités » (V. J. 22 nov 1637). Le franc. *bain*; lat. *balneum*.

Bague di fosse : s. m. pl. — Costume ordinaire des ouvriers dans les mines. (Ancien franc. *bagues*, hardes; *baguer*, emballer; wall. *baguer*, déménager; *abaguer*, emménager). Du flam. *bagghe*. Cprz. *bagage*.

Baht : v. n. — Désigner par le sort *li tourneie*, la tâche, le poste de chaque ouvrier. Du franc. *bas*, *baisser*, parce que celui qui indique le nombre à compter se courbe, pendant qu'un autre désigne l'ouvrier par lequel doit commencer le tour (flam. *bukken*).

Baiārdai : s. m. Pièce de bois ordinairement en chêne servant dans les houillères à différents usages. Du franc. *bilardeau*.

Baine di guido : s. f. pl. — Rails. Le franc. *bande* (flam. *band*; *binden*, lier).

Bakēnemint : s. m. — (Hors d'usage). Même signification que *bakeneure*. V. ce mot.

Bakeneure : s. f. — Galerie pratiquée à travers bancs pour atteindre une veine. Formé de *banc* avec la terminaison *eure* = *bankeneuro*?

Balin ; s. m.—Manœuvres dans les travaux de mines. V. *Bada*, (Comparez le wall. *baler*, flaner, voltiger, colporter).

Bandé (esse); v. p. — (Hors d'usage). Être soulevé. *Li deille d'ine téle vóne est bandéeie*; tendue. Le franc. *bander*, tendre, raidir.

Banse; s. f. — Panier d'osier, manne. *Ine banse di berwette*; un trait et demi de petite fosse et un hectolitre environ de houille. *Banse di sèche*, charbon qu'on donne au domestique des chalands de la campagne. Du bas latin *bansta*, *banustum*.

Barbarin; s. m. — Banc de houille imparfaite ou schiste imprégné de bitume qui se trouve entre le toit et la couche.

Bascule ou potince; s. f. — Instrument qui fait basculer (un levier, par exemple).

Batte les aiwe; v. a.— Épuiser les eaux. Cpz. *Abatte les aiwe*.

Batte-jus; s. f. — Partie d'une taille à l'aval du niveau : *Prinde ine batte jus*. On dit aussi dans ce sens *prinde on coi* (côté) à l'valleie.

Batte d'airége; s. f. — Même signification que *ouhe d'airége*. *Batte d'ouhe*, lisière en toile clouée tout autour des portes pour ne pas laisser passer le vent.

Batte; s. f. pl. — Planches clouées longitudinalement sur le cadre d'une bure.

Baume; s. f. — Galerie horizontale creusée dans le flanc d'une montagne, pour exploiter une veine. *Baumer*; faire une galerie. Du bas latin *balma*, grotte.

Béchi; v. a.— Toucher par la pointe. *Bèchi l'vóne*, atteindre la veine. V. *Abèchi* et *Mohi*. Du franc. *bec*, *becqueter*.

Begnon; s. m. Panier d'osier fait pour être placé sur une

brouette et qui sert de mesure. On l'appelle aussi *ine berouette di mèseure.*

Bèle : s. f. — Morceau de bois blanc que l'on chasse entre la tête d'un boisage et le toit d'une galerie pour serrer davantage. V. *Strindeu*. Signifie aussi une perche (hachée sur deux faces) qui se met au toit ou au mur d'une taille pour recevoir les bois d'étaconnage.

Belle : s. f. (Hors d'usage) — Trait de houille aux fosses à bras.

Belle fleure : s. f. — Charpente formée de grosses pièces de bois, et portant les poulies d'extraction.

Bélemint (tot) : interj. — Ordre d'aller doucement donné au *chesceu*, par exemple, quand les paniers se rencontrent à mi-chemins dans la bure, ou au machiniste quand le trait approche de la surface.

Bene : s. f. — Panier dans lequel les *chergeux* mettent la houille. Du flam. *ben*, *benne*, manne.

Bénéfice : s. m. — Utilité, service, usage : *Telle vóne est ovréie so l'bénéfice dè l'tenne ; Nos nos sièrvans dè bennifice di l'araine dè l'cité.* D'où *bénéficier*, v. n., desservir. On emploie *horer* dans le même sens.

Berlaine : s. f. — Galiot en tôle ou en planches monté sur des roues. Du flam. *baren*, *beren*, porter ?

Berouette : s. f. — Brouette. D'où *Berouettresse*; s. f. Femme qui transporte la houille dans des brouettes. V. *Monresse*.

Bési ou bésin : s. m. — Pierre noire assez tendre qui avoisine les veines de houille et qui au feu se réduit en écaillles blanches.

Besogner : v. a. — Travailler, exploiter. *Ine fosse besognante áz dinréie*; fosse en exploitation. Du franç. *soin*.

Beur; s. m. (¹) — Bure; puits de mine creusé à travers bancs pour pouvoir par là exploiter les couches de houille et amener celle-ci à la surface. On distinguait autrefois entre *beur àz ché* ou de *grand atour* et *beur àz bresse* ou de *petit atour*. « Avons trouvé qu'on ava t jeté le fond du bur à cette veine. » (V. J. 1772).

Beur d'arène, de hore, de māhai; s. m. Petites bures creusées de distance en distancé à mesure qu'avancent les travaux d'araine. V. *Buretay*. — *Beur à plenis*, bure garnie d'un treuil à engranage. Du flam. *boren*, percer, (franc. *forer*; lat. *forare*).

Beuseleure; s. f. — Cylindre en cuivre ou en fer, alésé, qui dans les pompes en bois, garnissait l'intérieur de la travaillante. Signifie aussi le tuyau en fonte qui sert de corps de pompe. Du franc. *buse* (flam. *buis*).

Birouche; s. f. — Espèce de chariot plus petit que la *berlaine*. Du lat. *bis* + *rota* (Cprz. *brouette*).

Bitord; s. m. — Corde de deux *lignoule* tordues, pour garnir les joints et les boîtes à bourrage. On s'en sert aussi pour tirer et lier. Du lat. *bis* + *torquere* (franc. *tordre*).

Bodet; s. m. — Grand panier qui sert à mesurer la houille. — Petit panier d'osier que l'on adapte au bout des tuyaux de pompe pour empêcher les saletés d'y entrer. — Boîte en fer blanc où l'on met de petits morceaux de bois portant la marque des maîtres. Dans le livre des chartes et priviléges, on trouve *bot* et *bodet*, p. 26. Diminutif du flam. *bot*, *bodde* ou *botte*.

Boihéie; s. m. — Boisage dans les mines. D'où *boiki*,

(¹) Le mot *bure*, d'origine liégeoise, subst. féminin, d'après le *Dictionnaire de l'Académie française*, est généralement employé au masculin dans les provinces de Liège et du Hainaut.

boiser ; *Boihen*, boiseur. *C'est un boihen à 4 bélé*, c'est un mauvais boiseur. Du franc. *bois*.

Boirgnf (fer) ; v. p. — Donner à une galerie une direction oblique à celle du niveau. D'où *boigne vallée*, *boigne lèvai*. Du franc. *borgne* (Cprz. L'espagnol *boruear*, courber, fléchir).

Boleu ; s. m. — Trou de tarière par lequel les eaux d'une couche inférieure montent à une couche supérieure. « Trou de terré faisant bolleux » (V. J. 1734). Du vieux franc. *bolir*, éléver des bulles, bouillonner, jaillir (Flam. *borrelen*).

Bolis, ou Pec ; s. m. — Petite couche de terre placée entre la veine et le sol, qui a la propriété de retenir l'eau (Morand). *Pec* est-il mis pour *paick*, poix ?

Bolsine ; s. f. — (Hors d'usage). Petite baume? « Nous les voir-jurés ayant comparu à certaine bolsine à lieu de Jupille, avons adjourné les maîtres et comparchoniers de ladite bolsine pour y avoir fait ouverture, voie et airage » (V. J. 1551). « Et icelles manches ayant parsuyre en éminant les bolsines de desseur jusques az viels overés » (V. J. 1553).

Bondiffe ; s. f. — (Hors d'usage). Espèce de panier en osier ou en bois garni de trous, servant à extraire les trigus ou le charbon mouillés. « Lesdits maîtres ne devaient mettre alle hoppe chacun jour que six gros paniers et une bondiffe... Dix paniers et une bondiffe ou cuffaudé » (V. J. 1553).

Bore ; s. f. — Avancement de la galerie de chassage ; on dit qu'il y a *treus héve di bore*, quand une galerie est avancée de trois journées de travail plus loin que le reste de la taille. Flam. *boreu*, forer, percer.

Bosseiemint ; s. m. — Entaille faite dans le toit ou le mur d'une couche pour élargir une galerie lorsque la puissance de la

veine est insuffisante. Du flam. *bossem* ou *botsen*, heurter, frapper rudement.

Bossi; v. a. — Faire un *bosseiemint*, agrandir la voie.

Bossieu; s. m. — Ouvrier qui élargit la voie. Flam. *botser*.

Bot; s. m. — Hotte, panier que les *botresses* portent au dos. Du flam. *botde* = botte.

Botresse; s. f. — Femme qui transporte la houille, etc. dans un *bot*. Elle prépare aussi le chauffage pour faire des *hochets*.

Bottéie; s. f. — Contenance d'un *bot*. *Bottéi* ou *hottéie dielle*, charge de terre glaise que peut porter une *botresse*.

Boubene; s. f. — Rouleau sur lequel s'enlace la corde d'extraction. Le franc. *bobine*.

Boubin; s. m. — Esprit malfaisant qui apparaît aux ouvriers dans les mines ; ce préjugé a été souvent la cause de grands désastres. *Li boubin rivint à c'beur là.*

Boublin; s. m. — Brouette à deux roues.

Bougnoù; s. m. — Excavation pratiquée dans le fond de la bure inférieurement au niveau d'exploitation pour servir de réservoir aux eaux.

bouhe; s. f. — Marque faite à la craie, avec du charbon, avec de l'étonnpe, un morceau de bois, etc. « Avons au même cordeau attaché une marque ou bouxhe prenant au vanixhe à la superficie du jour.... Aiant mis une remarque , vulgairement nommée *bouxhe*, à notre cordeau. » (V. J. 1560.)

bouhetai; s. m. — Petite bure creusée perpendiculairement dans une veine ou d'une veine à une autre dans un des niveaux de bure et même dans une *gralle* ou une *vallée*. « Ayant profondé

un bouxhtay. » (V. J. 1734.) « Puis entrés sur le liveau du bure du dit bouxhtay » (V. J.) « Un boxtreau avallé jusque à la voinette. » (V. J. 22 sept. 1657.)

Bouia (ou *bouilla*) ; s. m. — Endroit à la superficie où les eaux d'une araine obstruée, ayant trouvé une issue, viennent jaillir en bouillonnant. *On bouia ou ine boniotte di rône.* Le franc. *bouillir.* Compr. *Boleu.*

Boula ; s. m. — Amas de houille ou veine de forme irrégulièr et sans suite disposée en forme de chapelet. « Devant une faille et à l'approche d'icelle, il se forme souvent des bouillots de veine qui dénotent la qualité de la faille. — Ils n'ont trouvé que des bouillots de veine. » (V. J. 2 sept. 1776.) Le franc. *boule*?

Boule ; s. f. — Piston d'une pompe. On dit aussi *seiai*.

Boulteu ; s. m. — Tamis à charbon ou trommel. Le franc. *blutoir*.

Bounamme (boun-hamme?) ou *vîs homme* ; s. m. — On désigne ainsi les anciens houilleurs. *On r'passe les ovrage des vîs bounamme*; on traverse d'anciens ouvrages. Le franc. *bonhomme*.

Bourquet ; s. m. — Petite machine d'extraction composée d'un tambour horizontal et mue par des chevaux ou des ânes. On ne l'employait que dans les *avaleresse*. Le franc. *bourique*?

Bourrer dé *l'dielle* ; v. a. — Remplir des interstices ou des trous de mine avec de la terre glaise. V. *Dierler*.

Bourreu ; s. m. — Piston dont on se sert pour *bourrer* les mines. Signifie aussi une pioche en bois employée pour les voies ferrées.

Boussole ; s. f. — V. *Catron*. D'où *boussoler*, v. a., se servir de la boussole.

Bousson ; s. m. — Pivot en fer. Du flam. *bout*.

Boute-feu ; s. m. — Ouvrier qui met le feu à la mine.

Boutéie ; s. f. (Hors d'usage.) — Quand un *bagne* se trouve beaucoup plus bas que le canal de décharge, on dit qu'il a beaucoup de *boutéie*, de poids, de poussée. Du wall. et vieux franc. *bouter*, pousser. Flam. *botten*. Aujourd'hui on dit *i chouque*, même signification.

Boutener ou **Poutener** ; v. n. — Exhaler une odeur de bitume ou de soufre, comme fait le charbon de terre en brûlant. D'où *bouteneure* ou *pouteneure*, vapeur bitumineuse ou sulfureuse. Du lat. *putire*, puer; d'où aussi putois, *mus putrius*.

Bouter le cochet ; v. a. (Hors d'usage). — Se passer de main en main un morceau de houille : signe de révolte chez les anciens mineurs.

Bouter oute ine arène ; v. a. — Faire passer outre une araigne, la conduire à travers. Signifie aussi tomber dans le vide en sondant, rencontrer un bain ou le vide en percant la paroi avec une tarière. — « Ayant boutté outre sans aucune eawe ni fraischeur. » (V. J.)

Bouteu ; s. m. (Hors d'usage.) — Petite machine d'extraction attelée d'un ou de deux chevaux et employée pour creuser les petites bures,

Bouteu d'rôle ; s. m. — Ouvrier chargé de mesurer avec la règle la tâche des *havenx* et des *kipeceux*.

Bouteu fou ; s. m. — *Balin* employé à pousser le charbon en bas et hors de la taille. (Lat. *foras*.)

Bouteure ; s. f. (Morand écrit *bouxture*.) — Pyrite de fer qui donne une odeur désagréable en brûlant, et qui s'appelle aussi *kisse*. Cprz. *Boutener*.

nouxelle; s. f. — Maronne ou culotte en grosse toile grise que mettent les houilleurs pour travailler dans les mines. (All. d'Aix, *bolla*, culotte.)

bradeure; s. f. — Petite corde dont l'avaleur se sert pour lier sa couverture en guise de sangle, pour lier ses outils, etc.

branche d'arène; s. f. — Galerie latérale d'une araine qui dessert une autre couche de houille.

braquemar; s. m. — Bras en bois ou en fer fixé à la maîtresse tige de la machine d'épuisement pour servir d'attache au *tire-boute*.

briha; s. m. — Couche de mauvais charbon mêlé de schiste qui accompagne quelquefois les veines de houille. Du wall. *brihi*, briser.

brisure; s. f. (Hors d'usage.) — « Li brisure d'icelle araine venoit four et au jour sur son héritage... Faire visitation delle araine, brisure et ouverture d'icelle. » (V. J. 1450.)

broque; s. f. — Cheville en bois que les *foreux* ont soin de tenir toujours prête pour boucher le trou de sonde au cas où on rencontrera un *bagne*. Signifie aussi un clou en fer de forte dimension. « Trou de terré rebouchés avec des broques en forme de crasne. » (V. J., n° 1501.) Le franç. *broche*; vieux franc. *broc*; *broccus*, dent saillante; flam. *brok*, morceau.

broquette; s. f. Épinglette en fer servant à amorcer les mines. Diminutif du mot précédent.

buretai ou beur d'airège; s. m. — Petite bure creusée à quelques mètres de la grande pour aérer les travaux. Elle va perpendiculairement jusqu'à un canal (*pirseure*) qui communique au *royon*. « Que leur trenche et burteau les avoit costé 850 florins. » (V. J. 1452.) Diminutif de *beur*.

Burette ; s. f. — Vase à long bec servant à graisser l'axe des roues des berlaines, etc.

Burtelle ; s. f. — Espèce de harnais en forme de bretelles que mettent les *hiercheus* pour trainer leurs paniers. *Rinde ses burtelles*, prendre congé, s'en aller ; d'où par extension mourir. Du flam. *breiden*, tresser, tricoter, etc.

Bûse de beur ; s. f. — La bure elle-même, le puits qui conduit de la surface du sol à la veine. « La buisse du bur. » (V. J.) Le franç. *buse* ; flam. *buis*.

C

Cadorai ; s. m. — Maisonnette ou cabinet où se tient le garde de la surface, où il enferme ses registres, les outils, etc. Signifie aussi la place où les ouvriers de la superficie se chauffent en hiver, boivent leur café et où ceux qui sortent mouillés des fosses vont se sécher. Du flam. *gaerde* ou *waerde*, garde, lieu de garde ; ou de *gaderen*, réunir.

Cahurter ou **cariouter** ; v. a. — Puiser l'eau avec des tinnes hors du *carihou*. D'où *cahurteu* ou *cariouteu*, s. m., ouvrier chargé de laisser couler l'eau du *carihou* dans des tinnes au moyen de la *crâne*.

Caiet ; s. m. — Morceau de bois entouré de mousse ou d'étope, que le *foreu* enfonce dans un trou de sonde donnant de l'eau et qu'il vient boucher sans *broque* ; cela s'appelle *ricaieté li trô d'terré*. — Bouton en bois ou en cuir cloué aux chapeaux des houilleurs pour y fixer leur chandelle au moyen d'une boule de terre glaise. Signifie aussi des bloquets de bois placés entre les planches pour les empêcher de se toucher, ou que l'on met dans chaque *berlain* en guise de marque pour indiquer la

provenance des houilles. Diminutif du flam. *caie*, *keie*, caillou, ou de *keil*, coin à fendre, syncopé de *kegel*.

Caieter; v. a. — Tirer au sort les traits de houille pour les assigner à chaque maître, au moyen de boules ou *caiets* portant leur marque. V. *Caiet*.

Calin; s. m. — Ouvrier placé dans une niche à l'endroit de la bure où les paniers se croisent, pour veiller à ce qu'ils ne se touchent pas en descendant ou en montant. On l'appelle aussi *capon*. Du flam. *halen*, *heelen*, cacher; ou de *halen*, appeler, héler?

Cangége; s. m. — Élargissement pratiqué dans une galerie pour y garer un waggon vide lorsqu'il est rencontré par un waggon plein. (V. *Lage*.) Du franç. *changer*; vieux franç. *cangier*; lat. *cambiare*; wall. *cangi*.

Cani; s. m. (Hors d'usage.) — Cabine en bois construite près des *chargeges*, dans laquelle les maîtres-ouvriers remisaient autrefois leurs outils. V. *Cattereie*.

Canne; s. f. (Hors d'usage.) — Baril en bois contenant autant de pots de bière qu'il y avait d'*avaleux* dans une *cope*. On dit encore *ine canne à l'ôle*, une cruche à l'huile. — Du flam. *kan*, cruche.

Capèle; s. f. — Houille rangée en tas régulier.

Capeler; v. a. — Arranger les houilles en piles dans les magasins. Ce mot se trouve dans le Recueil des chartes et priviléges des trente-deux bons métiers de la cité, p. 147, n° 26. Du flam. *kap*, *kappe*, faite, sommet?

Capeleu; s. m. — Ouvrier qui reçoit et range la houille dans les magasins.

Carihou; s. m. — Petit réservoir creusé dans une couche de

houille ou dans la pierre ; il consiste quelquefois en un tonneau et sert à recueillir les eaux découlant dans une bure pour ne pas les laisser tomber plus bas ; il est muni à sa partie inférieure d'un robinet pour le vider. Flam. *gaer hol*, trou collecteur.

Carioter et carioeu ; v. a. — Même signific. que *Cahurter*.

Catererie ; s. f. — Endroit qui sert à remiser les outils à l'intérieur. Mot employé aussi dans la meunerie. (V. Grandg. au mot *Cati.*) Cprz. *cadorai*.

Catron ou boussole ; s. m. — Ancienne boussole divisée en 32 et 36 degrés. On dit d'un mauvais géomètre : *I r'saine avou l'paillette des vis bounamme*. Le franc. *cadran*.

Cava ; s. m. — Plancher qui se trouve en-dessous des cordes d'extraction entre la *belle-fleur* et le tambour. Du flam. *schavot*, échafaudage.

Cearier, cealrier, chearier, chairier ; s. m. — Receveur en nature.

Cédule ; s. m. — Relevé des opérations de la semaine, de la quinzaine ou du mois, dont copie est envoyée à chaque intéressé. Du bas lat. *cedula*.

Cens d'arène ; s. m. — Quote, tantième dû à l'arnier ou au propriétaire du terrain sur lequel une araignée a son œil, ou sur lequel l'eau d'une araignée vient au jour. « Payer les droits du cens d'araignée comportant les coups d'eawes. » (V. J. 4 nov. 1666.)⁽¹⁾.

Chahay ; s. m. (Hors d'usage.) — Veine interrompue par une faille, ou parties de veines qui se trouvent par interruption et

(1) Voir les Records des voirs-jurés du charbonnage des 17 mai 1550, 4 mars 1659, 21 décembre 1779; greffe Stephany, 14 juin 1470.

sans suite dans les couches. Du flam. *schakel*, cran, *scha-kelen*. (Cprz. *chaheler*, troquer.)

Chahisse; s. m. — Schiste très-tendre et dérangé.

Chaîne (*Mette l' main à l'*); s. m. — Faire cesser les travaux à une houillère par le mauvais vouloir des ouvriers. V. *Fer fiesti l'fosse*.

Chafnette; s. f. — Les quatre petites chaînes que l'on attache au *golsi*. Diminutif de *chaîne*.

Chambe; s. f. — V. *Chergège*.

Chamberai; s. m. — Galerie faite dans la couche de houille dont on ne prend que la hauteur et la largeur nécessaire au passage, soit parce qu'on ne peut l'exploiter, soit pour donner de l'air. Dérivé de *chambre*? ou du flam. *schampen*, glisser, aller de côté, échapper, effleurer. — « Leur chambrai était toujours resté en veine. » (V. J. 1734).

Chamburler; v. a. — Faire un *chamberai*.

Chame; s. f. — Bois en arc de cercle attaché aux extrémités des croix de l'arbre d'un *herna áz chvá*. Il sert aussi d'assise à la maçonnerie d'un puits. Flam. *haem*. (V. Grandg., *Dict.*).

Chanaïs; s. m. (Hors d'usage). — Petites parties de veine.

Chanter; v. a. — On dit qu'*ine róne chante* quand on entend le sifflement du gaz qu'elle dégage.

Chapai d'priesse; s. m. Litt. chapeau de prêtre. — Espèce de fer de mine dont le bout est en forme de feuille de trèfle.

Chape; s. f. (Hors d'usage). — Marteau dont la tête est aplatie et fendue à force de s'en servir. Le franc. *chape*, *chapeau*.

Chapemint; s. m. — Fin de la couche, endroit où elle se perd. *Ine tèle róne a fait s'chapemint*. V. *Chaper*.

Chaper; v. a. — Lorsqu'une veine se perd momentanément pour reparaitre ailleurs, on dit qu'elle *chape* ou *est chapeie*. Du franc. *échapper*?

Charter; v. a. (Hors d'usage). — Etablir une galerie d'aérage dans un ancien ouvrage, ou vieux *stape*.

Chassette; s. f.—Petit passage ordinairement fait pour communiquer l'airage entre deux points peu éloignés. V. *Chessège*.

Chaveie; s. f.—Ornières faites dans les galeries souterraines par les traineaux des *hiercheux* (ancien franc. *chaver*, *chever*, creuser; flam. *schaven*; lat. *cavare*).

Chena; s. m.—Chemin fait sur le versant d'une colline pour laisser glisser les houilles. Il est ordinairement couvert de planches avec un haut rebord de chaque côté en forme de gouttière. Le franc. *chenal*; lat. *canalis*.

Cherbon; s. m.—Charbon. « Les mines de houilles et de charbons. » (V. J.)

Chergège; s. m., ou **chambe**; s. f.—Chambre d'accrochage. Elargissement fait dans une bure à chaque étage d'exploitation ou dans une vallée ou montée à chaque galerie. « Ouvriers travaillant dans la forme du chargeage. » (V. J. 1650). Le franc. *charger*.

Chergeù, ou **chargeù à l'teilie**; s. m.—Ouvrier qui charge la houille et le charbon. Les petits *chergeux* entassent la houille sur les traineaux; les *chargeux à beur* remplissent les grands paniers ou *confâde à l'buse dè beur*; *li chargeù d'cope* surveille la descente des ouvriers d'un poste; *li chargeù d'seli* a la direction des *hiercheux* et des petits *chergeux*. Le franc. *charger*.

Chesse et **porchesse**; s. f.—Longueur, étendue. *Il gn'y a divin tél beur ine longue porchesse d'ovrège*. On trouve dans les documents *pourchasse* avec le même sens. Du franc. *chasser*; aller en avant.

Chessège ; s. m. — Partie de la voie de roulage ou d'aérage que l'on fait en une fois à mesure qu'on avance.

Chesseù ; s. m. — Conducteur des chevaux qui font tourner le *herna*. Le franc. *chasseur*, qui chasse, excite les chevaux.

Chessi ; v. a. — Pousser les travaux, avancer ; *avez-v' chessi long?* êtes-vous arrivé loin? — Conduire, exciter les chevaux du manège. — « Cinq toises poussées au fond du chambrai de la grande veine. » (V. J. 1611.) Le franc. *chasser*; flam. *ketsen*, *kitzen*, *hisschen*, exciter, chasser.

Chessi vallée ; v. a. — Litt. chasser une vallée. Percer une galerie en descendant suivant l'inclinaison de la couche.

Chet ; s. m. — Poulic de renvoi, placée soit au fond du puits, à la tête d'une vallée, soit sur une charpente au-dessus des bures de la machine, etc., pour changer le mouvement d'une corde desservie par un cabestan, une machine ou un baritel. C'est aussi un cabestan qui dessert la bure des pompes ou d'épuisement. *Aller à chet*, faire manœuvrer ce cabestan; *ahote à chet*, l'arrêter; *haie à chet*, activer son mouvement. Le franc. *chat*; flam. *kat*. (Cprz. *katerol*, katrol; Kiliaen, *katerrol*, *trochlea*.)

Chêteute ou chêteure ; s. f. — Haute cheminée placée ordinairement au-dessus de la bure d'airage. (V. Grandg. *Dict.*).

Chif à cowe (di). — Litt. de la tête à la queue, du commencement à la fin; épuiser les gîtes, *le long comme le près*, dit la loi. Le vieux franc. *chief*, tête; lat. *caput*. *Cowe*, du franc. *queue*; lat. *cauda*.

Chif-terre ; s. f. — Mauvaise argile, impropre à faire des briques.

Chife ; s. f. — Chaîne dont on se servait autrefois pour tirer les paniers de houille, monter et descendre les ouvriers. « Livrer

hernaps, astehemins, chieffs, cordes, thour et toutes astilles. » (V. J. 22 sept. 1657.) — Il y avait *li chife di plom di beur, li chife di vallcie, li chife di torret*, suivant leur usage. Mette *li main à chife*, faire cesser les travaux. Flam. *heffen*, lever?

Chin; s. m. — Pièce de fer qu'on place dans les dents d'une roue à crémaillère pour arrêter le mouvement d'un tambour. Signifie aussi un couvercle fait de fortes pièces de bois servant à boucher l'orifice d'une bure au moment où le panier est amené au jour, dans le but d'éviter les accidents. On l'appelle aussi *li ridau di so Pbenr*, le tiroir du dessus de la bure. — *Chin hongrois*; s. m. Traîneau en bois ou en osier formant caisse et servant à transporter la houille.

Chiveie ou **giveie**; s. f. — Radeau formé d'une centaine de pièces de bois chevillées les unes aux autres et que l'on amène flottant par les rivières pour l'usage des fosses. » Retenant leur partie de toutes ustensiles et de toutes chyvées de bois avec bayardés (V. J. 9 déc. 1666). — Signifie aussi une broche de bois.

Chivoléie; s. f. (Hors d'usage). — Charge d'un cheval. Du franc. *cheval*.

Chviron; s. m. — Bois de fosse de la grosseur d'un baliveau. Le franc. *chevron*.

Choque; s. f. — Certaine surface de veine que l'ouvrier *havre* en une fois et par laquelle on calcule le travail qu'un *havren* fait par jour. » Faire travailler une chocque de la veine pour voir combien de traits telle chocque pourrait rapporter, afin de faire l'estime à l'avenant. » (V. J. 29 janv. 1667.) » Taille de neuf chocques. » (V. J.) — V. *Héve*.

Cirgure; s. f. (Hors d'usage.) — Ligne très-mince de subs-

tance pierreuse qui traverse en les sinuant certaines couches de houille.

Clame; s. f. — Crampon formé de deux pièces de fer plates, ayant à chaque bout un trou dans lequel on passe un boulon, servant à maintenir deux pièces de bois. Du flam. *klam*, *klamp*.

Clavai; s. m.— Banc de roche cristalline très-dur. Rognons de carbonate de fer, qu'on appelle aussi *coillon d'chin*. Du lat. *clavus*, clou?

Clawire; s. f. — Limite de la concession d'une exploitation, par exemple. On dit qu'*ine vone est ès clawire*, lorsqu'elle a une dimension et une allure normales, lorsque à cet égard elle est renfermée dans les limites ordinaires. *Passer en clawire*, se dit d'une bure ou d'une galerie qui traverse toutes les couches vierges, en *serre*, sans les exploiter. Du lat. *claudere*.

Cliche; s. m. (Hors d'usage). — Poteau de traverse soutenu par les têtes des *potes*. Pièce de bois qui se chasse comme la *bayle* pour soutenir le toit. Signifiait aussi au XVI^e siècle une espèce de mesure. " Et ne faisoient les deux petits paniers que un gros ainsy que aux autres fosses et deux elches (pour *clichet*, charrette à bascule?) " (V. J. 1552.) Du wall. *clichi*, fermer?

Cliperou; s. m. (Hors d'usage). — Plancher fait sur le sol d'une voie pour faciliter le trainage des paniers. D'où le verbe *clipuer*, établir ce plancher.

Cloke; s. f. — Pierre ronde qui se trouve dans le toit des veines et qui est sujette à tomber quand on exploite celles-ci. Le franc. *cloche*.

Clûte; s. f. — Espèce de charbon maigre et anthraciteux, servant à faire des *hôchet*s. Du flam. *kluit*.

Cnêpe; adv. — Manque d'aérage. *Noste airège dumenre ès*

enèpe, l'air ne circule pas. De l'all. *kneipen*; flam. *knypen*, serrer, comprimer, gêner.

Cochet; s. m. — Se dit d'un bloc de houille lorsqu'il est tiré au jour. (V. *Bouter*.) Dans les mines, il signifie un lit de la couche plus épais que la laiette : *cochet dâ tent*, *cochet dè mitant*, (ou plus souvent *li cochet dî meie*) *cochet dè l'veine*; *ine vóne di deux cochet*. « Il arrive que les ouvriers, ayant jeté le fonds du bure, approchent le terrageur ou arnier dans le fonds duquel ledit bure est enfoncé et lui portent un petit morceau de houille appelé vulgairement le cochet, et qu'en ce cas, si ce terrageur ou arnier est libéral, il leur donne deux ou trois escalins pour boire. » (V. J. 18 déc. 1734.) « Etant entrés dans la voyenne et chochet de sept poignées. » (V. J. 1551.) Du flam. *kohl*?

Cochetaï; s. m. — Morceau de houille de moyenne grosseur mis dans le commerce. Dimin. de *cochet*.

Cocheteux; adj. — Se dit du charbon lorsqu'il contient beaucoup de morceaux. Se dit aussi comme substantif des enfants qui cherchent les *cochetaï* dans le *terrisse*; au fém. *cocheteuse*, *cocheteresse*.

Codst; s. m. (M. Grandg. écrit *golzy*) — Chaîne ou corde double au bout de laquelle on attache quatre *chainettes* qui accrochent les paniers aux petites fosses. Du flam. *kortseel*, petite corde pour atteler? ou *koetsie*, chaise à porteur?

Cofeteù ou **coveteù**; s. m. — Pièce d'étoupe en forme de manteau que mettent les mineurs pour se préserver de l'humidité.

Cofeteûre ou **coveteûre**; s. f. — Toit ou épaisseur de la roche qui sépare une veine d'une autre : *nousse vóne a triste pld d'cofeteûre*, c'est-à-dire il y a trente pieds de distance entre la veine que nous travaillons et celle qui lui est supérieure. On appelle aussi

cofeteire les pierres qui recouvrent les rigoles pratiquées dans les galeries pour conduire les eaux. Le franc. *couverture*, *couvrir*; lat. *cooperire*.

cögner (si); v. p. — Faire une entaille dans la *haveye* pour pouvoir y introduire les mains et l'outil.

Cötf ou gohf; s. m. — Gros étui dans lequel les ouvriers mettaient leurs chandelles. Aujourd'hui ils l'emploient pour y mettre des fétus de paille remplis de poudre pour les trous de mines. Du flam. *koker*?

Coi; s. m. — Atelier, réunion d'ouvriers travaillant ensemble dans un même endroit à un même ouvrage. Du flam. *koye*; cage, étable, etc.

Coi di teille; s. m. — Petite taille auxiliaire faite sur le côté de la taille principale pour y remettre les pierres de *bossiemint* ou pour augmenter la *paielle*. Le franc. *côté*.

Coideséie; s. m. (Hors d'usage). — Bouts de chaîne attachés aux quatre coins d'une *couffade* et se réunissant deux à deux sur le haut par un anneau qui s'accroche à la chaîne. Diminutif du wall. *coide*; corde. Mais comparez *coldi*.

Coicute; s. f. (Hors d'usage). — Perche avec laquelle un ouvrier travaillant dans un panier suspendu dans la bûche, se maintenait à égale distance des parois. Signifie aussi l'encaissement ou boisage des bûches. *Coicute d'ine cope*, bois qui forment la *cope*. Signifie encore les baliveaux qui servent à faire des paliers dans une bûche. *Li poli a fassé* parce que les *coicute* étaient trop faibles. Le vieux franc. *coi*, en repos? lat. *quietus*?

Coirdai; s. m. — Corde ou chaîne de la sonnette qui donne le signal de mettre la machine en mouvement. Le franc., *cordeau*.

Coistresse; s. f. — (Ecrit *questresse* en 1667, *coestresse* en

1630). Taille de niveau prise sur une *valleie* ou *monteie*. Du franc. *côtoyer*?

Commerce; s. m. — Communication, accès. *Nos avaux commerce d'ine fosse à l'autre*, les deux fosses sont reliées.

Comparçont; s. m. — Propriétaire d'une *parchon* ou part d'une houillère, co-propriétaire dans une exploitation.

Compteu; s. m. — Employé chargé de tenir les comptes d'une fosse et d'envoyer les *cédules* aux maîtres et aux livranciers. *Dreut di complège*; droit du comptage. « Les compteurs des maîtres » (V. J.) Le franc. *compter*.

Concoister; v. a.—Faire un trou de sonde oblique sur le côté de la taille. D'où *concoistège*, trou de sonde oblique. Du franc. *côté*, *côtoyer*; lat. *costa*.

Congi ou **cangé**; s. m. — Litt. *congé*. On dit que *les aive prindet congj ou ennè vont par congj*, lorsqu'elles s'infiltrent insensiblement en terre. *Elles riv'ail par cangi*: elles reviennent après avoir été extraites : c'est ce que les exploitants appellent aussi *prinde et rinde*, lorsque les eaux versées sur une xhorre retombent au même endroit, soit parce que la xhorre est bouchée, ou pour toute autre cause.

Conquête; s. f. — Droit acquis de pouvoir exploiter des mines de houille submergées ou dont les propriétaires ne pouvaient ou ne voulaient faire eux-mêmes l'entreprise.

Copahai ou **cophai**; s. m. — Accouplement, attelage de plusieurs *hierchenz* trainant ensemble un panier quand la pente d'une voie est trop raide.

Cope; s. f. — Litt. couple. Nom collectif donné à une société de maîtres de fosse, à un certain nombre d'ouvriers occupés à un même ouvrage (poste) et même à plusieurs chevaux travaillant

ensemble. *Cope de joué, cope d'e nutte, cope d'avalenz, herchi à cope.* Le franc. *couple*; lat. *copula*.

Cope; s. f. — Pièces de bois formant le cadre du boisage d'une bure. (V. *Mimbe*).

Côpe; s. f. — Fente traversant les roches, fournissant d'ordinaire beaucoup d'eau, et dérangeant souvent les veines. « Par une coupe ou rupture du toict. » (V. J.) Le franc. *couper, coupe?*

Côpemint; s. m. — Coupure perpendiculaire faite dans une couche de houille au haut et au bas de la taille. « Le coupement outre d'une serre. » (V. J. 1706). « La coupure outre de ladite serre. » (Ibid.). Du franc. *comper*.

Coper; v. a. — Couper, détacher, enlever la houille dans les tailles. « Les cerbons estoient coppés à devant d'enlx, et par toute leur dite fosse n'y avait une seule gotterinne apparence d'awes. » (V. J. 1556).

Côperai ou **copeu**; s. m. — Outil carré finissant en pointe avec lequel les *côperai* détachent la houille.

Copeu; s. m. — Ouvrier qui coupe la houille des deux côtés de la taille après que celle-ci est *havée*. « Ils ont coupé ladite serre de veine outre. » (V. J. 1734). « Couper par-
reuse aux deux côtés. » (V. J.)

Copeure; s. f. — Grande crevasse dans le sol. « Attendu que la pierre de ladite masse pourroit être une ligue avec une fagnisse ou coupon de pays, ils ne peuvent assurer que ce soit une faille. » (V. J. 3 sept. 1776).

Cora; s. m. — Cœur du bois; fente laissant échapper (*cori*) l'eau des *couve*, provenant de la mauvaise qualité du bois dont le *coeur* pourrit.

Coronne; s. f. — Couronnement, dessus de l'entrée des chergège. *Coronne des chaube*. Le franc. *couronne*.

Corotte; s. f. — Rigole faite sur le côté d'une galerie pour l'écoulement de l'eau. Du wall. *cori*, courir, ou du flam. *goor?*

Costeûre; s. f. — Garniture faite aux joints, aux fentes et aux angles avec des *nailles*, pour empêcher l'eau de s'écouler des cuves. On dit aussi *nailege*. Le franc. *couture*, *coudre*; lat. *consuere*; du flam. *naeyen*, coudre.

Costinge; s. f. — Frais, dépense. « Toute impense ou costenge qu'il peut avoir fait. » (V. J. 1700). Du franc. *couter*; vieux franc. *costenge*, *coster*; flam. *kosten*, *kostinge*.

Coube; s. f. — Manivelles en fer placées à l'axe des extrémités d'un tour aux bras et servant à faire tourner celui-ci. Du franc. *courbe*, *courber*, parce que ces manivelles ont un conde, une courbe?

Coufâde; s. f. — Panier ou coffre carré, ouvert par le haut, composé de fortes planches et garni de bandes de fer, servant à tirer la houille au jour. Signifie aussi aux grandes fosses un panier rempli mi-partie de houille et mi-partie de charbon. « Les six gros paniers valaient dix petits et une cuffaude ou bondiffe. » (V. J. 1552). Du franc. *coffre*; flam. *kuip*; lat. *cofinus*; dial. limbourgeois *kaup*.

Couffe; s. f. — Panier pour transporter de la houille, même racine.

Cougnet; s. m. — Coin en bois. Le vieux franc. avait *cogne*, pour signifier un coin (de monnaie). Du lat. *cuneus*.

Couléie; s. f. — Côté d'une taille, parois que l'on a fait en exploitant, en faisant le *côpemint*. *Côper couléie*, faire le *côpemint*. Du flam. *hol*, ou du vieux franc. *coler*, couler. (Cprz. coulisse, couloir, etc.)?

Coumaille; s. f. — Pierre plus dure que le grès qui se ren-

contre quelquefois dans les mines. Du flam. *kool* et *mael*, borne, limite, etc.

Côpe royon ; s. m. (Hors d'usage). — *Teicmint* que l'on faisait autrefois dans les royons ou dans les *côpemint*.

Cou d'pire ; s. m. — V. *Cren, Dorie*.

Courchi ; s. m. — Petit banc de pierre qui se trouve entre les deux lits d'une couche de houille auxquels il est fortement attaché. Le franc, *couvre chef*, etc. V. *Nier*.

Court-jeû ; s. m. — Petite verge de tarrière.

Cousse ; s. f. Litt. course. Endroit où passe une araigne.

Couve ; s. f. — Pièce de bois de cuvelage,

Couve (plate) ; s. f. — Forte digue que l'on oppose aux eaux qui d'une veine inférieure exploitée, tendant à monter jusqu'à une autre veine qu'on exploite. Cette digue est construite avec de fortes pièces de bois de hêtre, parfaitement jointes et enchaissées dans les rochers des parois de la bure. Elle forme une espèce de plancher ou de couvercle. Du flam. *kuip*; lat. *cupa*, chose creuse.

Couvelège ; s. m. — Cuvelage. (V. *Couvlémint*).

Couvelette ; s. f. — Petite cuve. Diminutif du wall. *couve*.

Couvlémint ; s. m. — Cuve en charpente, maçonnerie ou fer de fonte, faite pour repousser les eaux de la bure et les faire entrer dans les vides *horé*.

Cowèle ; s. f. — Convoi composé de plusieurs *confâde*, *vai* ou *gniol* attelés ensemble par des *habagea* et que l'on tire en une fois. Du wall. *cove*, queue.

Cowette di vallée ; — Morceau de chaîne qui ne sert qu'à tirer les paniers hors des *vallée*. Signifie aussi la partie inférieure d'une corde d'extraction moins large et moins épaisse que l'*élèvege*. Diminutif du wall. *cove*, queue.

Crahai; s. m. — Houille éteinte. Du wall. *crair*, réduire en charbon; flam. *kraken*, craquer, casser.

Crahelt; s. m. — Homme qui conduit à dos de cheval, du charbon pour le vendre en détail dans les campagnes. Du wall. *crahai*; flam. *krakeleer*, oprz. *crake*.

Crake; s. f. — Proprement ce qu'un homme ou un bête de somme peut porter en une fois. D'où panier mi-partie houille et charbon tiré à une fosse aux bras. Signifie aussi la charge extraordinaire de la *confade*, agrandie au moyen de cercles superposés. D'où l'expression : *dire une fameuse crake*, mentir. « Pourront lesdits maîtres uzer et mettre aux hoppes, chacun jour ovrant aux denrées six gros paniers et une crake. » (V. J. 1553).

Crama; s. m. — Crêmaillère, sorte de levier avec crochets et chaînes servant à raccommoder les balanciers des pompes pour enchaîner les tuyaux les uns dans les autres et pour retirer la chaîne d'une bûre quand l'arbre du manège ne peut tourner. Il sert aussi à mouvoir les gros bois. Du flam. *kram*, crochet, etc.

Cramai ou crennai; s. m. — Petit *crain*. V. *Dorie*.

Crâne; s. f. — Robinet en cuivre adapté au bas du *carihon* pour en laisser couler l'eau. D'où *cranen* ouvrier employé à ouvrir et à fermer la *crane* du *carihou* « A l'effet d'être présent au détournement de la cranne qui est annexée dans les buses allante dans le serrement, à l'effet de reconnaître si les eaux de ladite cranne avoient augmenté le bolleu. » (V. J. 1690). Du flam. *kraen*.

Cranskiner; v. a. — Combler la *confade* ou la *berlaine* à la main, avec de grosses houilles ou des pierres. Quand la *confade* était bien *cranskineie* elle montait sur le *habad*. (V. *Hourder*.)

Craquer; v. a. — Se rompre avec bruit. *Li véne craque des bâis cōp divant d' toumer; li teut craque et il u' heie nin.*

Crâwe; s. f. Espèce de terre glaise qui se trouve en dessous de la marne. Du flam. *krauwel?* Comparez le wall. *crás, gras.*

Cren; s. m. — Crevasse par où se perdent les eaux. V. *feudant* et *dilouhe*. Signifie par extension dérangement, cassure ou mouvement de la couche qui la rejette de plus de son épaisseur. « Un crain ou cou de pierre peut former une masse de pierre de plusieurs toises d'épaisseur et peut faire changer le pendage de la veine. (V. J. 26 août 1776).

Crêneu; s. m. — Agent, receveur ou représentant de l'arrier; il tenait des comptes en faisant des crans sur une taille. Il prenait possession d'une part dans une fosse en plantant son épée dans la *stâvlire*; puis il imprimait la marque du maître avec un fer rouge.

Creux d'l'abe; s. f. — Litt. Croix de l'arbre. Pièces de bois qui traversent horizontalement en forme de croix l'arbre d'un *herna ás ch'vás*, pour faire la charpente d'un tambour.

Creux dé l' paillete; s. f. — Assemblage de bois en forme de croix au milieu duquel s'enchasse la *paillete* où tourne le bouton de l'arbre.

Cripe; s. f. — Chenal entourant le pourtour d'un puits pour recueillir les eaux. Du flam. *grippe* ou *greppé*, creux, fosse. Cprz. *Kribbe*, crèche.

Cripious; s. m. pl. — Petits morceaux de bois que l'on mettait dans les *chavée royon* des voies pour servir de plancher et faciliter le roulage.

Croc; s. m. — Crochet attaché à l'extrémité de la chaîne. *Croc di rapècheù*, crochet à plusieurs branches servant à retirer

les objets perdus dans l'eau. *Fer avaler un croc di rapéhen*, en faire accroire.

Crocheure; s. f. — Partie décomposée d'une couche avoisinant d'anciens vides, et produisant un affaissement dans le toit de la veine. " Et à corraint delle dite taille avons veus des crossures ne scavons cuy. " (V. J. 1553). Du wall, *crohí*, croquer; flam., *kroken*.

Crohion ou crochon; s. m. — Pli d'une couche. V. *Bache et Selle*.

Crompître; s. f. — Bourre de mine ; cylindre du diamètre du trou de la mine, fait en argile.

Crosse ou crossette; s. f. — Extrémité doublée d'une corde autour de l'anneau qui doit recevoir les *codsé*.

Croufie; s. f. — Litt. bosse. Agglomération de pierre qui se rencontre dans le toit ou dans le mur des veines. " Ladite hure de pierre est vraiment le ventre d'une faille pour l'avoir reconnu. " (V. J. 1776, 2 sept.) " Le dos d'une faille " (Ibid). " Avons trouvé la faille et cruffe de pierre. " (V. J. 1552). Du flam., *krop?*

Crouwin; s. m. — Moufettes, gaz inflammable qui se dégage des couches et s'accumule dans les vides où l'air ne peut circuler. Du vieux franc, *croupe*, gonflement, etc.; flam. *krop*.

Crusni; s. m. (Hors d'usage). — Honille pure complètement exempte d'alliage.

Crusta; s. m. — Petit lit de la veine qui reste attaché au toit. Dim. du franc, *croute*; lat. *crusta*.

Crustal; s. f. — Brancard des chevaux au fond des mines. Du flam., *krygen*, pousser, trainer et de *stal?*

Cérai; s. m. — Cuir qui entoure le piston d'une pompe. Du franc. *cuir*; lat. *corium*.

D

Daignée; s. f. (Morand). — Nom d'une veine de l'épaisseur de quatre pieds. Du vieux franc. *daigne*, digne, à cause de son importance.

Damage et dobe damage; s. m. — Valeur et double valeur de ce qu'un terrain où l'on établit une fosse se loue ou se peut louer annuellement, et que les exploitants doivent payer au propriétaire. « Contribuer au rachapt des dommages de ladite fosse et à tous frais et autres redevabilités. » (V. J. 1666.) Le franc. *dommage*; lat. *damnum*.

Dédiguer; v. a. — Même signification qu'en français; nettoyer (par ex., une araigne quand elle est obstruée). V. *Desligi*. Du franc. *digue*.

Debourder; v. n. — Charger les berlaines à une cheminée ou à un chaffour.

Deil; s. m. (Écrit *daingne* et *dengne* en 1554, *deigne* en 1666, *deyc* en 1700; *deille* en 1770). Sol d'une galerie, d'une taille, etc. *Deil de l'vône*, roche sur laquelle repose la veine. *Sechi à tent a deil*, gaspiller. Proverbe : *Bon teut, bon deil, belle vône cuumie*, c'est-à-dire tout va bien, c'est réussi. Du flam. *dele*, Kil., pavé ; rac. *dal*, le bas.

Delive (en' aller en); s. m.— Se dit des eaux qui disparaissent par infiltration en terre ou dans le gravier. Du franc. *délivrer* ou pour *dérive*; cprz. *d'river* par la substitution de la liquide *l* à *r*?

Delit; s. m. (Hors d'usage). — Joint ou veine dans un banc de pierre. Déviation du *lit*, de la veine?

Deliter (se); v. p. — Se détacher en feuillets.

Dépicter; v. a. — Donner quelques coups de pic. « Et ayant dépeicté contre la hurre de pierre ils ont trouvé une pierre assez dure. » (V. J. 4 sept. 1776). « Dit d'avoir picqué ladite faille à une taille par un trou de terré de la longueur de dix héves. » (V. J. 29 août 1776). « Il ne serait pas même permis de picquer la faille. » (V. J. 31 août 1776).

Désaisi; v. a. — Dépouiller de. Désaisir un maître de sa part de houillère, c'est lui enlever par ordonnance de justice sa part des denrées, faute de paiement de sa quote.

Désertion; s. f. — Abandon et perte des houilles lorsqu'on cesse une exploitation. Du lat. *desertus* (*deserere*).

Desligt; v. a. (Hors d'usage). — Nettoyer, rendre libre, vider. « Avec ce desligier les vieilles maheau derrière eux jusque à l'huilhe de ladite heraine. » (V. J. 1550). « Porront reseaveir et desligier leur heraine. » (V. J. 1552).

Dielle; s. f. — Terre glaise que l'on mélange avec le charbon pour faire des hochets : *Cou d' dielle*, masse d'argile pétrie et travaillée pour être mise en usage. *Pire di dielle*, caillou ou silex qui se rencontre dans les couches d'argile. Du vieux franc. *derle*; eprz. *delua*, livide, pâle.

Diérain; s. m. — Dernier. *Li diérain ui chusike nin's coi*, le dernier ne choisit pas son poste. (Les mineurs tirent leur poste au sort). V. *Bahi*.

Dierler; v. a. — Enduire ou revêtir de terre glaise, (par ex. une cloison dont on bouche les fissures pour empêcher l'air de passer).

Digue; s. f. — Amas de terre glaise fait pour arrêter les eaux. D'où *digerer*, faire une digue; *esse digué*, être bouché (*in hore*, par exemple); *dédigerer ine araine*, nettoyer une araine obstruée, faciliter l'écoulement de l'eau. Du flam. *dyk*.

Difoncement ou dihindemint; s. m. — Litt. défoncement ou descendement. Voie ou *chambrai* enfoncé dans la veine suivant son inclinaison. (V. *Gralle.*) Du lat. *fundus*, base.

Dihégemint d'pais; s. m. — Grand éboulement de terrains produit par des crevasses, enfoncements, ou ruptures de bains. On dit aussi *chègemint d'pais*. « Il s'y est fait un chargement de pais, que même il y avait des hesses cassées. » (V. J. 1721).

Dihergeu; s. m. — Ouvrier qui, lorsque le panier, rempli de houille, arrive au jour, le saisit, l'amène sur le bord de la bure et le vide, ou le détache.

Dihergi les aiwe; v. a. — Litt. décharger les eaux (décharger les houilles des eaux), donner un écoulement aux eaux. Le franc. *charger*; rac. lat. *currus*, char.

Desserrer; v. n. — Communiquer. « Défendant aucune ouverture ou desserrement être faits entre les ouvrages des parties. » (V. J. 17 fevr. 1667). « Les maîtres ont desserré aux vieux ouvrés de leur xhorre, tellement que toutes les eaux de leur fosse peuvent décharger et abattre sur telle dite xhorre et bur susdit. » (V. J. 12 mars 1667). « Défendons de desserrer à des vuids ouvrés. » (V. J. 1734). « Deux burez et ouvrages fait à une veine et qui sont desserrés les uns aux autres tant dessous eaux qu'à juste niveau et aussi à xhorrés, que les eaux reposant dans lesdits burez et ouvrages sont communs. » (V. J. 1753). « Desserrer à sec. » (V. J.), rencontrer avec l'outil un vide à sec.

Dihinde ; v. n. — (Hors d'usage). Litt. descendre. Travailler la veine en descendant dans l'*aval pindège*; y faire *ine vallée*, *ine gralle* ou *on torret*.

Dihindemint ; s. m. — « Lesdits maîtres entendent abandonner une gracle et un descendement avec les ouvrages dessous eawe. » (V. J. 23 juillet 1667). « Travailler par un descendement. » (V. J. 1734, p. 83, v°.) « Obtenir enseignement d'abandonner pour un temps le fond d'un descendement pris dans la buse du bure à la veine de Crusny. (V. J. 35, p. 71.) V. *Difoncement*. Du lat. *dependere*.

Dihouilli ou **houilli** (une prise ou concession); v. n. — Extraire le charbon contenu dans une prise ou concession de mines de houille. Du wall. *hoille*.

Dihoviér ; adj. — Mis à nu. « Disent avoir mesuré combien la hure de pierre est découverte. » (V. J. 25 sept. 1776). « Parois descouverte tant au thier que à vallée. » (V. J. 1667).

Dilatemint ; s. m. — Chasse dans une veine. Le franc. *dilater*? étendre, élargir; bas lat. *dilatare*.

Dilater (si) ; v. p. — Se dit lorsqu'on exploite une veine en long et en large. « Ouvrir, travailler et dilater leurs ouvrages. » (V. J. 1666.) V. *Dilatemint*.

Dilouhe ; s. m. — Fente par où les eaux s'écoulent rapidement. *Dilonhe di Mousse*, gravier de la Meuse dans lequel les eaux s'infiltrent. Composé du vieux franc. *lochier*, déplacer, mouvoir, ou le flam. *luken*, *luiken*, fermer, boucher, plus la particule privative *di* = déboucher, ouvrir. On me signale le lat. *diluvium*.

Dinner li main (si) v. a. — (Hors d'usage.) Litt. donner la main Communiquer; se dit de deux ouvrages qui se rencontrent par galerie, *chambrai*, etc. (V. *Disserer*.)

Dinner vòie et airége. Donner les moyens de visiter une fosse en nettoyant les voies et en y faisant circuler l'air.

Dinréie; s. f. Litt. denrée. — Houille et charbon tirés de la fosse pour être vendu. *Denrées gros et menu*, dans les vieux actes. " Condamnée à rendre denrées sans couste. " (V. J.) Du lat. *denarius*, denier : ce dont on fait de l'argent.

Dipinde; v. a. — Niveler; mesurer au moyen de la règle et du niveau combien un point est plus haut ou plus bas qu'un autre. " Ayant fait le dépendement depuis l'œil du bure Hakene jusqu'à la boeme dudit Hakene. " (V. J. 1776, 2 sept.) *Dipinde ine róne, ine horre*, mesurer leur plan d'inclinaison. On dit aussi *fer li dipindemint*, par ex. *des aiwe*, mesurer combien d'eau on pourrait abattre au moyen d'une galerie d'écoulement. On dit dans le même sens *liveller*.

Discombrer; v. a. — Nettoyer, par ex. une horre, une vieille bure, etc., lorsqu'elles sont bouchées ou embarrassées. Du lat. *cumulus*; flam. *kommer*; cprz. le franc. *eucombe*. (V. Grandg. *Dict. éym.* au mot *si dihombrer*).

Dispierte (esse); v. p. — Etre entamé, en exploitation; *róne qui n'a mäie situ dispierteie*, veine vierge. Litt. éveillé; du wall. *dispiertar*; espagn. *dispiertir*; lat. part. *experrectus*.

Diteller (ine fosse); v. a. — Abandonner les travaux. " Et après le burre detelleit et falhit ledit Henri deverat ravoir huyttes, hernas et ustilles. " (V. J. 1552.) V. *Ratteler*.

Divaller ou fer divaller. Descendre et laisser descendre dans une bure. Signifie aussi s'ébouler: *ou beur divallé*, une bure écroulée. " Pour voir si les eaux étoient dévalées. " (V. J. 1764). V. *Regoliner*.

Dizeutrain, traine ; adj., ordinairement pris substantivement. — Partie supérieure d'une veine séparée en lits (V. *Soiou et Laiette.*) Du wall. *dizeur*, dessus; lat. *de* et *susum-sursum*.

Dizo-aiwe (esse); v. p. — Une fosse est *sous-eau* lorsque les veines qu'on exploite sont au-dessous du niveau du canal qui les bénéficie.

Dolire; s. f. — Petit dérangement survenu dans les roches qui entourent une veine. Flam. *doleu*, errer?

Dominer; v. a. — Se dit d'une araigne, qui est dominante dans les endroits bénéficiés par elle. « L'araigne de Richonfontaine a son cours et domination depuis, etc. » (V. J.)

Dorie; s. f. — Ondulation d'un toit ou d'une paroi qui amincit la couche de houille. « On xhioit hors à main droite à un cul de pierre ou dory. » (V. J., 1767). V. *Dolire*. (Permutation de *l* avec *r*. — Cprz. *lusciniola*, rossignol).

Dosse; s. f. — Planche ou bois de rebut, servant à soutenir les terres ou les roches; flam. *doos*, boîte. Signifie aussi une marque ou coupure que le maître-ouvrier fait dans une *bakenenre*, dans un *chambrai*, etc. pour servir à mesurer l'avancement du travail. Aujourd'hui on dit plus souvent *fé des potalle*.

Dosser; v. a. (Hors d'usage). — Couper la pierre dans une *avaleresse*.

Douceure, s. f. — Mince lit de schiste tendre qui se trouve au toit, au mur, ou entre les parties d'une couche et dans lequel les ouvriers font des entailles pour faciliter l'abattage. V. *Harage*.

Dressant; s. m. — Veine de houille perpendiculaire ou à peu près. On dit aussi *dreut* ou *roisse*. Du franc. *droit*, *dresser*; lat. *rectus*, *directus*.

Dreut; s. m. — V. *Dressant*.

Dreut su (aller) ; — Se dit d'une berlaine qui culbute le roues en l'air.

Dreuteure ; s. f. — Ce que l'on doit; dette, droit (de terrage, par ex.). « Forrer un trou de terré de droiteur (droit devant soi dans le fond de la taille) et un parensage à thier. » (V. J., 1752). Du franc. *droiture*, ce qui est juste, légitime.

Driver ou dériver ; v. a. — Laisser descendre des corps de pompe avec des chaines à mesure que l'épuisement se fait. D'où *drivège*, qui indique cette action. Le franc. *dériver* *dérive*; lat. *derivare*.

E

Effoncer ou affoncer ; v. a. — V. *Profouder*.

Egæhe ; s. f. — (Dans les documents *egaxhe*). Argile schisteuse. Du vieux flam. *eghel* ou *ecchel* et *assche*, comme qui dirait *cendre d'argile*. Cprz. Kil. *ecchel aerde* = *kley aerde*, terre glaise. On sait que le *xh wallon* = le *sch* flam. V. *Aga*. V. Grandg. *Dict.* T. I, p. 324 et T. II, p. xxxvi.

Elévège ; s. m. — Première partie de la chaîne ou de la corde d'extraction, plus grosse que le reste.

Embouter ; v. a. — V. *Abouter*. « Ouvriers qui travaillent à embouter l'airage. » (V. J.) c'est-à-dire à faire avancer les voies d'airage. « Ils avoient bouté d'autres airages. » (V. J.)

Encombeure ; s. f. — Obstacle, empêchement. *Donner quelqu'encombrer* (édit de 1262). « Reconnaître s'il y a des encombriés au découlement pristin des eawes. » (V. J. 12 février 1667). Du franc. *comble*; lat. *cumulus*; flam. *kommer* ou *komber*.

Espeteure ; s. f. Partie de la *bakeneure* qui atteint la couche *Respeter ine vóue*, atteindre une veine par l'*espeteire*. Du flam. *spitten*, bêcher.

Esseigne ; s. f. — Marque d'un maître de fosse à la planche. D'où par extension la part d'un maître : *on tél maisee a ottant d'esseigne*. Le franc. *enseigne*; lat. *signum, insignie*.

Esteme ou **astème** ; s. m. Hors d'usage. — Estimation de l'état des travaux, de la houille tirée, etc., faite par les voirs jurés du charbonnage après leur visitation. Le franc. *estime*; lat. *acstimare*, estimer, évaluer.

Etoude ; s. f. — Roue en fer coulé, garnie de dents dans lesquelles s'engrènent les chevilles du rouet d'un tour à plenis. Du flam. *stoeten*, pousser, mouvoir?

F

Fa d'aiwe ; s. m. — Poids, charge des eaux. *Taper li fa d'aiwe so ine arène*. *Fa d'usteil*, paquet d'outils. *Fa d'wáde*, botte de bois. Le franc. *faic*; lat. *fascis*.

Fagnisse ; s. m. — Lit de schiste charbonné, pourri par l'humidité. Comparez le franc. *fange* et le wall. *fagne*; flam. *veen, venne*, marais.

Fahâte ou **fasâte** ; s. m. — Faux charbon qui se trouve entre la *terroule* et la houille. Du franc. *fanx?* ou de *fa*, faix, paquet?

Faille ; s. f. — Cassure de terrain où la couche *faillit* et se trouve rejettée à un niveau supérieur ou inférieur. Cette fente est ordinairement remplie de débris de roches. « Il serait dangereux d'acquérir des eaux hors d'une faille, qui est une masse de pierre imbibée d'eau formant une espèce de collets (tamis) (V. J.)

1776, p. 33). « Il est dangereux d'approcher par le bénéfice d'une bâtarde aréine, le rotice d'une faille submergée. » (V. J. 1776, p. 41 v°). « Ils travaillaient dans une faie ou xhurre de pierre » (Ibid.) « Si l'on approchait trop près d'une faille, on pourrait abattre les eaux d'une araine franche d'une grande distance surtout lorsque le terrain serait infecté d'un toit et deille rempli de ligues, copes, fendans et fagnisse » (V. J. 26 août 1776). *Branche di faille ou cren*, fente plus petite qui s'embranche sur la faille principale. V. *Cren*. De l'allem. *feil?* Cprz. *faieler*, feler; lat. *fissulare*.

Fasseie (traire à); s. f. — Faire descendre et monter à vide les paniers d'extraction. V. *Trait (fix)*.

Fasser; v. n. — S'écrouler; *on muray fassé*. Du franc. *faux*; lat. *falsus de fallere*. Cpr. le wallon, *ferfâse*, faire faute, manquer.

Fatalité; s. f. (Hors d'usage). — Caducité, instabilité, d'un terrain, par ex. « Fatalité du pais» (V. J.), terrain qui par sa nature est peu ferme. *C'est fatal*, c'est-à-dire ce n'est pas solide, cela se laisse aller. « Les tois et deille de la veine du Pestay sont d'une grande fatalité et très-dangereux à attirer des eaux (V. J., 1753). A cause de la fatalité de la stampe de pierre qui se trouvent entre l'œuvre des deux veines. » (V. J., 1764).

Fâte d'ovrège. — Litt. faute d'ouvrage. Interruption ou cessation des travaux.

Feu-grieu; s. m. Feu grisou occasionné par l'inflammation des *cronin*.

Feume; s. f. — Femmes employées dans les houillères à la à la superficie, à transporter la houille, à manœuvrer le tour aux bras, etc. Autrefois il leur était défendu d'entrer dans les bures,

Fève (ponçon di) ; s. f. (Hors d'usage). — Pivot de l'arbre d'un d'un tambour.

Fiér ; adj. — (Hors d'usage). Dur ; *ine roche fiére*.

Fiér di mene ; s. m. — Litt. Fer de mine. Espèce de ciseau d'acier avec lequel on fait un trou dans la roche pour y mettre la poudre.

Fiestt ; v. a. — Chômer. *Fer fiestt l'fosse*, faire cesser les travaux. « A cause du festoient de la fosse. » (V. J. 13 déc. 1666). *Ovri qui fiestéie*, ouvrier paresseux. Le franç. *fêter* ; lat. *festum*.

Filire ; s. f. — Ais ou batte de bois qui se cloue du haut en bas aux parois d'une bure, d'une vallée, etc. pour guider les pâtiens. (V. *Batte*, s. f. pl.). Le franç. *filière* ; lat. *filum*.

Findant ; s. m. — Fente traversant la roche du haut en bas et donnant souvent de l'eau. Les vieux actes emploient dans ce sens le mot *fendue*, s. f. Le franç. *fendre* ; lat. *findere*.

Findemint ; s. m. — V. *Rifindement*.

Findrai ; s. m. — Hache avec laquelle on divise le bois destiné à faire des bûches. Le franç. *fendre*.

Finrule ; s. m. — Ruban de fin charbon bourné le long des *murai* pour empêcher de traverser les *stape*.

Fisique ; s. m. — Fer de mine divisé en trois pièces et formant coin ; il sert à faire sauter les roches. Litt. fusil, par métaphore ?

Flahe ; s. f. — Planche servant à exhausser les bords d'une *confâde*, d'une charrette, d'un panier, etc., pour augmenter la charge. *Vois à flache*. Du flam. *placey* = plate, planche. Signifie aussi : charrette de menu charbon.

Flasse; s. f. — Petite crueche servant à mettre la poudre de mine. De l'all. *flasche*; flam. *flesche*.

Fliche; s. f. — Machine placée entre la bure et le *herna ás ch'ré* pour faire monter et descendre à volonté la chaîne sur le tambour.

Fliché; v. a. — Guider la chaîne sur le tambour afin qu'elle s'y enroule d'une manière égale.

Flouhe; s. m. — Flux, jet, abondance d'eau. " Faire des couves pour le fluys des eawes pour facilement ovrer le cochet." (V. J. 1552). " Il est tenu de montrer que son haraine est corrante à jour à gros fluys d'eawes. " (V. J. 1552). V. *Aflohement*. Du lat. *fluxus*.

Foche; s. f. — Bifurcation d'une araigne, d'une galerie, etc. *Arène faisant foche, forchoice voie*. Franc. *fourche*; lat. *furca*.

Fohf ou foihf; (Morand écrit *foihelis*), s. m. — Ferrement en anneau placé à chaque coin de la *confâde*.

Fôquemaint; s. m. — Voie reliant deux veines à travers les roches dans un *pendège di plateure*. " Entrés dans un foquement pris à la veine delle Crusni, " (V. J. 1695). D'où *fôquer*, faire une voie semblable. (V. *Bakeneure*).

Fondure; s. f. (Hors d'usage). " Les parchonniers feront rewider et desligier certaine fundurre d'entre ladite boelsme et ladite funtaine de leveau. " (V. J. 1552)?

Forbin; s. m. — (Hors d'usage). Charbon menu retiré des *bouguon* ou des *pahège*.

Forchessége; s. m. — Mouvement de terrain à la suite duquel deux parties d'une veine se trouvent superposées l'une à l'autre. D'où *forchessé*, v. n. Du wall. *for*, partie inséparable

signifiant hors, au-delà, excès ou déviation. (V. Grandg. *Dict.* et *chessège*, chassage.)

Foremint; s. m. — (Hors d'usage). Petite couche de pierre tendre entre deux lits de grès.

Forer; v. a. — Percer, faire un trou avec la tarrière lorsque l'on se trouve dans le voisinage d'anciens travaux. *Forer à libe*, forer à vide. « Que lestrous de terré forrés au libre dans l'œuvre de la veine, étaient tombés loxhe (taris) et sans eau » (V. J. 1755). Du lat. *forare*; flam. *boren*.

Foreù; s. m. — Ouvrier chargé de faire les trous de sonde.

Forwagni; v. a. — Litt. gagner au-delà. Se dit des eaux qui surprennent les mineurs et viennent recouvrir la veine exploitée.

Fosse; s. f. — Bure. Employé plus souvent dans le sens de houillère, exploitation toute entière avec les accessoires. *Aller à l'fosse*, aller à la houillère. *Il a pârt à l' fosse*, proverbe. (*Dict. des spôts et prov. wallons*, n° 733). *Fosse às bresse*, houillère où l'on monte et descend les paniers au moyen d'un *tour às bresse*. (*Livre des chartes et priv. des 32 bons métiers*, p. 148, n° 30). Du lat. *fossa* (*fodere*).

Fossoier; v. a. — (Hors d'usage.) Faire une fosse, creuser une bure. Dans l'édit de 1582.

Fouaille; s. f. — Menue houille réduite en poussière. Le franç. *fouîr*; lat. *fodere*.

Fouma; s. m. — Produit de la combustion, fumée.

Foûme; s. f. — Forme à faire des hochets.

Frahenais ou frawenais; s. m. pl. — Menu charbon de terre de moyenne grosseur.

Fraper; v. a. — (Hors d'usage). Avoir actuellement son tour de prendre le fumier à la houillère; se disait des maîtres de fosse.

Fréhiner; v. n. — Donner une petite infiltration d'eau, de l'humidité. Du wall. *frèche*, mouillé; franc. *frais*; allem. *frisch*.

Freme ou **freume**; s. f. — Chanvre fait avec de vieux cordages et servant à calfeutrer les jointures des *plates cōuve*, etc. Du flam. *brauwe*; dans Kil. *brauwen*, calfater.

Froheûre; s. f. — Froissement produit dans les roches et dans les veines rendues humides par le voisinage des bains. Partie de roches avoisinant un bain et pourrie par l'humidité. *Forer aux froheûre*; approcher d'un bain avec la sonde. Le franc. *froisser*; lat. *frictum*, supin de *fricare*. (V. Scheler, *Diction. d'étymologie*).

Frouhin; s. m. — Litt. frotture, poussière de houille. Du wall. *froht*.

G

Gadibiés; s. m. — Bois de rebut. " Palissades et gadibiés. " (V. J. 17 juin 1666).

Gaïette; s. m. — Morceau de houille de moyenne grosseur. *Neur comme gayette* (*Diction. des spots*, n° 745). Probablement de *galet*; mais confondu avec *jaget* ou *jais* (lat. *gagates*) dans le *Dict. wallon*.

Gaillot; s. m. — (M. Grandg. écrit *galio*). Chariot en bois ou en fer monté sur quatre roues et servant à transporter la houille. V. Scheler, *Diction. d'étymologie*, au mot *galère*.

Gaiouûle; s. f. — Cage en fer ou en bois, à un ou plusieurs étages, dans laquelle on met deux, quatre ou huit *berlaines* pour les faire monter ensemble au jour. Du bas latin, *gabiola*, *caveola*; dans Kil. *gayole*.

Gâter; v. n. — (Hors d'usage). *Fosse gâtée*, fosse submergée où l'on est obligé d'abandonner les travaux. Le franc. *gâter*; latin *vastare*.

Ginge; s. m. pl. — Dans les vieux actes *genges*, *gangnes*. Débris de schiste provenant des travaux d'exploitation. « A cause de la fraîcheur des fanges qui paraissait sur les genges et triquets. (V. J. 1763).

Gin; s. m. pl. — Ouvriers, hommes et femmes, qui travaillent à la surface. Dans la fosse, les hommes seuls s'appellent *gin*; *I gna ottant d'gin et ottant d'feume ès herna*.

Gise; s. f. — Vérin. Toute pièce de bois servant à soutenir. *Gise di beur*, deux poutres posées sur le haut de la bûre le long de chaque paroi et sur lesquels on cloue les *lûte* et les *vaniçhe*. Du flam. *ryze*. Cprz. *vyzelen*.

Glissière; s. f. — Glissière; pièce de bois placée au-dessus de la *lûte* et glissant sur des guides en fer, servant à faire basculer les *coufâde* sur le *vaniçhe*.

Goche; s. m. — Long sac de charbon qui se transporte à dos de cheval. A Saint-Trond on appelle *gossen* les hommes des environs de Namur qui apportent ainsi de la chaux à dos de bidet. Est-ce aussi à cause de leurs sacs longs et étroits? Voir le mot à sa place. Cprz. *saccoche*.

Goge; s. f. — Crochet en fer qui se trouve devant et au fond des paniers, des *gaillots*, etc. pour les accrocher.

Gohi; s. m. — V. *Cohi*.

Gongue; s. f. — *Gouge* dans les documents; terme de mesure ou poids de 120 à 130 livres de charbon.

Gonhi; s. m. — Manœuvre employée dans les travaux de mines. V. *Balin*.

Gorlette; s. f. — Grande pièce de cuir dont les *avaleux* se couvrent le dos pour se garantir de l'eau. Pour *gorelette*, du flam. *goreel*; bas lat. *gorellus*, partie du harnais, coussin qui protège le cou des chevaux.

Gosler; v. a. — (Hors d'usage). Entasser les *gosset* les uns sur les autres dans un *roion* pour servir d'échelle.

Gosset; s. m. — (Hors d'usage). Pièce de bois ou *wérette*. *Gosset d'pire* ou *d'roion*; couche de pierre séparant la bure du *roion* et laissée sur la veine.

Gosson; s. m. — Blatier qui transporte le charbon à dos de cheval. D'où *gosner*; v. a. Du lat. vulg. *cocio* (vieux franc. *cossois*, courtier). Cprz *goche*.

Gotttre; s. f. — Eau de filtration qui suinte aux parois des bures et au toit des galeries. Le franc. *gonttière* (lat. *gutta*).

Gralle; s. f. — (Écrit *graelle* en 1600). Voie ou galerie dans la couche *platteure*, en suivant son inclinaison; elle est desservie par des chevaux ou par des hiercheurs. « Avons trouvé une gralle aux hiercheurs. » (V. J.), c'est-à-dire une voie peu rapide où les hiercheurs peuvent trainer les paniers. *Dimeie gralle*; gralle suivant la moitié de l'inclinaison de la couche.

Graller; v. a. — Faire une galerie inclinée.

Grés; s. m. — Banc de pierre dure et grénue donnant ordinairement de l'eau par des crevasses. Bas lat. *gresum*; allem. et flam. *gries* (parce que le grès est formé par l'agrégation de grains de sable).

Gretteu; s. m. — Outil dont se servent les bottresses pour enlever entre les pierres le charbon resté après leur travail. Le franc. *grattoir* (flam. *kretsen*, *kratsen*, gratter).

Gripoule ou grigette: s. f. — (Hors d'usage). Chemin fait sur un plan incliné à la surface pour transporter le charbon dans des brouettes; il était traversé à petites distances par des arrêts qui facilitaient la marche des monresse. Le franc. *grimper*; flam. *kruipen, grypen, schrieken*. (V. Grandg., *Dict.*, au mot *griper*).

Gros: s. m. — (Sous entendu *trait*). Panier rempli de houille pure aux petites fosses. « Les gros à prix de 6 fls. et les cuffaudes 2 fls. » (V. J., 1552).

Gueuille di búse: s. f. — Ouverture élargie du tuyau d'une pompe qui déverse l'eau dans le bac de la pompe suivante. Le franc. *gueule*; lat. *gula*, flam. *keel*.

Guide: s. f. — Rail. Le franc. *guider*, flam. *weiden*, paître et faire paître (*garder* un troupeau). (V. sur l'origine douteuse de ce mot, Scheler, *Dictionnaire étymologique*).

Guidon: s. m. — Tuyau servant à conduire où l'on veut l'eau ou l'air.

Guidonner: v. a. — Placer des rails ou lattes de bois du haut en bas d'une bure.

Guieter: v. a. — Aider un hiercheur à traîner son panier ou son *guyot*.

Guilette: s. m. — Petit garçon qui aide les hiercheurs.

Guyot: s. m. — Tonneau, cerclé de fer et monté sur un train dont les roues d'avant sont plus petites que celles d'arrière et avec lequel on puise l'eau hors des *bougnou*.

II

Habagea: s. m. — Chaîne avec anneau et croc servant à attacher les uns aux autres plusieurs gaillots pour former un train. Du flam. *houband, houbandje*, rac. *houden* tenir et *band*, lien.

Cprz. *houdvast*, à Saint-Trond *havast*, croc. M. Grandg. le rapporte à l'allem. *haben*, tenir, retenir.

Hacon: s. m. — Clef en fer dont on se sert pour visser les verges d'une tarrière les unes aux autres. Du flam. *haek*, crochet. Cprz. le wall. *harcon*, crossette.

Hâhe: s. f. — La grande porte de la paire ou de la fosse. Le flam. *hek*, *hekke*. (V. Grandg., *Dict.*)

Haï: v. a. — Tourner, aller ou mettre de côté. Le flam. *schouwen*, éviter. — Autre signification, V. *Haien*. Cprz le wall. *hei* ou *haï*, se séparer, se ranger.

Haibi et potegi: v. a. — (Hors d'usage). Dévier les eaux; faire une araine ou une fosse devant une autre araine ou une autre fosse. « Parmi ledit bur prétendt à deskendre et defonseir d'aval pendaige desous caue, qui seroit potagir et heabir devant autrui ouvrage contre loy et usage de carbonage. » (V. J. 12 fevr. 1474). « Voulant stampeir et ovreir a devant et enmis tous les ouvrages d'une costé et d'autre pottegir et heabyr et faire floxhe à devant d'atruy heraine » (V. J. 18 mai 1471). Cprz le wall. *haibieu*, mou, aquenx.

Haie avant: interj. — Litt. : vite en avant. Sauve qui peut; cri que jettent les houilleurs surpris par l'eau ou par le feu grison.

Haiemeure: s. f. — Trou qu'un ouvrier fait dans le flanc d'une couche avec des coins pour faire tomber la houille quand on ne peut l'abattre autrement. De *haver-ès-meur* ?

Haieu: s. m. — Ouvrier qui accompagne toujours le haveur pour arracher les pierres qui se trouvent dans les couches, et les jeter dans le remblai. D'où le verbe *hai*, qui marque cette action. Du flam. *kei*, caillou?

Haise; s. f. — Feuille de schiste qui se détache des parois des tailles, ou qui traverse la couche. Du wall. *haī*, séparer.

Hale; s. f. — Litt. : échelle. Ouvrage en forme d'escalier que l'on fait pour saigner un endroit où les eaux de marne sont abondantes, avant d'y enfonce une bure. Du lat. *scala*.

Halège (bois d'); s. m. — Pièce de bois que l'on place au-dessus de l'entrée d'une bifurcation de galerie. (V. *Loien*). Du flam. *limb. schael*, madrier, en wall. *horon*. (La terminaison *ēge* marque l'emploi).

Hali; s. m. — Montant d'une échelle. Du wall. *hāle*.

Halle; s. f. — (Hors d'usage). Grand espace vide que l'on a négligé de remplir. Rac. teutonique *halle*, grande salle.

Haminde ou **hamainde**; s. f. — Litt. levier. Longue pièce de bois qui traverse le corps de l'arbre d'un herna et aux deux extrémités de laquelle sont attachés les *jottrai*. Du flam. *hameide*?

Hanci; v. a. — Faire l'évaluation de la quantité d'eau qui découle d'un tube dans un certain espace de temps. « On ne peut xhancier ou mesurer que les eaux qui ont une décharge. » (V. J.) « Avons visenteit et aussi mesureit, xhansilhiet et liveteit et ploummeit les tiers et vallées extans entre le oelhe de l'heraine et le grand bure. » (V. J. 1480). — *Hanci in mescure*; lorsque, en resaiuant au jour les mesures des ouvrages souterrains, on rencontre un obstacle, arbre ou bâtiment, on est obligé de les *hancier*, c'est-à-dire de faire dévier le cordon de mesure jusqu'à l'autre côté de l'obstacle, et là, de reprendre la direction. Du lat. *scandere*; flam. *hansen*, associer? (V. Grandg., *Dict.*)

Hacion; s. m. — Largeur ou diamètre d'une ouverture cirulaire, ou calibre. — Mesure indiquant la quantité d'eau qui coule hors d'un tuyau dans un espace de temps donné. « Il y a autant de xhancions d'eau. » (V. J.)

Havage, havège, havemint; s. m. **Havreie, haveie**; s. f. —

Petite couche de charbon ou de schiste tendre qui se trouve au toit, au mur ou dans la couche de houille et au moyen de laquelle les mineurs détachent la veine. « On avoit commencé à labourer dans le havage. » (V. J. 1776). « En tant que la voyenne n'estoit de grande portance et n'avoient pas de hawement, les conveenoit aller querir les densrées az hiercheurs en fond de leur vallée en tant qu'elle n'estoit bosselie (le *bosseiemint* n'étant pas fait). » (V. J. 1552). V. *Douceure*. Du verbe *haver*.

Haver; v. a. — Pratiquer une séparation dans le havage de la couche sur toute la longueur de la taille pour faciliter l'abattage. Du flam. *schaven*, racler ou *houwen*, tailler, hacher; lat. *cavare*.

Haveresse; s. f. — Espèce de pic plat et pointu, avec un manche en bois, servant à ouvrir des héves dans les couches pour faciliter l'abattage. V. *Haver*.

Haveu; s. m. — Ouvrier employé au havage des couches.

Heppe; s. f. — Hache de boiseur. Du flam. *heppe*.

Heppeler; v. a. — Abattre la houille pour rendre la paroi égale. « Conditionné qu'ils deveront reseawier, renettier, boishelier (boiser), pontelier (calfater?) et stippeir tout près et jusque à bon daingne, sans fraude ne baigier, se besogne est, evalleir (*riwaler*, égaliser) et escheppelier aucune crouffe sy trouveit, assureit que assegureit tant en bois que en pierres tellement que lesdits maîtres ne sustiennent cy après nuls dommaiges; et le devront faire de plus basse que faire se porat, cest assavoir jusque à bon daingne ou une poignnie d'ewes de bon daingne ung pied dedans leawe et l'autre dehors. » (V. J. 1552).

Here; s. m. — Dans certaines localités on dit *d'vière*. Vide laissé dans la taille sans être restaplé, Cprz. *Halle*.

Herna; s. m. — Machine à molettes ou baritel. Ensemble de toutes les parties qui composent la machine d'extraction dans les bures aux chevaux. C'est un gros tambour tournant sur pivot et appuyé de chaque côté sur deux rouleaux de bois (*rôlettes*). Lorsqu'on n'emploie pas de chevaux, le *herna* est un simple tour avec deux manivelles. — Signifie aussi attelage, ensemble ou poste d'ouvriers; *herna d'ā jou*, ouvriers occupés à la surface; *herna dē beur ou di l'ärå*, ouvriers qui travaillent dans les fossés; *herna dē l'nutte*, ouvriers qui, pendant la nuit, préparent le travail pour le lendemain. *Atteler l'herna*, distribuer les tâches. Cprz. le franc. *harnais* qu'on dérive du cymrique *haiarn*, fer. La signification primitive paraît avoir été assemblage, attirail; cprz. le flam. *schaer*, troupe.

Herpai; s. f. — Fer de mine plat et tranchant qu'on adapte à la tarrière pour percer les roches. — Signifie aussi un ciseau de houilleur. Du lat. *scalpellum*? Cprz. le franc. *échasse*; flam. *scherp*.

Hesse; s. f. — Bois qui a la hauteur de la veine et qu'on met dans les tailles pour soutenir le toit. « La veine de ladite taille est stancenée avec des hesses et stippes, avec des vestiges (?) » (V. J. 1742). Cprz. le franc. *échasse*; flam. *schaetec*.

Héve; s. f. — Avancement fait sur un jour dans la taille par les haveurs et les *kipecen*; il est déterminé par la nature de la couche et du havage. — Signifie aussi rainure, trou, entaille. Du wall. *hét*, faire une entaille; flam. *schaven* ou *houwen*.

Hicquet; s. m. Oscillation que fait la chaîne d'extraction en montant ou en descendant les paniers. Onomatopée.

Hiemint; s. m. — Ébonlement, rupture de bain ou de la bure. Du wall. *hi*, déchirer; flam. *scheuren*.

Hierchäge; s. m. — Longueur de chemin qu'un hiercheur doit parcourir avant de remettre son panier à un autre hiercheur.

On désigne souvent l'étendue d'une galerie par le nombre de *hierchège* qui s'y trouvent. — Signifie aussi trainage.

Hiercheresse ; s. f. — Croc avec lequel on attire le panier à l'orifice de la bure. — Signifie aussi une femme qui traîne les paniers.

Hiercheu ; s. m. — Ouvrier qui conduit et amène la houille dans des traîneaux ou berlaines depuis les tailles jusqu'aux chargeages.

Hierchi ; v. a. — Trainer les paniers. *Hierchi à cope*, trainer à plusieurs ; *hierchi à haie* (Hors d'usage), atteler plusieurs hiercheurs à une bache. *Hierchi on beur ou fer hierchi on beur*, c'est lui donner une certaine inclinaison, le laisser aller hors plomb. Du flam. *herken*, rateler, par extension trainer ? Cprz dans Kiliaen *schorssen* = *kruyen*.

Hieûre ; s. f. — Déchirement, crevasse accompagnée d'éboulement. « Il leur était impossible d'arriver au tempétement ou hieure. » (V. J. 1750). Du flam. *scheur*, déchirure.

Hii ; v. a. — Déchirer. *Hii les bague*, renconfrer un bain par surprise, percer, en travaillant, une paroi qui sépare les ouvrages d'un bain. *Les bague sont hii*, on a rencontré accidentellement une fuite d'eau, les travaux sont submergés. (Les houilleurs emploient aussi cette expression dans le sens de séduire). *On beur hii*, une bure écroulée. *Hii à iue vóne jusqu'à joí*, exploiter une veine jusqu'à la surface. *Hii so in ovari*, éboulement qui ensevelit un ouvrier. *Hii à pi*, desserrer au pic, percer avec un outil. *Hii foni* (à iue teille, as aiwe, as steppemint), atteindre percer à, rencontrer. *Hii foni de l'vóne*, perdre la couche ; on dit aussi dans ce sens, *on est fou de l'vóne*. Du flam. *scheuren*, déchirer.

Hiole; s. f. — Concavité ou évidement pratiqué à distance dans les voies de roulage souterraines pour pouvoir s'y retirer quand passe un panier. — Loge ménagée dans la buse des bures à l'endroit où les paniers se rencontrent et dans laquelle se place le *calin*. — Partie supérieure de l'avant-paroi de la bure sur laquelle on attire les paniers qui montent ; elle recouvre *l'iute*. Du flam. *hol*, trou, cavité? ou de *schnileu*, être caché (*schuilhoeck*, cachette)?

Hioler; v. a. — Tirer à soi le panier arrivé à l'orifice de la bure.

Hitte d'aguesse; s. f. — Litt. caca de pie. Chaux flutée; taches blanches qui sillonnent le toit des tailles ou les schistes dérangés par suite de la présence des *connaillie*. « Etoit une pierre tourbillonnée et de plusieurs sortes de couleurs chastrée. » (V. J. 26 août 1776). « Attendu que cette pierre chastrée est la compagne inséparable de la faille. » (V. J. 4 sept. 1776). Du flam. *schyten*.

Hoie, hoye ou hoille; s. m. — (Ecrit *hulle*, *brille*, *halhe*, *houlle*, etc. dans les documents). Matière fossile, bitumineuse et par conséquent combustible, noire, souvent luisante, quelquefois pyriteuse, ordinairement feuilletée particulièrement la houille maigre, dure, compacte, cassante ou friable, variant dans sa pesanteur spécifique, mais presque toujours légère, surtout la houille grasse. *Crâsse hoie*, houille grasse ; *chande hoie*, houille chande ; *maigne hoie*, houille maigre. Du flam. *schol* (V. J. H. Bormans, *Lettre à M. Grondy*).

Hope; s. f. — Surcharge, trop plein d'un panier de houille. « Sans faire hope ni beuvraige » (V. J. 1740). « En faisant chacun jour 18 à 20 paniers, pourront mettre une demeie hoppe à savoir 3 gros paniers. » (V. J. 1551). « Livrer audit Hubar

toutes les hoppes qui lui viendront à sa parchon audit overaige." (V. J. 1553). Du flam. *hoop*, tas ; lat. *copia* ?

Hopé (esse) ; part. — On dit qu'*ine vóne est hopeie*, quand elle est rejetée dans le toit. Du flam. *hoppen*, sauter ?

Hore ; s. f. — Sonde de mineur, mèche pointue pour ouvrir. (V. M. Grandg.). Du flam. *boren*, forer ou *schoren*, ouvrir, déchirer.

Hore ; s. f. — Canal de décharge des eaux d'une fosse. *Avu pus d'hore*, veut dire avoir plus d'abattement d'eau qu'avant, c'est-à-dire que les eaux ont une décharge, un canal ou une *hore* à un niveau plus bas. " Déclarons, à certain bur travaillant présentement as densrées, n'y avoir veu autre xhorre ny oïl d'araïne que celle que les maîtres sont conduisant et parsiwant (poursuivant), tellement qu'en l'avancement d'icelle xhorre ils pourroient rendre ouvrables les voines neyées exstantes et reposantes au devant de telle dite xhorre ; lesquelles voines, sans la parsuite et bénéfice d'icelle et abattement d'awe que lesdits maîtres penvent faire, demeuroient inouvrables et desespérées. " (V. J. 1657). " Ris de xhorre. " (V. J.), ruisseau formé par l'eau sortant de la *hore* à la surface. Du flam. *schoren*, fendre, creuser à la bêche ? Cprz. *forare*.

Horé cherbon ; s. m. — Charbon qui se trouve dans les veines horées ou au-dessus du canal d'écoulement : *vóne horée*, même signification.

Horer ; v. a. — Horer une fosse ou un ouvrage, c'est faire découler les eaux au moyen d'un canal ou par épuisement artificiel. *Horer à l'horre delle tinne*, épuiser l'eau, la verser à la surface avec des tinnes.

Hote ; s. f. — Trou où l'on introduit un coin sur lequel on

frappe, pour faire tomber la houille ou la pierre. Du flam. *goot*, *kot*, *koot*.

Hoter; v. a. — Faire une entaille pour y introduire une *aweie*.
— Frapper sur les coins, les enfoncer. Le flam. *hotzen*, heurter?

Hoteu; s. m. — Pic fait exprès pour pratiquer des *hotes*.

Houilleu ou houyeu; s. m. — Houilleur, mineur.

Houillf ou houyt; v. a. — Exploiter des mines de houille. *Si houilli*; litt. se déhouiller, se dit quand la houille se détache en blocs sans donner trop de menu charbon : *ine vóne qui s'hoille bin*.

Houillire ou houytre; s. f. — Fosse, houillère, ensemble d'une exploitation.

Houpe; s. f. ou **truvai**; s. m. — Escoupe dont on se sert pour remuer, ramasser et charger la houille. Du flam. *schnup* ou *schap*.

Hourdee; s. f. — (Hors d'usage). Trait moitié de houille et moitié de charbon tiré à une petite fosse. Du wall, *hourder*, combler une mesure? V. Grandg. *Dict.*

Hourder; v. a. — Combler les paniers à la main avec du menu charbon ou de la terre.

Housset; s. m. — (Hors d'usage). Trait de houille. V. *Trait*.

Houte, hute ou cahute; s. f. — Bâtiment qui recouvre la bure et renferme tout l'attirail d'un herna aux chevaux. « Présentation faite ausdits seigneurages de les pruster huyttes, hernas et ustilles. » (V. J. 1562). Du flam. *schot* ou *schut*, cloison, abri; verbe *schatten*, protéger. Le franc. *hutte* est également flam. Le synonyme flam. *kot* est une racine différente.

Houterai; s. m. Bâtiment qui recouvre une bure aux bras ou petite fosse. V. *Cahute*. Dim. de *houte*.

Hoz; s. m. — (Hors d'usage). Se trouve dans le *Recueil des*

Charles et Priv. des 32 bons métiers de la Cité, p. 148. (Le mot est peut-être mal écrit).

Hure di ptre ; s. f. — Roche. Lorsqu'une veine, au lieu de continuer son cours ordinaire, est interrompue par une roche, on dit qu'on est tombé en *hure di ptre*. Une hore est faite en hure de pierre quand elle est construite dans la roche. " Ils ont trouvé une hurre de pierre tourbillonnée et chastrée. " (V. J. 1776). " Masse ou hure de pierre... xhure de pierre en forme de crain... hурte de pierre. " (V. J.). Du vieux franc. *heurt*, rocher? On a aussi *hureie*, obstacle. Peut-être le même mot que *hure* en terme de chasse employée figurément.

Hurtier ; s. m. — (Hors d'usage). Héritier, propriétaire du sol sous lequel on exploite. — Signifie aussi le maître du fond sur lequel on verse les eaux au jour.

Hutique ; s. m. — Corde attachée au panier du hircheur, avec laquelle celui-ci le fait avancer.

Hututu ; s. m. — Sciure ou menues parcelles que la tarrière enlève du trou qu'on fore. Composé d'interjections marquant la satiété, le dégoût.

I

Ingin ; s. m. — Machine à pompe, mue par un cours d'eau et servant à extraire les eaux de la bure. " Les eaux qui se tirent avec l'engien sont portées au soulagement et bénéfice desdits ouvrages. " (V. J. 1667).

J

Jala ; s. m. — V. *Marlovet*.

Jeu d'teré ; s. m. — Membres ou attirail d'une sonde. *Long jeu, court jeu*, tiges plus ou moins longues de la tarière. Du lat. *jocus*.

Jaquette ; s. f. — (Hors d'usage). Pompe alimentaire des anciennes machines à feu.

Johelé ; s. m. — (Hors d'usage). Charpente en forme de cage, de la grandeur de la bûche et que l'on introduit dans celle-ci, afin d'éviter les éboulements pendant sa construction. V. *Cope*.

Jottrait ; s. m. — (Hors d'usage). Pièce de bois verticale adaptée aux extrémités des *haminde*, et qui descend jusqu'au poitrail des chevaux. Pour *diso-trait* ?

Joù ; s. m. — Litt. jour; surface, sol, superficie. *Tirer à joü, monter à joü*.

Jugnesse ou dugnesse ; s. f. pl. — (Hors d'usage). Genets que l'on employait autrefois en place des *veloude*. « Et pour les dommages fut content de remplir pour les houttes, bois, wardes et jenesfres. » (V. J. 1550). Du lat. *genista* ?

Juré dé cherbonège (voir) ; s. m. — (Hors d'usage). Cour établie à Liège au XIV^e siècle pour faire observer les règles et les usages en matière de houillerie, faire des visitations, composer les différends, etc. Leur mission primitive paraît avoir été uniquement de veiller à la conservation des quatre araines franches qui fournissaient de l'eau potable aux habitants de la cité (1).

II

Kipécer ou kip'er ; v. a. — Faire tomber la houille par mor-

(1) Les records et sentences de cette Cour, sont conservés, comme nous l'avons dit, aux Archives de l'État, à Liège.

ceaux dans la taille. De la particule inséparable *ki* (vieux allem. *ki*, *gi*, etc., flam. *ghe*) et du wall. *pèce*, pièce.

Hipéceu ou **k'pèceu**; s. m. — Ouvrier qui fait tomber la houille quand la taille est havée et coupée (*metteu ès pèce*).

Kisse; s. m. — V. *Bouteure*.

H.

Lâge; s. f. — Élargissement fait dans les voies pour éviter la rencontre des paniers ; gare d'évitement. Le franc. *large*, ou du flam. *lage*, rangée, assise, it. embuscade. *Tini ou taper ès lâge* ou *ès lâche*, tenir au large, former une coalition pour faire abandonner le travail, se mettre en grève.

Lahai; s. m. — V. *Ahai*. On dit d'un ouvrier qui chôme souvent : *i fait l'ahai jus soiuut qu'à s'tour*.

Lâie; s. f. — Fente traversant la couche de houille de haut en bas ; elle facilite l'abattage. — Lit d'une veine de houille. (V. Grandg. *Dict.*)

Lâiette; s. f. — Couche de houille plus mince que la *lâie* ou lit de houille qui se sépare naturellement d'un autre : *iae vînette di deus lâiette*.

Lâieu; adj. — Qui a des *lâie*, qui se défaît facilement : *iae vîne lâiense*.

Lase; s. f. — Niche faite dans la paroi d'une bure pour y engager le bout d'une pièce de bois. V. *Potai*. Pour Pétym. flam. V. *Lâge*.

Laster; v. a. — Faire des *lase*.

Leîhe; s. f. — Papin, boue. M. Grandg. donne *lêke* et *lebihke*.

pour *leicke* et *lehies*, comme écrit M. Brixhe, et croit le mot inconnu à Liège.

Leup; s. m. — Litt. loup. Pièce de toile tendue dans une voie pour régler la circulation de l'air. On dit aussi *miner l'airège avou des coveten*.

Lévai; s. m. — Litt. niveau. Galerie creusée, autant que possible horizontalement, dans une couche de houille, suivant sa direction, pour servir à l'exploitation d'une taille et par laquelle l'air est ordinairement conduit dans celle-ci. « Avons déclaré que moiennant que les maîtres de Hanet conduisent le juste levea de leur xhorre sur le roisse de la voine delle Pucelle, et passant le crein dudit roisse du même levea d'icelle xhorre et fassent une bacqueneure du même levea jusqu'à la voine delle Cherine, et que par ce moyen l'affolement repris aux acts soit réparé, qu'iceux armiers se contenteront, etc. » (V. J. 29 nov. 1657). *Maisse-lévai* ou *l'évai dé beure*, maître niveau, galerie principale. *Boigne l'évai*, galerie qui, partant du maître niveau de la bûre, monte obliquement à ce niveau; c'est ce que les anciens appelaient « voie allante tant gralle que coistresse. » (V. J.) *Lévai d'aïwe*, hauteur de la surface des eaux de source. Du lat. *libella*, dimin. de *libra*. V. Scheler, *Dict. étym.*

Lever; v. a. — Exploiter la veine en la détachant du sol lorsque le havage se trouve au toit : *Ou lire li vœne avou l'haminde, l'aidai ou l'aveie à coice.*

Leyt-jus; v. a. — Laisser descendre. Signifie aussi laisser couler les eaux d'un bain hors d'un ancien ouvrage par un trou de tarière, « Avec ce poront lassier-jus les eawes et baingnes qui sont à devant d'eulx. » (V. J. 1553) *Li teut s'a leyt-jus*, le toit s'est affaissé. Du lat. *lazare*, flam. *laten*.

Lignoule; s. f. — Petite corde qui sert à tirer les paniers de pierres dans les *stape*.



Ligue; s. f. — V. *Lique*.

Limé; s. m. — Ligne ou fente qui se trouve dans les roches et qui est sujette à donner de l'eau. Ce mot est employé aujourd'hui pour *lâle*, *sige*, et toute espèce de fente. *Cras limé*, V. *Lique*. Du lat. *rimatus*?

Limitte ou **rottice** (d'une araigne); s. f. — (Hors d'usage). Endroits desservis par une araigne. « Les vuids ouvrés ou besognés par le bénéfice d'une araigne sont tenus pour limites, pourchasses et rottices d'icelle. » (Ordonnance de 1602). Ce terme n'a probablement jamais été wallon; on emploie dans ce sens le mot *bôre* (borne).

Lion; s. m. — (Hors d'usage). Masse de veine de forme irrégulièr et sans suite; amincissement de la couche de houille à l'approche d'une faille. V. *Bonlâ*.

Lique ou **ligue**; s. f. ou **cras limé**; s. m. — Fente grasse dans le toit d'une couche de houille. — Bloc de roche, de marne, ou de terre glaise qui n'adhère pas à ce qui l'entoure. *Terrain liguenx*, exposé à s'ébouler. « Ils ont reconnu que le toit de la veine était fort mouvant et ligeux. » (V. J. 1720). Du vieux flam. *linke*, fissure ou *leke*, fente, voie d'eau?

Liveller; v. a. — V. *Dipinde*. « Avons commencé à dépendre et leveller depuis, etc. (V. J. 1740). « Ont dépendu et nivellé depuis les deilles de la veine jusqu'à la tête d'eau » (V. J. 1719). V. *Niveller*. De mesurer au niveau?

Livrège; s. m. — Endroit où le hiercheur livre sa berlaine pleine à un autre pour en prendre une vide. V. *Lâge*.

Lohe; adj. — Tari. *Ine cöpe est toumeie lohe*, sa source est tarie, tombée à sec. *Ine arène est lohe*, quand elle est obstruée. « L'areine desdits acteurs est loxhe sans apparence d'aucunes eawes » (V. J. 1553). Simple de *dilouhe*. Du flam. *loos*, vide?

Löiemint; s. m. — (Hors d'usage). Pièce de bois servant d'appui à un levier pour rompre plus facilement la veine. V. *Piceure*. — Bois qui soutient la veine. Du wall. *löie*, lent; flam. *lui*, paresseux, ou tout simplement de *loit*, lier, rélier.

Loien; s. m. — Litt. lien. Même signification que *halège* (*bois d'*).

Loumire; s. f. — Litt. lumière. Employé dans le même sens qu'*airège*, aérage. Nos *n'polans loumer*, nous ne pouvons allumer, nous ne pouvons arriver à un tel endroit faute d'air et par conséquent de lumière. Prov. : *on n'va nia p'lon (loin) qui l'chandelle ni loie*, on ne peut aller sans danger dans les endroits où le manque d'air fait éteindre la chandelle. (Cprz. *Dict. des spots*, n° 262). Du lat. *lumen*.

Luret; s. m. — (Hors d'usage). Nom donné à la *coufaide* quand elle était *flahée* ou *crauskinée* jusqu'au croc; sa contenance était alors de 27 hectolitres, *inc vōie et d'meie à flahé*.

Lûte; s. f. — Poutre faisant suite au *ranihe*; plancher établi à l'orifice de la bure du côté où l'on reçoit les paniers; il forme une espèce de balcon qui les empêche de heurter contre les *gîter*. Quand le panier arrive à sa hauteur, on crie *ahote à l'lûte*. *Bouter fou à l'lûte, loumer l'avâ dë l'lûte*. Du wall. *lûter*, parce que c'est sur ce plancher qu'on vide les paniers?

Lûter; v. a. — Vider, alléger. *Nos estans lûté*, nos magasins sont vides, nous avons vendu notre houille. Du flam. *licht*, léger?

III

Machene; s. f. — Litt. machine. Appareil à vapeur d'épuisement.

Mâhai; s. m. — Partie maconnée d'un canal servant à l'écoulement des eaux. « Déclarent le bure avoir esté revuidé par ordre des bourgmestres de la Cité qui sont conduisant un maheau ou canal pour augmenter les eaux de ladite Cité, partant que l'actrice est obligée au revuidentement des eawes » (V. J. 5 fév. 1667) *Mâhai d'roion*, muraille qui sépare la bure d'un roion. Du lat. *maceria*, mur de clôture construit sans ciment. V. Grandg. *Dict.*

Mâhtre; s. f. — Paroi d'une bure, murée, boisée ou non. Il y a à chaque bure deux *longues* et deux *côutes mahire*, la *mahire d'à thier* et celle *d'à l'valleie*. Prov. *Il est ramanou à mähire*, il a échoué dans son projet, il est perdu. (*Il est avá les quâre*, disent les cultivateurs dans le même sens). *Il streind ou il serre ás mähire* (*li confáde*, p. ex., quand elle est trop chargée).

Mai; s. m.—Bac à charbon. *Mai di sploion*, partie supérieure, bac qui se met sur le *sploion*.

Mâie; s. m. — Marne; espèce de terre blanche qui se trouve quelquefois au-dessus du schiste : *aiwe di mäie*, eaux de marne. « Eaux qui procèdent des mailles du bure » (V. J. 1667). Du lat. *marga*; vieux franc. *mail*, *marle*; flam. *marghel*. (*Mayi*, s. m. puisatier).

Main (dreute ou hinche); s. f. — Litt. main droite ou main gauche. Côté droit ou gauche du niveau lorsqu'on regarde le pied de la veine.

Maisse; s. m. — Litt. maître. Celui qui entreprend l'exploitation d'une houillère ou qui a une part dans une fosse. Le vieux franc. *maistre*; lat. *magister*.

Maiste-ovri; s. m. — Maître-ouvrier préposé à la surveillance des travaux souterrains et des ouvriers qui y sont employés.

Maka; s. m. Gros maillet de bois avec lequel on frappe sur le

findrai pour préparer des *bèles*. Verbe wall. *maker*, frapper (lat. *mactare*?). Cprz. le flam. *moker*, marteau de forge.

Mâkulaire; s. m. — Ouvrier chargé de la vente de la houille à la fosse ou dans la paire. **Makuleresse**; s. f., femme qui a le même emploi. Du flam. *makelaer*, maquignon.

Mancheie; s. f. — (Hors d'usage). Mesure de longueur qui comprenait 14 palmes ou *poungcie*. « Trouvons y estre pour ung bonier 6400 manchies; hors rabattus le tirce part pour serres et pilers, demeurt pour ledit bonier 4266 manchises desquelles estimons chacune rendre 10 traits dont les 15 traits font une cherrée » (V. J. 1555). « Signifiait aussi l'instrument même avec lequel on mesurait. » Avons mesurés et reseawés tant à cordeau que alle manchie » (V. J. 1556).

Manéie; s. f. — Grandes tailles où aboutissent plusieurs voies. Dans ce sens, il appartient au n° 1 de M. Grandg. : étendue plus longue que large.

Mani; s. m. — Perche transversale d'échafaudage. *Trôd'mani*, petite niche ménagée dans la maçonnerie d'une paroi de bure pour loger les bois des paliers.

Maque; s. f. — Gros bois de support qu'on place au-dessus des chargeages à la paroi de la bure. *A l'maque*, au niveau du toit du chargeage de la bure.

Marche; s. f. pl. — (Hors d'usage). Bornes, limites, confins. « Les marches d'une araigne comprennent tout son parcours et les lieux où elle domine. » (V. J.) V. *Rottice*.

Marlovet; s. m. — Poids ou contre-poids qui remplace un panier à un bout de la chaîne ou de la corde pour contrebalancer le panier attaché à l'autre bout. Anciennement cela s'appelait *jala*. Dimin. du wall. *marlouf*?

Mastiqueu; s. m. — Outil qui sert à bourrer du mastic dans les fentes, aux jointures des tuyaux, etc.

Mat; s. m. — Marteau employé par les *kipèeux* pour abattre la houille. " Ils deveront tout livrer salve le boys et les plainges (planches), paniers, piet, truelle, mact, cet (?) awilhes. " (V. J. 1552). Du lat. *malleus*, vieux franc. *mal*?

Mecanique; s. f. — Machine à vapenr d'extraction.

Mene; s. f. — Mine, exploitation quelconque de minerais. — Trou pratiqué dans les roches et qu'on remplit de poudre pour les faire sauter. Du bas lat. *minare*, conduire?

Mér d'aiwe; s. f. — Grand étendue d'eau souterraine. *Les aiwe sont à leu mér*, les eaux sont remontées à la hauteur du canal d'écoulement. " Laisser remonter les eawes à leur mère. " (V. J. 1643).

Meseûre; s. f. — Contenance d'une brouette. — *Fer meseûre et estime* (hors d'usage); prendre en détail connaissance des ouvrages d'une fosse, en faire la mesure et l'estimation.

Mestri; s. m.—(Hors d'usage). Ancienne classification des ouvriers d'après la nature de leur travail. V. *Poisse*. Le vieux franc. *mestier*; lat. *ministerium*.

Mét; s. m. — Sorte de caisse mobile se fixant au moyen d'une broche sur un train à quatre roues. Du flam. *mud*, *muddle*, certaine mesure?

Metteu à pont; s. m. — Litt. celui qui met à point. Ouvrier qui reçoit et range la houille dans les chargeages à mesure que les chercheurs l'amènent.

Mimbe; s. m. — Litt. membre. Poutre qui fait partie du boisage d'une bure et empêche les parois de s'écrouler. L'assemblage des poutres s'appelle *cope di mimbe*. *Fax mimbe*, faux

membre, anneau en fer non soudé tenu en réserve pour joindre deux chaînes.

Mimbrer (on beur); v. a. — Soutenir les parois d'une bûre par un boisage.

Minège; s. m. — Série de planches clouées dans un chemin pour faciliter le roulage des brouettes depuis la bûre jusqu'à la paire. Du verbe *miner*, mener; lat. *minare*, faire marcher en menaçant.

Mohe; s. f. — Mèche en fer ou en acier que l'on fixe au bout de la tarière pour forer; *mohe di téré*, *mohe à l'pire*, etc. Le franc. *mouche*; lat. *musca*, insecte à dard?

Mohs; v. n.— Litt. moucher. Toucher : *i' u' fát niu mohi ás bugne*, il ne faut pas toucher aux bains. V. *Béchi*.

Moice; s. f. — Saillie dans un front de taille. (Pour *amoice*?) C'est aussi un terme de maçons : *leï moice* (une reprise). V. *Grandg.* au mot *Moise*.

Möillon dé l' faille; s. m. — Litt. boue de la faille, partie remplie de terre humide, de trigus, etc. « Dans les approches d'une faille, on trouve un changement (chargement?) de pais composé d'une mouillon ou terre glaise, d'agaz, et forme une pierre molle. » (V. J. 1776). « La pierre molle qui est au-devant de la hure, qu'ils regardent comme un mouion qui accompagne la faille. » (V. J. 1767). « L'avoisinage d'une faille est mauvais à l'égard des eaux qui se trouveroient sur le mouillon de la faille du côté des ouvrages. » (V. J. 28 août 1776). Les houilleurs disent *c'est on möillon*, pour désigner un homme changeant, sans caractère. Du lat. *wollis*.

Molinai; s. m. — Rouleau qui sert à guider la corde lorsqu'elle s'enroule sur le tambour. Dimin. de *molin*.

Monresse; s. f. — Femme qui transporte avec des brouettes la houille dans la paire. Du wall. *miner (ji mōne)*.

Monte-amont; interj. — Litt. montez! signal annonçant la fin de la journée et donnant l'ordre de monter sur la *coufâde* en nombre impair. Le wallon dit *paire et mont*.

Monteie; s. f. Galerie montant dans une couche dans le sens de son inclinaison et perpendiculairement au niveau. « Ériger une montaie » (V. J. 1680). « Montée allante à demi » (V. J. 1730), c'est-à-dire coupant obliquement l'inclinaison.

Murai; s. m. — Petit mur construit sans ciment avec les pierres des tailles ou du *bosseiemint*, pour empêcher les stapes de tomber dans les voies et pour soutenir les voies. « Ils ont fait des mureaux et stoupettes (*stopeure*) de briques, de genges, etc., tellement qu'il a été impossible de faire visitation » (V. J. 12 oct. 1657). Dimin. de *mewr*; lat. *murus*.

N

Naieler ou naieter; v. a. — Clouer des *nails* sur les jointures des cuves.

Nail; s. m. — Partie supérieure d'une veine opposée au *soion*. — Petite platine de fer finissant des deux côtés en pointe en forme de double clou et dont on se sert pour recouvrir les jointures des cuves lorsqu'elles ont été calfeutrées avec de l'étoupe. Du flam. *nagel*, clou, (verbe *nayen*, coudre); angl. *nail*.

Neyt; part. — Noyé. *Ovrège neyt*, travaux submergés, qui se trouvent au-dessous du niveau de la hore. Le franc. *noyer*; lat. *secare*.

Nier, nierrai ou courchi; s. m. — Lit de pierres de deux

doigts environ d'épaisseur divisant la veine en deux couches aux-
quelles elle adhère fortement, et la coupant dans toute sa lon-
gueur. V. *Besi*. Le franc. *nerf*; lat. *nervus*.

Niveller; v. a. — Mesurer avec la règle et le niveau combien
un point est plus haut ou plus bas qu'un autre. V. *Dipinde* et
Liveller.

Nourriteur d'aiwe; s. f. — Litt. nourriture d'eau; source.
Eau provenant de source. *Li machine ni sút nia li nourriteur*, la
machine n'épuise pas la source. *Li côte ni donne pus tant, elle est*
à nourriteur, le niveau d'eau ne change plus.

•

Omce; s. m. — (Hors d'usage). Emploi particulier à une fosse.
Il y en avait trois : celui du *compteu*, celui du *wáde dé l'fosse*, et
celui du *marihá*. Du lat. *officium*.

Ouhe; s. f. — Porte qui sert à fermer un passage pour empêcher
l'air d'y passer et le forcer à prendre une autre direction. On
l'appelle aussi *ouhe d'airège*. Prov. *Taper l'ouhe so l'beur ou claper*
l'ouhe so l'tró dé beur, abandonner un ouvrage. (*Dict. des spots*,
n° 1280). Du lat. *ostium*; vieux franc. *huis*.

Ouhelet; s. m. — Porte de berlaine, de *coufáde*, etc., servant
à les décharger. Dimin. de *ouhe*.

Ouhener; v. a. — Travailler (par ex. sur le bénéfice d'une
telle araignée). Du wall. *ouhene*, usine; bas lat. *usina*.

Ouil (d'araignée); s. m. — (Écrit *enilke*, *nilhe*, etc.). Endroit où
l'araignée vient au jour, où elle a sa décharge. « Les dits maistres
ont commencé à dresser leur xhorre et oïl d'araignée » (V. J. 1630).
« Permission d'ériger un oïl de xhorre et araignée dans la seigneurie

de Fragnée » (V. J. 23 mars 1666). « Avons alle eulhe regardé , etc. » (V. J. 1551). Le franc. *oil*; lat. *oculus*.

Oûve; s. m.— Travail. *Oûve di bresse*, travail à la main, sans chevaux et sans machines — *fosse di bresse*. *Mette main en' oûve*, commencer ou recommencer un travail. « Les dits maistres n'ont mis main en œuvre audit bure , sinon qu'ils n'ont seulement fait qu'un placage à la trenche et ce comme font les enfants d'escolle, en présence du maître pour dire qu'ils sont diligents et éviter le chastoy » (V. J. 27 fevr. 1657). *Oûve di vóne*, étendue de la veine en hauteur et en épaisseur : *ine belle oûve di vóne*, une couche épaisse. Le franc. *ovene*; lat. *opus*.

Oveteure; s. f.— Ouverture, puissance de la couche, espace. *Haver à l'oveteure*, travailler dans la couche même quand il n'y a pas de havage , arracher la veine sans la *haver*. « Il y avait à ladite voine ouverture suffisante pour effectuer nostre visitation » (V. J. 1667).

Ovrége; s. m.— Litt. ouvrage. Fosse avec tous ses accessoires. Au pluriel ce mot indique tous les travaux achevés.

Ovrés (vis); s. m.— Vieux travaux, exploitations des anciens houilleurs.

Ovri; s. m.— Ouvrier. *Ovri d'à pas ou dè l'pairé*, ouvriers de la surface. *Ovri à l'vóne, à l'pire*, ouvriers employés dans les mines pour faire sauter la houille ou les roches.

■

Pahage; s. m.— Réservoir ménagé dans les vides de la couche ou dans les roches pour recevoir les eaux pendant qu'on extrait la houille et pendant les interruptions de l'épuisement. Vieux franc. *pquier*, réunir; flam. *pakken*?

Pahe (leyi); v. n. — Litt. laisser se réunir, paître; laisser couler puis séjourner l'eau dans les *pahages*. *Les aiwe pahet*, les eaux séjournent.

Paheu; s. m. — Ouvrier chargé de nettoyer et d'entretenir les *bougnous* et *pahages* de la fosse.

Pahisse d'aiwe; s. m. — Vide des travaux aval-pendage, qu'on vient d'abandonner et dans lequel on laisse couler les eaux.

Paielle; s. f. — Quantité de houille qui s'extrait en un jour à une fosse. — Tache d'un ouvrier. *Oorer à paicelle*, travailler à la pièce, à la tâche; *il a fait d' paicelle*, il a fini sa journée.

Paillette; s. f. — Crapaudine en fer ou en cuivre dans laquelle tourne le pivot inférieur d'un *herna*. « La grande paillette de l'arbre dudit *hernaz* se trouve même ôtée. » (V. J. 1750).

Pairai; s. m. — Fond de la taille. — Part, tâche désignée à chaque ouvrier dans une taille où il y en a plusieurs. Prov.: *ci sererent li fer l' pairai bai*, ce serait lui tirer les marons du feu, lui mâcher le gâteau.

Paire; s. f. — Terrain entouré de palissades ou de murs, où l'on remise la houille en attendant qu'elle soit vendue. « Sommes entrés dans un jardin dans lequel il y a pairage de houille. » (V. J. 1657). « Nettoier les terrices, voies et pearaiges. » (V. J. 1551).

Pairi; v. a. — Disposer la houille dans la paire.

Palotte; s. f. — (Hors d'usage). Panier de menu charbonaux petites fosses. — Signifie aujourd'hui : menu charbon; *on panî d' palotte et d' hoie*.

Pamai; s. m. — Béquille ou crosse de huit à dix pouces de

long sur laquelle s'appuient les hiercheurs. V. *Selette*. Le franc, paume ; lat. *palma* ?

Pani ; s. m. — Panier servant à extraire la houille des fosses aux bras ou de petit athour. Vase d'extraction rempli de houille pure dans les grandes fosses. — *Pani d'compte*; (hors d'usage). Droit d'un panier de houille qui se payait chaque quinzaine au compteur. Le franc, *panier* ; lat. *panarium (panis)*.

Papin ; s. m. pl. — Sédiment boueux qui se forme dans les houillères et obstrue souvent les *holes*. D'où le verbe *s'apapiner*, s'obstruer.

Parchon ; s. f. — (Hors d'usage). Part d'un maître à une houillère. *Parchoni*, s. m. Propriétaire d'une part. Du lat. *parc*, *partitio*.

Pareûse ; s. f. — Paroi. *Pareûse delle vône*, parois de la couche. *Nos avons ine pleine pareûse*, on voit la veine des deux côtés. *Pareûse dihoviete*, paroi découverte, c'est-à-dire formée par une couche de houille. « Couper paroisse aux deux costés. » (V. J. 1650). Du lat. *paries*.

Pareuse à fliche ; s. f. — Charpente placée entre la bure et le herna aux chevaux.

Pareusège ; s. m. — Trou de tarière pratiqué aux deux côtés d'une taille pour reconnaître les bains. « Deux pareusages et les trous à taille. » (V. J. 1666).

Pareuser ; v. a. — Faire un trou de sonde dans les parois d'une taille. « Pareuser de héve à héve aux pareuses des deux costés de la voinie d'un teré de 50 poignées. » (V. J. 23 mars 1666), c'est-à-dire faire un trou de sonde de 50 poignées dans les parois à chaque héve que l'on avance au fond de la taille. « Pareuser 70 poignées de 2 héves à deux héves. » (V. J. 1734).

“ Pareuser à thier.” (V. J.), c'est-à-dire en montant. — Signifie aussi longer, côtoyer : *pareuser l' vóne, les vis ovrière, les slappe*, etc.

Pariou ou **parihou** ; s. m.—Cloison en briques ou en planches qui conduit l'air dans une galerie. V. *Roion*.

Pas de chargege ; s. m. Excavation pratiquée dans la paroi ou dans le sol d'un chargeage et dans l'alignement de la buse de bure pour y placer le panier qu'on doit remplir de houille et faciliter ainsi le travail des *chergeux à beur*.

Pas d'abé ; s. m. — Place circulaire autour de l'arbre du tambour, où tournent les chevaux qui font mouvoir le herna. “ Les maîtres auront la moitié du pas de l'arbre, assavoir les craxhes et anciennes (le fumier). ” (V. J. 1552). — *Pas de beur* ; plancher à l'orifice de la bure pour recevoir et décharger les paniers. V. *Tapecon* et *Vauhe*. — *On pas d'amont, ou pas d'aval* ou bien *haic on pas, aval on pas*; ordre de monter ou de descendre un peu le panier.

Pêheu ; s. m. — Ouvrier employé dans les fosses où il y a beaucoup d'eau à nettoyer les *bougnou*. Le franc. *pêcheur*; lat. *piscator*.

Peler ; v. a. — Dégarnir, enlever. *Peler l' faille, l'cria*, etc., travailler, exploiter la veine le long de la faille, du crain, etc. Le franc. *peler*; (du lat. *pilus* ou *pellit*).

Pelléie ; s. f. — (Hors d'usage). Panier rempli de simple charbon aux grandes fosses. — Charge de 4 1/2 traits ou charrée à un cheval, ou encore neuf à dix *basses di berwette*. Le franc. *pelle*; lat. *pala*.

Pendège ; s. m. — Pente, penchant, inclinaison des couches : *doux pendège, rend pendège*. Tous les travaux qui se font en-

dessous du niveau de la bure sont placés *aval-pendège*; ceux qui se font au-dessus sont *amont-pendège*. Du lat. *pendere*.

Péta: s. m. — (Hors d'usage). Bâton en chêne muni à chaque bout d'un crochet en fer et servant à arrêter le herna.

Pi: s. m. — Outil dont se servent les *ovré à l'pire* et à *l'viane*. Le franc. *pic*, le flam. *pik*; le wall. en supprimant le *c* ou *k*, détruit l'onomatopée.

Piceleure: s. f. — Sorte de levier servant à arracher les clous. On dit aussi *pid d' gatte*. V. *Aidai*.

Piceure: s. f. — Reliage de deux cordes : *fer ine piceure*, relier. On dit aussi qu'un levier a *ine bonne piceure* lorsqu'il est bien pris entre la chose qu'il doit soulever et son point d'appui; quand il glisse, il n'a pas de *piceure*. D'où l'expression *avu ine bonne piceure*, avoir une bonne idée. V. *Löiemint*. Du wall. *pici*, flam. *pitsen*.

Picot: s. m. — Petit morceau de bois pointu à un bout, servant de cheville. D'où *picoter*, v. a., chasser les picots dans les jointures des cuves, etc.

Piha: s. m. — Infiltration d'eau fine, mais continue. V. *Sprichou*.

Pilate: s. f. pl. — (Hors d'usage). Grosses planches jointes et clonées perpendiculairement sur les *chame* pour former le corps du tambour d'un herna aux chevaux.

Piler: s. m. — Pilier; bloc de couche laissé de distance en distance dans les veines exploitées pour soutenir le toit. « Avons trouvé les pilliers d'icelle veine qui avoient le pied coupé aux deux costés. » (V. J. 1657). V. *Serre*.

Pirceure: s. f. — Canal pratiqué ordinairement dans les roches au fond d'un *buretai* pour former une communication entre celui-ci et le *roion*. Le franc. *percer*.

Pissar : s. m. — (Hors d'usage). Panier rempli de menu charbon aux petites fosses. V. *Trait*.

Pitter ; v. a. — Obliqueur. *Fer pitter l'terré fai des māhīrc dē beur*, forer obliquement. *On beur qui pitte ou va en pittant*, une bure inclinée, hors plomb.

Planchir : s. m. — (Hors d'usage). « On ovreit les desotrains voynes et xshoreit par planchir ? » (V. J. 23 févr. 1473).

Planeure : s. f. — Niveau, terrain horizontal. V. *Plat*. Du lat. *planum*.

Plat : s. m. — Endroit de niveau, surface plane. Racine *pla*, commune à beaucoup de langues.

Platai : s. m. — (Hors d'usage). Planche qui, avant l'emploi de la boussole, servait à mesurer les travaux souterrains. *Fer l'mescnre à platai*. Le franç. *plateau*.

Platener : v. a. — Mesurer avec le *platai*, sans trépied. V. *Boussoler*.

Plateure : s. f. — Veine dont la situation est horizontale ou à peu près. Toute inclinaison qui ne dépasse pas la ligne diagonale d'un carré se nomme *pindège d'i plateure*.

Pleut de l'vene : s. m. — Pli de la veine ; partie d'une veine qui se trouve dans la buse de bure entre les quatre parois. Cela s'appelle aussi *fond d'e beur*. Du lat. *plicare*.

Plomb d'e beur ; s. m. — Profondeur de la bure, que l'on mesure avec une corde et une boule de plomb. Du lat. *plumbum*.

Ploumer l'beur ; v. a. — Mesurer la profondeur de la bure avec un plomb. *Ploumer li tiesse des aive*, mesurer la hauteur du niveau d'eau. « Y faire plombage et dépendage de toutes les eaux. » (V. J. 1630). *Ploumer l'ognon*, laisser tomber une pierre d'une certaine hauteur pour reporter sur le sol un point du ciel,

et servir de mesure. — *Ploumer l'beur* (figur.), tomber du haut en bas dans une fosse. Prov. : *Il mérite d'être ploumer l'beur* (*Dictionnaire des spots*, n° 1484). Le franc. *plomber*.

Ploumesoù; s. m. — (Hors d'usage). Massif carré de cuivre encaissé dans les *tresse*. Il a une gorge dans laquelle est appuyé l'axe et où il tourne.

Poirteu; s. m. — Bois posé perpendiculairement pour soutenir un cadre, un boisage, etc. Le franc. *porteur*, lat. *portare*.

Poise; s. f. — (Écrit *exploit*, s. m., dans les vieux actes). Durée, division du travail, représentée par le quart, le tiers ou la moitié de la journée de 24 heures. Du flam. *poost*, lat. *pansa*, franc. *pause*.

Poite; s. f. — Espèce de châssis que l'on met dans les voies ou dans les airages, pour soutenir le toit ou les parois. Le franc. *porte*, lat. *porta*.

Poli; s. m. — Plancher fait dans la buse de bure avec des planches et des madriers appuyés sur des *coiente*. Ces planchers se font aussi dans les *vône ès roisse*. « Avons descendu jusque sur un polly fait dans la buse de bur. » (V. J. 1720). Le franc. *palier*. Dérivé du lat. *pala* ou = le wall. *polí*, poulailler (du lat. *pullus*)?

Ponçon; s. m. — Montant en bois très solide qui repose sur le milieu de la poutre et sur lequel est appuyée la *maitresse vienne* de la *honte*. — Outil de tailleur de pierres : *fer ou beur à ponçon*, tailler les parois de la bure au ciseau. Le franc. *poinçon*?

Potai; s. m. — V. *Pote*.

Potale; s. f. — Marque faite dans la taille pour reconnaître le point d'avancement d'un ouvrage ; dernier point marqué à la boussole. « Ayant trouvé les potalles ou marques faites hier par notre frère » (V. J. 1775).

Porchesse ; s. f. Litt. *pourchasse*, que l'on trouve dans les vieux documents. Avancement, poursuite, étendue d'un ouvrage. *Fer des longuès porchesse*, mener les travaux fort loin. « Faire visitation pour reconnaître les pourchasses et avancement de leur ouvrage » (V. J. 1658). « Avons trouvé qu'on avait pourchassé une voie » (V. J. 1770). Le franc. *pourchas*, verbe *pourchasser*.

Porsûre ; v. a. — Continuer, pousser plus loin. « Leur avons ordonné de persuivre leur encommenché » (V. J. 1580). Le franc. *poursuivere*.

Potegf ; v. a. — (Hors d'usage). Creuser une fosse devant une autre. V. *Haibi*. Même racine.

Poteler ; v. a. — Faire des *pote*. *Poteler on bois*, faire un trou au mur pour placer un bois de taille ou un montant de porte.

Pote s. f. ou **potai** ; s. m. — Entaille ou niche opposée à la *lase*, faite dans le sol, dans le toit ou dans les parois d'une galerie pour y placer le bout d'une pièce de bois. Rac. *pot*, ou *put*, trou, etc., appartenant à beaucoup de langues.

Pougneie ; s. f. — Mesure usitée en houillerie, de la valeur de 4 pouces. (Trois poignées font un pied). On l'emploie pour indiquer l'épaisseur de veines, la longueur des bois, etc.

Poûhemint ; s. m. — (Hors d'usage). « Entrés dans une coïstresse, puis retournant vers la bure, avons trouvé un pouhemint et qu'ils sont boutés outre » (V. J. 1734), « Avons trouvés un re-pouhemint » (Ibid.).

Poûte ; s. f. — Pontre, pièce de bois faisant partie de la charpente d'un herna. Du lat. *postis*.

Poûteneure, poûteure ou boûteneure ; s. f. — Odeur bitumineuse qu'exhalent certaines houilles en brûlant, surtout quand le tirage est mauvais. Mauvais air chargé de gaz acide carbonique. D'où les verbes *poûtener*. V. *Boûtener*.

Prise; s. f. — Concession, emprise; droit d'exploiter dans des biens dont on n'a pas la propriété. Du verbe *prinde*, lat. *prehendere*.

Profondi; v. a. — Creuser une bure. On dit aussi *effoncer un beur*, litt. enfoncez un puits (en terre). Du lat. *profundus*.

Purlai; s. m. — Petit pilier de couche laissé entre les *chóque* pour soutenir le toit pendant que les *haveus* travaillent à la veine.

Purlonge; s. f. — Partie de la chaîne qui se trouve à l'extrémité de la corde d'extraction. V. *Codsi*. Du franc. *prolonger*.

Pustai ou postai; s. m. — Montant de porte. Du lat. *postis*.

Q

Quatai; s. m. — Flaque ou mare d'eau dans les voies souterraines. Dimin. formé du flam. *kot*, cavité.

Quirresse à pire; s. f. — Femmes qui avant d'être *monresse*, séparent les pierres du charbon dans les paires.

Quote; s. f. — (Hors d'usage). Part que paie ou reçoit un maître de fosse. Du lat. *quota*.

R

Rabateu; s. m. — (Hors d'usage). Ouvrier qui était chargé d'effacer à la planche de la *stavelire*, les lignes de craie à mesure que montaient les paniers. Le franc. *rabattre*. V. *Abatte*.

Rahia; s. m. — Levier à rochet ou manivelle servant à manœuvrer une tarrière dans un angle ou contre une paroi.

Rahisse; s. m. — Débris de houille sans valeur.

Râie-trait; s. m. Bâton ferré servant à attirer sur le bord les paniers chargés qui arrivent au jour. — Bâton placé entre les traits des chevaux pour les séparer et les écarter quand ils travaillent.

Railhe; s. m.? — (Hors d'usage). « Al railhe delle faille desseur le ralhe de leveal? » (V. J. 2 oct. 1471).

Raine ou raite di vòne; s. f. — Trace ou filet de veine, appelé aussi *dseuie*. Le franc. *rainure*?

Raisse; s. f. — (Hors d'usage). Branchages avec lesquelles on garnissait les parois d'une bure aux bras pour retenir les terres. C'est le flam. *rys*, *verges*, *fascine*, etc.

Rajincer; v. a. — Reproduire et rétablir au jour les mesures prises sous terre. « Ragencer le plan des travaux » (V. J. 1770). V. *Ramourner* et *Resaiwer*.

Ralärgiheu; s. m. — Mèche avec laquelle on agrandit le trou de la sonde. Le franc. *relargir*; lat. *largus*.

Ramourner; v. a. — Faire à la surface le calcul des mesures prises dans la fosse. — Mesurer des planches ou des bois en pieds carrés. Du lat. *rememorare*?

Rapari; v. a. — Préparer. *Rapari ine teille*, ou *pairai*, préparations, par un poste d'ouvriers, du travail dans une taille ou un *pairai*, que doit venir ensuite reprendre un autre poste. *Rapari ine héve*, calculer le contenu d'une héve, pour pouvoir évaluer la houille renfermée dans un espace donné. Du lat. *parare*.

Rapariége; s. m. — Taille ou veine préparée par les *raparieu*. Ce mot ne s'emploie plus.

Raparieu; s. m. — Ouvrier employé pour *rapari*.

Rapéheu; s. m. — Instrument muni d'un croc et d'une pince avec lequel on repêche les objets tombés dans l'eau ou laissés dans les trous (une tarrière, p. ex.). V. *Pèhen*.

Rapeiter; v. a. — Rechercher et recueillir dans les vienx ouvrages ce que les anciens exploitants y avaient laissé.

Rapurer; v. a. — Ramasser, recueillir. *Rapurer les aiwe*, ramasser les eaux dans un endroit. D'où *rapurège*; s. m., endroit où l'on a *rapuré*. Composé de *re* et *apurer*, rendre net?

Rascoiege; s. m. — Petit balcon établi à l'orifice de la bure où on amène les paniers qui montent. V. *Inîte* et *Tanihe*.

Rascoiemint; s. m. — Action de recueillir le charbon dans les tailles. « Par condition que les charbons extans soub ladite tenure tant seulement, d'ottretant qu'il en peut estre de rescorchement, ledit Guillaume les porat ovrer et jecter » (V. J. 1551).

Rascoieu; s. m. — Ouvrier chargé de saisir le panier qui monte au jour et de l'amener sur le *rascoiege*.

Rascoyf; v. a. — Recevoir les paniers lorsqu'ils arrivent à l'orifice de la bure. Le franc. *recueillir*, lat. *recolligere*.

Ratteller ine fosse; v. a. — Reprendre les travaux dans une ancienne fosse abandonnée. « Les houilles qu'ils peuvent abstraire et tirer hors de la fosse depuis son rattellement » (V. J. 20 janv. 1667). Le franc. *re* et *atteeler*.

Râve; s. f. — Rateau servant à séparer les *crahai* des cendres. Instrument dont se servent les *tokeurs* pour tisonner.

Rebroqui les aiwe; v. a. — Boucher un trou de tarière avec une cheville en bois lorsqu'on a rencontré un bain. « Les trous de terrés étaient rebrocqués et recaetés comme de style. » (V. J. 1776). V. *Broke*.

Reconte; s. f. — Endroit où les paniers se croisent en montant et en descendant. V. *Hiole*. Le franc. *rencontre*.

Rediguëge; s. m. — Obstacle faisant digue dans une *hore*. Le franc. *digue*.

Rediscombrer on heur; v. a. — (Hors d'usage). Nettoyer ou vider une bure qu'on avait comblée. « Peulent se ilh vulent descombrer le vielx bure et mettre à dengne ou faire un tout noe burre » (V. J. 21 mai 1474) « Rediscombrer et relargir leur bure » (V. J. 1551). V. *Ratteler*.

Refoncement; s. m. — Litt. renforcement, abaissement ou rejettement de la veine vers le bas causé par une faille, ou autre chose. « Ils ont vu un renfoncement de veine de 24 pieds. » (V. J. 1776). « Crain ou renfoncement. » (V. J.) Opposé au *rihopemint*.

Reforbir; v. a. — (Hors d'usage). Réparer? « Disent qu'ils avaient entrepris de reforbir leur heraine al oehl d'icelle » (V. J. 9 mai 1473). « Que en forbant et en nettoyant ils butent encore avant leur dit ouvrage. Ce qu'ils ont forbyt et netoyt » (V. J. 2 oct. 1471). Cprz. le wall. *horbi*, essuyer.

Regolinè (esse); v. — Bure ou galerie obstruée à la suite d'un éboulement. « Dégats occasionnés par le rigolement et autres traits » (V. J. 8 juillet 1666). Cprz. le wall. *agolina*, gouffre.

René; s. m. — Poussard, bois de soutien ou contre-gîte d'une belle-fleur.

Repouhemint; s. m. — Voie faite dans de vieux travaux. **Reponki**; v. a., exploiter, passer dans d'anciens travaux. « Et que sur la 7^e coistresse on a érigé un repouhemint allant gralle » (V. J. 1776).

Rése; s. f. — Partie mûrée d'une bure depuis la roche jusqu'à la surface.

Respéter ine vône; v. a. — Retrouver une veine au moyen d'une *bakeunre* ou *espetteure*.

Ribatte les aiwe; v. a. — Épuiser les eaux, en faire descendre le niveau. *Ribatte on bague*. V. *Abatte*.

Ricaieter; v. a. — Boucher un trou de sonde avec des *caiets*.
« Le trou de terré devra estre restouppé et recailleté » (V. J. 1657).

Ridan diso l'beur; s. m. — Tiroir mobile qui reconvre l'ori-
fice de la bure lorsqu'on décharge les paniers. V. *Chin*.

Ridan sige; s. m. — Petite fente entre deux lits de pierre,
qui laisse suinter l'eau. On dit aussi *cra sige*.

Rider (leyt); v. n. — Laisser pencher. *Leyl rider les mahire d'on beur*, donner une inclinaison aux parois d'une bure (pour agrandir la buse, par ex.)

Ridoblier; v. a. — Litt. redoubler; faire une seconde tâche,
ou journée après une première. Du lat. *reduplicare*.

Rifindemint ou findemint d'serre; s. m. — Percée faite dans
une serre laissée entre deux tailles, afin d'abréger le chemin de
l'une à l'autre. Du verbe *wall. fide*, fendre.

Rigolemint; s. m. — Éboulement des remblais dans une
taille; d'où *rigoler*, v. a., faire tomber les remblais dans la
taille. « Dégâts occasionnés par le rigolement et autres traits. »
(V. J. 8 juil. 1666).

Rigretteu; s. m. — (Hors d'usage). On nommait ainsi ou
bien encore *p'lit houien*, un ouvrier de la superficie pour le dis-
tinguer du mineur. Le franc. *gratter*; flam. *kretsen*.

Rihaver on beur; v. a. — Revider, nettoyer une ancienne
bure comblée. « Touchant le revuidement et rehavage du bure. »
(V. J. 1666). « Demandent enseignement de rexhaver et revuider
leur bure. » (V. J. 1657). V. *Ratteler*. — Couper la pierre dans
la buse de la bure pour élargir celle-ci dans toute sa circonférence.
Du wall. *haver?* ou de *hovet*, nettoyer?

Rihépler; v. a. — Tailler dans le sol d'une galerie et en
adoucir l'inclinaison lorsqu'elle est trop rapide, à l'embouchure
d'une vallée ou d'un *torret*. Du flam. *kappen*, hacher?

Rihoircf ine vōie; v. a. — Redresser une voie au thier d'une autre qui par l'usage ou pour une cause quelconque ne peut plus servir.

Rihopemint; s. m. — Exhaussement ou rejettement vers le haut de la veine , produit par une faille , un *trinche* ou un *cren* qui vient la traverser. « Chambray fait dans un relèvement ou rchopement de pendage, » (V. J. 1724). « Les eaux étaient pendues dans le rehopement... les eaux du rehopement pendues par la faille. » (V. J. 1730). Du flam. *hoppen*, sauter, ou *hoopen*, amonceler?

Rime; s. f. — Queue ou battant d'une pompe : levier en général. V. *Abhai* et *Tinkoe*.

Rimineu; s. m. — Petit ouvrier occupé à retirer la chaîne ou la *covette* dans le fond des vallées. Le franc. *rameneur*

Rimonter; v. a. — Litt. remonter , sortir du puits. — *Ri-monter l'main*, se diriger vers le haut, travailler en montant. — Abandonner un ouvrage inférieur pour en reprendre un plus haut.

Rinettieu; s. m. — Espèce de cuillère au bout d'une baguette en fer, avec laquelle on nettoie les trous de sonde.

Rinet*t* i*n* fosse; v. a. — V. *Ratteler*. *Rinetti les vōne* , puiser l'eau des ouvrages submergés après avoir été commencés. Le franc. *renettoyer* (lat. *nitidus*).

Ripapinége; s. m. — Obstruction causée par les *papins*.

Ripasseu ou wahieu; s. m. — (Hors d'usage). Ouvrier chargé de dissiper les *crouins* en agitant l'air dans les voies d'airage. Il marchait la tête enveloppée de toile ; un autre le suivait portant une chandelle. Un manuscrit dit que ces ouvriers étaient si habiles qu'à la lueur bleue de la flamme ils s'apercevaient du danger. *Ripasseu d'airège*, ouvrier chargé de la visite des voies d'airage.

Ripochemint ; s. m. — Action de récueillir les derniers restes de houille attachés aux parois, etc., vers le pied de la veine.

Risaingnt ine hore ; v. a. — Nettoyer une hore d'un bout à l'autre et débarrasser son canal de tout ce qui mettait obstacle à l'écoulement de l'eau. « Peur renettoier et resainer les maxhais,rottices et limites de la hore et araine de laquelle ils se servent. » (12 février 1667). « Ayant parfaitement receigné les bolleux nous les rebouchâmes. » (V. J. 1740). « Auparavant icelluy xhorré il y avoit de l'eawe coulante ainsi que par les rongeires (?) et sanquis trouvés au deigne avons pu remarquer et que même ledit resaynement est emboulté plus bas que ledit trawement. » (V. J. 1633). Signifie aussi conduire une hore à un niveau supérieur. Le franc, *saigner*, (lat. *sanguis* ou *sain*) (lat. *sanus*) ?

Risaiwer ; v. a. (Ecrit *reseawier* en 1474). Retracer à la surface toutes les mesures faites dans les ouvrages souterrains, pour connaître la marche des travaux et l'endroit où ils sont parvenus. On dit aussi *fer li r' saice à jou*.

Riscoieu d'aiwe ; s. m. — (Hors d'usage). Ouvrier occupé dans les *trinché* à remplir et vider les tinnes d'eau tirée des *bougnou*.

Rise ; s. f. — Ais ou latte de bois clouée verticalement sur les *mimbes* de la bure pour empêcher les paniers de s'accrocher. Du flam. *rys*, rame; verbe *ryzen*, monter, garnir de rames. V. *Bache* et *Filire*. *Riser on beur*, revêtir de *rise* les parois d'une bure.

Ristapler ; v. a. — Remplir avec des pierres, *ginge*, *havemint*, etc., les vides faits par l'extraction de la houille. *Ristaplen* ; s. m., ouvrier chargé de cette besogne. Du flam. *stoppen*.

Ritrosser les aiwe ; v. a. — Faire remonter les eaux en arrêtant leur écoulement au moyen d'une digue appelée *trossemint*.

Ritrosseu; s. m. — (Hors d'usage). Ouvrier qui reprend la houille apportée dans la paire pour la mettre en tas. Le franc. *trousser*; flam. *torschen*.

Rivelaine; s. f. — Outil en fer très mince employé par les haveurs pour avancer dans le *havage*.

Rivûdt les aiwe; v. a. — Tirer les eaux; vider les travaux des eaux qui s'y trouvent.

Riwâler; v. a. — Remettre le terrain dans son état primitif. *Riwâler les ourbi*, remplir les ornières. « Que nulx en pust estre xhorés ne aisechiés (aidés), tant si longement qu'ils auront tous burs remplis, terriches hostés, voez et pairez renwalés, (V. J. 7 mars 1472).

Rocter; v. a. — Abattre une partie du toit et du mur de la couche lorsque celle-ci n'est pas assez haute pour que le haveur puisse y travailler.

Rôielette ou rôiette; s. f. — Nom donné à toute couche de houille trop mince pour valoir les frais d'exploitation. « Ils ont trouvé des rayeurs de veine entremellées de pierres et tourbillonnées. » (V. J. 1776), « La veine se perd puis reparaisse quelques rayons et en remontant il n'y a plus d'apparence de veine ni de rayon. » (V. J. 1774). Dimin. de *rôle*.

Roieteu; s. m. — Ouvrier qui creuse les *roions* ou voies d'aïrage. — Surveillant ou chef de *cope*.

Roion; s. m. — Coupure en forme de cheminée faite dans la pierre ou conduite dans un des coins de la bure depuis l'embouchure de la *pierceure* jusqu'au fond du puits, pour y faire passer l'air. — Rigole faite dans le sol pour faire couler les eaux. — Bande de fer adaptée sous les paniers ou *mais des xploion*, pour les faire glisser plus facilement.

Roisse; s. m. — Inclinaison de 45 degrés et plus, soit des couches soit des roches. *Pindège roisse*, *ine vóne roisse*. *Dimeie roisse*, *tisse*, *qwárt di roisse*, inclinaison plus ou moins forte des qu'elle dépasse la digue diagonale d'un carré. *Roisse* s'emploie comme adjectif dans le sens de roide, incliné.

Roki ou **rogné**; v. n. — Adhérer fortement; se dit d'une veine qu'on ne peut détacher du toit.

Rokisse ou **rognisse**; s. f. — Partie de couche qui adhère fortement au toit et qu'on ne peut détacher. Le franc. *roc*, *roche*.

Ròlans boket ou **cochetaï**; s. m. pl. — Houille en morceaux sans menu charbon, que l'on met dans le commerce. Le franc. *rouler*?

Rôle ou **ròlai**; s. m. — Poulie cerclée de fer placée perpendiculairement sur un puits de fosse et autour de laquelle s'enroule la chaîne. *Rôle di tresse*, poulie au-dessus d'une bure; *rôle de chet*, poulie à l'entrée d'une vallée. « Ordonnons de mettre main en œuvre à refaire le ruliche de bure. (V. J. 1552). Flam. *rol* (cprz. *catrolle*).

Rôlette; s. f. pl. — Rouleaux en bois sur lesquels viennent s'appuyer les extrémités de l'axe du tambour qui forme le *herna à ch'vâ*. V. *Rôle*.

Rote (bois d'); s. m. — Bois le plus avancé dans la voie de la taille du côté où l'on poursuit la veine; on l'avance (*il rotte*, il marche) à mesure que le travail se poursuit.

Rote; s. f. — Plancher que l'on met à l'extrémité de la taille où l'on travaille. (*Livre des Chartes et Priv.*, p. 148, n° 30).

Roteure; s. f. — Marche d'une taille; progrès, avancement qu'elle fait. *Priude roteure*, avancer. On dit qu'*ine vóne a tapé roteure* lorsque, pendant qu'on l'exploite, cette veine s'ébranle par la pression de l'eau d'un *bagne*. Cprz. le franc. *route*.

Roton; s. m. — (Hors d'usage). Bille placée sur le sol d'une voie de roulage au vif thier d'une galerie pour y établir le *bache-mint* de trainage.

Rottice; s. f. — (Hors d'usage). Route que parcourt une araigne avec ses branches, ce qui comprend tous les endroits où elle passe, où elle découle, où elle reçoit sa *nourriture*, son accroissement et sa décharge. — Ensemble de certains ouvrages : *rottice des vîs maissé*. V. *Limites*.

Roualette; s. f. — Voie d'airage appelée aussi *chassette*. Le franç. *ruelle*.

Rûle; s. m. — Latte de bois sur laquelle sont marqués les pieds, les pouces et les lignes, et qui sert de règle au *boutek d'rûle* pour mesurer chaque jour la tâche des ouvriers. Il y a aussi des *rûle* sans marque pour trouver un niveau, aligner, niveller. *C'est-on malin, il a l'rûle ès l'oïil*. Du lat. *regula*.

S

Saingni; v. a. — Litt. faire une saignée. Nettoyer un canal pour donner un libre cours à l'eau. V. *Risingni*. — Rendre l'ouverture d'un canal plus large et lui donner un cours plus bas.

Saisinne; s. f. — (Hors d'usage). Saisie. *Fer saisinne*, saisir, se mettre en possession de.

Saiwe; s. f. — Canal d'écoulement (saignée). V. *Hore*.

Saiwège; s. m. — Déssèchement, action de souffrir les eaux.

Saiwer; v. a. — (Hors d'usage). Même signification que *sain-gni*. On dit encore *saiwer les bois fon d'l'aire*, tirer les bois hors de l'eau.

Salâ; s. m. — Salaire des ouvriers.

Scrâwer; v. a. — Travailler dans une couche en tournant, en suivant une ligne courbe, en faisant tourner le front de la taille. *Scrâwer è cinq*, oblier suivant la diagonale du carré. *Scriwège*, trou de sonde dans cette direction. *Li scrâwège est pus long qui l'irô a teille ou qui l'pareusège*. Du flam. *kronwen* ou *kranwen*, gratter?

Sècheu; s. m. — (Hors d'usage). Petit *hierchen* qui aide à trainer le splion. *Sècheu criî*, poste des *hiercheux* qui après avoir parcouru un certain trajet passent leurs traiteaux à un autre poste. Du wall. *sèchî*, tirer.

Sècheu fou; s. m. — Manœuvre qui est aux ordres de chaque *cope di foreu* pour retirer la sonde et la nettoyer.

Selt; s. m. — True, waggon plat. — V. *Chergeu*.

Selle; s. f. — Crochon; partie de la couche que forme la rencontre d'un *dressant* et de sa *plateure* de tête. C'est l'opposé de la *bache*. — Seau dont l'anse est garnie d'un mousqueton pour accrocher la corde et puiser l'eau. Du lat. *situla*?

Sellette; s. f. — Béquille à deux pieds de 4 à 5 pouces de long sur laquelle s'appuient les *hiercheu* pour s'aider dans leur marche. V. *Pâmai*.

Semonce; s. f. — Avis, ordre, assignation, sommation faite par les hurtiers et les arniers aux exploitants, pour faire continuer les travaux. D'où *semoncer*, assigner.

Serra; s. m. — Grosse chaîne attachée à une des *hamuïde* et avec laquelle on tire les *splion*. — Toute chaîne qui sert à lier ou à serrer.

Serre; s. f. — Partie de veine laissée dans une exploitation,

soit pour soutenir le toit, soit pour empêcher les eaux de communiquer d'un ouvrage à un autre. » Laisser l'ouvrage du niveau du bure en serre de veine » (V. J. 1770), c'est-à-dire qu'à partir du niveau du fond de la bure il ne faut plus toucher à la veine. *Serre de vanie*, première *serre* d'une vallée sous les niveaux qui retiennent les eaux des *pâhage*.

Serremint; s. m. — Cloison faite dans une voie avec de grosses pièces de bois ou de la maçonnerie pour arrêter les eaux dans une vallée, dans un *torret*, etc. « Avons remarqué qu'on y avait laissé une place de serrement » (V. J. 1773). V. *Couvelette*.

Siervea; s. m. — Litt. serviteur; manœuvre spécialement soumis aux ouvriers du *heraa* dans les travaux de mine.

Sige; s. m. — Fente ou fissure entre deux lits de pierre par laquelle les eaux pénètrent peu à peu dans les travaux. — Lit de pierre, lit de veine. *Vône di treus sige. Gros sige*, le lit le plus épais.

Signeur; s. m. — (Hors d'usage). Propriétaire du fond. Les exploitants étaient considérés comme ses ouvriers ou serviteurs.

Signeurège; s. m. — (Hors d'usage). Propriété d'un fonds dans lequel se trouvent des mines de charbon. Droit du seigneur arnier.

Simelle; a. f. — Pièces de bois sur laquelle s'appuient le montants d'une porte.

Sitrince; s. f. — Litt. étreinte. Endroit où le toit d'une couche se rapproche du mur et où la veine est étranglée. « Mauvais pays rempli de strinses, crains et culs de pierre », (V. J. 28 octobre 1776). « Dans l'œuvre d'icelle se trouvent des strinses ou strendeurs formant une étendue de pays non réglé. » (Ibid.). « Veine ou tourbillon comme cela se fait ordinairement dans des

strainces et dans des endroits infectés de crans ou culs de pierre. » (V. J. 1776). « Dans la conduite des ouvrages qui ont leur pendage naturel, il se rencontre très souvent des strendeurs, des crans et des culs de pierre qui forment une espèce de barrière et font perdre la veine. (V. J. 26 août 1776).

Sommer; v. a. — Faire le compte du total des journées d'ouvriers au bout de la semaine ou de la quinzaine. — Le compteur *sommait* chaque semaine les ouvriers, c'est-à-dire faisait le compte de leur journée. On dit aussi *in ovri si fait sommer*.

Songue (de l' *vône*) ; s. m. — Litt. Le sang de la veine; suintement d'eau provenant de la veine.

Soou ou soiou; s. m. — Seuil; lit inférieur d'une couche de houille.

Sope; s. f. — Extrémité des veines qui apparaissent à la surface. Du flam. *top*, *sop* ou *tsop*, sommet, extrémité.

Soper à jóu; v. a. — Sortir de terre à la surface; se dit de la tête des veines que leur inclinaison amène naturellement à la superficie. V. *Sope*.

Sopette; s. f. — Extrémité supérieure de la taille vers son inclinaison. *Côper couleie ès l' sopette et ès l' vöie*; hacher la couche aux deux extrémités de la taille. « Que l'on avait bouté outre dans la sopette de la taille et recarieté comme de style. » (V. J. 1752).

Sopresse; s. f. — (Hors d'usage). Pièce de bois faisant partie d'un *herna à ch'rá*, dans laquelle est fixée la *paillette* ou le *bousson* de l'arbre qui tourne.

Soâmi d' bougnou; s. m. — Poutre qui recouvre le *bougnou* et qui est munie d'anneaux pour pouvoir l'elever. « Il ne se

trouve plus de soumy ni trenche... la distance qu'il y a depuis le soumy delle tranche jusqu'à la tête d'eau. » (V. J. 5 sept. 1776).

Splinque; s. m. Petite pièce de bois qui sert à maintenir la houille dans les paniers pour les tirer au jour. V. *Wade*. D'où *splinqui*, v. a. Disposer des pièces de bois. — Bâtons que l'on pose derrière les boisages des bures, des galeries, etc., pour maintenir les pierres, les stappes, etc. Du flam. *splinter* ou *splünster*, éclat, petit morceau de bois, etc.

Splion; s. m. — Fort traîneau rempli de pierres que l'on attache au *serra* fixé à une des *hamade* pour servir de frein et équilibrer le poids de la chaîne lorsque le panier chargé approche de la surface. — Traîneau sur lequel les *kierchen* conduisent la houille aux *chargege*.

Spoñhere; s. m. — Bure par laquelle on tire les eaux d'une autre bure située à l'amont pendage et à laquelle on a communiqué. « Les maîtres laissoient découler leurs eaux des vieux ouvrirs sur leur spouheux, qui est le bure delle paix (V. J. 1734). » Astoit survenu grosse fortune d'ewes à leur spouheur. » (V. J. 1551). « Il convenoit tantôt tirer leurs ewes et spouchier leur nouveau bur. » (V. J. 1554). Du flam. *spoelen*, laver, nettoyer ?

Spoûler as aiwe; v. a. — (Hors d'usage). Tirer les eaux en toute hâte.

Sprichou; s. m. — Jet d'eau provenant des cuves ou des *couverlèges*; on bouche les trous qui les produisent avec des *picot*. V. *Piha*.

Stalon à; de recharge. *Ave inie confade à stalon*, c'est avoir un panier à charger ou à décharger pendant la manœuvre ou le transport.

Stampé; s. f. — Distance qu'il y a entre deux ou plusieurs veines superposées. « Disant que les stampes de pierre dans la

buse du bur entre les veines étaient assez solides pour construire une plate cuve. " (V. J. 29 août 1776).

Stanceneñ; s. m. — Ouvrier qui place les bois nécessaires pour soutenir le toit d'une taille ou d'une galerie à mesure de leur avancement. Le franc. étançonner; du flam. *stang, stange*, perche.

Stanche; s. f. — Digue, obstruction qui empêche les eaux de s'écouler librement. D'où *stançhi*, (*estangler*, dans les actes), v. n. être bouché, intercepté, obstrué. Hors *stancheie*. Le franc. étrangler?

Stançon; s. m. — Bois de fosse de moyenne grosseur dont on se sert pour étayer les roches; étançon.

Stape; s. m. — Remblais des vides d'une exploitation, faits avec les chistes provenant des *bosseicuints*, des *bakeneures*, etc. et aussi avec du menu charbon et du béri provenant de l'abattage. Ce mot est aussi employé dans les vieux actes dans le sens de pilier, séparation.

Stapemint; s. m. — Etape, séparation d'une gralle, d'une vallée, etc.

Stargf; v. n. — Etre arrêté ou retardé faute de quelqu'objet; attendre. D'où *astäge*, retard.

Stavlire; s. f. — (*Establire*, dans les actes). (Hors d'usage). Planche portant des rainures ou marques indiquant la part que chaque maître possède dans la société, ainsi que le cens d'araine et le droit de terrage. Chaque rainure est accompagnée d'une ligne de craie qu'un des *rascoien à jou*, appelé *li robatten à l' planche*, efface, à mesure que l'on tire un panier pour le maître qu'elle représente. Lorsque toutes les marques sont effacées la planche est *jus ou rabatne*, c'est-à-dire que chaque intér-

ressé a eu sa part de mine extraite. Ces marques s'appellent aussi *esseeigne* (enseignes). On dit *mette si marque ou si esseeigne à l'sitavlire*, pour indiquer qu'on est maître à une telle fosse. « Continuer le paiement avec la tolérance de la marque du sieur stablier. » (V. J. 22 janv. 1667). « Requisent d'estre mis en possession de cent d'heraine à eux par nous adjugiet et que leur enseigne fuisse miese alle stavelier audit overaige. » (V. J. 1554). Du lat. *tabula*.

Stêchemint; s. m. — Montant en bois placé aux deux côtés d'un *beur as bresse* sur les deux longues parois et qui soutiennent les manivelles du tour. On dit aussi *astêchemint*. Du flam. *limb*, *as*, essieu, axe et de *stek* = *stok*, bâton, montant? Litt. le support de l'axe.

Sté d' pompe; s. m. — Ensemble, jeu entier d'une pompe; lorsqu'on met plusieurs pompes les unes au-dessus des autres, on dit : *nos avans oftant di sté d' pompe*.

Stêpemint; s. m. — Endroit où un ouvrage est parvenu, aboutit. « La taille est steppée en hure de pierre. » (V. J. 1760). « Ils ont laissé le steppement de cet ouvrage en franche veine » (V. J. 1740).

Stéper; v. n. — Aboutir, être arrivé à.... *les ovrage di telle fosse ont stépé diriut telle praireie.* « Trouyons qu'on y a steppé en hure de pierre. » (V. J.).

Stipai, stichet, ou stiket; s. m. — Piquet planté à la surface à l'endroit où les travaux souterrains sont parvenus. « Parvenus jusque à trois stiqueaux » (V. J. 1667, 15 févr.). Du flam. *stip* ou *stik*, pieu, piquet. Cprz. les suivants.

Stipe; s. m. — Étais, morceau de bois placé debout et servant à soutenir les roches dans une exploitation.

Stiper; v. a. — Mettre des *stipe* à d'autres bois pour les affermir.

Stopeure; s. f. — Obstruction artificielle ou accidentelle dans les ouvrages. « Avons trouvé en ladite fosse certaine stouppure. » (V. J. 1551). « N'ayant pu avoir accès à cause qu'on avait formé des bouchements ou stopeures au devant des endroits où les dits trous de terré étaient forrés » (V. J. 1776). D'où les verbes *stopper* et *ristopper*. « Avons ordonné de restouper le bure » (V. J. 1630). Du flam. *stoppen*.

Strindeur; s. f. — Étranglement. « Un débauchement du pays souterrain a plutôt la nature d'une strindeure, crain ou cul de pierre que d'une véritable faille » (v. j. 1776). « Avons regardé s'il ne se trouve pas des strindeurs, des crains ou culs de pierre » (J. V. 4 sept. 1776). « Une strince ou strindepur fait quelquefois diminuer la veine » (V. J. 1740). V. *Sitrince*.

Strouler; v. a. — (Hors d'usage). Exploiter une couche de houille en remontant d'un côté du *chargege* après l'avoir épuisée en descendant de l'autre côté.

Sukai; s. m. — Étreinte incomplète de la veine, endroit où le mur se rapprochant du toit, la veine est resserrée sans disparaître complètement.

T

Tambour; s. m. — Assemblage de bois formant un cylindre très-gros sur lequel vient s'enrouler la chaîne d'extraction.

Taper è lâche ou **t'ni l'ovrège è lâche**; v. a. — Se coaliser pour ne pas travailler, abandonner la besogne, faire chômer une fosse.

Tapeu ; s. m. — V. *Riscoëge*.

Tape-cou dé beur ; s. m. — Plancher fait sur le *pas de beur*, présentant un talus au dehors, et sur lequel on attire et vide les paniers. V. *Ridan*, *Riscoëge*, et *Chin*.

Tapon ; s. m. — Chapelle d'une pompe ; cheville, « Descendus sur les deilles de la petite veinette avons trouvé que le tapon avait été bougé, ce qui se reconnoissoit par les frimes qui paroisoient nouvelles » (V. J. 1752). *Tapon d'bonle*, *tapon d'serre*. Du flam. *top*.

Taquenne ou Tankenne ; s. f. — Poulie et bloc de poulies.

Tawire ou Touwire ; s. f. — Tuyau de fonte qui se met dans la maçonnerie d'un fourneau de forge et dans lequel on fait passer la buse du soufflet pour communiquer l'air au fourneau.

Teille ; s. f. — Taille. Écrit *tailhe* en 1657. Largeur de la couche ou de la veine que l'on prend en une fois pour exploiter, comprise entre la voie d'airage et celle de roulage. — Endroit de la couche où les ouvriers détachent la veine. « Une taille à deux voies » (V. J.), ce qui se fait pour faciliter l'exploitation, lorsqu'elle est fort large. *Il y allève di stock et d'teille*; il travaillait à tort et à travers sans ménagement ni précaution.

Teillement ; s. m. — Litt. taillement. Petite rigole qui se fait au mur pour laisser écouler l'eau de l'ivai dans le *bougnou*. « Avons reconnu un taillement fait en deille » (V. J. 1720).

Tenne ; s. f. — Écrit *tenne* en 1700, *tinne* en 1770. Tonneau ouvert par le haut dont on se sert pour puiser l'eau d'une bure. *Séchî les aiwe à l' tenne, orver à l' xhorre dé l' tenne*. — *Tenne di hiercheï ou tenne hècheresse*; petit tonneau monté sur deux roions ferrés en guise de traîneau, avec lequel on puise l'eau dans les *pânage des gralle*, qu'on traîne jusqu'an *bougnou* où on le vide.

Terate ; s. m. — (Hors d'usage). *Hierchen* plus fort que les autres qui aide ceux-ci à traîner de grosses houilles. *Une houille di terate*, gros bloc de houille.

Terrageū ; s. m. — Maître actuel ou héritier du fond sous lequel on exploite.

Terré ; s. m. — Tarière ou sonde composée de verges de fer servant à reconnaître les bains, l'épaisseur d'une couche, à faire des *boleu*, des *toumeu*, etc.

Terrege (dreut d') ; s. m. — Tantième ou quote payée au propriétaire du fond sous lequel on exploite.

Terrisse ; s. m. — Tas de terre et de pierres provenant des travaux souterrains.

Terroule ; s. f. — Charbon de mauvaise qualité que l'on trouve aux *sopes* des veines. *Beur à l'terroule*, petite fosse peu profonde. Litt., terre-houille.

Tense ; s. f. — Écrit *thoisse* en 1650. Toise. Mesure de 6 à 7 pieds sur le rivage (au bord de la Meuse, à Sclessin, Ougrée, etc.), et de 7 pieds au haut thier (sur les hauteurs, à Montegnée, Ans, Berleur, etc.)

Teut ; s. m. — Toit. Roche qui recouvre immédiatement la veine ; lorsque la houille est extraite, cette roche sert de toit à la galerie qu'on vient de former.

Thiér (a) ; — Vers la tête de la veine ; partie amont pendage de la veine ou de l'ouvrage. « Avons encore voulu monter d'un plus haut plus à thier » (pléonasme) (V. J. 1734). « Ouvriers travaillant dans une taille de 4 verges de largeur, coupant parois au thier (*à l'sopette*) et xiant hors à vallée (aux remblais des anciens) (V. J. 1776).

Tiesse di ch'vâ; — Tiraille ou varlet, grand levier angulaire qui communique le mouvement aux tiges de pompe.

Tiesse di vône; s. f. — Côté amont pendage de la veine ou qui se dirige vers la superficie. *Tiesse des cuve*, partie supérieure des cuves. *Tiesse di voie* ou *tiesse dè l' cope*; pièce de bois qui forme le toit du boisage d'une galerie.

Tempeste; adj. — Bouleversé. « En cas qu'icceux ouvrages viendraient pendant le mauvais temps d'hiver à tempester et se remplir » (V. J. 17 mars 1667). « Attendu les pilliers ostés et qu'estoient délaissés pour soutenir le toict, icellui estre tempesté et rompu » (ibid.). « Avons remarqué qu'il y avoit un tempeste-ment et affaissement dans le toict de la veine. » (V. J., 1740). *Vôie tempestée*, galerie qui est obstruée par vétusté ou par accident. Les anciens employaient dans le même sens le mot *disgrâce*. « S'il survenait quelque disgrâce dans les ouvrages » (V. J.). « Il est survenu une fameuse disgrâce » (ibid.), c'est-à-dire un grand accident.

Tindrai; s. m. — Pièce de bois que l'on chasse entre deux autres pour maintenir celle-ci en place. Du wall. *tini*, tenir.

Tinkoe; s. f. — V. *Rime*.

Tinnai; s. m. — Tinne ou cuve que l'on attache à un bout de la chaîne quand on creuse un puits de fosse; elle sert à monter et descendre les ouvriers, les pierres, les matériaux. Diminutif de *tenue*.

Tire-boute; s. f. — Tige en fer ou en bois au bout de laquelle est attaché le piston d'une pompe aspirante.

Tire-lote; s. f. — Fosse où l'on n'extrait que de mauvais charbon.

Toirchisse di vône ou d'pire; s. f. — Partie de veine ou de banc, tordue, irrégulière.

Toque-feu; s. m. — Caisse ou grillage en fer, qu'on suspend à la chaîne d'un tour placé au dessus d'un *burtai*: on y fait du feu puis on le laisse descendre dans le *burtai* pour exciter une forte ventilation dans les voies souterraines. On se sert aussi des *toque-feu* dans l'aise des ouvriers, etc.

Toquer; — v. n. — Attiser le feu des chaudières. Du flam. *stoken*?

Toqueù; s. m. — Ouvrier qui attise.

Torreleu; s. m. — (Hors d'usage). *Traien* employé à tirer les paniers dans un *torret* et à accrocher le panier aux cordes.

Torret; s. m. — Petit *puits* ou *bonhetai*, galerie en vallée pratiquée dans la couche sur un *nivai* ou *cōistresse* pour tirer au moyen d'une chaîne la houille éloignée. « Comment en leur thorroit leur estoit survenut des *eawes* » (V. J. 1650). — Petit tour aux bras dont on se sert sur les *torret*.

Toulege; s. m. — (Hors d'usage). Veine oblique qui dévie de l'allure ordinaire et prend une position plus horizontale.

Toumer-fou; v. n. — Ne pas travailler, chômer. Lorsque les ouvriers sont plus nombreux qu'il n'en faut pour atteler le *herna*, l'un d'entre eux se tourne pour désigner celui ou ceux qui ne prendront pas part au travail. On dit, *biu toumé, inc belle toumée*.

Toumeù; s. m. — Chute d'eau produite par un trou de sonde d'une veine à une autre veine *horée* et qui lui est inférieure. « Avons remarqué que le bolleu faisoit tombeux » (V. J. 1712). Du verbe *toumer*, tomber.

Tour à bresse; s. m. — Treuil. Rouleau de bois muni d'une manivelle en fer à chaque bout, placé horizontalement au-dessus du bure et sur lequel vient s'enrouler la corde ou la chaîne

d'extraction. *Tour à plexis*; tour semblable au précédent, mais muni en plus d'un engrenage et d'un pignon et pouvant avec le même moteur soulever des fardeaux beaucoup plus lourds.

Tourner fou; — Arrêter le creusement de la bure pour commencer à exploiter; former une première taille dans la paroi de la bure. « Tourner hors en veine » (V. J. 1776). « Avons remarqué qu'on avait tourné une coistresse dehors (V. J. 1734). Euseignement de pouvoir tourner fou par taille tant d'un côté que de l'autre. » (V. J. 1716).

Traieù; s. m. — Ouvrier qui fait mouvoir le tour pour tirer au jour les paniers dans un bure aux bras, un *torret*, etc.

Train; s. m. — On appelle *on train d' conche*, plusieurs couches superposées. « Pour reconnaître une véritable faille, il faudrait que la hurre de pierre aurait un certain nombre de toises et couperoit le train de toutes les veines inférieures. » (V. J. 1776, 4 sept.).

Traire; v. a. — Tirer au jour ou faire mouvoir le tour pour extraire la houille. « On était occupé à abstraire les eaux procé-dantes des crevasses et fendans du bur. » (V. J. 5 sept. 1767).

Trairesse; s. f. — Femme qui tourne la manivelle d'un tour.

Trait; s. m. — Charge ou panier plein de houille de quelque nature qu'il soit. — Panier de houille pure dans une fosse aux bras. *Fax trait*, litt. faux trait; panier qui descend ou remonte à vide. « 39 grands traits au prix de 5 fls. 5 pattars; 142 houssets au prix de 3 fls. Bbt. 2 gros aux bras savoir à l'avaleresse à 28 pattars; 8 pissaz à 5 pattars; lesquels traits se trouvent 26 grands à ladite avaleresse et 53 houssets; lesquels les maîtres offrent de boutter à toute heure aux dits sieurs. » (V. J. 12 fév. 1667).

Traite; s. f. — (Hors d'usage). Vide causé par la retraite des eaux. Grande crevasse occasionnée dans le toit d'une galerie par le manque de serres suffisantes. « Pourrait occasionner la rupture du toit et causer des traites qui pourraient porter préjudice aux eaux de Richonfontaine. — Disent être vrai qu'un ouvrage de cette nature pourrait former un changement (chargement?) de pays, c'est-à-dire selon le langage vulgaire des houilleurs, que ce serait distinte le souterrain et affaiblir le toit qui pourroit crouler et attirer des eaux qui seraient aux environs. — Que si les maîtres de la fosse delle Vigne venaient à travailler à la voine du Pestay, il seroit tout à craindre que survenant une traite, croulement ou rupture du toit, pour l'abattement des eaux de l'araine, il serait possible de trouver aucun remède de les faire remonter à leur premier niveau. » (V. J. 22 fév. 1775).

Trinche; s. f. — Même signification de *bakeneure*. — Conduit souterrain qui aboutit à la *hore* ou à une décharge d'eau quelconque. — Réservoir pratiqué à côté de la buse de bure. « Faire xhorre ne trenché pour abattre les eaux » (V. J. 1551). Descendus jusqu'à la trence faite en hure de pierre et entrés dans la voie de xhorre, y avons trouvé les eaux haussées » (V. J. 1760) « Disoient avoir esteit en possession de troys à cent à cause qu'ils estoient adhésies d'icelle son heraine laquelle estoit tranchée et coppeit en la voyenne » (V. J. 1551).

Trinché et coper; v. a. — Faire une *trinche* et en général hâcher. « Soy poront xhorrer et trenchier. » (V. J. 1551). « Ils firent certaine trenchie et abattement. » (V. J. 1552), c'est-à-dire une *bakeneure* procurant un abattement d'eau, une différence de niveau, qui fait descendre les eaux à un niveau inférieur à celui où elles étaient avant.

Trava; s. m. — Travail. — Endroit où travaille le maréchal ferrant.

Trawer; v. a. — Trouer, percer, faire des *chambrai*. *Trawer ar vîs*, aux vieux; à *vûds*, percer aux vides. *Lèvai trawé*. *Trawer à bâgne*. *Trawer à pi.* « Sommes entrés dans une montée qui va droit amont pendaige laquelle s'en va rendre jusque à une voie de vieux leveau où ils auraient pirsy et trawé à sec et a xhorré et où n'avons trouvé aucunes eawes..... Trawé et desseré aux pits à de vieux ovrés ne pouvant dire si tel trawement serait fait. » (V. J. 1632). « Avoient venus recuillier les charbons à devant d'eulx et pîchier à eux en plusieurs lieux. » (V. J. 1550) « Et pîchiet l'une à l'autre pour avoir earaige. » (V. J. 1555).

Trecque; s. f. — (Hors d'usage). Panier de charbon. Du flam. *trek*, trait.

Tresse; s. f. — Pièce de bois qui repose sur les *belles-fleurs* au-dessus de la bure, servant de palier aux boussons des rôles; chevalet.

Trigut; s. m.— Fragments de roches, de chiste, etc. détachés en faisant des galeries, des *bosseimints*, etc. « Ayant laissé descendre une brique dans le bure pour voir s'il y avait de l'eau, ladite brique n'a rapporté que des teilles et trigus » (V. J. 1724).

Trikoisse; s. f. — Trous de sonde dont les extrémités se rapprochent en forme de pinces.

Troque; s. f. — Pilier fait dans une taille avec des pierres ou des pièces de bois rangées en triangle pour soutenir le toit.

Trossemint; s. m. — Litt. relèvement. Partie de la couche la plus au *thier* de la taille. De flam. *torschen*, trousser.

Trosseñ; s. m. Bande de fer qui lie le *ponson* à la *poute*. — Morceau de chaîne ayant un anneau et un crochet et servant à soutenir la chaîne ou la corde d'extraction. *Bois d'trossen*, bois auquel le *trosseñ* est attaché.

Trossi; v. a. — Soutenir la chaîne ou la corde et la suspendre au-dessus de la bûche au moyen du *trosseu*.

Tulai; s. m. — (Hors d'usage). Outil (en terre cuite?) dont on se servait pour nettoyer le *bougnou*. Le franc, *tuile*, lat. *tegula*.

U

Usteil; s. f. — Litt. outil. *On fat d'usteil*, tous les outils d'un ouvrier hâveur.

V

Vai; s. m. — (Hors d'usage). Panier plus long que large et plus haut derrière que devant, que l'on attache au panier montant ou descendant une *vallée*, et dans lequel on transporte la houille.

Vallée; s. f. — Ecrit *vallage* en 1700, *vallée* en 1730. Galerie descendant dans la veine dans la direction de son pendage et servant à extraire les denrées exploitées dans les *coistresse* érigées à l'aval pendage. *Boigne vallée*, vallée qui coupe le pendage à demi et obliquement comme la *dimeie-gratte*, pour faciliter l'ouvrage.

Vanihe; s. f. — V. *Tape-con*. Plancher sur lequel on reçoit les paniers à l'orifice du puits. — Espèce de parapet fait dans les *paire* pour charger plus commodément les charrettes. — Petit pont établi au-dessus d'une *gise* pour aller d'un ouvrage à l'autre dans les pendages.

Vège; s. f. — Verge, mesure de longueur.

Vège di téré ou alonge; s. f. — Baguette en fer ayant un écrou et une vis pour allonger une tarière.

Veloûde ou **viloute**; s. f. — Falourde. Fascine dont on se sert pour soutenir les *ginge* et les empêcher de tomber dans la voie ou les tailles. V. *Jugnesse*.

Vera; s. m. — (Hors d'usage). V. *Wâde di nute*.

Vi-thier; s. m. — *Vif thier*, dans les documents. Veine ou roche à l'avancement qui n'a pas encore été entamée.

Viersége; s. m. — Opération par laquelle on verse l'eau puisée à la *hore de l'tenne*. *Drent d'viersège*; droit que les exploitants devaient payer au propriétaire du fond sur lequel ils versaient l'eau d'une houillère.

Vint; — Aérage. *Aller à vint*, être entraîné, par exemple le *herna* entraîné par le poids du panier.

Vinta; s. m. — Ventilateur. Petit guichet placé dans une porte (*ouhe*) pour régler le vent. *Dovier on pau pus l'vinta so l'ouhe d'airège*.

Vis' di r'lévége; s. m. — Vis de relevage pour lever les gros fardeaux dans les bures.

Visitâtion; s. f. — (Hors d'usage). Expertise que les anciens Voir-Jurés du charbonnage faisaient dans les houillères.

Visitége; s. m. — Visite ou examen de la chaîne, des paniers, etc., qui se fait toutes les semaines par le maître-ouvrier, le maréchal, etc.

Visiteù; s. m. — Ouvrier chargé de faire la visite des chaînes, etc.

Vister ou **vistrer**; v. a. — Visser, joindre bout à bout les différentes verges de la tarière pour obtenir plus de longueur.

Voie; s. f. — Chemin fait dans les ouvrages souterrains. " Entrés dans une voie prise en stappes à la buse du bur, allante gralle, puis dans une coistresse prise en veine sur icelle gralle "

(V. J. 1776). « Une voie allante tant gralle que coistresse... Voie allante tant montage que coistresse (V. J.), c'est-à-dire une voie à niveau oblique, recoupant l'inclinaison. — Charretée de houille : *Ine voie di cras, ine voie di maigue*, proverbe (Dict. des spots, n° 1922).

Vône ; s. f. — Couche de houille placée entre deux lits de pierres. « Vône très valeureuse. » (V. J. 1667). « Visitation faite à la voyene d'haraine » (V. J. 1551). *Pid dè l' vône*, partie de la veine qui se trouve dans l'aval pendage ou au dessous du niveau de la bure. *Tiesse dè l' vône*, partie de la veine dans l'amont pendage.

Vôte ; s. f. — (Hors d'usage). Allonge de tarière.

Vûds - ovré ; — (Hors d'usage). Excavations faites par l'extraction de la houille.

W

Wâde di fosse ; s. m. — Garde de fosse ; homme chargé de la surveillance des ouvriers à la surface. *Wâde di nute ou vera*, veilleur de nuit à la houillère.

Wâdeler ; v. a. — Employer des *wates*.

Wague ; s. m. — (Hors d'usage). Poids de grosse houille de la valeur de 144 livres.

Wahai ; s. m. — Long tuyau carré fait avec des planches pour y faire passer l'air. V. *Wahi*.

Wahî ; v. a. — Agiter l'air pour activer la circulation du vent et chasser les gaz. *Wahi les pouteure*. Le flam. *wayen*, souffler, faire du vent.

Wahieu ; s. m. — (Hors d'usage). Ouvrier chargé de veiller aux airages de la fosse.

Waidege; s. m. — (Hors d'usage). Point d'une mine où débouche l'araine; une araine *waide*, *a waidi* ou *a son waidège* dans tel endroit ou à telle fosse lorsqu'elle est conduite là. « Si avant qu'ils pourront xhorrer et weadir sans fraude. » (V. J. 26 juil. 1478). « Disoient que leur heraine astoit boutée, trenchie et weadante endis lieux. » (V. J. 1552). « Avoit rendu prieses sy long et si large qu'ils soy poroient extendre et weadier. » (V. J. 1551). Du flam. *wyld*, large, étendu? Cprz. wall. *waidi*, faire le paresseux; *waide*, prairie (*si porminer divint les waide*).

Wārdēge; s. m. (Hors d'usage). Office de garde de fosse. Du flam. *waren*, garder.

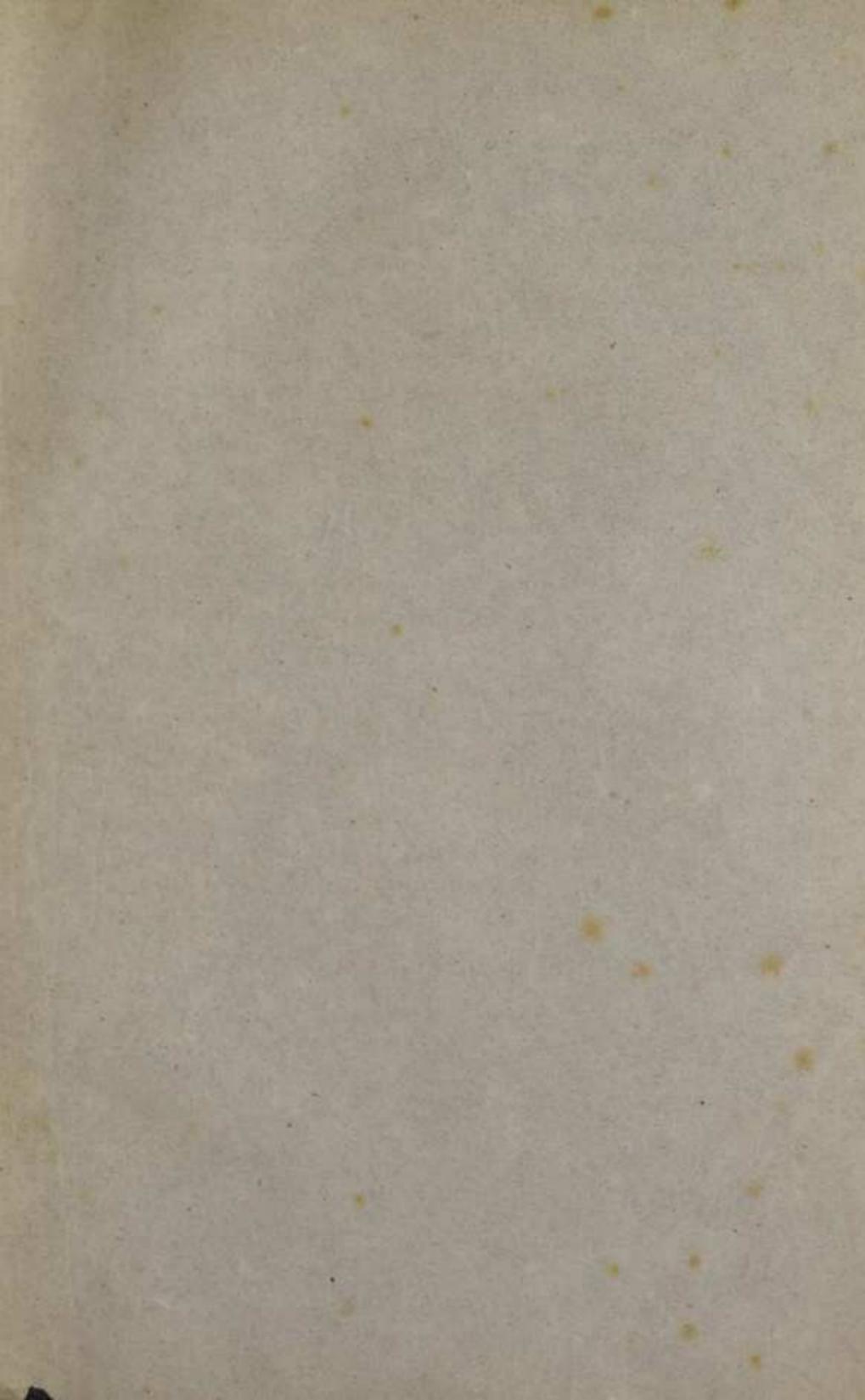
Wasōn; s. m. — (Hors d'usage). Litt. gazon. *I gny a ottant d'vene qui d'wasōn*, signifiait autrefois que la veine était abondante et qu'elle n'était pas encore entamée.

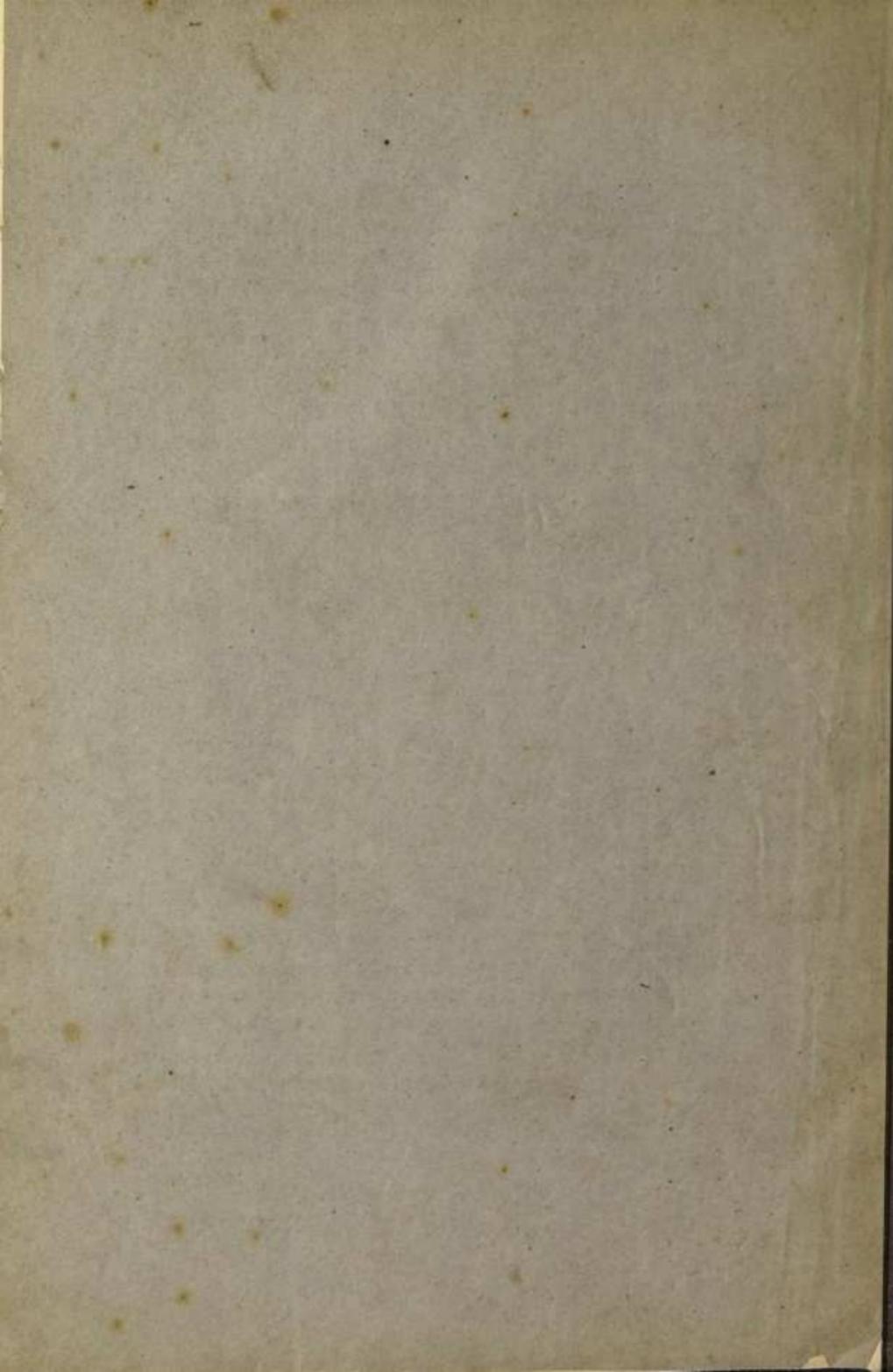
Wate; s. f. — Boisage. V. *Splinque*, *Stipe*.

Wére; s. f. — Pièce de bois qui entre dans la construction d'une *houte*, qui sert à *wicner* les chemins, etc.

Wérette; s. f. — Petite *wére* qui sert particulièrement à palisser les *paire*.

Wicner; v. a. — Couvrir un chemin des *wére* ou d'autres pièces de bois pour faciliter le charriage.





ARTHUR COTTAIN
AVOCAT.
23, Rue Delfosse, 23,
LIÈGE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE

SIXIÈME ANNÉE.

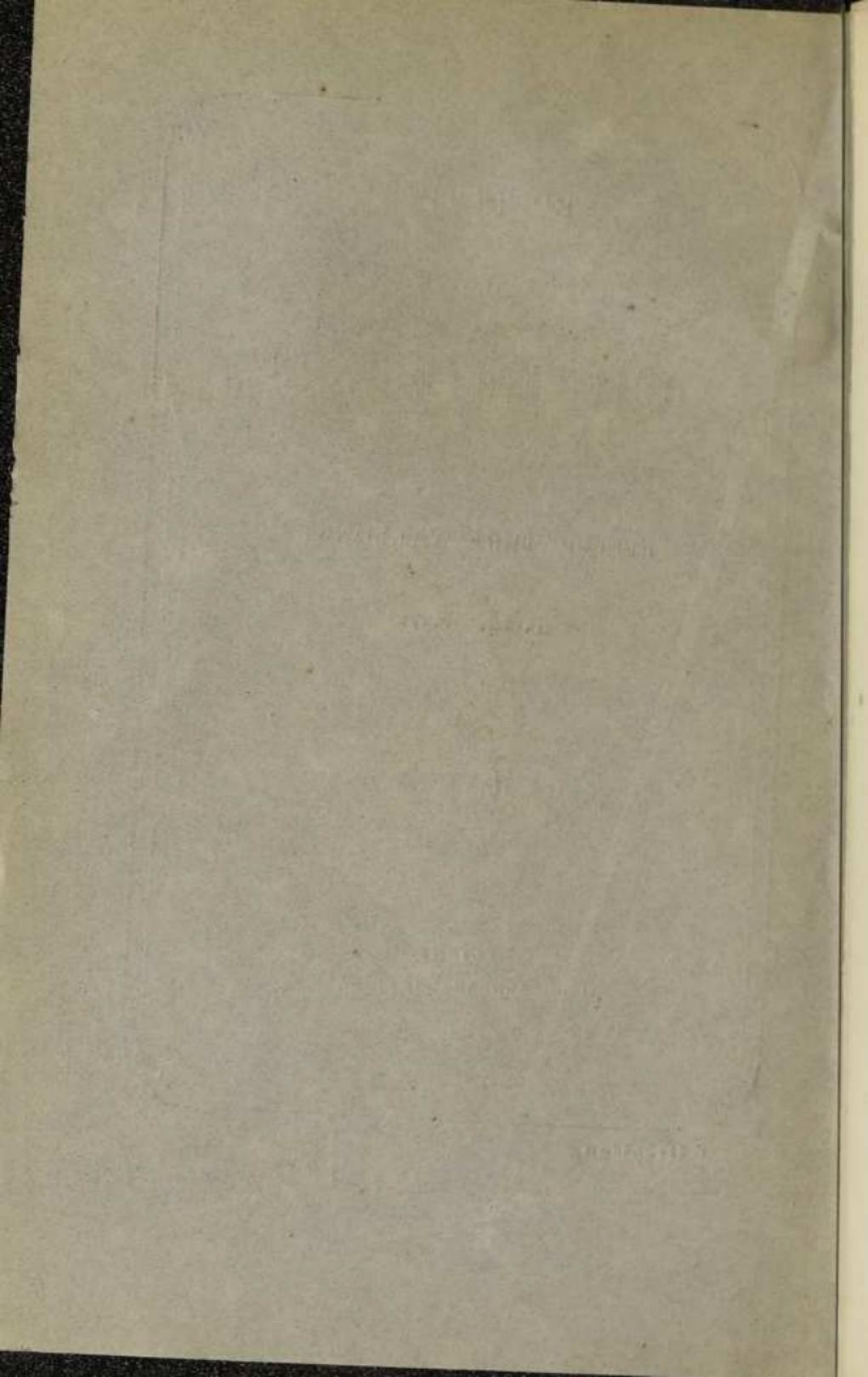


LIÈGE

J.-G. CARMANNE, IMPRIMEUR

—
1864

3^e édition.



PASQUEILLE

DI QWAREME ET CHARNEIE.

(1700 ?).

PASKEY

DIT QUAREM ET CHARNÉE.

Vot n'oyt maye et vos vikans
Parié d'ine pu grande displaihance
D'ine tel anoye d'ine tel doleur
D'ine tel karel d'on tel malheur
D'ine tel forteune k'at arivé
L'nut di Quarem aprel diné
Ine grande karel ine kitéyree
Ent let gent Quarem et charnée
Let gent Quarem son tot d'sierté
Lù gy sol ples kasy touwé
Quarem n'saveu nin contenté
Il aveu bin kvins ioù passé
D'avut touwé alleluya
It trouve es voye li pove viva
It lia flaxhy ine dacque et coir
Sit la touwé turtot reù moir
Il a fait met in aeternum
Sot les standar vola s'dictum
Vot creúry nent küand gel iusreux
Ki sont hanten et orgueieux

PASQUEILLE

DI QWAREME ET CHARNEIE.

(1700 ?).

Vos n'oyiz māie ès vosse vikanse
Pirler d'ine pus grande displaihanse,
D'ine telle annoie, d'ine telle doleur
D'ine telle quarelle, d'on tēl mālheur,
D'ine telle forteune qu'a-t-arrivé
L'nutre di qwareme après l'diner ;
Ine grande quarelle, ine kiteillereie
Inte les gin *Qwareme et Chärneie*.
Les gin *Qwareme (Chärneie)* sont tots d'sierté ;
Lu git so l'piece quāsi touwé.
Qwareme n'saveut nin continlé,
Il aveut bin qwinze jouù passé,
D'avu touwé *alleluya* ;
Il trouve ès s'vōie li pauve vivut ;
Il li a flahi 'ne dague ès coirps
Si l'a touwé turtot reud moirt.
Il a fait mette in tēlernum,
So les standar : volà s'dictum.
Vos n' eureuz nin qwand j'el jurreus
Qu'il est hātāin et orguilleux,

Il at treù où kuat regiment
Di tot et tonne plen d'harent
Six he k'agnée dit bay grō spierlen
Litt ket monté sot on dofen
Kasqüt el ties li lans el men
Ki met en ord tourtot set gen
Et pot let d'ne tan pù d' d'korege
It dit k'lairet l'tot a piege
It a fai chive et kapitene
Ly grand Archiduc dy Baleine
Kit k'mandret in si grande armaye
Tot les pexhon del mer salaye
Det poûrsai d'mer det g'va maren
Det molowe stocfesses et scolken
Les sit d'rivar ki son apret
Kon fait kapitene on brochet
Kit mone dit tot sorte dit pexhons
Det piges des brames det barbions
Det trûtes det karp et des rossettes
Kuat regiment tot et zablettes
Soù ket eco pûs ewarez
Kuat cent zogy tot sekresté
Sit n'iat tit kot ki vin podry
Dos regimen tot peur greuy
Sen lit p'tit genialogée
Kom govion chabot et mosteye
Sent let traw pir et les spina
Kis vantet ben dè fè de mā
Tot let pexheù k'arengin la
Kat tot l'havroul net a hernat
In polin prent net atrapé
Net p'tit net grand dit nou kosté
Nin put k'leùxhin pexhy sol fagne
Let pexhon estin et kapnpagne

Il a treus ou qwate régimint
Di totès tonne pleinte di haring ;
Six k'pagneie di bais gros spierlin ;
Lu qu'est monté so on dauphin
Casquet è l'tiesse, li lance ès l'main,
Qui mette en órde tourtoles ses gin,
Et po les d'ner tant pus d'corège,
I dit qu'léret tot à pillège.
I a fait chif et capitaine
Li grand archiduc di *Baleine*
Qui k'mandret ine si grande arméie :
Tos les pèhon de l' mér saléie ;
Des pourceai d'mér, des ch'vá mariu,
Des molowe, stockfesse et scolkin.
Les eis d'rivire qui sont après
Qu'ont fait capitaine on brochet
Qui móne di tote sòrt di pèhon
Des piche, des brame, des bárbillon
Des trûte, des carpe et des rossette,
Qwate régimint totès áblette.
Çou qu'est eco pus èwaré
Qwate cints ogi tots ècrestés ;
Si gu'y a-t'il co qui vint po dri
Doze régimint tot peurs grèvi,
Sin li p'tite gènialogeie
Comme govion, chabot et mosteille,
Sin les trawe-pire et les spinâ
Qui s'ventel bin dè fer dè mā.
Tot les pèheu qu' arègint là
Qu'atot l'havroule nè à hernia
I n'polint prinde nè attrapper
Ni ptit, ni grand di nol costé (¹)
Nin pus qu' leuhint pèhi so l'fagne ;
Les pèhon estint ès campagne,

(¹) Voyez la note finale.

Men k'sauintit let povret gen
Ka n'euxhin nen pierdou leu ten
S'net merveye sin prendin ren
Dit nou kosté it n'iayeut nen
Net mer net rivir net vinir
Nen on fossé kin foûxh vûdy
C'esten in grande crimeur de veie
Soù k'saprestef a pove Charnée
Quan Charnée veù kit ses enmyt
Vinen al fois divent s'payt
It k'mence on pôo dit sewaré
Et si songe tit soù kit deù fê
Kat it veù ben kit let konstren
De levé bin vitmen del gen
Il evoye tot sol py kverit
Fison Bonsir et Crâ judit
It v'net leu deù trové Charneye
Et dihet tit kon teng konseye
It son et sone diven det pone
Kin metront ia leu gen et sone
Del nutte Quârem pot tot kosté
Kriat a zarme et s'fit r'copé
Vosit kit vin a son del cloeq
On gone biket avou on hocq
Kit d'het tot deù divan k'girvegne
Iè ploret brasfment met deù koinne
Fastûloven kesteù d'gosté
Kaveù bakon d'lar a diné
Et kùatron d'où kesteu d'le-lù
Incontinen k'il oyat l'brû
Fastûloven si bog del tave
It pren radmen let fier dit waffe

Min qu' savint-il les pauvrès gin,
Ca n'euhint nin pierdou leu temps
Cil n'est merveille s'il n' prindint rin
Di nol costé il n'y aveut nin
Nè mér, nè rivire, nè vivi
Nin on fossé qui n' souhe vudi.
C'esteut ine grande crimeur de veie
Çou qu' s'apprestéve à pauve *Chärneie*.
Qwand *Chärneie* veut qui ses ennemi
Vinint à l' foice divin s'pays
Il k' mince on pau di s'ewarer
Et si songe-t-il çou qu'il deut fer,
Ca il veut bin qu'il est constraint
Dè lèver bin vitemint dè l' gin ;
Il èvöie tot so l' pid qwèri
Fisons-bon' Cire et Crás-judi
Il v'net leus deux trover *Chärneie*.
Et dibet-il qu'on tégne conseil
Il sont essône divin des pône
Qu'il n' mettront ja leus gin essône.
Dè l'nuite *Qwaremc* (*Chärneie*) po los costé
Criat às arme et s'fit r'cöper ;
Voci qu'il vint à son dè l' cloke
On jône biquet avou on boe
Qui d'het los deux : divant qu' ji r'vegne
J'éplörès bravemint mes deux coine.
Fastuloven (*) qu'estent d' costé (?),
Qu'aveut *bacon d'lard* à diner
Et *quâtron d'où* qu'estent d'lez lu :
Incontinent qu'il oia l'brut
Fastuloven si boge dè l' tâve
Il prind rademint les fier di waffe

(*) Fastenaven, fêtes de Carnaval.

Bacon d'lar prendat on jambon
Et kúatron d'où in waffe a creton
Quarti d'mouton kesteut a feù
Kùan il ô l;brût is live tot reù
Et s'evoye tit radment querit
Fricassaye et rostit bolit
Wote a chefnaye et pandoré
Kestin a feù tot s'éblavé
Kin noin nen soù kis passève
Pot l;brût del pail kit fricasseeve
Tot s'kitournan avà l' mohon
It veù crase poie et crâ chapon
Kavin in eûre kestin a l'ouxhe
Ki boûxin la tourtot leu pouxhe
It tapet tourtot a fay iut
Et s'coretit apret l' caffùt
Et sot leu voye it recontret
Moulette di vay et cra kosset
Li capitene fison Goûgoie
Kit koiref tot avà let voye
Pot vey si troufren in sakoy
Is pass divant on kabaret
Kâveù l'ista tourtot chergy
Di sebiesse kon lome a p'tit py
Il a parsùù sot lote kosté
Hospot d'mouton et det pasté
Live let covieque es bout diven
Det p'tit zouchay on regimen,
Et la k'lavin let cross dit terre
It l'y sonat k' sieren put foir
Il zèvoye alon del rivir
Sot on batay kesteu d'woizir
Crase awe cora levé det bande
Det si kit rifnen del Holande

Bacon d' lârd prinda-t-on jambon,
Et *Qwâtron d'où* 'ne waffe às crêton.
Qwârtt d'mouton qu'esteut à feu
Qwand il ôt l' brut, il s' live tot reud
Et s'evôie-t-il rademint qwèri
Fricasséie et Rosti boli.
Vôte à chev'néie et *Pan doré*
Qu'estint à feu tots éblavé
Qui n'oyint nin çou qui s'passéve
Po l'brut de l'paile qui fricasséve,
Tot s'kitournant avâ l'mohon
Il veut *Crâsse-poille* et *Crâs-chapon*,
Qu'avint ine heure qu'estint à l'ouhe,
Qui bouhint là tourtote leu pouhe ;
Il tapet tourtot à fait jus
Et s' coret-il après l' caffut,
Et so leu vòie il rescontret
Moulette di vai et *Crâs-cosset*.
Li capitaine *Fison-gougoie*
Qui qwerève tot avâ les vòie
Po veyi s'il trouvreut 'ne saquoi :
Il passe divant on cabaret
Qu'aveut li stâ tourtot chergi
Di ces biesse qu'on lomme à plitspid
Il aparcut so l'aute costé
Hospot d'mouton et des *Pasté* ,
Live les covieke et s'boute divin
Des p'tits ouhai on régimint
Et là qu' lavint les crosse di terre
Il li sônlâ qu' siérint pus foirt ;
Il l's evôie à long de l'rivire
So on batai qu'esteut d'oisir.
Crâse-dwe cora lèver des bande
Des cis qui riv'nin de l'Hollande

It raminat det brave sodar
In hiet di tot savage kanar
Fison not sòò vat al bouchrée
S'alla quérít tot let triprée
Tot les py d'boùf let py d'pourcrais
Tot les oreye et les men d'veis
It trouve li kapitene Fripone
Ket rattindéve on pôo pù lon
It vont et sone troyé Charnèye
Kuan il let veù a püt abeye
It dit kit son tourtot bin v'nou
It monte radment sot on eras bou
Et s'pren es men on gras hasty
Et s'elil let bies a p'tit py
Et sif fitit in escadron
Dit pot py d'veis et d'py moulon
Fison Bonsir lit kapitene
K'aveu on regimen d'chapene
Prendón lidvant pot discorit
Sous kis passegente let enmyt
In n'aviu nen baikoo roté
Kincontinen von rescontré
Diven leù voye on era brochet
Et in grand hiet kit v'nefve apret
Tot ossitoit li bouc el loucq
Es dit k'ly fret magny de soucq
Mang set tit mem respont l'brochet
Kat mal alene not pùnixret
Raten dit l'bouc tot d'han soula
Is tire ery treù où kùat pas
Et sel soukit dine tel ravene
K'il trawit oût dit se deù koinne
A mem ten y toumit al ter
Kuan y veien l'capetene moir

Il ramina des braves sôdar
Ine hiëde di tots savages canard.
Fisons-nos-sôl vat à l'bouchereie,
S'alla qweri totes les tripereie
Tos les pid d'boûf, les pid d'pourceai
Totes les oreille et les (min) d' vai. (mou ?)
Il trouve li capitaine *Fripon*
Qu'el rattindève on pau pus lon;
Il vont essonne trover *Chârueie*;
Qwand il les veut, à pus habeille,
Il dit qu'il sont tourtos bin v'nou ;
Il monte rademint so on crâs boû
Et s'prind ès s'main on grand hasti
Et s'éfile les biesse à ptits pid
Et si v'fit-il in escadron
Di *Pot pid d'ai et d'Pid d'mouton.*
Fisons-bone-cire li capitaine
Qu'aveut on régimint d'châpaine
Prindint li d'vent po discovri
Cou qui s'passéve inte les ennemi
Il n'avint nin baicôp roté
Qu'incontinent vont resconter
Divin leu vôle on crâs brochet
Et ine grande hiëde qui v'néve après.
Tot ossitoit li bouc el louk
Et s' dit qu'il fret magni dè souc ;
« Magn's-ès ti même, répond l'brochet »
» Ca t' male haleine nos pûniheret. »
» Rattinds, dist l'houc ; tot d'hant çoula,
Il s'tire eri treus ou qwate pas
Et s'el soukit d'ine telle ravene
Qu'il l'Irawit oute di ses deux coine,
A même temps il toumit à l'terre ;
Qwand il veyint l'capitaine moirt

Tot les chapenne alen k'bechy
On regimen dit p'lit grevy
Lit kabrit trovit on stofes
Il y plantit set koinne el ties
K'il tapit la tot estourdit
On ny s'pargnive net grand net p'lit
Tot sou ki troven et leu voie
Foùxsut rinuet boùlot amproye
Il esteu tot si aregy
Kin dinen a nin onck kuartly
Il alen d'vent let prope potay
Toué let renes et les lurtay
Ecot bin kin credin nen
Sesteu pol grand brû ki minen
It neuxhin nen ley xhape
Noùcq de s'y k'set volef melé,
Buvant tot nüt touwat ine trûte
Adon baicqo d'ote preudin l'fute,
Fison net sóo ferit sol kowe
Kif fera iù treu kusat molowe
On s'at trovè tot moir sol plesse
De trûte, kabiawe et de stocfesse
Et environ on regimin
Moiteie ablette moiteie haren
Kit les pexheù on stù quèry
Pot vent et marchy mierkidy
C'esteù maa k'mensy pot quârem
Men pot Charneye set bonne sitren
Onc poléve rire et l'oot ploré
Men siet lit quarieù et r'tourné
Lit bouèq kesteu si glorieù
Kaveù d'more victorieù
La kit poirtève babe a menton
Il volef fée brafmen de grou

Totes les châpaine allint bèchi
On régimint di p'tits grèvi.
Li cabri trovit on stokfesse
Il li plantit ses coine ès l'tiesse
Qui l'apit là tot estourdi.
On n'y spâgnive né grand né p'tit :
Tot çou qu'il trovint ès leu vòie
Fouhe qu' rinvet bovlot (?) amprôie
Il estint tos si arègi
Qu'il n'dinint à nin onk quârti.
Il allint d'vin les própes potai
Trover les raine et les lurtai.
Eco bin qu'il n'craindint nin
C'esteut po l'grand brut qu'il minint ;
Il n'euhiint nin leyî haper
Nouk des cis qu's'ès voléve mèler.
Buvans tote nute louwat ine trûte;
Adon baicôp d'aute prindint l'fûte.
Fisons-nos-sôl ferit so l'cowe
Qu'il fera jus treus qwate molowe.
On z-a trové tot moirt so l'piece
Des trûte, cabiawe, et des stockfesse
Et environ on régimint
Moiteie ablette, moiteie haring,
Qui les pèheù ont stu qwèri
Po vinde ès marchi mierkidi.
C'esteut mà k'minci po *Qwareme*
Min po *Chärneic* c'est bonne sitreme ;
Onk poléve rire et l'aute plorer
Min ciète li qwârjeù est r'toûrné.
Li bouc qu'esteut si glorieux,
Qu'aveut d'moré victorieux,
Là qu'il poirteve bâbe à minton
Il voléve fer bravemint dè grond ;

It dit kit vat fē in brāvade
Kit va dressy in enbūscade,
Men Quarem k'aveù voy d'ven
On g'va maren et on sturion
Kestin cachy podry in aabe
Lit Boucq pass il hap po l'babe
Et ly her tan d'pogne et grognon
Kit metta l'boucq tot et on soon
Lit g'vaa maren ly toune lit koù
Sif pilat l'bouc tot lon stendou
In net fit ottant de biquet
Adon let oot kit sūvent d'pret
Boùhin d'fois sùt pos rivengi
Del piet kil avin a k'mensi
Charneye veian l'mava trait men;
Kon k'mensive a fē à set gen
It crée a zarme et s'avans tit
Pot les a pùt vit secorit
Quarem arrive dit l'ote kosté
Cran kon teign bon seu r'coulé
Cet deù z'armaye don kit k'menset
Dit s'aprochy es iont dit pret
Sit satelen dit tot kosté
Kon nel sareù maye rakonté
Et on n'veyal maye tele kiteireye
C'esteù l'pù grande crimeûr de veye
Tot let koo kis dinen el ties
Et koir el iambe avù let bres
On n'oiiefve kit gemit et brair
Les ties let men volen et l'air
Det grande et hiet toumaye alter
On n'veyùe kasy k'tot coir moir
It ferint dir vies et di stocq
Kis kiteint tot a fligotte

Il dit qu'il va fer ins bravâde
Qu'il va dressi ins embuscade ;
Min *Qwareme* qu'aveut voyi d'vent
On ch'vâ marin et on sturjon,
Qu'estint cachî podri in âbe ;
Li Bouc passe, il l'happe po l'bâbe
Et li hère tant d'pogne ès grognon
Qu'il metta l'bouc tot énu' on song ;
Li chvâ marin li loûne li cou
Si v'pita l'bouc tot lon stindou ;
Il 'nnè fit ottant dè biquet ;
Adon les aute qui s'vint d'près
Bouhint d'foice sus po s'rivingt
Dè l'piette qu'il avint à k'minci.
Chârncie veyant l'mâva traitemint
Qu'on k'mincive à fer à ses gin ;
Il creie : às arme ! et s'avance-t-il
Po les à pus vite sécori.
Qwareme arrive di l'aute costé
Criant : « Qu'on tegne bon sin r'couler »
Les deux ârmëie don qui k'mincet
Di s'approchi et s'jonde di près,
Si s'attéllint di tos costé
Qu'on n'el sareût māie raconter ;
On u'veya māie telle kiteillereie
C'estent l'pus grande crimeur di veie
Tos les còp qu'il s'dinint ès l'tiesse,
Es coirps, ès l'jambe, avù les bresse :
On n'oiéve qui gèmi et braire ;
Les tiesse, les main volint ès l'air ;
Des grandès hiède touméeie à l'terre
On n'veyéve quâsl qu'tots coirps moirt
Il ferint di r'vièsse et di stoc
Qu'il s'kiteillint tot à fligotte.

Quarem criève féranc touwan
Charneye nit doirmèye nen portan
Fison Bonsir et Crâa judit
Crient avance bouxhant todit
Charsalaye kit va rescontré
On pasté d'truëte k'il a touwé
L'anweye kit trouvے divent set voye
Sent y pensé in efant d'troie
Il pass tot out net pê net my
K'il leuxhe efile d'on hasty
Lit brame kit trouve on p'tit chodron
Kesteu plen d'boleye a creton
Il vinve sé on p'tit tourniquet
Et s'metat l'chodron tot a net
Si les p'tit estin corcieux
Let grand n'estin nen don peyeux
On n'saveu kot dit k'e koste.
Kis sis victoire poireù tourné
Kis l'grande Balene và rescontré
Fastuloven dit note kosté
Fastuloven ly fay let mowe
Prent let fier sel pis pol kowe
Men let fier estan trop pesan
Lit grande Baleine tot s'kitournan
Lit done dis kowe on kôt d'irvier
Kil tap ton lon stendou al ter
Kuan Chárneye veù k'fastuloven
Ni rendeve net feù ni alenne
I prend s'hasty et vas trové
Lit grande Balene sif l'at touwé
Sel sitichat din si grande fois
K'ly passat attriviet del bies
Men sit sou l'maa kal risechy
In ren kil moiteie dis hasty

Qwareme criève : ferans ! touwans !
Chârneie ni doirméve nin portant.
Fisons Bone cire et crâs-Judi
Criint : avance, bouhans todî !
Châr-saléie qui va rescontrer
On pasté d'truëte qu'il a touwé ;
L'anweille qui trouve divin ses vòie
Sins y pinser in èfant d'truë
Ille passe tot oute nè pé nè ml
Qu'ille l'eube èfilé d'on hasti.
Li brame qui trouve on p'lit chaudron
Qu'estent plein d'boleie às creton
Ille vinve fer on p'lit tourniquet
Et s'metta l'chaudron tot à net.
Si les p'lit estint còrcieux
Les grand n'estint nin don peyeux.
On n'saveut co di quel costé
Qui cisse victoire poireut tourner ;
Qui l'grande Baleine va rescontrer
Fastuloven d'in aute costé.
Fastuloven li fait les mowe
Prind les fier, s'el pice po l'cowe.
Min les fier estant trop pesant
Li grande Baleine tot s'kitournant
Li donne di s'cowe on còp di r'viêrs
Qui l'tape tot lon stindou à l'terre.
Qwand Chârneie veut qu'Fastuloven
Ne rindève nè feu ni haleine
Il prind s'hasti et va trover
Li grande Baleine, si v'l'a touwé,
S'el siticha d'ine si grande foice
Qu'il passa à d'truës dé l'tiesse ;
Min ci sout l'mâ qu'à l'risèchi
Il n'r'eut qui l'moiteie di s'hasti ;

Il pren pot l'gracie es fire a tot
Il assen on sturion sol dot
Après soulat is bout el press
It resconte in bal dit stocfesse
Il loueq il bat di tot kosté
Ottant kit fâa pol distrempe
Men kuan veyat l'hasty rompou
It k'minsat siet d'avu pawou
Il y sonna k'lestéu d'sarmé
Qwarem kel vin a rescontré
It pique de botte et baxhe si lance
Sel bout à Charnée out del panse
Kuan Charneye foul on kôo r'viersé
Les oote fouren tot s'evaré
Lit capitene Fison gougoie
Fourit l'prumy âa fure evoye
Kuan it veyent k'lâa coreve
Sen ly d'mande la kit laeve
It koren tot safay apret
Al put foir sen louky dry set
Si leuxhe viqué iusk'a maten
On seuxhe creou k'sin siereu ren
Mén sot miane it fou trepassé
Dif dan bone nutte et bone santé
Giel ric'mande divent vos pruire
Alese gasté es fe bone sire
Et kif soveigne kuan vot sopré
De beur on p'tit kôo as santé

Il l'prind po l'gréie et s'fir atot ;
Il assene on sturjon so l'dos ;
Après coula, il s'bouté ès l'presse ;
Il resconte ine balle di stockfesse,
Il l'louke, il l'batte di los costé
Ottant qu'il fat po l'distrimper ;
Min qwand veaya s'hasti rompou
Il k'minca ciète d'avu pawou ;
Il li sounua qu'il esteut d'sarmé.
Qwareme qu'el vint à resconter
Il pique des botte et bahe si lance
Sel bouté à *Chärneie* oute dè l'panse.
Qwand *Chärneie* fout on còp r'viersé
Les aute fourint tols éwaré ;
Li capitaine *Fison-gougoie*
Fourri l'prumi à fûr èvöie,
Qwand il veint qu'lu accoréve
Sin li d'mander là qu'il allève,
Il corint tols à fait après
A l'pus foirt sin louki dri-zé :
S'il euhe viké jusqu'à matin
On z-euhe créyou qu'ci n'sièreut rin ;
Mais so mi âme il fout trépassé.
Diet v'donne bonne nute et bonne santé.
J'el rikmande divin vos priire !
Allez' gaster et fer bonne cire
Et qu'il v'soveigne qwand vos soprez
De beüre on ptit còp à s'santé.

NOTE.

Le sujet de la pièce que l'on vient de lire a été traité par les vieux auteurs de fabliaux.

Voyez Legrand d'Aussy; fabliaux ou contes en vers traduits, etc.
3^e édition. Paris, Renouard 1829, tome III, page 49-34.

Histoire littéraire de la France, tome XXIII, page 230 et 231.
Méon, tome 4, page 80-99.

Le Magasin pittoresque, tome 10, année 1842, contient aussi p. 79, une analyse du conte de la bataille de Charnage et de Carême.

En comparant les anciens auteurs romans avec notre auteur wallon, on remarquera la supériorité de leur œuvre sur celle que nous offrons à nos lecteurs. Cependant l'ancienneté de cette pièce qui nous paraît remonter à l'année 1700 environ, nous a engagé à l'extraire du manuscrit où nous l'avons trouvée. On pourra au besoin collationner cette édition avec le manuscrit déposé à la Bibliothèque de l'Université de Liège, numéro 643. Ce volume provient de la vente de M. Th. de Jonghe.

L'étrange orthographe du manuscrit, sans parler des erreurs manifestes qu'il présente et de ses lacunes, a rendu nécessaire une reproduction rectifiée en regard.

Cette copie nouvelle pourra servir de spécimen de l'application de certaines règles qu'il est peut-être bon d'adopter, sauf examen plus approfondi : ainsi l'invariabilité du pronom *il* qui ne change pas selon le nombre et où *l* est muette lorsqu'elle n'est pas immédiatement suivie d'une voyelle dans l'articulation du membre de phrase. — De même des mots *tél*, *quel*, etc. Quant au mot *nol*, f. *nolle*, *nul*, *nulle*, remarquons que *l* devant une consonne s'écrit puisque le même mot au même genre et au même nombre doit toujours s'écrire de même, mais que le mot se prononce *nou*; comme les mots français *fol*, *sol*, *sol*, s'écrivaient avec une *l* et se prononçaient *fou*, *cou*, *sou*.

Quant à l'emploi des *ll* mouillées, nous aurons bientôt occasion de donner les raisons qui nous semblent en recommander l'emploi.

F. BAILLEUX.

15 février 1865.

EXTRAITS

D'UN

DICTIONNAIRE WALLON-FRANÇAIS

COMPOSÉ EN 1793

PAR M. AUGUSTIN-FRANÇOIS VILLERS

DE MALMÉDY

LICENCIÉ EN DROIT

POUR L'USAGE DE SES ENFANTS

WILHELM

1863

WILHELM MOLLEN ERINNERUNG

von Dr. Auguste

ERGÄNZUNG VON WILHELM MOLLEN ERINNERUNG

1863

von Dr. Auguste

ERGÄNZUNG VON WILHELM MOLLEN ERINNERUNG

Ces extraits (tirés malheureusement d'une copie et non de l'original, dont le propriétaire n'a pas voulu se dessaisir¹) ne sont pas une reproduction littérale des articles que j'ai choisis dans le dictionnaire de M. Villers, mais un résumé de ces articles aussi succinct et aussi méthodique que le permettait le respect dû à la pensée de l'auteur. J'ai aussi remplacé l'orthographe capricieuse du texte par celle que j'ai adoptée dans mon Dictionnaire : les seules remarques à faire sur cet objet sont que *oi* doit se prononcer dans notre dialecte, comme en français, *ua*, et non pas, comme en liégeois, *ue*, et que l'auteur ou le copiste a souvent omis les accents, omission à laquelle je n'ai supplié qu'avec beaucoup de réserve. D'ailleurs, lorsque la prononciation du mot wallon ou la signification de la traduction française ne me paraissaient pas évidentes, je me suis borné à transcrire le texte en le plaçant entre guillemets, signe que j'ai employé aussi lorsqu'il m'a paru utile de faire connaître que l'explication était littéralement celle de Villers. — L'abréviation *Dict.* indique mon Dictionnaire.

C. G.

¹ La copie (qui contient 485 p. in-4°) a été faite du reste avec grand soin sous la surveillance de l'auteur érudit des *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmedy*, Monsieur Arsene de Noue, que je ne saurais trop remercier de son obligeance.

s'Abaiti. « S'aviser, s'apercevoir. *Lèz uz m'abaitihint sor lu* : je jetai par hasard les yeux sur lui ».

« *Abastri*, masc., terme de mépris. Aigrefin ». Je remarque dès cet article que Villers, auquel la précision fait généralement défaut, est surtout vague et inexact dans la traduction des termes injurieux ou plaisants.

Abiser. Arroser; abreuver. Probablement de *bî*: petit ruisseau; biez.

Abonhe. 1. Malheur, revers; 2. « incommodité passagère, alerte ».

Abouriné. Pressé, serré par la foule. Comp. *rabouriner*?

Acaiclouter. Enjôler, obtenir quelque chose par des flatteries ou des ruses.

s'Acclaser. S'appaiser, se calmer.

« *Acoësse* », fém. Force, activité, puissance. — Ce mot doit être, je crois, transcrit *acoïse* et dérive peut-être de *acoï*: assaillir, attaquer, entreprendre (Villers met ce dernier équivalent en tête de sa traduction).

Acoré. Qui a le cœur serré, qui est dans l'angoisse.

Acorémen. Avec angoisse, d'une voix sanglotante. *Acoremen.* Serrement de cœur, angoisse. Nota. Villers écrit le substantif "acormin" et l'adverbe "acoremin" : je ne crois pas douteux que l'accent a été omis par inadvertance sur l'*e* de ce dernier mot. — Comp. le suivant.

Acorer. Egorger. Voy. Dict. II, VIII.

s'Acoutiner. S'appesantir, s'alourdir. *Su d'coutiner.* Se ranimer, se réveiller.

"*Acunemin*". Passablement, médiocrement.

Adré. Près, auprès.

Afaloki. Accabler, affaïssoir par la chaleur.

Aflutehiène, fém. Diablotin, petit lutin, espiègle.

Agali. Madré, rusé. A Liège et à Namur, le mot signifie : avenant, élégant.

Aginjole. Même signification que *aflutehiène*.

Aginsener. Agencer, ranger, mettre en ordre. En liégeois *ajansener*. Notre forme complique l'étymologie de ce mot obscur : si elle était isolée, je la ferais dériver sans hésitation de l'expression *à gin*, ou, au pluriel, *à ginz* : en rangs, en files. Je note que la forme ancienne de *gin* était *gien* :

Ore voelle retourner a mon gien,

A la tres excellente personne, etc.

(Chronique de l'abbaye de Floreffe, v. 1732 suiv., dans les Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc., VIII, p. 126).

Aglicant. Actif, agissant. En liégeois *agligeant*. Labet, qui donne le dialecte verviétois, mais avec une nuance qui le rapproche assez souvent de celui de Malmédy, écrit aussi la dernière syllabe

par un *g* doux, dans l'infinitif *s'agligi* : s'évertuer, s'efforcer, et c'est de la même manière que se prononcent les formes primitives *s'agrigi*, *agrigeant* (voy. Dict. au mot Agrè) : tout cela rend suspect le *g* dur d'*agligant*.

Agosé. Resserré, à l'étroit.

Agra. « Dextérité, adresse, force ». Le correspondant liégeois et namurois *agrè* signifie : courage, énergie, aptitude.

Ahale. « Echalon ». (?) Le glossaire mentionné à la fin de ce travail donne *ahale* comme un mot du dialecte de Verviers signifiant : tablette, rayon : *ahelète*, que j'ai rapporté dans mon Dict., en est un diminutif.

Ahourter. « Heurter, toucher, effleurer ». Comp. *s'ahurter* : « s'ahurter, s'opiniâtrer ».

Ahulade. Ondée, giboulée. Comp. *huselade*, à l'article Huseler.

Ahurlou. Linge que l'on place sous les petits enfants. En liégeois *ahelé*.

« *Aie* », *aie*. Oui.

Aire. Villers ne donne ce mot que dans le composé *mâle aire* : maléfice, et il n'a ce composé même que dans la phrase : *ak'sut*, ou *k'sut*, *d' mâle aire* : atteint de maléfice. Il lui attribue, du reste, le sens du français *air*, puisque, l'une des deux fois qu'il rapporte la locution citée, il la traduit : « atteint de mauvais air, ensorcelé ».

Airnou, nom d'homme. Arnold.

Aiwéé. « De l'eau bouillie ». *Eau* se dit à Malmédy, comme à Liège et à Namur, *aiwe*, d'où le verbe *aiwer* : imbiber d'eau, mouiller.

Ak'sègnore. Substantif dérivé du verbe *ak'sègni* : enseigner,

indiquer. Lorsqu'un Wallon parle p. e. d'une blessure qu'il a reçue, il dit en la touchant : *Dié wâde l'ak'siguore*, c'est-à-dire : Dieu nous préserve de ce mal que je vous montre.

Alâbala. « En toute rigueur, à la lettre ».

Alône. Haleine.

Aluzi. User par le frottement. Dans une partie du pays de Liège on dit *alizer* (comme dans le Berry). C'est évidemment le français *alésier*.

Amastiki. « Arranger d'une certaine façon ». *Amasticoter*. Fagoter.

Amokiné. Assoupi, affaissé, abattu, morne.

Anpile. « Épée ».

Antan. Villers ne donne ce mot que dans la phrase *duvant antan*, qu'il traduit, non pas, comme on s'y attendrait : il y a plus d'un an (puisque *antan* signifie l'année qui vient de s'écouler : comp. Dict. au mot *Antinia*), mais : l'année dernière.

Antèie. Villers traduit ce mot, dont j'ai parlé dans mon Dict. (à lalettrine et II, ix) : sorte de manche pour faire tourner quelque chose, manivelle.

Apaieler. Étalonner. De l'ancien liégeois *payeleir* : jauger.

s' Apaser. Se désister, céder.

Apêtelier. Accourir.

Argouwer. « Agacer, tourmenter ». *Argouwège*, masc. « Agacerie ». Notre dialecte prend ce mot dans une acceptation bien adoucie (voy. mon Dict.), si la traduction de Villers est exacte.

Arhon. Ladre, grippe-sou. *Arhiné*. Qui est d'une avarice sordide.

As'. « Filet non blanchi ».

Asène. Adresse, dextérité. *D'asène*, adv. Adroitemment, habilement. *Aséné*. Qui est adroit, habile. *Asener*. Frapper juste, bien ajuster un coup, etc., ce qui est le sens véritable du français *assener*. Nota. Je remarque, relativement à l'article *asène* de mon Dict., que le mot namurois doit y être écrit ainsi et non *asen*.

Atende. Prendre : *atendoz on pau cise hièle* : prenez un peu cette écuelle. A Liège ce même mot s'emploie selon Simonon pour les deux actes de prendre et de donner ; de là le substantif *atendeù* : bâton servant à prendre ou à remettre les cages.

Atrogneùs. Acariâtre. Le simple *trogne* est traduit par Villers : « moue, grimace. *Fer l'trogne* : faire la morgue » (Trévoux : morgue : « regard fixe et sévère par lequel il semble qu'on veuille braver quelqu'un, ou bien qui témoigne de l'orgueil, de la présomption »).

Auhî. Mignon, bien fait, bien tourné. Nota. *Aisé* se dit en notre dialecte *aïhi*.

Avit . Fougueux, emport ; capricieux, quinteux.

Awire. Bonheur, chance heureuse. *A l'awire*. Au petit bonheur, à tout hasard. *Awireùs*. Heureux, chanceux. Le substantif se dit à Liège *awoure* et l'adjectif *awoureu * ou *awere * (voy. mon Dict.), mais anciennement, p. e. dans d'Hemricourt, on rencontre comme ici la forme *awireus*. *A l'awire*, dont j'ai fait un article distinct, n'est donc, d'après ce qui préc de, qu'une expression compos e d'*awoure* sous une forme dialectique (le *v* et le *w* permuent d'ailleurs souvent en wallon).

B bi. « Chanceler, vaciller ». *S'ab bii*. S'abattre, s'affaissa , perdre courage. *B b iem n *. Vacillation, agitation.

Ababèiemem. " Abattement ou affaissement de corps et d'esprit ".

— Pour la transition entre le sens du simple et celui du composé, comp. l'article Wachi, — *Cubabii*. Agiter, secouer.

Bablouz. La signification de ce mot ne diffère pas de celle qu'il a en liégeois (qui a la tête troublée; *vèie tot bablouz*: voir trouble, avoir la berline), mais je le note à cause de la forme du féminin *bablouze*.

Badou. " Espèce de pot contenant une pinte et demie ". Comp. Dict. sous ce mot.

Baki, baketer. " Regarder d'un endroit dans un autre ".

Bardouhi. Battre, maltraiter. Selon Lobet : frapper au hasard ; à Liège : remuer avec bruit.

Barnège, masc. L'assemblée des conviés à une noce, cortége de noce.

" *Batis*, masc. Terrain d'aisance dans un village, non cultivé; une pelouse ". Cette définition est exactement celle que Villers donne du mot Warehai (voy. cet article) : n'y a-t-il donc pas de différence, et les deux synonymes seraient-ils employés concurremment dans la même contrée? Pour ma part, je crois que Warehai a une signification générale et que Bati ne se dit que des terrains situés dans un village. Voyez au surplus mon Vocabulaire des noms d'animaux, etc., p. 29 suiv.

Bè. " Deuxième lait des vaches après qu'elles ont donné leur veau ". Dans un vocabulaire liégeois je trouve, au contraire, que *bè* désigne le premier lait et que le deuxième est appelé *tenrùl*.

Bègote. " Terme de mépris pour signifier une religieuse; au figuré : une sainte nitouche. *Fer do l'bègote* : faire la sainte nitouche, affecter d'être ce que l'on n'est pas ". — On voit que

le mot s'écarte assez, par le sens aussi bien que par la forme, du français *bigote*.

Bèhetet. Avoir une toux sèche et fréquente.

Beuket. Fer *beuket* ou *beuketer* : regarder par une fente, un trou ; lorgner. *Beukète.* Sorte de petite fenêtre. Lorgnette. — Comp. Dict. au mot *Beû* et II, XIII.

Beûze. Sorte de boîte en bois où les ouvriers renferment leur beurre.

Bi. " Hoyau long et pointu, pic ".

Bidelo. " Frelampier, gredin ".

Bienhafa (prononcez *Biènechafa*?). Bernardfagne : monastère de Guillemins au comté de Logne.

Bierler. Laver du linge en frappant dessus avec un battoir.

Bihair. Biais. *Ebihair.* Obliquement. A Liège *bair*.

Bihe. Biche.

Bisteû. " Bête, animal. *Aveur d'ez bisteûz* : être rempli de vermine ".

Bizawe. Malencontre ; *poirter bizawe* : porter guignon.

Blâche. " Pâle, blème, en ville on dit *blâche*" . — C'est l'allemand *blass*. — A l'article Blâche, l'auteur ajoute : se dit aussi des fruits qui commencent à pourrir. — Comp. Dict. au mot *Blêke* et l'art. suivant.

Blèti. 1. Devenir blette. 2. *Blèti son.* Sang caillé.

Bliwète. Babillard. *Bliweter.* Babiller, caqueter.

Bo d'neûz. Trochet de noisettes.

Bofetet. Pelotte, peloton. Diminutif du liégeois *bofet*.

Boheter. S'écailler, se peler.

Boie, masc. « Aigrefin, maltotier, bigre ». Comp. Dict. à ce mot et I, 334 suiv. — Lobet traduit : diable.

Bórai. « Faisceau, botte, assemblage de plusieurs choses de même nature liées ensemble ». On dit en liégeois *borai* et *boirai* (en ancien liégeois *borreau* et *boireau*), double forme du même mot, à ce qu'il semble, quoique Simonon distingue *boirai* : botte, *borai* : faisceau, trousseau. Comp. borsulée.

Borer, trans. et intrans. « Gonfler, enfler, mettre l'estomac mal à l'aise, le gêner ».

Borsulée. Faisceau ; *borsulée d' cléz* : trousseau de clefs.

« *Boset* ». Touffe (d'herbes, de cheveux, etc.). Simonon donne *bosè* comme mot du dialecte de Malmédy signifiant crinière de cheval.

Bou. Fourbu.

Boubrie. Bouton sur le corps, pustule.

Bouhát. Ignorant, idiot. Comp. liégeois *bouhale* (femme stupide).

Bourivin, subst. Bourru.

Bousi. Bouffir.

Boutell. Bouvier. En namurois *boiti* : voy. Dict. au mot Botin.

Bouzer. Regonfler, regorger ; en parlant du lait : monter. De là le liégeois *bouzé* : bouffi.

Bovi, fém. *boverèse*. Métayer, fermier.

Brá, « Orge cuite qui demeure dans le brassin après que l'on en a tiré la bière ; la drague, le marc ». *Brahéhi*. « Préparer le grain pour brasser ». *Brahi*, « Four où l'on prépare le grain pour brasser ; la touraille ». *Brahège*, masc. « Préparation du grain

pour brasser. « *Brèser* ». Faire un brassin de bière, brasser ». Le liégeois *brâ*, namurois *brai*, signifie malt, c'est-à-dire orge préparée pour faire de la bière, comme je l'ai dit dans mon Dict. Les formes qui répondent à notre verbe *brahehi* sont : liégeois *brâhi*, namurois *brauji*.

Bradelore. « Corde ». En liégeois *brâdeure*.

Brakener. « Fouiller, farfouiller ». *Rabrakener.* « Rechercher, retrouver, découvrir, déterrer ». *Brakener* signifie au propre : braconner : voy. Dict. à cet article.

Bralète. Ruban de bois ou copeau enlevé par la plane.

Bran. Tapage, tintamarre. — Notre mot est probablement le primitif du suivant et doit être par conséquent écrit *brand*.

Brandiner. « Faire le rodomont » ; Villers ajoute « bran-dinner », croyant ce mot français. *Brandiner* vient probablement du précédent, son sens propre étant : tapager.

Brèire. Bruyère.

Brisoder. « Patrouiller ». En namurois *brichauder*, ce qui me fait croire que notre mot doit être écrit aussi par un *au* ou un *ô*.

Briz'. Homme de rien, gueux.

Brohi. Enfumer les abeilles pour tirer le miel des ruches. — Ce mot peut avoir deux origines très-différentes : soit de *brohe* (dont l'existence dans notre dialecte n'est du reste pas constatée) : gâteau de cire contenant du miel, soit du même primitif que *broheure* : bruine, *brohiner* ; bruiner ; comp. *brôzire* : fumée épaisse.

Broke. Borne séparatoire.

Brouspote. Bière mise en cruchons pour la faire mousser.

Brose. Poitrine, en parlant des gros animaux. Acceptation de l'allemand *brust*.

Brouhon. *On vi brouhon :* un vieux radoteur.

“*Broules*”, plur. “De l’argent monnayé”. L’accent aigu sur le *e* a sans doute été oublié — : à Liège aussi on dit encore parfois *dès broulez* pour signifier des écus. Ce mot viendrait, d’après un ancien vocabulaire, de ce que l’on a fait autrefois en cette ville une monnaie de cuir dont l’empreinte était opérée au moyen d’un fer chaud.

Brözire. Fumée ou vapeur épaisse.

Burtafe. Balafre.

Cada. Petite bille en pierre, avec laquelle jouent les enfants, chique (Trévoux donne le mot *chique* dans ce sens).

Cagnot. “ Gauche, louche ”.

Cahordai. “ Cellule de confessionnal ”. Sans doute le même mot que le liégeois *cadorai*.

Caiebote. Bois à brûler de dimension moindre que celui que l’on met en cordes.

Caik. Homme sans valeur. *On pauv caik :* un pauvre sire ; *on p’tit caik :* un petit bonhomme sans consistance.

Cakemousi. 1. Cabaler, comploter. 2. “ Trémousser ”. *Cakemousège,* masc. “ Trémoussement, embarras ”. En liégeois *calmousi, carmousi* : se cacher pour faire quelque action.

Caqua. Trésor, bourse, cassette. Probablement le liégeois et namurois *quaqua* (mystère, chose que l’on cache).

Caliguluk. “ Merveille, objet précieux, chose rare et extra-ordinaire ”.

Camarou. “ Sorte d’étoffe rouge et blanche ”.

Campinair. Pigeon qui se nourrit aux champs.

Camponète, cáponète. Burette. — La première forme est donnée par Simonon, la seconde par notre auteur.

Câne, masc. Crinière. On dit aussi *caime* (fém.), comme en liégeois.

Canetia. Petit objet sans valeur, tel qu'un jouet d'enfant. — Le mot a aussi cette acceptation en liégeois et en namurois.

Canote. Coup à la tête. Probablement = liégeois *kènote*.

Carabajie. Griffonnage. Même mot que le liégeois *cari-majöie*.

Carpion. Galopin, polisson. Sans doute dérivé de *carpe* comme le liégeois *cárpaï* : 1. carpeau ; 2. fig. gamin.

Casidóne, fém. Villers donne ce mot comme simple synonyme de *cada*, mais il est probable qu'il est = fr. calcédoine (quartz-agate) et qu'il s'applique aux chiques faites de cette pierre.

Casmatroie. « Coup fourré ».

Castafiol. 1. Petit chapeau. 2. Fréluquet.

Catène, fém. Épée, brette.

Cawè. « Fleur [fruit] de la bardane ou glouteron ». En namurois *caïwe*.

Nota. Il n'y a pas dans le Dict. de Villers un seul mot commençant par *ke* — : a-t-il oublié cette lettrine ?

Kibe. Sacoche où les rouliers ferment leurs papiers.

Kidèle. Veste d'écurie.

Kike. Un rien, soit en durée — : instant, soit en valeur — : vétille. — Primitif du liégeois *kikéie*.

Kikèpoi. *Mâdit kikèpoi* : « fichu matin ».

Kista. Cochon, porc.

Clá d'lène. Une livre de laine.

Olére-fière. Cette expression paraît signifier : grande fête.

d'après la locution : « *āz clérès fièsez* : très-rarement ». *Clère* est d'ailleurs proprement le français *claire*.

Clinchi. Ce verbe, outre l'acception liégeoise (pencher), signifie aussi : faire un faux pas, et, sous la forme réfléchie, dans l'expression *su clinchi l'pit* : se démettre le pied.

Clinge-bo, selon Simonon *clinge-bou*. Bâtonnet (le jeu de ce nom, où le bâtonnet lui-même) ?

Cloper. *Cloper su* : s'élançer sur.

Closète. Sainte nitouche.

K'mounguez, fém. plur. « Communes, aisances » (biens communaux).

Cohē, terme de jeu. As. *Cohète*. Roi. Comp. l'article Spinson.

Coietai. Habitant du village de Coo.

Coinehai. Eteignoir. Lobet (supplément) a aussi ce mot, qui est un diminutif de *coine* (corne).

Coise. Côte. *Coisi, coiseler*. Biaiser, gauchir.

Coleté. « Tout grandi ».

Cône, fém. Coudrier, noisetier.

Cope. Certaine mesure de blé. Voy. Dict. au mot Copale et I, 341, II, XXXVII.

Cora. « Corail, perle ».

Core. N'aveur *core* : ne pas se soucier. Voy. Dict. au mot 3. Keure (qu'il faut écrire ainsi, sans accent circonflexe).

Corti. Jardin.

Corti-bon-j'han. Galimafrée. Villers, dans un autre article, donne la phrase : *totez sôrlez du corti-bon-j'han*.

« *Cotte mathei* », fém. Fredaine, escapade. — Lobet

(supplément) a l'expression intégrale, qu'il écrit d'une manière un peu plus claire *kott mau tēiaie*: c'est, comme on le voit, le français *cote mal taillée*, mais avec un sens très-différent. Quant à la forme, je ne sais s'il faut écrire *cote-má-tēieie* ou *cote-má-tēie*, car je trouve cette abréviation dans un recueil de mots usités à Nessonvaux, où je lis : « *fer dèz cotez motéiez* : dépenser plus qu'on ne peut le faire » (faire des folies).

Coubotèie. Culbute.

Coukemal. « Papu : sorte d'oiseau » — : donc, la huppe.

Couletège, masc. Boisson dont on régale à raison de ses noces. — Villers dit : dont on régale au cabaret : peut-être ai-je eu tort de supprimer cette spécification.

Courchi. « Toile de ménage ».

Crake. Grosse charge, pesant fardeau.

Crakinz, plur. Décombres, gravois.

Crālar. Chicorée sauvage.

Crale. « Femme dégoûtante, hideuse ».

Cranche. Avare. En namurois *cranchu*.

Craperèie. Crapule, racaille. *Crapouierie.* Personne de la crapule. — On dit aussi *rapouie*, *raponierie* (à Liège *rappaie*, *rapaierie*).

Crapoutrie. 1. Méchanceté. 2. Maléfice, sortilège.

Crase. Carde. *Crasi.* Carder. De là *craserèse* (cardeuse), et non pas, comme la comparaison du rouchi me le faisait croire (voy. Dict.), de *crás* : gras.

Crawat'. 1. Croate. 2. Cravate. Notez que le mot est donné comme masc. dans les deux significations.

Crèse. 1. Crète; 2. échine. Comp. Crin.

1. *Crète*. Crèche.

2. *Crète*. *Crète du bois* : pile de bois, bûcher. De même en namurois.

Crin d'crèse. Echinée : morceau du dos d'un porc.

Criote. Régal entre amis, frairie.

Cropège, masc. Droit que l'on paie pour exposer des marchandises en vente aux foires.

Crouki. Fourmiller, grouiller, regorger. *I fait là si plein k'on crouke* : il y a là tant de monde qu'on n'y peut tenir.

Croûte. Sirop de pommes ou de poires.

Quaou. « Paneau ». Quid ? — : panneau à prendre les cailles (de *quaie* : caille) ? Lobet a le paronyme *quaio* (motte de terre ; *quaio d'son* : caillot de sang), mais il ne semble pas qu'il y ait un rapprochement possible.

Quaremai. « Carnaval ». Villers veut probablement dire : carême-prenant, c'est-à-dire les trois jours gras qui précèdent le carême. Voy. mon Dict. et ajoutez à l'article que, dans une pièce de 1520, *caresmeaulx a*, d'après le contexte, cette même signification.

Quasi. Froisser, écraser (comp. Dict. sous ce mot). *Quasore*. Durillon, calus (Lobet : *quaseure* : ampoule).

Quatrepè. Lézard. En liégeois et en namurois *quatrepèse*.

Cu. Particule inséparable ayant cette même forme à Verviers, à Liège *ki*, à Namur *co*, *ca* : voy. Dict. au mot *Ki*.

Cublansi. Houspiller.

Cuchipeter, *cuchiweter*. Bafouer, berner. Le simple *chipeter* est traduit : pépier, et *chiwer* (*chiweter* manque) : criailleur.

Cudanser. « Danser avec une personne. Au fig. poursuivre en justice » — : proprement : faire danser ? D'après l'étymologie donnée au liégeois *kidási* (ancien haut allemand *dansón* : trahere), ce serait plutôt : attirer, tirer par force.

Cudure. *Su R'dure* : s'abstenir, se contenir, cesser. Le liégeois *kidure* a aussi cette signification.

Cuflinchi. Dépécer grossièrement, écorcher, massacrer. Voy. l'article suivant.

Cufrinseler. Même signification que le mot qui précède. Les simples *flinchi*, *friuseler* ne se trouvent pas dans le dictionnaire de Villers, mais comp. Dufrinsi.

Cuhanbouder. Tirailleur. *Duhanbonder.* Démantibuler. — Le verbe simple manque, comme aux deux précédents.

Cuhe. Cuire.

Cuhéi. Colporter, aller de porte en porte offrir sa marchandise. Le simple *kéi* (comp. Dict. sous ce mot) signifie : quêter de porte en porte.

Quin, quine. Quel, quelle.

Quizèle. Dévote. En liégeois *quêtele*. Villers donne de plus à ce mot, comme à chafète (voy. l'art. Chafet), le sens (propre ou dérivé?) : religieuse du tiers ordre de St -François.

Cumaborner. « Commander à volonté ». Pas de doute que le *a* de ce mot est long et que *máborner* est pour *mamborner* (« régir comme tuteur »), de *mambor* : tuteur, etc. (voy. le Dict.). Lobet traduit *mambourner* par : gourmander.

Curin. Peau de l'homme. — On dit aussi dans les environs de Liège *on neür curin*, pour signifier une personne fort brune de peau. Comp. Hurin.

Cusafeter. Porter d'ordinaire, p. e. un habit. *Cusafetav.* Passable, supportable.

Cusoter. « Faire sauter un objet en l'air sans l'abandonner ». Il faut sans doute lire *cusoter*, c'est-à-dire *cusauter*, le verbe *sauter* existant dans notre dialecte en même temps que *poché*.

Cutot, adv. 1. *Cutot...cu* : quelque...que, p. e. *cutot k'on seiue jone* : quelque jeune que l'on soit; *cutot k'on-z-aime one gen* : quelque amour que l'on ait pour quelqu'un. 2. *Cutot* s'emploie aussi absolument, comme exclamation, pour signifier : combien en voilà ! quelle quantité ! — Proprement = *que tout*.

Cutri i. Trainer en longueur, remettre sans cesse à un autre moment. *Cutri i one maladie* : couver une maladie. Villers a aussi : *dutriège*, masc. : délai, et *dutrihi* : amuser pour gagner du temps — : ce dernier mot étant évidemment identique avec le liégeois *distrii*, verbiétois *dutrèii* : distraire, il en résulte que le simple (sans doute = français *traire*) a les trois formes *trii*, *tréii*, *trih*.

Cuzabouii. Houspiller, tirailler.

Chafet, chafète. 1. Religieux ou religieuse appartenant au tiers ordre de St.-François. 2. Bigot, bigote. Comp. l'article Quizèle et Dict. aux mots Chafète.

Chafiou. Joufflu. *Chaflée.* Tape sur la joue.

Chai pet. « Chipotier, difficile sur le manger ».

Chai v. Chauve.

Chape. Dizeau : tas de dix gerbes.

Châr. Train, en parlant d'un animal : *lu davantrain châr* : le train de devant, *lu d'ritrain châr* : le train de derrière.

Chawer. « Tinter, corner ». Je ne connais d'autre signification au mot en liégeois que celle de piailler.

Chèwe-suri. Chauve-souris. J'ai déjà parlé de cette dénomination dans mon Dict. Je veux seulement faire remarquer ici que *chauve* se dit en notre dialecte *chaiv* : quoi qu'il en soit du nom français et que *chauve* y existe primitivement, comme le dit Littré, ou soit une forme altérée, il est donc certain que ce mot est étranger à l'expression wallonne.

Chèfeni. « Brasier, braise ». Le verbe liégeois *chèvener*, que j'ai traduit : tisonner, signifie aussi : cuire sur la braise.

« *Cherpi*, intrans., *su cherpi*. Gagner ou avoir pour vivre tout doucement ». *Cherpèter*. Vivoter. *Cherpi* est sans doute le mot de même forme signifiant éfaufiler, etc., pris au figuré.

Chèselée. « Châtelet, immunité d'un monastère ».

Chètté. Pacotille, assortiment. Le mot liégeois et namurois de même forme signifie une sorte de panier.

Chèvi. « *Su chèvi* : s'entretenir, se sustenter ». *Chèvihanse*. Entretien, alimentation. Comp. Dict. au mot *Chèvi*.

Chèza. « Rente qui se paie au seigneur sur les cheminées. Fouage ».

Chife. « La lie nécessaire pour faire un brassin ». Le mot existe aussi en liégeois et en namurois; un glossaire de ce premier dialecte le rend par : « chef ou levain ».

« *Chifoder* », intrans. Patauger. « *Chifodrie* ». Saloperie. — Notre verbe n'est sans doute rien autre qu'une acceptation intransitive de *chiföder*, *chifonder* (cette dernière forme est donnée aussi par Lobet.—Comp. mon Dict.), qui signifie proprement *chiffonner*, d'où ensuite : gâcher, brouiller, et, par conséquent, le *o* doit recevoir le circonflexe.

Chinki. Trinquer.

Chocanz-u^z. Yeux gros et saillants.

Chocar. « Cul-blanc, sorte d'oiseau ». *Cul-blanc* est, selon l'Académie, le nom vulgaire de la bécassine. Le français *choquard* désigne, d'après Nemnich, le choucas des Alpes.

Choise. Chose.

Chunole, chenole. 1. *Chenole do cō* : nuque ; 2. instrument que l'on met au cou des vaches pour les conduire.

Dabō. Butor, lourdaud. Comp. l'art. Tibi.

Damesèche. « Du s'damesèche, adv. : de son chef ».

Dêteur. Créancier.

Dève. Ecorce du bouleau.

“ *Diga* ». Bourbier. Il faut sans doute lire *digā*, ce mot étant un augmentatif du suivant.

Digue. Fosse remplie d'eau, mare.

Doblē. Veste ou gilet de paysan.

Doguē. Chiquenaude.

Dougui. Pousser en donnant un choc, heurter. On emploie particulièrement ce verbe pour exprimer l'élancement intérieur produit par les remords; de là le substantif *douk-douk*: remords, élancement de la conscience.

Drazon. Beaucoup. — J'ai donné dans mon Dict. la forme *dralon*, en conjecturant que le mot pouvait venir de *râhon* : raison; mais cette supposition n'est plus admissible, puisque notre dialecte emploie pour ce dernier mot la forme que je viens de transcrire.

Driglé, participe. Chargé, couvert, criblé (de blessures, de fruits, etc.). *Driglé*, adverbe. A foison.

Drongard, fém. *drongâde*. On vi drongard : un vieux rado-teur, un barbon.

“ *Droumedar* ”. “ *On vi droumedar* : un vieux mutin, un vieux radoteur ”. Je trouve dans Simonon l'expression : “ *on vi droumekin* : un vieux penard ” (c'est-à-dire, d'après l'Académie : 1. vieillard rusé ; 2. vieux libertin); il a aussi la forme simple *droumin*, qu'il semble donner comme synonyme. Comp. les deux mots suivants.

Droumez, plur. Terme plaisant pour signifier les fesses.

Droumote. “ *One pitite droumote* : une petite salope ; *one vîte droumote* : une vieille guenon ”.

Drouze. “ *Femme maussade* ”. *One mäsie drouze* : “ une vilaine salope ”. Simonon donne aussi ce mot, dans l'expression “ *mâle drouse* ” : méchante femme, pie-grièche. — *Drouse*, car c'est ainsi qu'il faut écrire avec Simonon, est bien probablement le mot de même forme qui, en dialecte de Verviers, signifie une sorte de carte (voy. Dict.), quoique les vocables de cette famille rapportés par Villers, et que nous citons à l'article qui suit, aient un *u* et non un *ou*. Il en est du reste de même d'un autre mot *drouse* que l'on pourrait comparer : voy. l'article Drusin.

1. *Drusète*. Carde. *Drusi*. 1. Carder ; 2. battre, maltraiter. — Lobet donne ces mots sous les formes *drousète* (qu'il explique : carte à la main), *drouser*. Je remarque que Villers ne paraît connaître 1. et 2. *drusète* (dont il fait un seul mot) qu'au nombre pluriel.

2. *Drusète*. Carte à jouer.

Drusin. Marc de café, d'où : mauvais café. — J'ai donné le correspondant liégeois *drousin* dans mon Dict. Lobet a le simple *drouse* (sans désignation de genre), auquel il attribue le sens général : résidu, sédiment, lie. Je note que selon Simonon notre mot aurait, *en dialecte de Malmédy*, la forme *drusingue*.

Druzelée. Ondée, giboulée.

D u. Particule inséparable = liégeois *di*. — Je note que la voyelle s'élide souvent en composition et que Villers a donné bon nombre de mots sous cette forme abrégée. Voici ce qu'il dit au commencement de la lettrine *D b* : « les mots qu'on ne trouve pas avec l'*u* supprimé , il les faut chercher à *D u* ». Pour ne pas séparer capricieusement des mots composés de même , je les ai tous réunis dans l'ordre alphabétique , comme si la voyelle était écrite , mais je ne l'ai pourtant pas rétablie , parce qu'il se peut que dans quelques cas la voyelle élidée soit autre qu'un *u*.

Dubaleter. « Rabattre , détrousser , dégrafer son chapeau ».

Dubii. Déshabiller.

Dubriki. « Echauffer un petit brin ».

D'brisé. Sale, crotté. Comp. liégeois *dibrivosé* (Dict. II, xx), même signification.

Ducoulti. Maigrir , dépérir; déchoir , décliner. = liégeois *diquèli* (qui s'emploie aussi intransitivement) : voy. Dict. à l'art. et I , 349.

Ducoûtelier. « Cribler de coups de couteau , qui ne percen t cependant pas la peau ». *Ducoûtelore.* « Coup de couteau qui ne perce pas à travers ».

Dufiki. Mépriser , vilipender.

Dufiner. « Finir : ne se dit que du monde ». *Dufinemend' mond'.* « La fin du monde ».

Dufraîler. Massacer , écorcher. Voy. l'article suivant.

Dufrinsi. « Même signification que le précédent. De plus : défroncer , défaire les fronceis » (de *frinsi* : froncer). Inutile de faire remarquer que ce dernier sens est le sens propre et que massacrer est une acception figurée : il en est probablement de

même pour le mot *cufrinseler*, qui semble avoir la même origine que le nôtre (*frinseler* fréquentatif de *frinsi*), et il se peut que le sens du précédent soit aussi figuré (comp. *frâlin* et fr. *frôler*).

Dugrande. « Sans doute, certainement, vraiment ». Lobet écrit ce mot, qui n'est pas connu à Liège, *d'grande*, et Remacle *d'grâte*. D'après les exemples cités dans mon Dict., le sens véritable paraît être : sans doute, dans l'acception : selon que je suppose, selon les apparences.

su Dugrâzelar. Se gratter à s'arracher la peau.

Duhousi. Echevelé, ébouriffé.

Duhrouwi. « Dégraissier un terrain ». Je doute de l'exactitude de cette définition. Si l'on compare *hrou*, = liégeois *crou*, et liégeois 1. *crouwin*, il paraîtra probable que *duhrouwi* signifie plutôt purger un terrain des mauvaises herbes, ou bien le dessécher.

Dulapurné. Délabré, en lambeaux. En liégeois *dilaburné* (voy. Dict.) et *dildâberné*.

Dularipé. Délabré, dépênaillé. Comp. liégeois 2. Lâripe.

Dulawée. Fille de mauvaise vie, catin.

D'li. Délié, fluet.

Duloder. Salir, barbouiller.

Dulouhi. Affliger, attrister ; rendre penaud. Voy. Dict. au mot Dilouhe.

D'quaï. « Défait ».

Duraine. « Ton de voix élevé »; *miner one duraine* : « haranguer à perte de vue ».

Duruhetiner. « 1. Dérouiller ; 2. désenrouler ». *Eruhetiner.* « Rouiller ».

D'savé. « Fâché, courroucé, emporté ».

D'séné. Eperdûment amoureux. Proprement : hors de sens; comp. liégeois *dèsène*.

Dusparade. Désespoir.

Duspliki. Expliquer.

Dusterminier. « Exterminer, confondre ». Le liégeois *disterminier*, outre cette signification, s'emploie aussi dans l'expression : *fer disterminier ine saké* : faire enrager quelqu'un.

“ *Dutindeure* ». « De bonne heure ». Proprement = français *de tendre heure*? Comp. liégeois *è tenrihant* ou *è tenrihon* (dans la primeur), qui est aussi dérivé de *teur* (tendre).

Duvalée. Partie inférieure d'un objet ; *po l'duvalée* : par le bas. *So valée.* Sur le bas.

D'var. « Défructuation, cueillette ». En liégeois *divair*: voy. Dict. à l'article et I, 349.

D'veie. *Su fer d'veie* : s'afficher; se faire connaître. Composé de *vèie* : voir.

D'vizieus. Difficile à contenter. En liégeois *diviziant*; proprement : qui trouve à redire : voy. Dict. au mot *Divize*. Nota. Villers et Lobet ne prennent pas le verbe réfléchi *su d'vizer* dans le sens de Simonon (parler avec emphase et prétention), mais comme signifiant simplement : s'entretenir, converser, causer.

D'zâgner. Eparpiller le foin coupé pour le faire sécher. En liégeois *dizâncier*. L'étymologie de ce mot, d'apparence si obscure, nous est révélée par l'ancienne forme namuroise « *desaudeneir* » : elle vient évidemment de *andain* et doit être lu *desandeneir* (le *u* et le *n* sont perpétuellement confondus dans les anciennes écritures), le sens propre étant : défaire les *andains* (pour épandre le foin).

Duzer. Duire, convenir.

Duzogni, impersonnel. *I d'zogne* : il faut, il convient.

Duzongler. « Désarçonner ». Cambresier et Simonon traduisent de même le correspondant liégeois *dizongui* : j'ai donc eu tort de mettre en doute l'exactitude de cette traduction. Nota. La signification du mot et sa désinence dans le dialecte qui nous occupe pourraient faire penser qu'il vient du français *sangle*; mais ôter les *sangles* se dit à Liège et à Malmédy *d'singler*.

Duzourni. — liégeois *dizourenier* (voy. Dict. à cet art. et II, xxi). Villers traduit : incommoder, déranger beaucoup, etc.

Ebaï. « Assoupir, appesantir ». Proprement : faire bâiller, de *baï* : bâiller.

Eboter. Mettre les cuirs en ballots.

Ebasti. « Etourdir ». J'ai donné dans mon Dict. le participe de même forme.

Ecatiner. « Courroucer, rendre opiniâtre ». *S'ècatiner*. « S'opiniâtrer dans ses caprices ». Comp. cet article dans mon Dict.

Ecome. Enclume.

Ecope. « Se dit quand on saisit quelqu'un, dans le sens : vous êtes à moi, vous êtes pris ».

Edoumer. Entamer. Liégeois *èdamer*, namurois *èdaumer* (ou *èdômer*?).

« *Efigie* ». Entrave qu'on met aux pieds des chevaux. — Je donne textuellement le mot par pur scrupule : l'un des *i* n'ayant pas de point et l'ordre alphabétique demandant un *g*, point de doute qu'il faut lire *éfige*. — *Efirgi*. Entraver. *Dufirgi*. Oter les entraves.

Efus'. Moisi. Comp. Dict. au mot s'*Efister*.

Egalerie. Jubé. C'est sans doute le français *galerie*, avec préposition de l'*e*, comme dans le mot *éventilion* = liégeois et ancien français *ventillon* (volet, contrevent).

Egume. Légume. Remarquez que le mot wallon est féminin.

Ehinonder. « Agiter, élancer ». *S'ehinonder.* Prendre son élan. Comp. liégeois *esnonder*.

Ehopeter. Lancer une balle au but de plein bond.

Ehoue. Issue.

Eie. Aile.

Eki. Echeveau de laine. Voy. Dict. à cet article.

Emouleté. « Retardé par des encombres ». En Hesbaie *mouleter* signifie lambiner. Comp. Dict. au mot 2. Moulièse.

Enair. Escarpé. Comp. le verbe *énairi*, qui signifie, comme en liégeois : éléver dans l'air, faire prendre l'essor.

Enamer, trans. Prendre quelqu'un en amour.

Eniré. Affairé, précipité.

Enk'tèie [« *inctei* »] - *image.* « Image ciselée, entre-coupée ». Proprement *en* - (ou si *en* est abrégé de *ent* : entre -) découpée. On disait en ancien wallon *entretailée*.

Enouheler. « Exciter, mettre en train, écrier ». *Enouhelège*, masc. (écrit par erreur *énouxlège*, au lieu de *énouxhlège*) : « parti que l'on forme », c'est-à-dire : assemblage des personnes que l'on a mises en train ?

Epron te. Emprunt. *Epronter.* Emprunter.

Erére. « Soc de charrue, le coude [coutre] ». Simonon traduit le même mot : *versoir* (partie de la charrue).

Erès. Agité, inquiet.

Ernot'. Arnold.

Eroziné. " Moite ". Villers ne donne le verbe simple que sous la forme réfléchie et dans le sens : passer le temps auprès du feu sans rien faire. En liégeois *rozinier* signifie : rôtir tout doucement, et : suer, par comparaison, sans doute, avec la graisse qui découle du rôti : est-ce de la sorte qu'il faut aussi expliquer notre mot, ou vient-il du français *rosée* ?

Es dou mi. Etourdir, engourdir.

1. *Ese.* As.

2. *Ese.* Croissant.

3. *Ese.* Atre. En liégeois *aïse*.

Èta it. " Aise, transporté de joie ". *Etaiti.* " Encourager, exciter, animer ". D'après la signification attribuée au verbe, le sens véritable de *était* doit être : qui a du courage, de l'ardeur. Voy. mon Dict. II, xxii, et ajoutez que l'on trouve ce mot dans Philippe Mouskés, v. 31052 : " si ot d'entais et de lassés ".

Evèlemi. Envenimer. En liégeois *èvilemer*.

Eveúie. Feu de joie.

Evige. Envie : petite peau qui croit autour des ongles.

Evipan. " Echaudé : pâte bouillie mêlée avec du beurre et des œufs ". La dernière partie du mot est sans doute *pan* = pain ; quant à la première, je la trouve obscure : peut-être *èvi* est-il pour *aiwi* (bouilli : comp. Aiwée).

Ewalefèter. Chiffonner, souiller.

Ewèrer. Proprement : troubler, effarer, d'où les deux sens. épouvanter, étonner extrêmement. — Tous les dérivés ont de même le *e* au radical ; cependant Villers donne aussi la forme liégeoise et namuroise *èwaré*. Comp. l'article Leu-wèreù.

Faguène. Petit fagot, bourrée. De même à Verviers. On dit aussi, comme à Liège, *fahène*, forme qui se rapporte au mot suivant. (*Faguène* variante de prononciation, ou comp. *fagot*?).

Fahai. Fagot.

Fâleurai. Homme faux, dissimulé. En liégeois *fâlirai*.

1. *Fali.* Faillir, manquer. *Dufali.* Défaillir. Voy. l'article suivant.

2. *Fali,* participe. « Essoufflé, mis hors force ». A Liège on dit de même : *ou ch'vâ fali* : un cheval rendu de fatigue, *in' onhai fali* : un oiseau halbrevé, *toumer fali* : tomber épuisé. C'est le verbe précédent pris dans le sens du composé *dufali*.

Famieus. Famélique, affamé.

Fanié. « Fange ». *Fanias'.* Fangeux. *Faniou.* « Fange où il croit du bois ». Comp. Dict. à l'article et II, xxiii.

Fed. Foie. A Liège *feite*.

Fêie. Fée.

Fèra. Verrou. A Liège *fèrou*, en ancien namurois *fern*. Probablement dérivé du mot *fer*, sous cette forme primitive (maintenant à Liège et à Malmédy on dit *fér'*) : comp. liégeois *féré* (gaffe) et les deux articles suivants ; d'autre part, voy. Fiermen.

Fèrar. Bâton ferré.

Fèrome. 1. Ferrure ; 2. fermeoir ; 3. virole. Nota. Le correspondant liégeois *fèrone*, auquel je n'ai attribué dans mon Dict. que la dernière acceptation, a aussi la seconde.

Fider, intrans. « Craindre, appréhender pour respect de quelqu'un ».

Fiermen. 1. Au singulier : serpe, comme en liégeois ; 2. au pluriel : « outils de fer de toutes sortes, ferments ».

Fii. Filer.

Finer. « Venir à bout de procurer ».

Fion. Lardon, gausserie. *Fioner.* Se gausser, railler.

Flabarder. Battre, frapper à tour de bras. En liégeois *flabauder*.

1. *Flahi.* 1. intrans. Tomber : *flahi d'vint on plat d'jote* : tomber sur un plat de chou, en manger avec excès ; 2. trans. faire tomber, coucher, p. e. les blés. — Voy. Dict. sous ce mot.

2. *Flahi*, intrans. Exagérer, outrer.

Flamurdin, flamurjus'. Gros bâton, gourdin.

Flandriner. Se donner des airs de gentilhomme.

Flouper. S'élancer, se précipiter, dans un endroit ou hors d'un endroit.

Foirtène. Ce mot est sans doute le français *fortune*, mais il ne se prend que dans le sens : fortune contraire, revers.

Folin. La partie du chemin qui est foulée par le cheval attelé, le milieu de la voie.

Fonki. Essoufflé. C'est aussi la forme verviétoise, à Liège *fóki*.

Forchi, intrans. Exagérer, outrer.

Forioû. Foret (outil servant à forer). Pour la formation du mot, comp. *Fosioû*.

su Forloper. Dire, pour s'être trop pressé, une chose que l'on aurait dû taire. Voy. ce mot dans mon Dict.

Fosé. 1. Boue, crotté ; 2. bourbier. Nota. Le vocable *fosé* a aussi la signification du français *fossé*.

Foxioû. Hone, hoyau.

Fotémus. *On p'tit fotémus* : une mazette.

Foué. Hors.

“ *Foué do lowé* ”. Luxé. En liégeois *foué - dèlouwé*. Si l'on compare l'article *lowé* (lieu, place, etc.), on verra que, dans l'opinion de Villers, notre expression est composée de ce mot ; cependant, comme il n'existe pas à Liège et que, s'il y existait, il n'aurait probablement pas la forme *lowé* (à Verviers on dit *lué* : voyez la remarque qui suit), il est vraisemblable que *dèlouwé*, du moins, vient, ainsi que je l'ai dit, de *delocatus*. Nota. À côté de *foué dèlouwé* (que l'on rencontre déjà dans une pièce de 1634) existe une autre forme *foué dè l'weé*. D'après Simonon elle viendrait d'un mot *weé* qui signifierait la cavité dans laquelle s'emboite un os. Je n'examine pas ici s'il n'y a pas simplement elision du *on*, mais je note que dans le dialecte verviétois, où cette forme est connue, elle viendrait tout aussi bien du mot *lué*, qui se prononce en une syllabe (Lobet écrit *luué*), ce qui tendrait donc, à l'inverse de la comparaison du liégeois *foué - dèlouwé*, à justifier la dérivation de Villers.

Foué s'kel. 1. adj. Qui est de trop, surnuméraire ; 2. adv. extraordinairement. — *S'kel* serait-il le français *séquelle* ?

Fouire. Cheminée.

Frágne. Frange. Un vocabulaire liégeois, qui a ce mot, ajoute l'acception figurée : baliverne, d'où *frágneteis* : conteur de balivernes.

Frâlin. “ Saleté, amas de saletés, et pourriture ”.

Frawin. “ Minutie ”. *Frawin d' troufe* : “ fragment de tourbe ”.

Frèse. Faiseuse. Le masculin a la forme française (*f'zeur*).

Frésou. Ami, camarade, frère (comme terme d'amitié).

Frételèges, masc. plur. « La fréssure, qui contient le cœur, le poumon et le foie ».

Friboter. Parler vite et d'une façon inintelligible, bredouiller. Dérivé, dans un sens figuré, du substantif *fribote*, qui signifie, comme en liégeois : miette, brin, petite parcelle ; proprement : réduire les mots en miettes.

Frumetiant. = liégeois *froumetiant* (friable, pulvérulent).

Furloricos'. Bon compagnon, homme sans souci.

Gaburloke. Sornette, baliverne. Lobet a *gaburloze*, plur. : goguettes.

Gadeler, t. de jeu. Jouer comme une mazette.

Gadin. Villers, qui ne se rend pas bien compte du sens de ce mot, dit qu'on peut l'appliquer à une infinité de choses, et le traduire, selon les cas, par « machine, chose, objet, attirail, bagage, nippes, hardes, saloperie ». Lobet a *gadin* : « vicillerie ». C'est peut-être une acception dérivée de *gadin* : acabit (voy. Dict.), qui vient de l'ancien flamand *gadinghe* (« forma, figura, qualitas, genus, Germanis Gattung ») — : on aura dit d'abord : *dèz saquèz di totez sòrtez di gadinz*, puis, le concret pour l'abstrait : *totez sòrtez dì gadinz*.

Gadrou. Bien attisé, pimpant, accort. *Gadroumen*. Avec enjouement.

Gaiquinon. A *gaiguinon* : à croupetons (en s'accroupissant).

Galehouse. Catin, fille publique.

Galguzonhe. Baliverne. En liégeois *galguizòude*.

Gawedieùs. « Fringant ». Voy. Dict. à l'art. 2. *Gawedieùs*.

Glati. Luire, briller. Le liégeois et le namurois n'ont que le composé *riglati* (reluire).

Glimesinant. Gluant, glaireux. En namurois *glumiant* : voy. Dict. à l'art. et II, xxvi seq.

Glotonz, plur. Bribes, restes : *manii lèz glotonz d'on' aut'*.

Go. Chien mâle (comme en liégeois) et, en général, chien.

Gô. « Magasin, corps de réserve, magot ». Ce mot est aussi connu à Verviers et à Namur (comp. Dict. à l'art. 2. Gô).

Gobèie. Femme méchante, malicieuse. Bien que le sens soit différent, il est probable que notre mot est identique avec le liégeois de même forme qui signifie au propre : vieille loque, et au fig. : souillon. Même en cherchant l'exactitude plus que ne le fait notre auteur, il est souvent difficile de donner le véritable sens de ces termes injurieux.

Gobèz, plur. *Fer lèz gobèz* : faire la nique à quelqu'un, le braver.

Gobinète. Sorte de petit pot ou de petite cruche. Voy. liégeois *gobinet* (godet).

Godefriin. Godefroid.

su Godehii. S'applaudir intérieurement, se réjouir.

Gofe. 1. Gouffre. 2. Mare, abreuvoir.

Goï. Gâter par des flatteries ou en caressant outre mesure.

Gordène. 1. Comme en liégeois : courtine, rideau de lit. 2. *Gordène du poutz* : garde-fou que l'on met le long des ponts.

Gôtehi. « Mûrir sur la paille ». On peut comparer les deux verbes liégeois *gôtî*, l'un signifiant : cuire longtemps, ou trop longtemps (comp. Dict. I, 355), l'autre : croupir; verbes qui, du reste, pourraient bien être identiques.

Goufarder. Godailler.

Gounié. Qualité, sorte, calibre, etc. = liégeois *conié*.

Graie, adj. Gréle. Liégeois *gréie* ou *grèie*.

Grèvée. Petite pierre, grain de gravier. Dérivé du liégeois *gréve*.

Gribolé. Bigarré. Comp. namurois *grillé* (grivelé).

Grichète. — liégeois *grigète* (petite montée).

Grieus. Grave, important, difficile.

Groné. Ecu de six livres, couronne. (*Gros nez*?).

Grou, masc. Grue (oiseau).

Groubieus. « Grumeleux ; raboteux ». *Groubiote*. 1. Grumeau ; 2. tumeur. Comp. Dict. sous ce dernier mot.

Groufegner. Goinfrer.

Groumai. « Pâte ». *Groumète*. Grumeau. *Groumeter*.

« Mangeoter ». Comp. Dict. au mot 1. *Groumi*.

Grusi. Crisser, grincer des dents.

Gudiek. Confisqué.

Gueûze. *Gueûze du stain* : « bloc d'étain » (coulé). C'est, on le voit, le français *gueuse*, et il résulte de l'acception qu'il a dans notre dialecte, que la signification du mot est générale par elle-même et non pas restreinte au fer, comme le dit l'Académie. Il vient sans doute de l'allemand *guss* (fonte).

Guiaim. Pierre de bordure dans un jardin.

Guinas'. Qui a perdu tout son argent, qui est mis à sec.

Guingète. Fillette qui fait la demoiselle.

Gumune. « Guemine, tribunal militaire ». — En liégeois *guimène*. — *Gumuner*. Traduire devant le tribunal militaire.

Guzouhe. Avoir à l'*guzouhe* ; avoir à sa discrétion. L'allemand *gesuch* (demande, requête) ?

Habran. « Tracas, remue-ménage ».

Hadias'. Coriace, dur. Simonon écrit *hálias'* et traduit : non mûr. Le liégeois *hádiès'* (brusque, rude) est le même mot pris figurément.

Hadibier'. Terme générique pour désigner un engin, une machine quelconque. Comp. Dict. aux mots Hâdibièz, 2. Gâdibièz.

Hadrai. *Hadrai d' boûr* : assiette de beurre, c'est-à-dire assiette chargée de beurre.

Hagnète. 1. Masque, personne masquée. 2. *Fer hagnète*. Tricher au jeu.

Haguinée. 1. Haquenée. 2. Amble : pas de la haquenée.

Haherer. Brûler à demi en rôtissant, havir.

Haii, intrans. S'écartier, diverger. Voy. Dict. au mot 1. Héï et II, xxxi.

Haimé. Marqué en tête d'une étoile ou tache blanche, en parlant des animaux. *Haimote*. Vache ainsi marquée. Voy. Dict. aux mots 1. et 2. Haimé.

Haire. Cour d'une maison. En liégeois *haiëie* : voy. cet art. dans le Dict.

Haivurgnon. Selon Villers, pois ou baie du sorbier, mais il y a sans doute inadvertance et le mot désigne l'arbre lui-même (comparez Dict. au mot Hâverna et II, xxx inf.)

Haivurlin. Habitant du pays de Herve.

Halé. Veut dire, comme en liégeois, boiteux, mais le verbe *su haler* signifie généralement : s'estropier, se démettre un membre ; Villers donne comme exemple : *su haler l'gueule à crire* : se démettre la gueule, la mâchoire, à force de crier. Nota. Villers traduit le paronyme *houlé* : qui a les pieds tortus et mal faits, pied bot.

Haloni. « Habitant du Halleux » (village).

Hamor. Fanfaron, bravache.

Han. Etable, en général : *han d' poursaiz*, *han d' chenz*, *han d' poiez*, etc. Comp. wallon *ran* (étable à pores) ?

Hanèbarel. Nigaud, dadais.

1. *Háner*, trans. Etaler. Voy. Dict. au mot *Hánier*.
Duháner, 1. Oter l'étalage ; 2. en général : démeubler, dégarnir.

2. *Háner*, intrans. « Faire volume, être volumineux ».
Hánul. Volumineux, gros.

Hans'. Jean.

1. *Hansi*. « Respirer, haletter, pousser l'haleine » (à Liège *hanser* et *hansi*). *Hansi so l'nid* : abandonner une maîtresse ou une maison que l'on fréquentait. *Duhansi*, participe. Essoufflé.

2. *Hansi*. Lever le bras pour frapper, faire le geste de lancer une pierre, etc. Cette forme, qui se trouve déjà dans mon Dict. (voy. au mot *Hási*), est contraire à l'étymologie que j'y donne.

Hapa. Arrosoir. *Haper*. Arroser une chambre avant de la balayer.

Harboter. « Creuser, caver, carier ». Ceci donne pour signification primitive de *harbote* (voy. Dict. à l'art. et II, xxx) : petit creux, d'où : petit objet creux.

Harbouii. En liégeois : fouiller, éparpiller en fouillant ; dans notre dialecte, selon Villers : « faire du bruit en fouillant de ça et de là. Faire du tintamarre ».

Hárer. Fréquenter par préférence certain endroit ou certaine personne. *Méshárer*. Fréquenter des personnes au-dessous de son rang ou qui ne sont pas convenables.

Haru. Carcasse d'un oiseau.

Hase. Echasse. Voy. Hasi.

Haseler. River la pointe d'un cloz. Dérivé du liégeois *hazi*. Remarquez, cependant, qu'ici le *s* est sifflant.

Hasi. « Aller à cloche-pied, gambader ». Proprement : sauter sur des échasses : voy. liégeois 1. Hési. Comparez les deux articles suivants.

Haspeter. Clopiner, marcher en boitant. *Haspèteur.* « Messager boiteux ».

Haspi. Aler à *haspi* : « aller à cloche-pied, gambader ». *Haspi* est probablement = *hase-pit* : pied d'échasse, de sorte que l'expression *aler à haspi* signifierait proprement : aller, marcher, comme si le pied était sur une échasse.

Haspoionu. Echevelé, ébouriffé, le poil hérisse.

Haudi. Viande de porc non salée, lard frais. A Liège *haudé*.

Haut. Assemblage ; cohue, clique. — Ces significations ne sont que des dérivations du sens propre : tas (d'où : monceau, petite butte ; volume, etc.), que le mot a en liégeois. Ce dialecte a aussi le dérivé *hauteléie*, dont le sens est à peu près le même. Comp. les articles Holetée, Hotai.

Havelée. « Quantité, multitude, cohue, en général tout assemblage de plusieurs choses ». *Havurnée.* « Tas, quantité ; one *havurnée d'genz* : ramassis de toutes sortes de gens ». Je ne trouve dans Villers d'autre mot pouvant être, quant à la forme, considéré comme primitif que *haver* (racler, ratisser, râper).

Havelleur. Hâbleur. Simonon a le verbe *hâveler* : hâbler.

Haverai ou *Haweraï*. On jône *haverai* : « un jeune blanc-bec ».

Héche, fém. "Trainée".

Hef. "Esprit de vin".

Hèhe. Incommodeté épidémique, telle que rhume, etc. *S'i f'zév freud cise hèhe hôttereût* : s'il survenait un temps froid, cette petite épidémie cesserait.

Henki, intrans. "Pendiller, être pendu". La forme allemande moderne qui répond le mieux à ce mot, *henken*, a toujours, je crois, le sens transitif.

Herlume. = liégeois *herlème* (querelle, dispute).

Hermusténe, masc. "Hermanstein ou Ehrenbreitstein, forteresse près de Coblenze". Dans la partie orientale du pays wallon, il est proverbial de dire : fort comme Hermustène.

Herna, *hierna*. Attirail, barnais. *Hernihemen*. Action de harnacher. — Villers n'a pas le verbe simple, mais seulement les composés : *ahierni* : pourvoir d'attirails et de barnais, *éhierni* : enharnacher, *duherni* : déharnacher.

Hersi. "Animer, exciter, encourager, halter, animer un chien contre quelqu'un". Dans cette traduction, les premiers verbes ont évidemment un sens général, puisque le premier de tous, animer, est répété lorsqu'il s'agit spécialement du chien (le liégeois *hèsi* ne m'est connu que dans l'acception restreinte) ; de plus, le substantif *hersège*, masc. : "défi, provocation", montre que *hersi* doit signifier, non seulement exciter quelqu'un à se battre contre un tiers, mais l'exciter contre soi-même, le provoquer.

Hervète, fém. "Espiègle, vif, agaçant, tracassier". Comp. Dict. sous ce mot et I, 357. *Hervètrie*. "Espièglerie".

Hése. Hêtre. *Héstraiz*, plur. "Jeunes hêtres qui croissent en touffes".

Hestou. « Sorte d'ancien droit. Herstoux ». *Wärder l'hestou.* « Rester chez son père sans se marier ». C'est sans doute l'ancien allemand *Hersture*, nouvel allemand *Heer-steuer*: tributum in belli usus, comme traduit Haltaus.

Heüz, heúzi. Houx. La première forme est aussi namuroise.

Hibiant, subst. Biais. *Ehibiant,* adv. Obliquement. Voy. Dict. au mot Haibi.

Hiè. Objet de nulle importance : zeste, fétu, etc. Comp. la note à l'art. Lènehiè.

1. *Hièfe.* Gale : sorte de maladie.

2. *Hièfe du gèie.* « Coque de noix ». *Hièfe du neú.* « Coquille ou écaille de noisette ». Nota. *Hife*, = liégeois *hive*, existe aussi dans notre dialecte : voy. cet article.

Hierpai. = liégeois *hervai* (têt, tesson) ; de plus : « tas de pots cassés ».

Hife. Hife d'â. : gousse d'ail. *Hifi.* 1. Ecosser, écaler ; 2. fig. escamoter, enlever subtilement ; *su hifi èvöie* : s'éclipser. *Hifion.* 1. Gousse, cosse, brou de la noix, « chaton de la noisette, du gland », etc. ; 2. fig. petit verre de liqueur. = liégeois *hufion* : voy. Dict. au mot Huféie. *Hifenale.* « Zeste, fétu, etc. » : ceci est un sens dérivé ; le mot signifie proprement, comme le liégeois 1. *hufenale*, petite cosse, petite écaille, etc.

1. *Higne.* = liégeois *hègne* (moue, grimace).

2. *Higne d'apoticair.* « Mine refrognée ». *Higne* est corrompu pour *him* ou *hin'* (voy. l'art. suivant), le sens de l'expression ayant fait croire qu'elle était formée du mot qui précède.

Him. Figure grotesque, marmouset. On dit en liégeois *hem*

ou *hen'* d'apoticar (parfois aussi *hègne*, par la raison que nous venons d'indiquer), pour signifier la figure grotesque qui sert ou plutôt servait d'enseigne aux pharmacies. Inutile de dire que la conjecture étymologique proposée dans mon Dict. (*haim* : heaume), ne peut subsister en présence des formes *him* et *hen'*.

Hinée. Espace, intervalle de temps. — De *hiner* (lancer, darder), proprement : jet, la distance parcourue par le temps étant comparée à la distance parcourue par un projectile.

Hirlaha (cette forme s'emploie pour les deux genres). Personne sans souci, bon vivant.

Hiroule. « Languette, bout, brin, petite partie ». De *hirer* (déchirer) ?

Hiwer. Huer, railler, persiffler

Hlari. Frais, serein, pur; en parlant du linge : blanc. Proprement : éclairci. *Hlaris'*. Sérénité ; éclaircie.

Hlozer. « Percer une ouverture pour le passage de l'eau ». Au mot Moûze (Meuse), Villers cite le dicton : *aveur Moûze à hlozer* : avoir à faire un ouvrage pénible. D'après cet emploi du mot, je crois probable que Villers l'a mal compris et que *hlozer* est = faire une *écluse*, l'ouverture pour le passage de la Meuse étant toute faite.

Ho. « Avoine, orge ou épautre mondé ». Voy. Dict. sous ce mot.

« *Hodion* ». Petit piquant comme en ont les orties. — De « *hoder* » (échauder, brûler) ? Nota. Je place les mots *hodion* et *hoder* entre guillemets, parce que ce dernier devait avoir le circonflexe — : si cet accent a été également omis à tort sur le substantif, il n'est pas douteux qu'il dérive du verbe (on sait que la sensation produite par une piqûre d'ortie ressemble à une

brûlure); dans le cas contraire, il ne peut y avoir rien de commun entre ces deux mots.

Hofurlin. Habitant du village de Xhoffraix.

Hohá. Mot dont on se sert en parlant aux enfants pour signifier une bête à cornes.

Hoisevai. « Vent du Sud-Ouest ». Selon Lobet, tout à l'inverse : vent du Nord-Est.

Hokeler. Chanceler, aller sur son déclin. Voy. 2. Hoketer.

1. *Hoketer.* Sangloter. Le français *hoquet* représente le primitif de ce mot. Voy. l'art. suivant.

2. *Hoketer.* « Vaciller, décliner ». Ce verbe est probablement au fond le même que le précédent. Le primitif serait HOKET (petite secousse brusque, d'où : sanglot, hoquet), et le sens propre : éprouver des petites secousses, d'où : vaciller. Comp. Dict. aux mots *hikè* (écrivez *hiket*), qui est la forme liégeoise de ce vocable HOKET, et *hikète* (hoquet). *Hokeler* paraît venir du radical HOK.

1. *Hol.* « Mou, faible, menu, léger ». Voy. Dict. au mot Hal.

2. *Hol.* « Ecarté ».

Holetée. « Petit tas, petite charge d'un tombereau ». S'il faut lire *holetée* (l'omission des accents, comme je l'ai dit, est très-fréquente dans le Ms.), il est probable que notre mot est une inversion pour *hautelée*, dérivé de *haut* (tas, monceau) : voy. ce dernier article et comp. Hotai.

Honi. « Ruiner ». *Honihemen.* « Ruine ».

Hopii. 1. trans. Chatouiller ; 2. intrans. démanger. Voy. Dict. au mot Hôpe.

1. *Horé*, adj. Mince, fluet : *si horé k'one awèie* : aussi tenu qu'une aiguille.

2. *Horé*, participe passé. *Aveur lu vent² horé* : être affamé, proprement : avoir le ventre creusé. Du verbe *horer*, qui signifie, comme en liégeois (voy. 1. Horer) : creuser un canal pour l'écoulement de l'eau.

Hospoîrter. Publier un jugement. Ce terme de droit avait en ancien liégeois la forme *horsporter*.

« *Hotai* ». « Amas d'ordures, une jetée [Académie : amas de pierres, de sable et de cailloux jetés dans la longueur d'un mauvais chemin pour le rendre plus praticable] ». Il est probable qu'ici, encore, le circonflexe est omis et que notre mot est un diminutif de *haut*.

Hôter. Cesser. Voyez l'exemple cité au mot Hèle.

Houbonde. « Espace, intervalle, laps de temps ».

Houder. Salir, crotter.

Hougnè. *Hougnè d'pan* : quignon. En liégeois *hougno*, *cougno*.

Houision. « Homme marié ». Comparez Maön [maion?] : « femme ».

Houlepikè. *Fer houlepikè* : enlever une fille.

Houletrou. Culot : dernier né. Comp. verviétois *houlo* (liégeois *coulou*), qui a la même signification.

Houpiron. Veillotte : petit tas de foin. En Ardenne *hopuron*.

Hourde. Cabane, butte, chaumière.

Houri, intrans. = liégeois *si horer*, verviétois *si hori* : se

mettre à l'abri de la pluie. *Houriège*, mase. Le temps pendant lequel on reste sous l'abri.

Hoursai. Hoursai d'vent : bouffée de vent.

House. House du j'vez : touffe de cheveux.

Hrawiant. Uz hrawianz : yeux vifs, émérillonnés. — Notre mot est formellement le participe du verbe qui suit, mais la distance des significations est telle, qu'il est plus naturel de le considérer comme une forme de *frawiant* (voy. Dict.) : éclatant, resplendissant.

Hrawii. Grasseyer.

Hrou. Cru, dans le sens wallon du mot (voy. Dict. au mot 1. *Crouwin*). *Fer hrou*. Faire froid; au fig. se dit en parlant d'une maison, pour signifier qu'elle est dépourvue des choses nécessaires à la vie. *Hrouleus*. Frileux.

1. *Hu. "Vogue"*.

2. *Hu*. Partie extérieure de la peau d'un animal.

Hue. "De l'argent monnayé".

Hui. Siffler. Hueur. Siffleur.

Hurelin. Peau de veau préparée avec de l'alun, vélin. Comparez le suivant.

Hurin. Peau, particulièrement : peau grossière, basanée. Forme aspirée de *curin*.

Husekène. Cabinet d'aisance, latrine. C'est le diminutif flamand *huisken* (maisonnette).

Huseler. Venter avec impétuosité. *Huselade*. Coup de vent, ouragan. *Huselas'*. Figurément : éventé, évaporé, étourdi ; au propre : *fer huselas'* : faire un temps venteux.

Ièbe. Herbe. *Ierbé.* Herbage.

Istace. Eustache.

Iviér. 1. Hiver ; 2. neige : *consire d'iviér* : amas de neige formé par le vent.

Jahé. = liégeois *jáge* (assise : rang de pierres, etc.).

Jaheler. Badiner, batifoler. Un oiseau, dont je n'ai pas pu bien préciser l'espèce, mais qui paraît être le rouge-queue de cheminées, se nomme en wallon *jahelá*.

Jakelène. Brette, épée.

Jakeline. " La bouteille, la pinte, les verres et les pots ".

Janti. = liégeois *jonti* (chantier).

Jè d'mire, expression adverbiale. " Grâce à, etc. ". *Jè* est = Dieu, comme dans *Jèdoné* = Dieudonné, *Jè v'bènihe* : Dieu vous bénisse, *Jè v'z afoise* : Dieu vous donne la force, etc. (mais notez qu'isolément *Dieu* se dit *Dieu*); *mire* est sans doute = liégeois *mère*. Reste le *d*, lettre qui remplace très-souvent le *t*. L'expression répond donc presque certainement au liégeois *Diè tè l' mère* : Dieu te le rende, sens bien différent de celui que lui attribue Villers.

Gènion. " Coude, genou " (ce dernier mot est écrit *genouit* — : je lis *genouil*, ancienne orthographe pour *genou*). Le radical de cette forme (Villers a aussi *juno*, *j'no*) a produit le verbe *s'agèni* (*s'agenouiller*), qui est aussi liégeois.

Genzèie Gencive.

Jokiner. Tarder, muser; en parlant du feu, couver. Dérivé du liégeois *joker*.

Joris'. Georges.

Jongler, jouheler. « Bondir ; batifoler ». La première forme est liégeoise.

Jouguète. Villers définit ce mot (voy. Dict. au mot Jouguète), de même que Simonon : femme de soldat qui suit l'armée.

Jouhîre. Jachère. J'ai déjà donné ce mot (à l'art. Jougueler, jouheler). Je l'inscris ici pour avoir occasion de citer la forme namuroise ancienne *jussicre*, qui semble avoir pour primitif le mot *jus*, le sens propre étant : terre mise bas (de culture).

Joupi. Est le même mot que le liégeois *jouper*, mais avec la signification : vociferer après quelqu'un, crier haro sur lui.

Juahe. Mâchoire. *Dujuahi.* Démettre la mâchoire. Voy. Dict. II, xxviii.

Labala. *A labala* : à foison, outre mesure.

Lâge ou lâche. Polissonnerie.

Laispi. Lâcher, relâcher, détendre. Sans doute = liégeois *lanspli*, *lauspli*.

Lake. Tache, faute déshonorante; *taper one lake* : accuser d'une faute, jeter un blâme.

Lambi. Mauvais vin, piquette.

Lambinète. Mauvais et chétif couteau. Diminutif de *lambène* (ap. Lobet) : flamberge, lame d'épée ou de sabre. — Comp. liégeois *lambozète*, même signification.

Lapeter. Laper. *Lapetrie.* « Boissons chaudes ».

Larsu. « Lie de suif fondu ».

Lase-fouete. « Maudit soit ».

Latonz, plur. Son. Je consigne ce mot parce qu'il ne semble être usité dans notre dialecte qu'au pluriel.

Lawè. Espèce de crème pour la pâtisserie.

“ Lèch’ie ” (prononcez *lèch’ie*?). Rencontre fâcheuse, accident imprévu ; affront. Comp. liégeois 2. Lèche ?

Lèuehiè. « Ma petite Hélène ». *hiè* est donc un diminutif de caresse. Nota. Ce n'est sans doute pas de ce suffixe que Villers a fait le mot *hiè* ?

Lètée. Portée d'une femelle.

Lètin. Rebut ; crotte. Proprement = liégeois *laitin* (laitier) ?

Leú-wèreú. Loup-garou. En liégeois *leú-warou*. La forme *wèreú* répondant à *èwèrer*, comme le liégeois *warou* à *èwarer*, il semble probable que c'est dans ce verbe *èwèrer*, *èwarer* qu'il faut chercher l'origine de l'expression.

Lèzon. « Canapé de cuisine ».

Lignemen. Linge.

Liguï. Glisser. *Ligue*. Glissoire. Selon Simonon on dit aussi dans notre dialecte *slike*.

Like. Traineau.

Lizeur. « Maitre dans l'art, maître gamin ». *Gamin* est sans nul doute une faute du copiste pour *gonin* (que Villers orthographie *gonnin*, p. e. dans l'article : *on malin stièn'* : « un maître gonnin, un fin merle », etc.).

Lodi. « *Pouri lodi*. Flasque ». *Su lodiner*. Se dorloter. *Lodineur*. Paresseux.

Lohi, lohener. Rosser, étriller. Le verbe simple existe aussi en liégeois.

Lominer. = liégeois *loitaminer* (voy. au mot *Lôie*) : lam-

biner. *Loumekiner*, même signification. Le radical ne se montre dans notre dialecte que sous la forme *lóm'lóm* : lambin.

Lonpouh. Indolent. Remacle a la forme *nópouh* (voy. Dict. à cet art.), Lobet *nonponh*.

Lorsète. *Pèhi áz lorsètez* : « s'en tenir aux restes, prendre le rebut des autres ». Probablement = liégeois *lursèle*.

Lótire. Bribe, rogaton dont on fait aumône.

Lóton. Homme bon, simple, cordial.

Louf'e. Mine refrognée. Cette forme doit être ajoutée à celles que j'ai données à l'art. Louve. Il faut aussi ajouter le verbe liégeois *loufeter* : faire la moue.

Loupard, fém., *loupâde*. Ce mot, qui est consigné dans mon Dict. avec l'acception : hypocrite, est traduit par Villers : lourdaud, benêt, niais. Il doit avoir à peu près la même valeur que *loupin* (voy. Dict.), l'un et l'autre venant du simple *loup'*, rendu dans un vocabulaire wallon par : morne, morose, pince-sansrire. Comp. aussi les deux mots suivants, qui viennent du même radical.

Loupehai. « Musard, lambin ».

Loupète. « Balourdise, niaiserie ».

Louri kène. Baliverne, sornette, niaiserie.

Lowé. « Canton, héritage, district ». *È tot lowé*. « Partout ». *Respon-lowé*. Cache, cachette, « Aveur ou brès' foul do lowé » ; avoir un bras déboité, luxé. *Lowé* est évidemment = 2. *lué*, que Remacle traduit : « place, lieu, localité, etc. », Lobet (il écrit *luué*) : « endroit ». Voy. d'ailleurs à l'article *Foul*, ce que nous disons à propos de l'expression *foul do lowé*.

Lóze. « Façon d'agir, manière de faire; saveur lèz lózez : savoir comment il faut s'y prendre ». Voy. Dict. au mot *Lôzard*.

Lúchi. Regarder du coin de l'œil, guigner, lorgner. Même mot que le français *loucher*.

Lúke. Luire.

1. *Luhin.* Mèche de lampe. Du précédent ?

2. *Luhin.* Crasse qui vient sur la tête des enfants.

Lúner. = liégeois *lunit*, *lunit* (viser, mirer).

Lurète. Mot dont on se sert en parlant aux enfants pour désigner le sein, la mamelle.

Lustucru. J'ai déjà rapporté dans mon Dict. quatre différentes significations de ce mot en divers dialectes. Villers en ajoute une cinquième ; il le traduit : « sans peur et sans chagrin ; un homme dur, revêche, difficile ».

Luzise. Etre en chaleur, en parlant des vaches.

Macart, fém. *macáte.* Personne à laquelle on ne peut se fier, adroit fripon.

Macascou. Villers traduit ce mot (voy. Dict.) : petit garnement, petit lutin, diablotin.

Macho. Trottin, petit laquais.

Madronbèle. Selon Villers : courueuse, gourmandine. Le sens véritable est, je crois, celui que donne Lobet : femme effrontée.

Mago. Gésier. Comp. Dict. sous ce mot.

Magourdée. Amas, pacotille.

Magnilone. « Fille de rien, courueuse ; marmotte, morveuse ».

Mahiène, fém. « Meuble de maison, fanfreluche » : *cori d'one mahiène à l'aute* : « sauter d'une chose sur une autre, être inconstant ».

Mahote. Serpillère, sorte de grosse toile dont on fait des draps pour laver les maisons.

Maieler. Villers ne connaît ce verbe (voy. Dict. au mot *Maiai*) que dans le sens : châtrer une truie.

Maire. « Présure, mulette [estomac du veau] dans laquelle on met du sel et dont on se sert pour faire prendre le lait ».

Mairon. Petite boule de pâte. Dérivé de *mairi* (pétrir) : voy. Dict. au mot *Mai*.

Maisaiv. Qui a la rage, enragé. En liégeois *má-saif* (*saif* signifie : sain).

Makesin. « Têtu, capricieux, revêche ». Comp. *maketé*, qui, en liégeois et dans notre dialecte, a la même signification, à peu près (Villers : « capricieux, fantasque, quinette »).

Maki. = liégeois *maker* (frapper, etc.) et de plus signifie : enivrer, soûler.

Malon. L'endroit où git le mal, l'endroit sensible.

Mani. *Su mani* : se démener. *Manihemen*. Tapage, tumulte, tintamarre. *Su cumani*. Faire le diable à quatre.

Manuhé. Poignet, articulation qui réunit la main au bras.

« *Maön* ». « Femme ». Il semblerait que ce mot est le même que le namurois *maion* (maitresse, amoureuse); comp. pourtant le terme évidemment analogue et corrélatif *houion* (« homme marié »), qui est rapporté ci-dessus.

Marcar. Matou. En liégeois *marcou*.

Mark. Cauchemar. Est féminin en liégeois.

Marjopin. « Farfadet, mazette, argoulet ». *Marjopète*. « Petite morveuse ». Voy. dans mon Dict. la 2^e note à l'article Margouler, et comparez le mot suivant.

Maropète. « Petite espiègle, marmotte ».

Másir (le féminin, que Villers ne donne pas à l'article, serait, d'après un exemple que j'ai rapporté au mot *Drouze*, *másie*). Sale, crotté, boueux. En liégeois *másí*. *Másireté*. Saleté, crotte, boue.

Maté. Matois, madré. Dérivé du liégeois *mat'*, même signification.

Maw, adj. Mûr. Abréviation du liégeois *mauceur*. *Maweri*. Mûrir.

Mawe. Moue, grimace. De même à Namur; à Liège *mowe*. *Mawet*. Grimacier.

Mazarin. Villers donne l'étymologie de cette expression, qui est aussi usitée en dialecte namurois : « sorte de cravate à la mazarine ».

1. *Mazinge*. Mésange.
2. *Mazinge*. « Droit du 60^e denier qui se paie à Liège et qui se nomme aussi mésange ».

Mèhetile. Mathilde.

« *Mei* », « *Houlé mei* ». « Petit avorton de la nature ». « *Pélé mei* ». Une personne sans le sou, un panier percé. Il faut sans doute lire *méi* : voy. cet article dans mon Dict.

Messter. « Déplaire, être de trop ». *I m' messtat* : il m'est à charge. *Messchège*, masc. Chose déplaisante qu'on voudrait voir disparaître. — Mot composé du verbe *ster* (voy. cet article) et de la particule péjorative *mes* (Dict. 1. Mes).

Miler, miloki. *Su miler ou su miloki* : « se miner, se caver, se creuser ».

« *Minhaire* ». « Miséricorde, grâce ».

Mirlague. Mauvais vin, ripopée.

Mirmote. Mie, parcelle, brin. *Picote-à-mirmote*. Petit-à-petit. En liégeois : *pichote-à-migote*.

Misènerie. « Minutie, coquecigrue ». Comp. liégeois *mèsinerie*, traduit dans un vocabulaire du siècle dernier par : mercerie. Si les mots sont identiques, le sens propre de l'acception liégeoise serait : commerce de détail, commerce de menus articles.

Mofoule. Taupinière.

Möie. Haricot ou fève de couleur bigarrée.

Moirgunai. Rhume. Comp. liégeois *moihenai*, même signification.

Moirhon. Trognon de fruit.

Moitrou. Cataplasme. En liégeois on entend par ce mot une sorte de soupe au lait.

1. *Mon*. « Tas, monceau ». De même en liégeois.

2. *Mon*, pronom. Mon. Je fais un article de ce mot pour remarquer que l'emploi indiqué dans mon Dict. est aussi mentionné par Villers : *mu mon-oncle, mu ma-tante* : mon oncle, ma tante.

Mou. = liégeois 1. *moie* (muid).

Mouche, masc. « vieux mot : une pétermenne » ; donc, selon l'explication qui est donnée à ce dernier article : pièce de monnaie valant un sou.

Mouhi. Moisir.

Mour. Mur. De même en dialecte hesbignon. *Mourai*. Manteau de la cheminée. En liégeois *murai* (à l'art. Meur).

Moustire. « Le fond de l'église ». *Fer k' l'église dumeure*

àmē l'moustire : « contenter tout le monde en observant une juste égalité ». De cet exemple, on doit conclure que *moustire* est = français *monastère* — : l'église ne peut pas être située au milieu « du fond de l'église », mais bien au centre du monastère, ce qui doit contenter tous les moines. Nota. Pour justifier la définition que Villers donne du mot *moustire*, on pourrait dire qu'il faut comprendre : le *fonds* sur lequel l'église est bâtie, le fonds assigné à l'église ; mais je ne pense pas qu'une telle explication soit vraisemblable.

Moutin. « Bourbe, crotte au fond des ruisseaux ».

Mozète. Serre-tête.

Mûne. Oue vihe mine : une vieille femme décrépite.

Murezer. Mesurer. Inversion du *r* et du *s* (= *z*), de l'*e* et de l'*u*.

Nabas'. Nabot.

Nafetore. Défaut, accroc.

Nagar. Badin, espiagle.

Nahe. Noise, querelle.

Nahi. Fatiguer. Voy. l'art. suivant.

Nahii. Fouiller, fureter. Je rapporte ce mot et le précédent parce qu'ils ont dans notre dialecte une terminaison différente, tandis qu'en liégeois la quantité seule de la voyelle radicale diffère (*náhi* et *nahi*).

Náie. Pièce mise à un soulier. = liégeois 1. *náie*.

Namure. Atout. *Namurer.* Jouer atout, prendre avec un atout.

Napai. Petit polisson. J'ai donné un autre sens à ce mot

(Dict. 2. Napai) : la traduction de Villers montre qu'il correspond au normand *napin* (petit garçon).

“ *Netketfurnet* ». Tout net, sans détour, sans biaiser.

Nochè. « Terme de jeu par lequel on propose qu'en cas de gain on se rendra mutuellement la mise ».

Nociv. Nuisible.

Nouk. *I n'i fait nouk* : il y fait dangereux, il y aurait du risque. Cette locution est-elle composée, par ellipse, du mot *nouk* (nul, aucun) ?

O, devant un nom féminin *o l'*. Dans, *O pré* : dans le pré (en liégeois *è pré*), *o l' māhon* : dans la maison (en liégeois *è l' mohon*).

Onglin. Oncle. En ancien liégeois *onclin* : voy. Dict. II, XXXVI.

Orée. Orgue.

Oublège, masc. Ornière.

Ourikon. Personne d'une humeur intraitable, acariâtre. Dérivé du français *ours*? Nota. Le mot *ourson* désigne dans notre dialecte le hérisson, en liégeois ordinairement *lurson*, pour *l'urson* : voy. Dict. au mot *Ireson*.

Pâie. Villers donne à ce vocable les quatre significations : paix, paie, omoplate, bâture du pain. En liégeois *pâix* et *pâie* se disent aussi *pâie*, mais *omoplate* se dit *pâie*, à bref ; quant à la quatrième signification, je ne la connais pas dans ce dialecte, mais je la soupçonne d'être dérivée de la troisième. Est-ce à la deuxième qu'il faut rapporter la locution citée ailleurs par Villers : *fer déz mâlez pâiez* : dénoncer malicieusement quelqu'un auprès de son supérieur — ?

Pâkète. Pie, ou plutôt surnom de la pie, car la dénomination propre est *agase*.

Palintin. Soldat de l'Electeur Palatin. *Palintinâl*. Palatinat. *Palintiner*, *su palintiner*. Se donner du ton, trancher du gentilhomme. Comp. namurois *si palanter* ou *palenter* : s'étaler, se montrer, parader.

Paliron. Cuilleron, c'est-à-dire la partie creuse de la cuiller. Le liégeois *paluron* et le français *paleron* ont des significations analogues.

Pâme. Paume de la main. *Pamai*. Battoir.

Papous, adj. " Se dit aux enfants méchants ". Simonon donne le mot *pâpou*, fém., dans la phrase : *dinez-li on patâr poine pâpou*, sans aucune explication : il est clair, cependant, que les deux vocables n'ont rien de commun.

Paser. Fouler aux pieds, marcher sur un objet. *Pasiner*. " Marcher ". *Pasinège*, masc. Bruit qu'on fait en marchant.

Pastai. Margouillis.

Pastore. Farine d'avoine grossièrement moulue. Le liégeois *pasteure* désigne, selon les contrées, différents objets analogues, p. e. fourrage vert pour les chevaux, résidus servant à la nourriture du bétail, etc.

Pasturai. Pâtre. C'est le français *pastoureau*.

Pateneie. Panais. En Ardenne (Dasnoy, p. 405) *patenée*.

Pati. Haleter. A Namur *panti*. C'est le simple du français *panteler*.

Pêchée. Baie de l'aubépine. En Ardenne et à Namur *pêche*, à Liège *pêchale*.

Pènesai. Girouette. Proprement = français *pennonceau*.

Persi. Petit tas de foin, veillotte. *Persi, èpersi.* Mettre le foin en veillottes.

Pideho. « Sorte de mouscheron, couturière ». L'insecte vulgairement appelé couturière est la petite tipule, qui ressemble, en effet, beaucoup au mouscheron. Sauf la différence de l'*o* à l'*á*, *pideho* est identique, quant à la prononciation, avec *pít d'kás* (pied déchaux, c'est-à-dire pied nu) : si donc il y a lieu à une telle dénomination, on peut expliquer ainsi le mot avec vraisemblance, soit que le *o* provienne d'une faute d'écriture ou d'une mauvaise prononciation.

Pierzin. Persil. De même en liégeois. « *Pierzin mahai* ». Cigné. — Je pense que *muhai* doit s'écrire *máhait* et signifie : malsain : comp. *máhaitt* qui a cette signification en liégeois et dans notre dialecte.

Pimár. Bouvreuil. Cette forme existe aussi en français ; on dit à Liège *pimáia*, mase. Comp. mon Vocabulaire des noms d'animaux, etc., p. 15.

Piote. Pilon.

Pirehète. Petite pierre. *Pirehèter.* Ne faire que des petits gains, des minces bénéfices.

Pitii. Marcher. *Piteler.* Trépigner, piétiner. Dérivé de *pít* : pied.

Pitieus. Pitoyable, piteux. A Liège *pitieus*.

Plafemar. Gros et ramassé, trapu.

Plake. « Place dans un terrain. Canton ».

Plat'cuzať. « Absolument ». A Liège *plakkizak*, à Namur *plat'èzak* : tout net, sans réserve.

Pleûve, et, dialectiquement *poife*. Pluie. A Namur *pleûve*, à Liège *pléve*. — Pleuvoir se dit comme à Liège, *ploûre*.

Ploge ou plodge. *Lèi è ploge* : laisser dans l'embarras.

Plôche. Petite fièvre, indisposition, particulièrement : petite maladie régnante. A Verviers *plouhe*.

Po. Grain, graine.

Pochet. « Petit tas, petite partie ». — La première moitié de cette explication paraît être tout-à-fait inexacte ; du moins Lobet définit notre mot : reste d'une fusée de fil, coton, laine, etc. ; d'où, au figuré : reste sans valeur, bagatelle, minutie.

Poi. Thym. Un glossaire liégeois distingue *poli* : thym des jardins, et *poleûre* : thym sauvage.

Polegnou. Seizième partie du setier. A Liège *pognou*, à Namur (je crois) *pougnelou*.

Porsûre. *Su porsûre* : s'apercevoir, se ressentir, p. e. : *su porsûre do l' gote* : se ressentir de la goutte. L'expression *su porsûre* est-elle correcte, répondant proprement au français *se percevoir*, ou bien est-ce une corruption de *s'aporsûre* ?

Potègi. Se droguer.

Poteler. « Bouffir ». Le liégeois *si poteler* signifie : se froncer, se gripper.

Pouche, masc. Simple fantassin.

Poufant. « Elégant, pimpant ». *Poufanseté*. « Somptuosité, propreté somptueuse ». Comparez l'article suivant, que j'ai recueilli dans un glossaire liégeois : « *Poufâte*, en termes de mineurs : cossue, opulente ».

Pougni. Infecter, empester. *Pougnant*. Qui porte infection : galeux, etc. En liégeois on dit *puni*.

Poulin. Crotte.

Pouseler. 1. Faire de la poussière ; 2. soulever de la pouss.

sière en courant, de là : courir précipitamment ; *pouseler* évoie : s'enfuir à toute vitesse. *Apouseler*. Accourir avec rapidité.

Poutelouke. Guignon, malheur. *Epoutelouki*. Porter guignon. *Dupoutelouki*. Tirer du guignon.

Préale. « Espèce de cuvette moins enfoncée et plus longue que large ». Le liégeois *préhale*, verbiétois *prihièle* signifie : fromager (sorte de vaisseau servant à faire le fromage mou).

Próm, adj. et subst. « Proche, proïsme » (*proximus* : le plus proche parent).

Punote. Farce, niche.

Puremen, purement, se prend dans une acceptation singulière : *i vend puremen dèz brocalez* : il vend même des allumettes, il vend jusqu'à des allumettes.

Rá. Rai ou rayon d'une roue. A Liège *rai*, *rè*.

Rabelin, *ravelin*. Ravin.

« *Rabo* » (il faut, je pense, prononcer *râbau* : pour la quantité de la première voyelle, comparez le mot suivant, qui semble dérivé du nôtre ; pour celle du *o*, elle résulte de la remarque que Villers écrit toujours l'*o* bref final *ot*). Crapaud. — Outre le mot suivant, comp. *rabodé* (courtaud, trapu, qui a la tête enfoncée dans les épaules).

Rabolé. « Petit garnement ». Probablement dérivé du mot précédent : *crapaud* se dit dans une grande partie du pays wallon pour signifier : petit garçon, *crapande* : petite fille ; jeune fille.

Rabouriner. Gonfler, en parlant d'un estomac trop plein. Comp. ci-dessus *abouriné*, l'art. *bourène*, dans mon Dict., et le verbe liégeois *bouriner* : frapper aux portes avec un maillet (ce qui se faisait le jour de St.-Hubert).

Raboyer. « Clabauder, gazouiller, débagouler ».

Racârer. Réprimander, tancer.

Rachêmi. Attaché passionnément à quelqu'un ou à quelque chose.

Radeler. Faire un bruit retentissant ; *radeler à l'valée déz gréz* : dégringoler en bas des escaliers.

Rafe. Défaut, tache ; brèche.

Rafroî. Oter les pierres d'un champ.

Rahondi, adj. « Chaud par sa situation ». A côté de cette forme en *o* existe celle en *a*, qui est aussi liégeoise (voy. Dict. au mot Ehandi), dans *éhandi* (échauffer), *su forhandi* (attraper un échauffement), *réhandi* (réchauffer).

Rahoûr. Bruit confus, cacophonie. Comp. Ramoûr

Raiè. Petit homme mal bâti.

Raire. Jeter les hauts cris. *Rairie.* Lamentation. *Réard* (fém. *réade*), *rêeur.* Pleureur, criailleur.

Rakète. Petit fruit mal venu. En liégeois *crakète*.

Rakikèie. 1. Toton ; 2. fig. petit bout d'homme.

Ramoûr. Assemblée tumultueuse où tous parlent à la fois, cohue ; charivari.

Rapêtelier. Raccourir.

Rasopêter. « Ramasser, concentrer ».

su Rasploii. S'appuyer sur le coude. *Rasploia.* Accoudoir. (*Plooi* = français plier).

Raster. S'arrêter. *Rasta.* Lieu où l'on se repose, gîte. Comp. l'article Ster et le mot suivant, pour le cas où la conjugaison du verbe serait irrégulière.

Rastu. Rassis, en parlant d'un jeune homme.

Rat', adj. Vite, leste ; adv. vite, lestement.

Ratélé. Qui a des rats, des caprices.

Ratro. 1. Mercuriale, réprimande. 2. « Retardement, anicroche ». = français *raccroc* ?

Ráv. Tarte dont la confiture est recouverte de pâtisserie.

Ravi. Vorace. On dit aussi, comme à Liége, *ravis'*.

Rèfasi. Radoter, rentrer en enfance.

Rèfrèner, su rèfrèner. Se ranimer, reprendre courage. Deux glossaires liégeois ont aussi ce mot. *Rèfrènmen.* « Encouragement ».

Règaudiner. Triompher, être exalté par la joie. A Liége *régádi, règadiner*.

Regon. Ce mot, auquel j'ai donné dans mon Vocabulaire des noms d'animaux, etc., p. 24, le sens restreint : variété de seigle que l'on cultive sur les hautes fanges des Ardennes, est pris par Villers dans le sens générique : blé.

Rèhon. Epine du dos. Probablement dérivé de *rèh* : âpre, rude, raboteux.

Rèmer. Ruminer.

Rènajuí. Le juif errant. Du verbe *rèner* (aussi usité à Liége) : courir sans cesse, ne faire qu'aller et venir.

Rène. Prende rène : fréquenter un lieu assidûment.

Reni. Vétille, babiole. De même à Verviers. A Namur on a les quatre formes *rènan, rènen, ronen, ront*.

Rèvelihe. « Sorte de mauvaise herbe qui croît dans les blés ». Sans doute le même mot que le rouchi et picard *raveluque, raveluque* : sènevé ou moutarde sauvage. Comp. Vocabulaire des noms d'animaux, etc., p. 26, au mot Rabrouhe.

Rèzer. Grasseyer,

Ridon. Refrain. Comp. le mot namurois de même forme qui signifie : rebond (si l'on me permet ce néologisme).

Riffer. Courir de là et de là. *Rifler à g'vá.* « Chevaucher ». *Rifler jus.* 1. trans. Renverser en courant; 2. intrans. tomber en courant.

Rimé. Remi. A Liège *Riméie*.

River. Râper.

Rómuskírthe. Branle : sorte de danse aussi appelée à Malmédy : trêchez (fém. plur.). Nota. J'imagine que cette danse est celle que nous nommons à Liège *crâmignon*; cependant Villers a ce dernier mot qu'il rend par « serpenton » (et, en outre : *crâmignoler* : serpenter, *crâmignolège*, masc., : détour, circuit, sinuosité) : il y voit donc une différence?

Rôte. « Echafaudage de cuirs ». *Rôter.* « Echafauder les cuirs pour les sécher en les exposant au soleil ».

Rózi. Compte qu'on a laissé s'accroître en prenant à crédit chez le fournisseur.

R'câveler. Recommencer une opération, la réitérer. *R'câveléie.* « L'iterum, la table de multiplication ». Nota. J'agis ici pour la particule inséparable *rn* comme je l'ai fait pour la particule *du*, c'est-à-dire que je range à la lettrine, mais sans écrire la voyelle, les mots où Villers l'a omise.

R'gaiber. « Rendre, reproduire ». L'absence du simple *gaiber* et la prononciation *r'gaiber* rendent peu vraisemblable que notre mot soit formé de l'allemand *geben*.

R'grisi. Baver.

R'li. Reste de cuisine, rebut de marchandise.

R'nahi. Délasser un jeune enfant en le tenant hors du maillot. Il ne semble pas possible que ce mot soit composé de

nâhi : lasser. Je crois donc que le simple est *aht* : mettre à l'aise (le *n*, euphonique), verbe formé de *âhe* (aise), nonobstant cette difficulté que la seule forme du dérivé donnée par Villers soit *aïhi* (aisé).

Runnant-chemin. « Grand chemin ». *Runanmen*. Communément, vulgairement.

Rusa. Conduit qui porte les eaux en bas d'un toit, gouttière. Nota. Villers écrit : « *rusat* » : *s* est peut-être == *z*.

Rusi, intrans. « Frotter, râcler ».

R'siner. « Faire da capo, réitérer une chose. Signer une seconde fois ». — *Siner* = *signer*; la seconde signification est donc littérale. Mais la première dérive-t-elle de celle-ci, ou appartient-elle à un homonyme ? Pour ce dernier cas, comp. le mot *risiner*, *risuner*, *résiner*, qui, dans une partie du pays wallon, signifie : faire le repas de quatre heures, le second diner (*recoenare*).

Rusniketer. Epiloguer, contrôler, contredire. Le sens propre paraît être : rogner, recouper, d'après le substantif *rusniketerie*, que Villers explique par : « rognure, retaille, recoupe ». Comp. *chineketer* : déchiqueter.

Ruspongueler. Blanchir une seconde fois à la chaux. Le simple *spongueler*, qui doit évidemment exister, quoique Villers ne le donne pas, vient sans doute du même primitif que le liégeois *spongeroué* (grosse brosse servant à badigeonner).

Ruze. Peine, soin, inquiétude. *Fer dèz ruzez*. Causer des embarras. *Ruze* a cette signification dans tout le pays wallon.

Sababèle. « Ver luisant, mouche de St-Jean ».

Sairmouze. Sorte de pain au beurre. Sans doute une cor-

ruption de la dénomination usitée à Aix-la-Chapelle : schermull.
La forme liégeoise est *scármoie*.

Saligo. Coup de bâton bien appliqué.

Sáme. « Grand filet de pêcheur ». Le namurois *same* désigne une sorte de filet que le pêcheur tient devant lui au moyen de deux bâtons.

Samio. Habitant du comté de Salm.

Sárt. Bois taillis. *Sártège*, masc., même signification. *Sártègi*. Couper un bois taillis. Ces acceptations me sont inconnues et je ne sais si on peut les tenir pour certaines. Partout ailleurs un *sárt* est un défrichement et *sártager* signifie essarter, défricher, tout comme *sárter*, d'après Villers lui-même (« défricher avec le hoyau »). Cependant comp. picard *essarter* (« élaguer les arbres »).

Savenai. Grand filet de pêcheur.

S'bâton. « Botte de paille, ou plutôt de chaume ».

S'cafér. 1. intrans. Godailler ; 2. trans. boire en cachette, humer, avaler.

Scorgire. Fouet. En namurois *scorée*. Nota. *Corihe*, qui est le mot liégeois, se trouve aussi dans Villers où il est traduit exactement comme le nôtre (« fouet, écourgée »).

Scroufer. *Scroufer on fizik* : carabiner un fusil (le rayer comme un canon de carabine).

S'cuvin, sucuvin. Echevin.

Cènez, fém. plur. Cendres.

Seúve. Suie. À Liège et à Namur *souf* ou *souife*, à Verviers *sife*. On ajoute presque toujours à ces mots le déterminatif *di ch'mineie* et leurs dérivés reproduisent le *r* supprimé dans le simple (p. e. *sifrer* : enduire de suie) : il est donc probable qu'ils

ne diffèrent pas étymologiquement du français *soufre*, qui se dit, du reste, dans notre dialecte *souf*.

Singlin. Sanglier. A Liége *singlé*.

Cioigne [" siwagne "]. Cigogne.

Sirlogne. " Sorte d'herbe ".

Soper. Tremper, plonger dans l'eau. Comp. français *soupe*.

Sopeter. Sommeiller.

Sordrovi. Entr'ouvrir. (*Sor* = français *sur*).

Sorii. Essorer.

Sorlèver. Soulever. *Sorlèré*, subst. Ecervelé.

Sorsèiemen. " Seuil de maison ". Villers a aussi *sou* (" seuil "), qui est le mot liégeois.

Soteroule. Sauterelle.

Spiel. Espiègle. A Liége *spiegue*, forme d'où vient en notre dialecte le dérivé *spiegulerie* (espièglerie).

Spinsi, spinseler. 1. " Pincer, gagner à quelqu'un son argent au jeu ". 2. Battre, maltraiter, rosser.

Spinson, t. de jeu. Dame. *Spinsonet.* Valet.

Spîr. Spectre. De même à Namur, à Liége *spér'*.

Splaner, intrans. " Eclairer, faire des éclairs sans qu'il tonne, faire des épars; ondoyer ". Je ne sais ce qu'il faut entendre par le mot *épars*.

Splawon. Eparvin. A Liége *splawin*.

Sprinchi. Saler légèrement. *Sprinchi*, subst. Gros de veau salé.

" *Stabin* ". Personne aisée, qui a de la fortune. Du verbe

ster et de *bin* = bien (*stät-bin*, sans doute, — à long — : comp. « *stamusse* » : stupéfait, en liégeois *stät-mus'*, à Verviers, ap. Lobet, *staut-mus'*).

Stäche, fém. « La quantité d'eau qu'arrête une écluse ». *Stächi*, *estächi*. Etancher, arrêter le cours d'un liquide. *Astäche*. Digue pour arrêter l'eau. *S'astachi*. Regonfler, en parlant des eaux courantes qui enflent faute d'écoulement. *Astachi*. Etre embourbé.

Stämî. Hydromel double. — *Mî* signifie hydromel. Je ne me rends pas bien compte de la première partie *stâ* : peut-être vient-elle du verbe *ster*, le sens du composé étant : hydromel qui reste, qui est durable.

Stamp'e. Empreinte. *Stampeler*. Empreindre, imprimer.

Sté. Couche, lit. Voy. *Ster*.

Sténar. *On grand sténar* : « un grand dandin ».

Ster. « Etre, rester, demeurer ». Comp. *Raster*, *Messter*, *Stabin*, *Stämî*, *Sté*.

Stiènevi. Eternuer. A Liège et à Namur *stierni*. Pour la désinence, comp. *tiènevi*, à l'art. Tiène.

Stokstène. « En bloc, sans peser ». En bloc et en tâche, dit l'Académie, en liégeois : *tih-et-tah*.

Stout. Hautain, altier. *Stout-parelé*. Brocard, sarcasme. Remacle rend le mot *stout* par : brusque, rude.

Strabot. « Injure, piquanterie, pointillerie ». *Rastrabot*. « Réplique dure et piquante ». *Rastraboter*. Rabrouer, riposter par des paroles piquantes. — A Liège le substantif est féminin et ne s'emploie, à ma connaissance, qu'au pluriel : *diner dèz strabot* ou *dèz estrabot* à *ine sakî* : rudoyer quelqu'un. L'ancien français *estrabot* signifiait : chanson satyrique.

Strain. *Ese à strain* : être enseveli. Simonon donne aussi cette expression. — *Strain* est-il ici le mot qui signifie paille?

Strama (à Francorchamps, de même, et *strami*). Grand panier de paille, ayant un col et façonné comme les ruches, où l'on conserve la farine, les pois, etc. — Sans doute dérivé du latin *stramen*.

Strameter. 1. Se dépêcher, aller de son plus vite. 2. Etre occupé sans relâche. — Même mot que le liégeois *trameter* (trotter). Nota. Je remarque que ce dernier vocable a, dans notre dialecte, une tout autre signification, savoir *tramer*, dans le sens figuré : tramer un complot, etc.

Strompe. Aiguillon pour piquer les bœufs.

Subtaïn. Colère, emporté. On dit aussi dans le même sens *viteus*.

Tabler, intrans. « S'appuyer, se fonder ». Nota. *Table* se dit dans notre dialecte : *tâve*, d'où *tâvelai* (tableau), *tâveli* (table sur laquelle on hache les viandes), etc.

Tahant. Déclin de la lune. De même dans un glossaire du dialecte de Francorchamps (cité plus loin), si ce n'est qu'ici on ajoute *dè l'leune*. Selon Remacle, le mot signifierait au contraire : croissant de la lune (que Villers appelle : *lu crêhant do l'lune*).

1. *Tarter.* Souffleter. *Tartée*. 1. Soufflet, tape ; 2. fig. : revers de fortune, malheur. Le liégeois *tartée* a la première acception.

2. *Tarter.* *Tarter d'vent* : se jeter à corps perdu dans (Villers dit : sur un objet). — français *darder*?

Tartou. *On gros tartou vizège* : un visage bouffi, mafflé. Un glossaire liégeois a deux fois ce vocable. La première fois il est écrit *tártou* et traduit : dartreux ; la seconde, l'a est sans accent

et il se trouve dans la phrase : *vizège tartou* : « visage double ». Je ne puis reconnaître s'il y a quelque rapport entre ces trois mots.

Tartrèie. Nielle des blés (plante).

« *Tastat* ». Pause, moment de repos. A Liège *testa*, à Verviers *testau* : notre mot doit donc être écrit *tasté*. — Le simple (*tête* = TESTE) paraît exister dans le dialecte liégeois. (Au jeu de chiques on dit *d'mani è tête* pour signifier : rester en place, ce qui peut facilement s'interpréter par le sens propre : ne pas bouger, rester en repos).

Tastrai. Solive, soliveau.

Taupin. Nigaud, lourdaud ; selon Simonon (en notre dialecte) : vaurien.

Teüie. Toile. *Teüie du chok*. Toile glacée.

Tibi. Plusieurs expressions sont formées de ce mot. Ainsi, *tibi-dabó* (même sens que le simple *dabó*) , *tibi-märeli* (rustre, homme grossier), *tibi-warni* (sot, niais, badaud). *Märeli* signifie : marguillier, et *warni* : Werner, nom d'homme ; il n'est donc pas probable que *dabó* soit le mot latin (*tibi dabo* pourrait être tiré de quelque texte, comme *quando cæli*, qui a la même signification en namurois : voy. le Dict.) : ajoutez par surcroit que le dialecte liégeois a le synonyme *dabolin*, qui semble être un dérivé de *dabó*. A Namur aussi on emploie le mot *tibi* d'une manière analogue, dans la locution : *raconter one saquoi à tibi - haurni* : raconter quelque chose à tout venant.

Tiène. Tiède. De même à Namur. *Tiènevi*. Tiédir. A Namur *tierni*.

Tiomio. Expression correspondant au français : bonnet blanc et blanc bonnet, c'est-à-dire : l'un vaut l'autre, c'est tout un.

Tir, terme de jeu de cartes. Levée. De même en namurois.

Tómale. Femme nonchalante.

Tote-è-navite. Un de ces jours, sous peu de jours. Les expressions correspondantes : liégeois *tote-è-naveite ou-navite*, namurois *tote-à-nawète*, signifient de plus : toutefois; parfois. Je remarque que le premier mot étant suivi d'une voyelle peut être aussi bien écrit *tot que tote*.

Trèbate, intrans. Percer au travers, filtrer, suinter, etc. Ce mot se trouve dans d'Hemricourt : *trabatus de suoivoir* : percés de sueur.

Trécoper. Trans. : traverser; intrans. : couper au court. *Cóper* = français *couper*, trè, du latin *trans* — : le s final repairet devant les voyelles : comp. Trézairi, Trézalé.

Trèhez, fém. plur. Branle, sorte de danse nommée aussi, comme nous l'avons vu, rōmuskirihe (à l'art., les i ont reçu le circonflexe par erreur). *Miner lès trèhez* ou *trèheler*. Danser le branle.

Trèzairi. Ressembler, avoir des traits de ressemblance. Proprement, à ce qu'il semble : avoir, plus ou moins distinctement, l'air de..., comme si on était vu au *travers* d'un voile.

Trézalé. Suranné. Proprement : qui est allé au delà, qui a passé le temps.

Tricamen. Bruit, tapage.

Trikeú. Echalier.

Trikenoter. S'arrêter à des vétilles, discuter sur des vétilles. *Trikenoterie.* Tracasserie.

Trine. « Fille, fillette ». Selon Lobet une *trine* est une prostituée de bas étage.

Triper, trans. Fouler avec les pieds; intrans. : *triper dèz pitz* : frapper des pieds. *Tripetter.* Piétiner, trépigner. A Liège et

à Namur, au lieu du simple *triper* on se sert du dérivé *tripeler*.
Comp. le suivant.

Troupeter. 1. Trotter. 2. Piétiner.

Truchè. Diarrhée.

Truchè. « Une toute petite pièce de monnaie d'argent. Un pfennig ».

Tute. Sorte de grande cruche, faite d'ais garnis de cercles de métal, et contenant de dix à douze pots, broc. L'Académie dit que le broc a un bec évasé ; notre mot est donc de même famille que les diminutifs *tutai* (bec d'aiguière), *tutelète* (biberon : petit vase ayant un bec, etc.).

1. *U.* Aujourd'hui.

2. *U.* Œil. Ce mot et le précédent peuvent être cités comme des exemples d'abréviation.

« *Uart* », « Dent œillère ». Ce mot répond probablement à un français *ŒILLARD* (dent, qui est en wallon du genre masculin, étant sous-entendu) ; mais, en ce cas, il serait mieux orthographié *uiart* : comp. « *uiade* » : œillade.

Usder, « vieux mot ». « Se servir, user ». *Usdanse*. Manière de se servir d'une chose, façon dont une chose est disposée.

Valetron. « Coureur, batteur de pavés ». En liégeois ce mot se dit d'une fille qui a des allures de garçon ; il est dérivé de *valet* : garçon.

« *Vart* », masc. Toison.

Vècheu. Putois. En Ardenne *vècheu*, etc. : voyez mon Vocabulaire des noms d'animaux, p. 10.

Venou. Mince, menu. *Venoumen*. Finement. Nota. Ces mots sont écrits : v'nou, v'noumin.

Vèroter. Courir sans cesse de droite et de gauche. *Vèrote.* Personne qui ne fait que courir, qu'aller et venir.

Vètemène, fém. Pièce de monnaie valant la moitié d'un stuber.

Vètroï. S'agiter, se trémousser.

Vizène, fém. Vieille nippé ; vieux conte.

Voiant. Laborieux.

Wachi. Vaciller, chanceler. La transition entre ce sens et celui de *s'avachi*, en liégeois *s'avachi* ou *s'awachi* (Dict. I, 329, II, xxxvi) : s'affaisser, s'avachir, est à peu près la même que celle entre *babii* et *s'ababii*, si ce n'est que ce dernier verbe ne paraît se prendre qu'au figuré.

Wagnant-corti. Petit jardin de paysan entouré de haies, closeau.

Wahète, à Francorchamps *wahiète*. Pustule de petite vérole ou de vaccin, d'où, au pluriel, *lèz wahètez* : la petite vérole, à Liège : *lèz pokez*.

Waïsbi. Commencer à faiblir, perdre la force ou le courage.

Wandihe. Caprice, boutade, fantaisie.

Warehai. « Terrain d'aisance dans un village, qui n'est pas cultivé ; une pelouse ». En liégeois *wériha* : voy. mon Vocabulaire des noms d'animaux, etc., p. 29 et suiv., et comp. l'article Batis. — Sans faire ici de l'étymologie, je noterai que le plus ancien document où j'ai rencontré ce mot est dans Pardessus II, 280, an. 709, où on lit, selon la formule usuelle : *cum aquis aquarumque decursibus...*, *egressu vel ingressu*, et *watrischafo*.

Was'. Hôte, le maître d'un logis, d'un cabaret. Sans doute de l'allemand *gast*, bien que ce mot désigne l'hôte reçu et non l'hôte qui reçoit.

Watelo. Gros bâton, gourdin.

Wèmerai. Habitant du village de Weismes.

Wen, fém. *wène*. *Fade*. *Aveur lu coûr wen* : se sentir le cœur fade ; *senti wen* : sentir le faguenas, le pied de messager.

Widrias'. Molasse.

Widrikas'. Aigre.

Zabai. Femme de rien, gourgandine. Je rappelle le dicton namurois (voy. Dict. aux mots Canibustai, Magrite) : one Magrite et on Zabia feienu danser l'dial divint on canibostia.

Zaguète. Autre terme méprisant pour signifier une femme de rien.

Zaveler. Ouvrir ou fermer avec fracas une porte ou une fenêtre.

Zèz. *Enx*. *Zèlez*. Elles. La forme *zèz*, qui n'est pas connue à Liège (où on emploie *zèlez* pour les deux genres), est donnée aussi par Lobet.

Zone, fém. *On joueur do l'zone* : un fin joueur, un homme passé maître au jeu.

Zoubon. Coup de poing dans le dos. *Zoubiner*. Gourmer, rosser.

Zougni. " Pousser avec violence. *Zougui d'zo l'né* : fourrer sous le nez."

Zouketer, *Zoupeter*. Se mouvoir par bonds et par sauts.

Zouler. Fendre l'air en tournoyant. *Cuzouler*. Tournoyer en tous sens. *Zoulemen*. Frémissement des ailes. *Zoulège d'orèie*. Tintement d'oreille.

Pendant que j'étais occupé à dépouiller le dictionnaire de Villers, la Société wallonne a reçu de M. Magnée, qu'elle compte parmi ses membres les plus zélés, un petit glossaire comprenant surtout des mots usités à Francorchamps, village situé non loin de Malmedy : voici ceux qui m'ont paru le plus intéressants.

Asente. " Appentis ; chambres d'une habitation qui se trouvent sous la partie la plus basse du toit ". J'ai donné dans mon Dict., II, x, deux acceptations de ce mot *asente* en namurois (petite cave; petite nef d'une église) — : c'est peut-être le bas latin *accinta*, ancien français *açainte*, le sens propre étant : construction adjointe à une autre.

Avrûler. Abriter.

Bableû. Masque en fil d'archal que l'on met pour prendre les abeilles.

Codezèie. Sorte d'anse terminée aux deux bouts en forme de crochet et servant à mettre la marmite sur le feu ou à l'ôter. — J'ai déjà donné ce mot dans mon Dict., sous la forme *cotezies*, plur., comme terme de mineurs.

" *Lérâpoie*". Grand épervier gris. Il faut sans doute décomposer ce vocable en *lair-áz-poiez*, c'est-à-dire l'aigle aux poules,

air venant de l'allemand *aar* (aigle et, en général, tout grand oiseau de proie).

Lovène. Ce mot, dont je me suis déjà occupé dans mon Dict., signifie selon M. Magnée : l'haleine infectante du loup, d'où le charbon, sorte de maladie du bétail que l'on attribue aux atteintes du loup. De là le composé *aloviné* : atteint du charbon.

Pandrône. Patience ou parelle (plante). En Ardenne (Dassnoy, p. 406 sup.) : "peau-de-ronne".

Rouhedouh (à Herve). — *ourdouh* (voy. le Dict.) : sorte de civière que l'on suspend sous les chariots.

Wiban (à Malmédy). Palonnier.

longer than *luteola* are the plants with branched stems, so
that the leaves are more numerous and smaller, and the flowers
more numerous and smaller than in *luteola*, and the pedicels
are shorter and stouter; the small flowers are
yellowish-green, with a few hairs on the calyx, and the style
is slender and straight, and the fruit is smooth and
yellowish-green, and the seeds are smooth and yellowish-green.

MÉLANGES.



DOCUMENTS DIVERS.

*Extrait des archives de Liège, communiqués à la Société,
par M. STANISLAS BORMANS.*

Les anciens testaments réalisés aux échevins de Liège depuis l'an 1419 (¹), contiennent des renseignements utiles à l'histoire du langage et des détails curieux sur les coutumes de nos pères. A ce double titre, ils intéressent les membres de la Société liégeoise de littérature wallonne, qui nous sauront gré, sans doute, d'avoir extrait de ces documents les passages plus spécialement dignes de leur attention. Nous les faisons précéder d'un acte complet du XV^e siècle, qui déjà remarquable par le fond, offrira en même temps un modèle de tous les testaments de cette époque.

(¹) Cette collection se compose de 55,000 actes (y comprises les convenances de mariage) dont l'inventaire, par ordre alphabétique des noms propres, vient d'être achevé.

*Testament damehelle Katheline Chabot femme qui fut Rennewar
de Biersez jadit eskevin de Liege. 1435.*

In nomine Domini amen.

Je Kateline Chabot, femme qui fuy Renneward de Biersez, jadit Eskevin de Liège, en mes boins sens, mémoire et discretion, pensant de salut de mon arme, considérante qu'il n'est chose si certaine que la mort ne chose moins certaine que l'heure dicelle ; et pourtant que je ne vnuille point que la mort, qui nulluy nesprigne, moi trouve dispourveue sans aucunnement avoir ordineit des bins que Dieu par sa grace mat consentit a avoir en cesti morteil siecle ; fay, devise et ordine mon testament et volentent deraine, en le manire qui sensyet.

Et tout premier, je recommande mon arme a Dieu de paradis, a la glorieuse viergne Marie sa meire, quant elle soy partirat de mon corps et aussi a tous les sains et saintes qui sont en paradis entièrement.

En apres, je vnuelle que mes exeques soient faites honnestement, selon mon estat, mes debtes payés et mes toirfaus rendus et restituweis, de plus appareilliez de mes bins.

Item, je enly ma sepulture par deleis le jadit Rennewar, mon marit, desouz le pierc que je ay fait graveir pour ly et pour my, exstante en leglise saint Estevene ; et pour pryer pour larme de my et de jadit Rennewar, mon marit, et de mes bienfaiteurs, je vnuelle, devise et ordine avoir fait et celebret une messe perpetuelle, cest a entendre a tous jours a perpetuitet chescun jour ; messe laquelle, je vnuelle avoir dit et celebrée al aultet saint Jehan Baptiste, situet en ladicie egliese saint Estevene ; par condicion teile, que li vestit dele dictie egliese ou li deserviteur dicelle, qui qui le serat pour le temps, y soit tenus de mettre deux preistrez ydonnes et suffisans pour les dictes messes a celebrier de jour en jour et de sapmaine a autre ; assavoir, que li uns des preistrez dirat lune des sapmaines trois messes, et li aultre quattro messes, et puis a lautre sampmaine apres, celi qui arat dit lez quattro deverat dire lez trois, et ensi en parsiwant hire-

tablement. Et liquelz deux prestrez qui a ycelles messes seront ordeneis, je vuelle quilz soient tenus de estre a touttez lez heures que ons chanterat en ladie eglise perpetuellement, par ensi que se ils astoient defallans de celebreir les dictez messes ou de estre az heurs pour le vestit ou deserviteur a aidier chanteir, je vuelle quilz pierdent a chescune fois ung stier de spelte, tantez de foyz et si souvent que faulte y aroit ; lequel stier je vuelle qu'il per-vengne, le moitiet a vestit, et lautre moytie alle maison et beghinaige condist dez Fareez, exstant en Souverain point, a Liege ; lesquellez beghines, je ordine et vuelle quilz y pensent et visent, affin qu'il ny ait nulle faulte, et que che ilz anunchent adit vestit, lequel vestit y deveroit tanstoit pourveyr de remeide et poroit yceux prestres hosteir et des autres remettre que ycelle ordinanche accomplissent ; et de che je en recharge tant ledit vestit comme les prestrez qui ad che seront commis, si hault comme je puy en Dieu, leurs ames et consciencie, car je ny vuelle avoir nulle faulte. Et pour ycelle ma presente ordinanche y estre faite par la maniere prescritte, je lay pour Dieu et en almoisne adit altet et a ceaux qui les dictes messes celebrent et qui ladie office feront, promierement : quatre et ung journal ou quatre boniers et demy de preit, que je ay en Droxhe, lesquelz je avaluwe et met alle somme de xxv muis de spelte hiretaublez, oultre les tref-fons payés.

Item apres, dyex sept muis et demy de spelte hiretaublez, que je ay quitte et ligge, parmy iij sous et ix deniers de treffon que je en reng a Johannes de Saint Martin, manant a Nouchesteal, en Ysle ; a avoir sur le masure, jardin, vingne et assise qui fut maistre Lambier Grigoire, a Saint Servaix, et qui moi doit dameiselle Barbe, femme qui fut Thiri de Toeveren jadit.

Item apres, encors sept muis de spelte hiretaublez, qui moi doit par an Gielle de Pannethier, eskevin de Liége, sur certains hire-taiges gissans a Serain, ensi quil appeirt az lettres sour che faites.

Item, je lay pour Dieu et en almoisne, a Jehan Chabot, mon cousin ung bomier de terre herule, que je ay gissans en terreur de Freres, qui est fiez de mousieur de Liege.

Item encor, je lay adit Jehan Chabot, mon cousin, oywt muis de spelte hiretaublez, que je ay gissaus a Antinne, en Condros, qui sont fiez de monseigneur labbeit de Wachoire et qui doit messire Willemme Dantinne, abbet de Saint Gielle.

Item, encors a ly miesmez ledit Jehan, je lay tous mes draps de parois, entierement armoyés dez armez le jadit Rennewair, mon marit, et de mes armes aussi.

Et auueucque che encor, une douseine de cossins roiges, extans en ma chambre, sur lesquelz est figureis une damoiselle et un escuyr deleis.

Item encor, a ly meismez, mes paternostre de coraul, ensi quilz stont, a tous deux bottons de pierles et ung Saint Christofle assis, en oir.

Item apres, je lay pour Dieu et en almoisne, a damoiselle Geele, ma cusine, femme Gielle de Huy, et a ses enfans legittimez engenreis dudit Gielle, son marit, tous les hiretaiges et bins hiretaublez entierement que nous avons rewangniet et conquestet par loy, venans par le viertut de testament et volentet deraine messire Jehan Bachelleir, jadit canonne de Liege, mon oncle, par sy que ses dis enfans ny puissent rins avoir ne demandeir jusques apres le deches de leur dite meire, sil ne li plaist deaux a donneir.

Item, je lay encor alle dicte damoiselle Geele, ma cusine, et a sesdis enfans, sur le condicion desseure dicte, tous les hiretaigez et bins hiretaubles que ma meire moy donnat en convenances de mariage auueucque le jadit Rennewar, mon marit, voir ceaux venans de par Andrier Chabot, eskevin de Liege, mon peire, cuy Dieu faiche mierchis.

Item, je lay a lce miesmez ladicie damoiselle Geele, me cour manteal de brunette foret de gris.

Item apres, je lay pour Dieu et en almoisme, a Katheline, ma cusine, femme Jehan Prente, fille naturee messire Jaque de Puchey, jadit canonne de Saint Poul, mon oncle, dyex muis de spelte hiretaublez, que je ay gissans alle Nouve ville, en Condros, sur le bannal bressinnc, a toutes ses appartenances dele Nouve

ville et qui moy doit Jehan Marteal, escuier ; voir par condicion teile, que ley ne son dit marit, ne lez puissent vendre, enwagier ne deaux departir par nulle maniere que illeconque, quilz ne parvengnent a leurs hoirs legittimez, se ilz en avoient aulcuns, venant a parfaite eaige de quinse ans acomplis, ne meismez que lidit Jehan ne puisse lez treschens vendre devant le tamps, que toudis ladie Katheline ne lez live dan en an, ensi quils eskeyront.

Item apres, je lay pour Dieu et en almoisne, a Gielle de Bierses, qui fut maistre de Liege, le tenure et assiese a toutes ses appartenancez condist de Jherusalem, seante asseis preis de pont de Saint Nicholay, tout ensi et en teile maniere que je lay a ly acquis, et parmy tant quil soit content, sans che quil puisse a my ne a tous les bins de jadit Rennewar, mon marit, moible ne hiretaige, rins autre chouse ne plus avant avoir, clameir, calengier ne demander per nulle voie de droit, de loy, de testament ne autrement; et se il faisoit le contraire, que dont il fuist priveit dicelle laisse, et len prive de present pour adont.

Item, je lay encor adit Gielle et sur celle miesmez condicion, ung ayweroul dargent, armoyés dez armes le jadit Rennewar, mon marit, et parmy che encors quil soit content dez owyt muis de spelte gissans a Anthinne, que li jadit Rennewar li avoit laissiet.

Item, je lay a Warnier de Bierses, canonne de saint Pierre, en Liege, un ayweroul dargent pareille a celi que je ay laissiet adit Gielle, son freire.

Item apres, je lay pour Dieu et en almoisne, az freres Chartrouz, disseure Liege, pour pryer pour lame de jadit Rennewar, mon marit, et de my aussi, syex muis de spelte hiretaublez, que je ay gissans a Xhennemaille.

Item, lay az beghinez dele maison dez Phareez, en Souvrain point, le somme de owyt mars de cens hiretaublez, que je ay quitte et ligge sur le maison damoiselle Katheline Moufran, en Souvrain pont meismez, pour prier toudis pour lame de jadit Rennewar, mon marit, et de my aussi; par condicion teile, que, parmi che, ilz, les dictez beghinez, soient tenuwe de eistre tous

les jours perpetuelement alle messe devant dicte par moi ordinée, laquelle je vuelle quelle soit ditte toudis entre prime et mattinez. Et se ellez, les dictez beghines, ny estoient presentes, que celle fuist une ou pluisseurs qui y faulroit, pierde sa parchon dedit cens, affin toudis quellez pensent mieux alle dicté messe; par condicion teile que, chascun an, a jour de Noiel et a jour dele Saint Jehan, je vuelle que li argent venant dedit cens, soit justement et enwellement departis a cellez qui aront estet adictez messes, et que li plus menre en ait autretant que li plus grande, sans alienneir ne mettre ensau, pour le maison a refaire ne autre pourveanche a faire queleconques, fours que pour elles aidier de leur comonnez necessités.

Item, je lay adit Jehan Jean Chabot, mon cousin, ung pot dargent de trois pintes ou plus, qui est armoyés dez armez le jadit Rennewar et des miennez.

Item apres, je ley a messire Jehan delle Bouvrie, prebstre chappellen de Saint Poul, en Ysle, à Liege, mon cousin, une dozeine de hannaps dargent de trois phirtons pesans le pieche, pour pryer pour lame de my.

Item, je ly lay samblanment douze cuilhiers dargent des moyens.

Item apres, je lay pour Dieu et en almoisne, a messire Lambiart Lambot, canonne de Saint Berthemel, mon cousin, ung hannap dargent, pesant ung marc et plus, a prendre en le douseine qui poisent xij marcs et demy.

Item, je lay a Renchon Reno, le xhoxhier, manant sur le Pont dilhe, ung pareille hannap dargent.

Item, je lay a Bauduyn de Heuzier dit delle Croix dor, le plus grand de mes trois goddés.

Item, a Lambert de Terwangne, clercq, lautre plus grand goddet apres.

Item apres, je lay a messire Gielle Bisenhaie, vestit de Saint Estevene, ung hannap dargent pesant ung marc et plus, parelle a celle que jay laissiet adit Renchon Reno et messire Lambert Lambot.

Item, je lay pour Dieu et en almoisne alle dicte damoiselle

Geele, ma cusine, femme Gielle del Aigle, syex hannah dargent, a prendre en le dozeine qui poisent lez xijj mareks et demy devant dis.

Item, je lay a damoiselle Katheline, meire adit Gielle del Aigle, ung ron de brunette foreit de noyre saye.

Item, je lay a damoiselle Acli, femme qui fut Jehan Chabot jadit, mon oncle, meire a desseure dit Jehan Chabot, une verge doir atout une unicorn.

Item, je lay alle dicte damoiselle Geele, femme Gielle delle Aigle, une petite verge doir que je porte a tout ung plat dyamant.

Item, je lay a damoiselle Maroie, femme qui fut Piron de Pristin, une aultre petite verge doir, que je porte, a tout une emerade.

Item, je lay pour Dieu et en almoisne, a Maroie, qui fut ma damebelle servante, qui a present demeurt deleis maistre Thiri de la Roche, a Saint Denix, me hupplande de gris a petitez manches, tout ensi quil stat.

Item, je lay a Magriette, le beghine de Saint Anthonne a Saint Servais, dyex griffons (x libres, x sous pour le griffon) une fois a payer, et parmy ce que elle soit contente, sans ce que elle puisse a my, a mon exécucion ne a tous mes bins, rins plus avant avoir ne demandeir, de par nulle case quelconque, par serviche que elle ait fait a my, a nos devantrains ne autrement; et se elle faisoit le contraire, que dont elle fuist privée et le prive de present pour adont.

Adjouset de part moy alle laisse par moi faite adit Gielle de Bierses delle tenure de Jherusalem devant dicte, que il nele puisse vendre ne enwagiere en nulle maniere, qu'il ne pervengne et retourne a ses hoirs legittimez, se il en avoit aucuns; et se nulle hoir navoit, dont vuege qu'il pervengne az plus proisme de nostre maistre Renier de Bierses jadit.

Item, je lay a une jovene fillette, appellee Agnes, qui demorat ja deleis my et qui maint a present a Hotton, ung griffon.

Item, je lay a Magriette, femme qui fut Michiel de Thyer, me grise hupplandre, a grandez manches.

Item, je lay a Katheline, me neiche, femme Jehan Prentte,
me verde huplande, tout ensi quil stat.

Item, je lay pour Dien, a Jaquemien de Laveur, le bresseure,
manant en Chocke, syex griffons.

Item, je lay a Maroie , me damehelle servante a present , xij
griffons.

Item, a Jehan, mon varlet, parellement viij griffons, sans
pour che de rins a amenrir leurs lowier , ains vuilhe que ons les
paient leurs année plainement.

Item, je laisse alle ymaige Nostre Dame, a Saint Stienne,
exstant desseur le grand altet, me chapel de pierle a tous les
chinque fermas, ainsi quilx stont.

Item, je lay alle dicté ymage, pour mettre en son col, mes belles
paternostres de coral les meilleurs et les plus grandes que je ay,
ensi quilx stont ; par condicion teile , que ces dis joweaus ne
soyent jamais vendus ne enwagies, ains vuellue que, az festez et
jamais, ilx soient todis remis alle dicté ymage, pour icelle aparoir.

Item apres, je lay pour Dien et en almoisne, alle ymage Nostre
Dame, que ons at fait nouvellement defours le hour deleis ma-
damme Sainte Anne, alle capelle des Clers , me goleet, a tout les
chinque fermas dor qui y sont, pour icelle ymage pareir ensi que
lautre ymage desseuredicte.

Item apres, je lay pour Dieu et en pure almoisne, alle maison
ou hospitaul Saint Jaqueme, a piet de Pont davroit, les deus
mars de cens hiretaublez dont nous estous en questions, affin que
plus de plait nen soit, car che estoient mes boins hiretaiges.

En apres, cest mon intencion, veulle, devise et ordinne, que
mes executeurs subescripts prendent de mes bins jusque alle somme
de quatre cens clinkars doir Philippus, et que iceaux soyent par
eaux donneis, distribueis et departis, tant az pourez hospitailx,
az ordenne mediantez , az pourez beghinez et autres pourez
necessaires, pour faire proyer pour larme de jadit Renwar, mon
marit, et de moi aussi ; et de che emplir je en recarge plainement
mes executeurs subescript sur Dien et sur leurs armez, sains finc-
tions.

Et lequel mon present testament, je veulhe que che soit ma volentet deiraine, par toutes les manieres que testament puet ne doit mieux valoir et sens che que ors ne en temps futur, Stassin Chabot, mon frere, ne damoiselle Maroie, ma mere, puissent a mes bins moiblez et hiretaublez jamais niens avoir, clameir, calengier ne demandeir par nulle quelconque maniere que che soit, ne puisse y estre par succession, par proismetet ne autrement, anchois les prive et vuilhe avoir priveit plainement de tous mes bins eaus et leurs hoirs.

Item, je lay a damoiselle Gele, femme Giele delle Aigle, mes petites patenostres de coral.

Item, je lay a Johan, son fil, une heuke de ver entalhier, qui fut le jadit Renwar, mon marit.

Item, je lay a Maroiette de Liers, beghine derier Sain Jaqueme, v griffons, une fois à payer.

Item je veulue et ordine que mes executeurs subscrits fachent alle altet la ous doit dire les messez par moy ordinée, faire ung calisse de deux mars et demy dargent pesant et auvecque che, quix achatent et y mettent tous aultres aournemens pour les dictes messes celebreir. Et lequel calisse je vuilhe avoir fait de ma coroie dargent a chaynette et quil soit doreit delle chaynette doir que je porte en mon col; et quil soit pris auvecque chez vi sposereal doir et aultres verges que ons troverat en mon coffre, pour icelui calisse a doreir. Car je le vuilhe avoir doreit tout double, al mieus que ons porat.

Et a quel altet je vuilhe que ons ore dors en avant, auvecque la fondacion dont il est, premier de Nostre Dame, item delle Trinitet, item de sainte Katherine et sainte Barbe, et todis en priant a Dieu pour moy et mon jadit marit.

Et pour cesti mon present testament a executeir et deubtement accomplir, je esli foidmens et executeurs, messire Giele Binsenhaye, vestit de S. Stevenne, ladicta damoiselle Gele, femme Giele delle Aigle, Johan Chabot, mon cousin, et messire Johan delle Boverie, aussi mon cousin; en mains desquelx je reporte tous mes bins meublez et hiretaiges, parsi quix accomplissent ma presente

ordinance et sens che quix en soient tenus de rendre compte a personne nulle quelconque , a juge ne a justice spirituelle ne temporeile, anchois les fay, nomme et instablit mes hoirs legitimes, par la meilleur maniere que faire le puy. Et sens che que mondit frere, soit par eaus en nulle maniere appelleis , huchiés ne invockeit; et aussi ne vuilhe avoir a mon service nulle femme quelconque, anchois le vuilhe avoir fait par hommez, sens nulles pompes; et lesquels mes dis foidmens je recarge quix accomplissent mes dictes ordinances dedens demy an apres mon trespass ou a plus tost quix poront, adjostet en che que si mes trois foidmens prescripts ont plus chier deleis eaus Giele de Huy que sa dicte femme, cest mon intencion quix le prendent pour sa dicte femme.

Item, je reting en moy la puissance de a iceluy mon present testament prendre et mettre, adjosteir ou interpreteir, toutes fois quil moy plairat ou de faire addicion sille moy plaist. Et rappelle tous autres ordinances que fait poroie avoir devant cesti et vuille que celle soit ma deiraine volentet, par toutes les manires que testamens puet ne doit mieux valoir.

Che fut fait et ordinet lan XIIII^e et XXXV, le XXIII^e jour de mois doctembre.

Extraits.

1415. Messire J. Boduchon Galo, recteur de l'autel St.-Laurent, dans l'église Ste-Croix , à Liège veut " que on fasse mes execques humelement et simplement, sens nulle pompe à faire, sens boir et mangner à une messe soit basse ou hault, en le presenche de mon corps et que ons moy diet le comedie alle tieste de mon corps si que acoustumeit est del faire et lantienne de Saint Jehan ewangeliste apres le messe.

" Je lay a me cusin une nuve tike de lit de dois olnes et demee a tout le chevechief. Item quatre eskieles (escouilles, skeiles) de sten, v. dobliers de sten. Item uno rondeal de bois. Item une cheyér de bois et toutes autres fustailhes de bois. Item a me dit cusin et a se femme, a enweile parchon, une doble hioike (un

hockeal) de meleit forée de roige scafert (scaffaire), unc pilehon dulpy. Item a me cusine mon lit a tout le chevechief et le fourme.

Je vuilhe que me breviair escrips sour papier en dois volummes et quaelleis entre dois axhalhes, une chapiteleit escrips sour papier bin quaelleis, unc petit satier fereit covier de toile et tous autres livres quels quils soient soent distribueis et vendus por faire dire des satiers, vigiles, etc. ».

1415. J. Michelo, boulanger, veut qu'on distribue aux pauvres à ses anniversaires « decem panes seu miche in vulgari dicte *miches liveriches* ».

1416. Johanne de Cour, drapière, laisse « az dois femmes qui le metteront en vasscal, a escuncne dellez, une nuve chemise. Item, a Johan de Hodeige, une gran bachién, unne orchuel et unc standair, les melheurs quelle at par deleis lee. Item a Aely, sa cuninne, unc lit contenant dois olnes et demey a totes ses appendices et appartenances et aveuck ce dois pearez de linchouz, unne scrin stesant a piet de dit lit a une entrechainist. Item aveuck ce une pot de fier, unne paile, unne chodron daren, une tirche de sten, demey dozeine de skeile de sten et unne scrin stesant en une chauffer hault del maison... Item unne scrin entretalhiet, unne cotte de violeit forée dunne penne de vaire... unne botaille de demey stier de sten... une mappe de chinq olnez et tuaile de vj olnez... une rauche de fileit et une huge common ».

1417. « Hubert de Floxhe, de Chaponseraing, fors et haities, allant par les voies, sens fust ne sens baston, prétendant a alleir en une voiaige por cose de pegrinaige, mais ilh ne savoit de revenir; en ses boins sens et memoire, si com ses regimens et manieres demostroent, sentant, si com ilh dist, le fragilité de nature humaine qui toist soy decline, et que toutes personnes covient morir, et partant que de ce astoit certains et nient delle heure delle mort, desirant et convoitant plus porveyr a salut de son arme que a la volonteit de son corps, fist, et ordinat son testa-

ment... Item, laissat, devisat et ordinat une chambre prie se en se court et maison a Chaponseraing pour a tous jours herbegier tous povres trespassans et aveuk che ung lit tout sus stoffeit et apparelliet qui sierat en icelle chambre por sus les dis povres cuchier et aisier. Item laissat encors unc muy de spalte hiretable por cascun an achateir fowalhe por rechaffeir les dis povres ».

1417. « Maistre Goffin de Dolhen, gouverneur du mestier des corbesiers recommande, comme vraie catholique, son arme a son Createur por, le jour et heure que elle soy departirat de son corps, que solonc sa tres amiable indulgenche et nient solone sa justiche, le vowiste colloqueir en sa permanable gloire aveueque lez bin awireus de paradis ». Il veut que son corps soit enseveli « en le cymeteire delle englie de Saint Christophe ».

1419. Jean sire delle Roche, avoué de Fleron, chevalier et échevin de Liège laisse « a Oudelette, me damehelle, vj petis gobines dargent qui entrent lunc dedens lautre... Et vuilhe que ladicte Oudelette, meire desdis trois bastars, soit governeresse et tengne deleis lee mesdis enfans et les mette alle escolle tant quils ayent eage de xij ou xiiiij ans... Item lay a me filh une coroie qui fut me sour de Fanchon et unc escrin qui stat en le warde robe alle Roiche... Je lay a me filh legittime tos mes bins, fourmis tous vassilemens dor et dargent, joweaz dor et dargent et de peirles que ilh doit partager, four mis une chapeal dor lequel je vuilhe que todis demeur alle maison delle Roiche... et tot le sorplus de mes bins dont ju nay point chideseur ordineit soit en moibles ou en hiretaiges, en beistes, en bleis, en debties et autres bins. Item encors, je lay a Oudelette, me damehelle, les laines que je ay a Liege ».

1419. Marie de Lexhi laisse a Jean de Meffe « toutes les armez et armures de fier et dachier qui furent à son mary ».

1420. Isabelle delle Chinerie laisse a Catherine delle Sauz,

sa fille " dois bonnes cottes, assavoir lune de drappe de pierre et lautre de violette forées de gros vaires, me melleur heucke de sawine, me cotte de wastarde, me pilechon de conien, me cotte de fustaine, laneal doir dont son peire moy sposat, me bonne rauche et ung madonnet de cotton et tout le remanant de mes autres covrechiez et rauches... Item me cotte de melleit foreie de ratte de meire. Item a Johanne ma sereure me heuke de brunette forée de wachet. Item a Rigar de Meneche, fille de ma sereure me cotte de skerlat foreye de soire vaire a tout me roige cotreal. Item a Isabeal, ma neiche, demorante aveuk moy, une cotte de bonnette ensi que foreye est de conin ".

1420. Marguerite de Graides, drapière de Liège laisse a J. Godefroi " toutes les armez et vescunnes appartenant a corp d'homme, le mestier de drapperie et toutes hosteilhes... A Marg. Crause, toutes ses robes et jowyaz appartenant a corps de femme... Item une lit tout storey, deus mantials foreis de conien et une cotte de voer ".

1422. Goffar Flockelet, citain de Liège, laisse " unc mark de cens hiretauble a lengliese delle Magdelene sur une tenure et maison seante en Pereuse, a Liege, por enterrier yeelui testateur en lengliese ou chymeteir delle dite paroche ".

1422. Helwy de Florée laisse " aux povres sa cot de sawine forée de gro vaire, se heukial de meleit foreit dazure, une patenotre dambre, deuz anneaz et une verge dargent ".

1422. Marie le Richethomme laisse " a Katheline sa sereure ung ron de bonnette foreit de verde scafar (xhafart), une cotte de pier souree de soir vaire, ung plichon de congrien, ung costreal de futaine et ung de butane, une penne de gros vaire, ung sarot de toile et vij aunes de toile de lien, une rauche de creon, une de filet, une verge dor de griffon et demy pesante, ung coffre et une coroie de soie a toute le bourse ".

1425. « Messire L. de Puchey, prebstre, enliet sa sepulture, entre les sepultures de son peire et de sa meire jadis, en legliese de Puchey, sor lequelles il voet et ordinat que une pire covenable a chu fuist mises a trois ymages representantes les trois personnes chi devant nommées ».

1426. Mente delle Roche laisse à... « une cotte de drap appelé de Vilermostier (Mostier villeir) ».

1426. Oliv. de Jopprelhe « voloit gier et enlesyet sa sepulture en lengliese parochial Sainte Kateline en Liege, droit alle entrée delle ditte engliese.... Il lay unc panchier ou jasserant dachier, une houzecoulle, ung bachelin et une heucke de brunette forée de waghet. »

1427. Jean Wilheames, écuier fait son testament « en son bon sens et en sa bonne mémoire, vestis et chachis, foirs et haystie de corps ensi quilh apparoit de premier fache. »

1429. L. Lambilhon, houilleur de Montegnée, laisse « pour Dieu et en pure almoine a Lambièrt Rion fis, touttez mes armez teillez que je les ay, et silh aloit de vie a trespassement je vuelhe et ordine que me boucheoul et mes spallereauz, mes brecheles, me petrine et me panchier, revoisent a Anthone le Bolengier mon seroige. »

1430. Lynar Fachien, chaplain de St.-Paul, fait son testament « seant en une cheyere en une chambre basse par devant le fer de sa maison... Il veult que ses exeques fuissent faites a moins de pompes, de frais et dorguelhe quon porat, a une basse en chapitle seulement et a dois chandelles et sens soneir les clokes... Item esliet sa sepulture la on ensevelist communement les chapelens de St.-Paul. « Il partage ses biens entre ses cinq enfants naturels et leur laisse entre choses « une hanappe dargent de trois fiertons et unc gobinet. »

1431. H. de Cologne, bourgeois de Liége " enliet sa sepulture en lenglieze Saint Foid, devant le alteit que ilh avoit fait fondeir et desoubz le pire que ilh avoit fait mettre et graveir. "

1431. J. Mouxin de Herves, drapier laisse " une paire de chauche, dois cappirons qui tous sont de brunette et trois dobles de fistaines. "

1431. Franc. delle Abbie, d'Heure le Romain, ordonne " que il soit mis sur mon corps le jour de mon serviche, ung noir long drap de brunette tout nuef, lequel drap apres mes exeques faites, je vuilhe qu'il soit talhies et departis par mes proismes et donneis pour Dieu az povrez gens. Et parelement vuilhe quilh soit par eaux donneis et departis une toile qui est a Seraingne qui point nest encore curée et une autre qui est curée auvecque une pieche de mappe, et todis pour faire proyer pour moy. Item je lay a Marie, ma sereur, ung manteal de brunette forceit de gros vaire et ma rauche auvecque les manchettes batue dargent de roige drap de damas. Item une hupplandre de roge saie forée de spiroul et une manchette de bors. Item je lay alle egliese Saint Christofre pour faire stole et manike, une manchet de drap de damas noir. Item a Maroiette, ma damehelle, une hupplandre de roge drap forée dombron vaire, une manchet de rogge, unc leit tout sus stoffeis et une cotte de brunette fourée du lupart. " Il nomme des tuteurs " pour governeir, administrer et mettre alle escole " son fils Henry.

1431. B. delle Vauls, bourgeois de Huy, donne " une verge doir esmaillée dune piece dunicorn. Item me patenostrez de gayettes et mon petit pesial de kevre. " Il veut qu'on emploie le tiers du produit de ses meubles " pour recovrir par mes executeurs le grand toyct desseure les greniers de grand hospital de-sous Chestial en Huy, commenchant a hunial (?) desseure le porte sur le rue en allant vers le merchiets si avant que les dis trois parchons polront dureir et extendre et nient aultrepart, de noevez

lattez et bonne noeve verde xhaille de moyen scaucellon achatée
az merchans et livrée a laplet ou sur lovrage a Huy et soit mar-
chandet par boin conseille as covreurs verge pour verge et a leurs
frais. Item vuelle que le vies plonk qui sierat trouvet sur le viez
toict se boin ne profitable nest pour remettre en œvre qu'il soit
changiet sur noeve et remis la besoingne sierat et nient autre
part. Item vuelle que quant toutez stoffez sieront apparelyez et les
covreurs volront entreir en lovraige que le maistre dedit hospital
face descovrir et deslateir le vies toict et face son meilleur profit
des vielez schailez et lattez et a ses frais affait que ons le recou-
vrerat. "

1432. Godefroid Goffart, chapelain de Saint Pierre ordonne
" que mes confreres preistes cappellains delle engliese Saint
Pierre qui porteront le corps de my apres mon trespas a ladiete
engliese Saint Pierre et dicelle a lieu de ma sepulture, ayent
cascun de auz une fois unc demey stier de boin vin, en vin ou en
argent a leur boin plaisir... Item du pain de iiiij muis spelte en
miche livrache... Je lay a mon alteit situeit en ladiete engliese
Saint Pier desous le tour des cloques liqueis fondat siere G. de
Glons, canone, en lounur de Saint Andrier apostle, condist le
seconde fondacion, x griffons. A giele Bacheleir, jadit canone
Saint Halen a Viseit mou breviair por mettre al senestre costé.
A Idelette, mes grains armoirez, me rondeaulz de sraides et une
noeve coutryes, extans en le cheminée basse sour le scailhye.
Item syez selles dargent entrant lunc dedans l'autre, une miene
hupplande a tot le chapiron de brunette et douze foilhus de
cossins et unc mien grand chandeleir de coyvre a trois buses (a
double buyse). Item une longue burette d'argent, une roide coroige
de cuyer le giere clawe dargent a tout le cutedal a mainche de
cipres fereit dargent deseure et desous et dois sopplices. "

1433. H. de Hosden, mayeur de Huy laisse " a ung hospital
que je ay ordiné en le ville Damain amont la ville devant la puche,
xx muis de spelte de rente hiretable a assenner sur mes hiretaiges,

pour en iceli hospital herbergier et ahechier les poevers gens. "

1435. J. Portman de St.-Trond laisse a son frère " toutes et singuleirs ses armures de fer et d'acier, ses espeez et aultres bastons. "

1435. C. d'Aix " anchiens de eage, floiles de persoine et de cors dehayties et grieve maladie empêches come il apparoit az circonestans evidement, seant toutevoie sur une peire devant le maison, ordine son testament ".

1435. Agnes Jamar " veus que les jours des creatures sont brief se sensuyent com umbre de soleal " fait son testament " en la cambre basse delle maison ".

1436. Jacque aux Brebis, mayeur de Dinant laisse " a chescune des eglieses de Dynant une chandelle de deux livres chiroise pour proier pour larme de my ; a celle de Chiney ung tortice (tourtiche) de chiere de iiiii livres chiroise. Item je lay a Marie de Staus me longe hupplande de kamelin forée et xx clinkars prise dedens le merchandiese Dengleterre. "

1436. Jeanne Maheal de Heran laisse " a comons poevrez delle citeit de Liege, en remidrant et fortifiant lamoisne de ladicta citeit et le feu devant ladicta maison, trente soubs. Item a boin mestier de Gerardrie a Liege xij muis de cens sur le maison a couterons delle rue de Gerardrie, en aieux de leurs tortiche a faire pour Dieux servir az processions et a Sacramant. Item a tous prestres qui celebrent messe le jour de mes exequoz a saint Martin, ung crombster. "

1436. Gerard de Genoumont fait son testament couché " sur son lit griffement malarde, en le cheminée derier ne sa maison. "

1436. Jean le Poullain d'Alleur, écuier, choisit sa sépulture

“ par desous le pier ou Jehan le Poulain mon graissire et mes-
sire Johan le Poulain mon tres chier peire, chevalier, furent se-
pelis et sur laquelle , extant a plus pres de lieu de Sacrement
de lengliese, les ymaiges de mes jadit granssire et peire et de
moy aussi sont ensengnyés et figuréez ”... Item je lay a Lynard
delle Vaulx de Nandren, ung poevre sot qui demeurt en une
maison a Alleur, que ons li fache faire chescun an dedens le jour
delle Toussaint, des vestemens pour le valleur de iij muis spelte
tout son viskant ”.

1436. Jacob de Fouron “ esliet la sepulture de mon corps en
leglise des freres Willemiens a Avroit de leis Liege, par devant le
ymarge de la glorieuse vierge Marie extante enmy lieu de la
dict egliese... Je vuelhe que celi jour que celle messe de requiem
venrat a celebreir, que ils, les dis freres Willemiens, soient tenus
de diere et chanter tantoist apres vespre chantée, par devant la
diete ymarge de la gloriense vierge Marie et sur ma sepulture
le psalme de *miserere me Deus* et unc anterne de Notre Dame.
Item je lay a... le coroie de ung de tessut de soye clanwee dар-
gent doreit auvecque une patenostrez de coral. Je lay a Hellewy
tout son viskant durant chescun an syes panniers de koches a
avoir sur toutes mes parchons de fossez. Item je lay a Idelette les
bins moibles et scrins dhostet qui sensient : dois leis a tous leurs
aournement, les fourmez, les meilleurs couvreteurs, les chever-
chiët et linchoulx dont li ung est en le loyge devant hault. Item
ung grand lesson, dois mienez tanblez a tout le trespez, une grand
rondeal extant en flage, une pot de genné mettal, dois plas bachins
et ung bicheroul de keuvre. Item une grande goffe de stain a tout
ung coviercle, dois quartez de stain, quatre hanaps condist tasses
dargent, syes quilliers dargent dune fachon , une grande paile
(paile) dauwe, ung grand hastier de fier, une trauwee loche da-
ren, ung hanap dargent fre seit, deux tuelles , vj cossiens , ung
drap de scampné, mes lingemens et autres relles et scrins ”.

1437. Beatrix Sawroy de Verviers laisse a la femme Henry ”

ung scring le peeur , une vache et une demée chodier ; a frere Jehan ung poulhou covretoir ; a saint Mathy une mappe daltet ; a saint Remacle v olnez de tuelcz ; alle hospital a Vervier unc chodron ; as deux fillez Johan Bertho de Pepinster , chescune ung pot et une paile , "

1437. J. de Floree , le corbesier fait son testament en présence de... " et de plusieurs autrez qui ce ne sont nient , car il y a tel qui ny venroit ja ne a piet ne a cheval . "

1437. Huwar de Boix laisse " se meilleur vue , une peare de chaches de brunet et ses meilleurs soleirs . "

1437. Marie de Lymont laisse " une scus couvercle de taverne et une tirche ; une rauche de kotton a petit creteal , une autre a grand creteaulx brisiés , dois paives , une buse , ung coffre doré et ung autre de cuyre boulit , siez tailleur , une quarte de taverne sens convercle , ung roge couvertoit a dois bars , une blanche courtepoinete , le chierge , gordinez et tiers et dois orelhiet a dit lict partennans . Item ung scring quaret a trois serres , ung autre petit sringaoul , une juste de kevre , ung oirchoul a tutiron et ung a fous , ung jaune pot , une paire de noevez mesurez de kevre , trois plat de roste , ung plat de sten a ourlet , dois pintreals de bouffet , ung bachin de barbier , ung trawoit bachinet daren , ung roge coulot de soye et ung fier de wauffre ; ung coffre de mariée covert de wailheweal , une verge doir vneded dedans ronde , une rauche de filet pinchenée et ung doble covrechiet . " Elle veut que son fils " soy marie a une bonne fille ou a une bonne femme vefve sans nul reproche . "

1437. Marie de Meffe laisse " az pœvrez et hospital qui sensient : a saint Julin entre Dois Points , alle hospital Mostarde en la rue de Points , alle hospital saint Johan Baptiste , az aveuglez , alle maison delle Tierce ordene , alle hospital saint Willeme defour le pourte sainte Walbeur , az malades a sainte Walbeur , alle hos-

pital Tirebourse , alle hospital a saint Severin , alle hospital sainte Aghis , alle hospital a Kosfontaisne , az malardes a piet de tyer de saint Gile , alle hospital saint George a Tileur , alle maison delle Roese en la chalcie saint Christofle , aux beghines de Chevalbay , alle hospital saint Jacque a Pont davroit , alle maison dit de Hollongne a saint Xhristofre , az beghines deleis les Escoliers , alle hospital de Florichamps en tier de saint Giele , az beghinage defour Chestea , a beghinage deleis Pixhevache , a beghinage en le rue delle Fontaisne a deux pixherottes , alle hospital saint Abraham deleis condist saint Jean Baptiste , az beghines elle maison condist Dongne seante deriere lengliese sainte Marie Magdeleine , a chascune maison ou hospital trois griffons pour avoir huilles et fowaillez . Item az beghines de saint Xhristofre trois thonnes de harens parsi que tous les samedis de lan chescune beghine soit tenue de diere xv patenostrez et xv Ave Maria pour larme de my . Item ordonne une messe az michez perpetueiles alle altet fondet en lonnour Nostre Dame , sainte Anne , saint Quintin et saint Nicholay en lengliese saint Johan Baptiste . Item je lay x stiers pour achateir chascun an des linchouz pour dormir sus les poevrez , et parsi que chescune nuyt ons fache diere les poevrez qui herbigeront alle hospital saint Jacqueme , chacun une patenostre . Item me noir ron de melet foreit de pierse et ung dyamant ; une coroie dargent sur ung verd (pier) texhut de soye a tout une bourse de walheweal que je porte tous les jours , une heuke de coerd fouree de bleuwe et de wachet xhafart ; une robe de melleit sans penne ung plichon de live et une cotte de roige grenne . "

1437. J. Bonotte de Huy laisse 10 muids d'épeautre " pour relumineir le tavele de Crucify a lenglieuse de Huy . "

1437. Agnes le Banstelier laisse " a saint Gengulphe delle Viez Salme deux stiers doile . Item une roige couvreteur a compas , un godet dargent , une singuleire gordinne a tout le fier . "

1438. Jean de Vaulx le xhohier laisse " a Collain mon fil ung

staul que je ay en le ville Dampwers a toutes ses aisemences. Item ung staul que je ay viez marchiet de Liege. Item tout le blan harnaps a mon corps partenant. Item ung escring enquel ons moyne les denréez en Anwers et les ustillez de quoy coureurs et varles ovrent de mestier... une hupplande forée de penne de lottre, deux eawiers , xij olnez de tuwelez , etc. "

1438. Margueritte delle Fontaine laisse " une dosenne de vers cossin armoyéz des armez mon jadit peire.. Item une goffe de sten a tout le covercle alle ensengne de G. "

1438. Renchon Renole , xhohier de Liege , veut que " Ma-griette, ma femme, soit tenuwe delle donneir cescuns venredy de lan tant et si longement comme elle viskerat , a xij povrez unc grain pain et xij squelée de potaige.... Je lay mon chapiron de squerlatte a copilhe et mon signeit doire , ma houplande fourée de pixhas , un chapiron de brunet sans copilhet , unc chapeal de fier et une houscoule de fier , une pare de hauche de roge squerlat ; une poitrine a allette , une demie greveche , une par de bras-selles , une par de wans de fier et une par de strikehons de fier; une bourse de sangwine liverée a lettres de piele ; un panchier de fier sens golleir ; unc gobinet dargent. Item je laisse a compagnons de nostre mestier les queils volront estre ensemble a jour de mon serviche iij griffons. Item soit donné aux povrez celi jor x muis spelte de pain et x tonneis de hoppe. "

1438. Amelar de Vivier , de St.-Severin en Condros, laisse " vaceoul a unc brochiron la on leve les mains. Item le plus vielhe (vielh) gement qui est vers a tout son pouteren ; une vache a la-chiaus et deux veas : le plus jonne gement qui est plaine de pou-teren et grisses et deus viaus. Item le chars , yrpes , areires et hernaz apartenans a charwaiges. "

and' experience are added to a quiet life of no great disturbance
of mind or of external affairs, the body may be kept in perfect
order, and the mind may be preserved in health, and the spirit
in quietness; the result will be, increased strength, increased
energy, and a longer duration of life.

There always exists a certain amount of physical energy, which
cannot be wholly destroyed, and which may be increased by exercise,
but which may be diminished by disease, or by debility.

The amount of physical energy, however, is not the only factor in
disease. There are other causes, such as mental, emotional, and
spiritual factors, which also play a part in the development of disease.
These factors are often more important than the physical factors.
Mental factors, such as fear, anxiety, worry, and depression, can de-
crease the physical energy, and thus contribute to the development of
disease. Emotional factors, such as anger, rage, and grief, can also
decrease physical energy, and thus contribute to the development of
disease. Spiritual factors, such as faith, hope, and love, can increase
physical energy, and thus contribute to the prevention of disease.

It is important to remember that physical energy is not the only
factor in disease. Mental, emotional, and spiritual factors are also
important, and must be considered in the prevention and treatment
of disease. It is important to remember that physical energy is not
the only factor in disease. Mental, emotional, and spiritual factors are also
important, and must be considered in the prevention and treatment
of disease.

US ET COUTUMES.

1823 à 1833.

LA RUE NEUVICE, A LIÈGE.

Liège se transforme, disais-je au fils d'un de mes anciens camarades. Chaque jour nous voyons s'embellir notre chère Cité ; chaque année nous amène de beaux, de grands changements ; les rues s'élargissent, les quais et les boulevards entourent notre beau fleuve, les parcs et les squares fleurissent comme la campagne elle-même ; enfin les améliorations de tout genre se succèdent autour de nous comme par enchantement.

— C'est bien vrai, me répondit mon jeune ami ; toutes ces belles choses, je les vois et les admire ; mais sans pouvoir les apprécier, comme vous, par comparaison. Faites-moi donc voir, je vous prie, un vieux quartier du temps de votre jeunesse.

— Volontiers, lui dis-je. Voulez-vous quelques détails sur la rue Neuvice ? Mais je vous en préviens : je n'ai que des choses futile, de vraies banalités à vous dire.

— Nous verrons.

— La rue Neuvice est sans contredit une des plus anciennes et des plus commerçantes de notre ville. Depuis un temps immémorial on voit les négociants y travailler pendant quelques années comme des abeilles dans une ruche, puis se retirer des affaires avec la bourse bien garnie.

ES NOUVICE.

Qwand on qwèrève les pus chirs ônumint,
Les bais ovrage fait des meyeux ârgint,
Les bais chand'ler, ou bin l'cis le câlice;
On n'les troyeve qu'ës l'rowe d'aur, es Nouvice.

Viniz-v' d'à lon, vos troviz l'crâs michot.
Estiz-v' malâde, Froidbise féve on p'tit pot;
Voliz-v' ine messe, vos aviz Sainte Cath'renne ;
Pus lon l'sinouf carressive vosse narenue.

Des pid à l'tiesse on poleve si r'moussi,
Tos les mariége y v'nit po s'ahessi ;
Co meye loyin ont fait des hureux sôrt ;
Bin des mâlheur surdit fôu des rond d'aur.

Voliz-v' des losse, des tenne, ou des seyai,
Des plat di stain, des cwl et des coutai,
Des boniquet, dé l'soie po fer n'pelisse ;
Cotte et beguiu, tot strovève es Nouvice.

On s'y arrêtait jadis devant les étalages des plus fameux libraires. Faut-il nommer les Bassompierre, les Bourguignon, les Barnabé ? Et les orfèvres ! Les orfèvres occupaient une si grande partie des magasins, que le peuple avait baptisé Neuvice : *Li rowe d'aur*. Les roux n'osaient y passer, disait-on, dans la crainte d'être tondus ; il paraît qu'on employait les cheveux couleur or dans les ouvrages en filigrane. On disait également, en parlant d'un grélé : *C'est-on freze ; il est pus chir à l'aurfeve*. Pourtant j'ai vu passer souvent des grélés, ou *ciselés* ; mais quoi ! on ne les achetait à aucun prix !

— Autre temps, autres mœurs.

— Vous ne vous souvenez pas des orfèvres d'alors ? Oh ! Non, vous êtes trop jeune : les Berryer, les Deribaucourt (successeur de Hubart), l'ancienne maison Drion père, les Colsoul, les Gaillard (successeur de Mivion qui avait succédé à un autre successeur) ; les Drion fils, les Jenicot qui succédaient à Marie, les Denis, les Jeanne, les Magis, les Hennet, les Payant, les Walbrecq, etc. etc.

La plupart de ces familles se sont retirées des affaires, les unes pour aller respirer un air plus vif, d'autres pour se rendre à Robermont, leur dernière demeure.

Quelques-unes des grandes fortunes de Liège ont pris origine dans cette bienheureuse rue, et je ne parle pas seulement des orfèvres, mais des Pirlot, des Lamarche, des Francotte (¹)...

— Arrêtez : ne sont-ce pas des exceptions ?

— Ah ! sans doute, et cependant... Mais j'avoue qu'on a vu aussi de très-jolis patrimoines changer de mains après une ou deux générations.

— Plus souvent dans les derniers temps, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Je me doutais bien que vous alliez dire cela : autre temps, autres mœurs... Mais cela s'est vu à toutes les époques.

— Sans doute, lui dis-je, chaque fois que le fils ne travaille pas à augmenter, ou au moins, à conserver les biens qu'il reçoit de ses parents, de tout temps, il retourne insensiblement au régime du pain noir et de la brouette.

I rouviet qu'c'est l'ovrège qui r'live,
Pus qu'leus père i s'pinset malins;
L'héritage les mette es l'douc' live
Et l'plaisir magne tos les skelin.

Les efants crèhou d'vins les fiesse,
Sovint, ni savet qu'alouwer,
Leus pan, pus tard, virront d'leus bresse.
Qwand ès l' terre i sarànt hawer.

Un jour, tandis que j'entrais dans cette vieille rue Neuvice qui

(¹) Une quantité de grandes et honorables familles de Liège proviennent de la rue Neuvice. Voici quelques noms :

Delaveux, Francotte, Froidbise, Cerdontaine, Grumelier, Chaudoir, Pirlot, Lamarche, Lambinon, Thiriart, Candéze, Dawance, Bartholome, Antony, Falloise, Receveur, Gilman, Vignoul, Vivario, Brahy, Cresson, près de la Fontaine d'or, les Boeverie sœurs et leur frère juge de paix. Dans les orfèvres, Bayet, Fabri, etc. (Voyez plus haut).

avait conservé, des deux côtés, des vitrines avançant de trente à quarante centimètres sur la voirie, il vint à pleuvoir. Nous étions, il est vrai, au cinquième jour de décembre, rien d'étonnant. Non seulement les parapluies s'ouvraient, mais ce changement de temps mettait toujours les orfèvres en grand émoi. En voici la raison : Vous devez vous rappeler les anciennes montres de Messieurs les orfèvres ? Non vraiment : vous n'aviez que trois ans ; c'est en 1841 que ces Messieurs furent prévenus qu'ils ne pourraient plus disposer de la voie publique pour étaler leurs précieuses marchandises.

Sachez donc, jeune homme, que la bijouterie s'étalait dans des glaces ouvrant sur la rue ; que ces glaces en forme de caisses étaient larges de 54 centim., hautes d'un mètre, et profonde de 30 centim. Dix à douze caisses de ce volume étaient adossées chaque matin à la façade des successeurs de St.-Eloi. Inutile de vous rappeler l'agitation des propriétaires des dites caisses à la moindre apparence de pluie ; les dames patronnes accourraient sur le seuil de la porte ; aux premières gouttes d'eau, l'alerte commençait :

Thérèse, vinez mette les tentai !

Ine aute.

I va ploure, Nanesse, mettez les teut so les caisse.

Ine aute voisenne.

Habeie ! Habeie ! elle tomme à lavasse.

L'aute.

Antoine? vinez m'binamé, Mareie est èvoie fér n'commission.
Vinez placer les toiteaux.

Les servantes venaient sans s'agiter, elles plaçaient une vieille chaise dans la rue, puis elles accrochaient les ferrailles de support, ensuite les planches en forme de toit, dans le genre de celles qui couvrent les petites échoppes. Pour animer les personnes chargées de placer ces engins, les cris recommençaient de plus belle,

Avançons et écoutons :

Françoise,

Es poisse

Prindez les fier qui t'net les teut.

Qué máva temps décimbe nos dent,

Habeie !

Mareie ,

Vocial dé l'plaine et des gruzai ,

So les caisse mettez les tentai.

Cathrene,

Ji drenne !

Jan don, habeie ! vinez m'aïdi ,

Vola n'nuléie qui va s'vudi.

Es l'air ,

Lambert,

Ji veus-t-on neur et gros wallai !

Fez v'ni Fifine avou l'tentai.

Les petits toits en planches sortaient des magasins de droite et de gauche ; nous recevions de temps en temps des coups de toiteaux sans pouvoir les éviter. Quand ils étaient tous placés, la rue d'or rentrait dans le calme et le demi-jour ; car ces toits sombres avaient de 60 à 70 centimètres sur la rue, et laissaient égoutter la pluie sur les admirateurs de belles clefs de montre, dont les ornements, en or vert et jaune, entouraient de larges corailines ou d'énormes topazes à mille facettes.

La grande révolution avait probablement fait oublier les édits de nos Princes de Liège.

Voyez plutôt :

*Mandement publié au Péron de Liège au son de trompette
et mis en garde de loi ce 21 juillet 1657.*

8. La rue Neuvice estant notamment occupée et retressie par l'extension des boutiques, des entrées de maisons et des caves, il est ordonné à tous possesseurs de remettre le tout à droiture de leur fond, sans en rien excéder, etc.

9. Les gouttières des toits donnant aussi de la grande incommo-

dité aux passants par la dite rue Neuvice, les possesseurs devront conduire les canaux de leurs toits jusqu'au pavé (Louvrex, t. 3, page 2)

Nous ne devons plus nous étonner de la grandeur des anciens parapluies.

Un second mandement publié au Péron de Liége le 13 septembre 1728, dit :

Nous ordonnons que tous les toiteaux des boutiques et des maisons soient démolis dans le terme de trois mois, sinon, etc., etc.

Il y a quarante ans, Neuvice avait encore une bonne partie de ses vieilles façades en charpente et briques ; aux étages supérieurs, on voyait encore de petites fenêtres remplies de centaines de carreaux encastrés dans du plomb, ou fermées par des volets plats à fleur de mur ; la poussière noirâtre conservait les muraillles extérieures, plutôt que la couleur à l'huile.

Les trottoirs étaient tous de hauteurs différentes, quand il y en avait, et tellement étroits qu'ils ne servaient à rien, la moitié étant d'ailleurs occupée par la saillie des vitrines et par les caisses des orfèvres, qui abritaient les petits mendians dans les mauvais temps.

C'est là qu'les p'tits brubeau,
Jowit à jeu d'qwârgeux ;
So l'tape-cou, les pirette
Si wâgnit à l'manchette,
A l'poie, à peie ou creux !

C'est là qui l'mâlhureux
S'accropeve qwand feve freud ;
Qu'il magnive ine crosette,
Rassonlêve ine palette
D'on voisin générêux...

À cette époque, il y avait des négociants qui ne soignaient pas

mieux l'intérieur que le dehors de leurs habitations. Beaucoup de chambres étaient blanchies à la chaux comme les plafonds à solives; les cloisons et les portes vitrées du rez-de-chaussée étaient en bois de chêne poli, d'une teinte foncée, d'un effet sombre et triste; dans quelques-unes de ces maisons, l'alcôve remplissait encore l'arrière-boutique; on y couchait pour mieux garder les croix à la Jeannette, les boucles d'oreilles à la Dame blanche, les alliances ouvrantes, et les plaques de colliers en diamants suspendues par huit à dix rangs de petites perles blanches, presque toujours plus blanches que fines.

Mais au lieu de médire de ces intérieurs, disons plutôt, en passant, qu'ils étaient occupés par de charmantes dames, d'excellentes et laborieuses négociantes qui n'avaient nullement dégénéré; comme au siècle précédent, elles conduisaient les affaires pendant que les maris s'occupaient à fabriquer, ou sortaient pour leur plaisir.

Tous les auteurs s'accordent à chanter les louanges des Liégeoises. Voici ce que dit un petit livre très rare, écrit il y a un siècle environ :

Apologie en faveur de la nation Liégeoise. — Page 52. Ce qu'il y a de remarquable, dans ces corps (les banquiers et gros marchands), c'est que les femmes en sont pour ainsi dire les membres principaux; nous voyons ici des banquières et des marchandes, dont les noms et le crédit s'étendent au delà de l'Europe, etc., etc.

Qu'en dites-vous, mon bon ami?

— Les dames comme il faut ne font plus le commerce : c'est mauvais genre.

Mais vous ne me parlez pas des demoiselles de votre jeune temps? —

Je me hâtais de répondre qu'elles étaient fort jolies et fort aimables....

C'est tod'i bai n'j'one feie!
N'est-c' nin l'amour vikant?

Ji les trouve co joleie
Comme si j'aveus vingt'an.

Belle et douc' comme des ange, elle ni fit nin l'hossekowe,
Elle ni d'bijt māie : vinez, et l'on coréve après;
C'esteut l'homme qui hantéve ; les bâcelle pus r'koirowe
Estit simple di manire, po l'manège pleinte d'agres.

Les jônes homme pus qu'asteur
Estit fôirt binamé,
Tot près d'leû jône moncoeur
Il n'savit māie fouver.

L'amour ni compleve nin, parce qu'on n'vikêve nin chîre.
Les homme n'avit nin sogné d'esse so pau d'tims r'wine,
Et les feumme costant mon, di zelle, si t'nlt pu fire,
Et c'esteut à l'bonne sôrt qui l'cour vinève si d'nner.

— Les mœurs sont changées, dit mon jeune homme : vous étiez les enfants du vieux régime, votre récit me rappelle ceux de ma grand'mère.

— C'est possible, répondis-je ; elle ne mentait pas.

Tous les jours vers huit heures d^e matin, une fenêtre de la rue Neuvice s'ouvrat pour laisser passer la tête d'un apprenti joaillier ; à cette heure-là, voyez-vous, mon ami, quatre à cinq jeunes personnes passaient pour se rendre chez *bonne maman* : c'était ainsi qu'on nommait Madame de Beauvoir.

Ces jeunes demoiselles sont encore devant mes yeux !

Vès les hut heures, bin dispierteie
Et pu frisse qui les fleur d^e pré,
Qwate cinq jônnesse bin racoh'téie,
A mes jônes ouye vint s'mostrer.

Qwand' elle passit, qui m'el dihéve !
Portant j'el saveus todi bin.
Ji m'è rappelle, mi cour batéve :
Les cour broûlants ont leu tocsin.

D'ine ascohéie, vite à l'finiesse !
Tot sot d'jöie, ji n'mi sinteve nin ;
Ine feie passéie, divins l'tristesse
Ji r'touméve jusqu'à leddimain.

On s'aiméve sins woiseur el dire,
Si loukl c'estent l'paradis ;
Tini s'main valéve ine minlre :
C'esteut l'bon temps, mon Diu, w'est-il ?

Ces charmantes jeunes filles, à la mise simple et fraîche, — une d'elles levait parfois les yeux vers ma fenêtre —, portaient leurs livres d'étude, plus un petit panier contenant des tartines, du jambon et des fruits, enfin de quoi faire la dinette en classe.

— Quelle mesquinerie, quel *genre* ! répondit mon jeune homme ; comme c'est petit !

— Pourquoi ? lui dis-je. A cette époque l'on vivait bonnement, sans *grandeur* ; ensuite, tout le monde n'était pas riche comme à présent ; les parents cherchaient à économiser pour doter modestement leurs enfants, plus nombreux qu'aujourd'hui. Ces demoiselles étaient de très-bonnes familles bourgeoises ; madame votre mère était du nombre, et votre grand-mère trouvait fort cher le prix de douze francs par mois. De son temps l'on payait un escalin le mois d'école, et elle voulait qu'on décomptât les vacances.

— Autre temps, autres mœurs : la pension de ma sœur, répondit-il, revient à quinze cents francs ; nous vivons bien mieux et plus confortablement.

— Cela est vrai, mais vous ne devez jamais oublier, mon bon ami, que c'est par le travail que toute chose s'améliore et s'embellit.

Sauf chez les quelques grandes familles de Liège, il n'entrait pas dans les habitudes de placer les jeunes filles en pension, si ce n'est à l'étranger, ou quand on y était forcé par leurs espiègleries.

Il y a trente ans, déjà ! que les jeunes personnes ne passent plus en écolières. Puisque vous m'avez détourné de la rue Neuvice pour m'entrainer vers nos dames liégeoises, reculons un moment de sept à huit ans, vers les années 1825 à 1828 : nous retrouverons une autre génération de charmantes demoiselles en robes à manches à gigot plus volumineuses que leurs tailles élancées, et portant des peignes deux fois plus larges que leurs jolies têtes garnies de boucles en tire-bouchon.

Le dimanche, à Saint-Paul, on disait une messe à midi. Je vois encore votre tante Elisa sortant de la messe des élégantes : elle portait une robe blanche en percale à taille courte et à manches longues ; une écharpe rose et transparente couvrait ses épaules et son joli petit pied laissait voir sa teinte rosée à travers un magnifique bas à jours, encadré de souliers en maroquin vert. Sa mère, à ses côtés, portait aussi des gants blancs en percale ; elle était recouverte d'un châle superbe, qui attirait les regards de toutes les dames ; on savait qu'il avait été payé douze couronnes ! et l'on en faisait plus de fracas qu'aujourd'hui d'un châle de deux mille francs.

En hiver, les lions d'alors portaient le carrick en drap vert ou d'un blanc-jaune à cinq et six collets, pour attendre la sortie de la messe et voir défilier les jeunes personnes en cloche de ratinne à capuchon.

Oh ! sous ces vêtements, comme Elisa était gracieuse ! Comme elle me charmait, quand elle chantait : *Le réduit obscur* !

Nous trouverons Mesdames vos tantes fréquentant quelques bonnes familles, allant de temps en temps aux bals de campagne, puis quelquefois au théâtre le dimanche, ou dans la semaine, quand il y avait des cartes d'abonnés à vendre au Café des deux fontaines ; ensuite elles suivaient les concerts Grétry. Ah ! mon bon, ils étaient bien beaux ces concerts ; je regrette de ne pouvoir vous les détailler, mais je n'étais qu'un enfant alors... Je me souviens seulement d'une grande solennité ! Nous étions sur le plancher qui recouvrait le parterre, la scène était remplie de

musiciens... et l'exécution d'un grand morceau représentant la bataille de..... je ne sais plus, j'ai perdu le programme ; ce qu'il y a de certain c'est que les tambours, le canon et la fusillade me transportaient.

Ce grand concert du 11 février, anniversaire de la naissance de Grétry, vient encore m'arrêter dans notre promenade et m'amène à vous dire quelques mots du remue-ménage qu'il produisait chez tous les bourgeois de notre bonne cité. Passez-moi quelque chose, mon enfant : l'âge me rend bavard.

Habeie ! Habeie ! appontans-nos !

On meus d'avance on rit nève si caroche,
Tant qu'on polève, on s'sipatéve divins,
On ramasséve les gin dé l'même poroche,
Po z-arriver nin chir, et bin à temps.

Avu l'coiffeur c'esteut l'pus maláheie,
Po s'fer coiffer à treus coine qui bizit.
Dès l'à matin, à qvate heures, bin des feie,
On fat lever les jonesse qui doirmit.

Puis elle somm'tit à concert tote náheie,
Tote ecoid'léie d'avu leus che'vet tingle,
Comme on navai qu'à s'lu pélé deus feie.
Leus tissé hossive so leu coirps trop cinglé.

Comme ine blanke róse dispôie quequ'timps còptie,
Qui mourt è vassé qu'est riche et bin doré;
Po sûr les móde on gène, on gäielottéie,
Ces pauves éfant qui n'polet respirer.

Un mois d'avance, il fallait se préparer, chercher et retenir un carrosse ; les voitures de place n'existaient pas encore chez nous. Demandez à Mesdames vos tantes les ennuis qu'elles éprouvaient seulement pour la coiffure. Les coiffeurs de l'époque devaient avoir certain talent pour faire tenir sur la tête de ces dames un échafaudage de trois coques en fil de fer haut de 14 à 15 centim. Liège ne possédait que deux ou trois artistes renommés dans ce genre, et toutes ces dames voulaient être coiffées par les mains

habiles de MM. Gil., Tho. et Bod. Croiriez-vous, mon ami, que ces hommes laborieux, le jour du grand concert, commençaient à coiffer, dès quatre heures du matin, les jeunes personnes qui ne sortaient qu'à la soirée ?

Nos bons coiffeur tot pleins d'corège,
Po qu'tot l'monde en n'alache contint,
Corit di manège à manège,
A k'minçj d'qwate heure à matin.

— Quel temps que le vôtre !

— L'on se fait à tout, mon ami : ces dames n'étaient pas plus malheureuses que notre jeunesse d'aujourd'hui. Mademoiselle votre sœur aura d'autres soucis quoiqu'elle sorte d'un pensionnat à quinze cents francs l'an, malgré sa loge au théâtre, sa coiffeuse à l'année et le bel équipage de papa.

L'ou dépensera pour elle plus, en un mois, qu'on ne faisait alors en un an ; elle s'y habituera et ne se mariera pas plus tôt pour la cause. Je me rappelle avoir vu, étant gamin, des demoiselles, rue Neuvice et ailleurs, qui étaient à leur magasin en coiffure de bal et en costume négligé. Les affaires et le plaisir s'unissaient, de mon temps : ces dames avaient bien aussi leur petit mérite, sans du reste vouloir blâmer celles d'à présent qui sont parfaites ; celles-ci ont assez d'ouvrage à changer de toilette.

J'a vèyou divins nos botique,
Dispòie à nol heure à matin
Nos mamzelle rattinde les pratique
Avou leu tiesse comme on satin.

So l'fi d'arca treus grandes coigne
Bizi à haut treus qwârt di pid,
Li tiesse di bal, l'habit d'couhenne
Ni gèneve rin po fer s'mesti.

Vous le voyez, mon bon, je n'ai que des futilités à vous raconter ; j'admire vraiment votre courage à m'écouter. Mais dans une vieille rue que peut-on ramasser ? et d'un vieux concert pas

une note ne peut nous charmer ; enfin qu'y faire ? Il n'y a que les jeunes filles sortant des pensionnats qui peuvent vous impressionner.

— Pour mieux apprécier mon époque, détaillez-moi la vôtre.

— Connaissez-vous l'exposition de tableaux de la rue que je cherche à vous dépeindre ? Non, bien sûr. La collection n'est pas mal. Si les tableaux ne sont pas de grands maîtres, ils ne laissent pas d'attirer l'attention des étrangers.

Voici le catalogue où les noms d'auteurs ont été oubliés :

Trois *Pèlerins* se ressemblant comme deux gouttes d'eau, et ne marchant pas plus vite l'un que l'autre.

Quatre *Lions* peints séparément : l'un a le poil d'or, l'autre est noir, celui-ci vert bouteille ; le quatrième, le vieux, probablement, a le poil blanchi par les ans.

Ensuite, trois *Chevaux*, en trois tableaux portant la robe semblable aux lions : un roux, un noir et un blanc. L'on croit qu'ils sont l'œuvre de trois artistes différents.

Dans ce même champ, toujours isolés et non en troupeau, voici un *Porc* et trois *Moutons* : leur laine est teinte des mêmes couleurs que les autres animaux.

Le onzième tableau représente l'*Ange d'or*, paraissant blessé de l'offre qu'un séduisant *Chasseur* d'en face lui fait en lui présentant un lapin.

N° 13 : Une *Main bleuâtre* jure fidélité et amour au *Nom de Jésus*. — Une autre *Main d'or* montre aux acheteurs, la *Coupe d'or*, et aux vendeurs, la *Balance de la justice*. — Un *Bœuf* est à la recherche du *Pied* d'un de ses semblables. — En face, le *Sauveur* montre son *Cœur d'or* ; il regarde sa *Croix* de l'autre côté, il est scandalisé de voir un *Canon* braqué sur le *Saint-Esprit* ! C'est quelqu'un qui veut gagner les *Épaulettes*, se dit-il.

Ensuite, nous avons pour servir de modèles : Une *Grappe de raisin*, un *Râteau*, un *Anneau*, un *Chandelier*, deux *Anneaux*, une *Étoile*, un grand *Péigne*, une *Clef*, une énorme *Cloche*. Puis une *Croisette d'or*, un *Croissant*, une *Boule*, une *Chaise*, une *Roulette* et une tête noire nommée *Moriane*.

Vers le milieu du musée, le *Commerce* est représenté par un monsieur, peu habillé et tout noir de peau. Il est entouré d'énormes carottes... de tabac. Plus bas, un jeune *Agneau* cherche à s'abriter sous l'*Arbre d'or*.

Voyez-vous cette *Bottresse* qui demande à un *Savoyard* en voyage, s'il veut du lard d'Amérique; plus loin un Turc. L'homme à la *Barbe d'or* désigne un superbe *Romarin*, arraché sur la tombe de Malbrough; il veut le présenter au roi des marteaux! Le *Marteau couronné* préfère la *rose* sa voisine, qui fleurit aux rayons du *Soleil d'or*.

Par ici, voilà la *Couronne de roses* préférée par *La tête d'or* à qui l'on avait voulu donner le *Chapeau* du même métal.

— Je ne comprends rien à votre description embrouillée, mon cher voisin, que voulez-vous dire?

— Je cherche, mon jeune ami, à vous décrire les cinquante vieilles enseignes de la vieille rue Neuvice; je viens de vous nommer les tableaux avançant de 50 à 60 centimètres sur la voirie. Bien des personnes passent sans les remarquer; c'est pourtant notre petit musée en plein vent, et c'est ce qu'il y a de mieux conservé de nos vieilles coutumes. Ce sont les anciennes désignations des maisons de commerce; le peuple et les personnes de la campagne disent encore : à l'*Tiesse d'aur*, à *Chapai d'aur*⁽¹⁾, à l'*Rôlette*, à l'*Bleuve main* ⁽²⁾, à *Calise*, à l'*Ange d'or*, à *Neur Lion*, etc., etc.

Il est probable qu'il y a un siècle les enseignes avançaient dans la rue en guise des petits drapeaux qu'on arbore aux jours de fêtes. Un édit de 1728 s'exprime en ces termes :

Mandement publié au son de trompette au péron de Liège le 13 septembre 1728

Nous ordonnons que toutes les enseignes des maisons soient

⁽¹⁾ Les blouses de la garde civique de 1830 furent confectionnées au *Chapeau d'or*.

⁽²⁾ Cette maison était d'autant plus connue que le juge de paix Boverie y tenait ses séances.

retirées et appliquées contre les murailles dans le terme de trois mois.
(Louvre).

Cependant nous remarquons beaucoup de maisons du 17^{me} et 18^{me} siècle, où les enseignes, loin de venir en saillie, sont taillées dans la pierre des façades...

— |Puisque vous me parlez de tableaux, renseignez-moi, je vous prie, voisin, sur l'église Sainte-Catherine.

— Bien volontiers, je vous décrirai l'architecture comme on l'apprécie quand on est enfant : n'oubliez pas que je parle d'il y a quarante ans.

Vous savez que l'église Sainte-Catherine fut fondée en 951, et rebâtie en 1358, par Jean de Jupille, bourgeois de Liège ; mais elle a sans doute été reconstruite depuis. Elle renferme quelques bons tableaux. Celui qui me produisait le plus de sensation représentait l'enfer ! Cependant je remarquais avec un certain plaisir, que la plupart des victimes livrées aux flammes, étaient du sexe féminin ! Les enfants sont aussi égoïstes que les hommes.

Le dimanche, quand il était trop tard pour aller à la grand'messe à la paroisse, on se rendait à la messe de neuf heures à Sainte-Catherine, et là, je l'avoue à ma honte, presque toute mon attention était pour l'enfer... des femmes et pour le martyre de la patronne de l'église ; je vois encore le moulin, et le beau chien de chasse noir et blanc qui venait flairer un cadavre.

Le portail toujours simple et uni, comme aujourd'hui, avait une ornementation qui plaisait beaucoup aux enfants de 6 à 8 ans. Pour eux, mon ami, les figures garnissant la porte d'entrée attiraient leur attention bien mieux que vous ne seriez frappé aujourd'hui si vous voyiez les magnifiques figurines du moyen-âge encadrant le portail de Notre-Dame à Paris, ou les beaux ornements des portes grandioses des cathédrales de Reims et de Strasbourg.

En deux mots, voici :

C'étaient deux couvertures en planches avançant vers la rue d'un mètre cinquante centimètres environ. Ces toits simples et

sans fronton ni corniche, attachés au mur par des gonds, étaient supportés en avant par deux colonnes sans le plus petit chapiteau mérovingien ou gallo-romain. Enfin, bref ! colonnettes, style queue de balai ! deux superbes échoppes, mon ami, occupées par des marchandes d'une taille basse ; des boutiques de fruits, de pain d'épices à moulures et à sculptures, de bouquettes, enfin la joie de tous les jeunes estomacs.

— Architecture *teutai*, je comprends.

— Il n'est pas tard, dis-je à mon jeune ami ; voulez-vous une faible idée de notre marché d'il y a quarante ans ?

— Pourquoi pas, me dit-il, nous avons un bon feu, j'ai de bons cigares, je ne sais que faire aujourd'hui, j'ai vu plus de dix fois la pièce qu'on donne ce soir au théâtre ; continuez ; je vous prie.

— Comment ne pas céder à d'aussi pressantes sollicitations, surtout quand on ne demande pas mieux ?

Le Marché.

1823 à 1833.

Le Marché se faisait d'abord remarquer par sa quantité de *teutais*.

— Encore des *teutais* !

— Oui mon ami, des toiteaux, si vous préférez.

Tout notre Marché en était rempli, à l'exception des abords des trois fontaines et des petits chemins entre les boutiques, si l'on peut appeler chemin les entre-deux où les femmes sans crinoline passaient difficilement. Ces échoppes avaient leur plancher et leur toit à pignon supporté par quatre *terrasses* en forme de colonnes ; elles étaient fixées au sol, et mesuraient environ deux mètres carrés ; trois côtés étaient garnis de fortes planches sur lesquelles on étalait les produits de la saison.

Cial vos trov'z tote les verdeure :
Del surale, dè cherfou ;
Pus lon, c'esteut les pommes, les peure
Les autes frutège avou.

Po les jou maig' c'esteut l'pexh'reie,
Les ch'venne et les barbai,
Avou les sâmon, les anweié ;
A pus gros, à pu bai.

Pus lon les feute et les pés d'veche,
Et les hachisse di chin !
Tote sôrt di laid ! ricovians l'bache,
Nos friz sâver les gin.

Vès l'rowe dè Pont, totes les pojetresse.
Hâgnit coq et didon ,
Les où, les s'mince et les ahesso
Qui l'bon Diu nos fait don.

Divant Nouvice, c'esteut l'heguenue,
Qui vendêve ses bais as ;
Les coide di boyai so n'aute coinne,
Les échalotte pus bas.

Voici un Mandement publié au perron de Liège, le 13 septembre 1728, un siècle avant notre promenade au Marché : (Louvre, t. 3, pages 15 et 16).

Art. 5. Comme il importe que le cœur de la ville comme est le quartier du Marché soit entretenu plus proprement, etc., etc ;

Art. 10. Défendons à tons bouchers, tueurs de porcs, harangiers, vendeurs de poissons frais, secs et salés de jeter aucune tripaille, boyaux, sang de bestiaux, cocares de morues, ni autres choses dans les dites rues ni dans les égouts de la ville.

Art. 11. Défendons à toutes verdurières, fruitières de jeter les écorces de pois et de fèves dans la rue, etc.

Art. 12. Les vendeuses de volailles seront obligées de lever leurs ordures tous les jours.

Art. 13 Nous ordonnons aux vendeuses de volaille de mettre les plumes dans les manes ou sacs, afin que le vent ne les emporte pas dans les boutiques, etc., etc.

Vers le coin du Marché où l'on voyait encore quelques degrés en pierre qui avaient conduit à l'église St.-Lambert, se trouvaient les marchandes de fleurs ; puis en face de l'Hôtel-de-Ville, les boutiques de pieds de mouton, des foies de veau et de bœuf, où trente-six sortes de grossiers hachis blessaient le regard, même le regard des gamins. Passons vite : ces rebuts des abattoirs ne sentent pas la rose. Voici les légumes.

En face de la rue Neuvice, une femme très-connue, *la beguenné*, vendait des cordes à boyaux pour les moulins à filer, des oignons, des échalottes et de l'ail.

Vers la rue du Pont, l'on pouvait admirer des volailles de toute espèce, du gibier, enfin les pièces les plus rares, pélemèle avec les plus communes. En outre, on colportait par toute la ville les divers produits des riches basses cours de la Hesbaye, morts ou vivants.

La preuve que ces marchandises s'écoulent plus facilement aujourd'hui, c'est que vous n'entendez plus crier dans les rues, par les gens d'Ans et autres villages et par les femmes du marché : *On bai didon ! On jône cosset, nosse dame ! Des baix pivion !* et tant d'autres choses. A cette époque, mon ami, nous n'avions pas à tous les coins des rues des gastronomes, nous n'en avions pas un ! Les Bautié et autres étaient en apprentissage dans de plus grandes villes ; les Bernay allaient encore à l'école.

Vers les mineurs se trouvaient les mannes d'œufs, les semences, les boutures, etc. Il n'y a là rien de nouveau, me direz-vous ; je le sais. Cependant ces centaines de toits en planches superposées, noircies par le temps et la poussière, dont une partie tombaient de vétusté, ces toits pourris aux trois quarts et raccommodés avec de mauvais morceaux de bois, offraient un coup d'œil pittoresque peut-être, mais peu gai. Vus de l'hôtel de ville et des étages des

maisons environnantes, ces lugubres *teutais* ne valaient pas, bien sans faut, nos beaux acacias s'élevant au dessus des habitations à cinq étages.

Le rossignol du quartier était une grande et forte femme ; l'accompagnateur était son petit mari, Nabot à barbe noire, occupé sans relâche à la manivelle d'un orgue, qu'il faisait mouvoir à tour de bras. Notre forte chanteuse donnait de l'animation et de la gaité aux habitants des baraques. Il me semble encore entendre ce fameux air populaire qu'on a chanté tant d'années :

Guer... nadier, que tu m'affliges
En m'appernant ton départ, etc.

Voyez, là bas, cette grande et maigre femme parcourant les rues une manne sur la tête : elle traîne la savate; c'est la célèbre Zabai, *li r'côpresse*, autrement dit la revendeuse. Quand nos administrateurs d'alors eurent arrêté de faire démolir les toiteaux du marché, il y eut des murmures, cela se comprend, et Simonis chanta une pasquée là-dessus. Le prince d'Orange vint à Liège ; les femmes du marché s'empressèrent de signer une pétition réclamant le rétablissement des toits de leurs échoppes, et ce fut la fameuse Zabai qui se chargea de la présenter au prince. *Binamé prince, rindez-nos nos baraque*, s'écriait-elle. *Oh ! binamé Sire, nos teutai, s'il v'plait.* On dut expliquer au prince la signification de ces paroles ; il demandait : que vent cette femme ? et Zabai de répondre de plus belle : *Nos teutai binamé Sire, fez les r'mette allez, s'il v'plait grand Sire ; fez veie, binamé, qui v's estez l'maisse.*

On raconte une quantité de mots et de réponses très pittoresques venant de la revendeuse, mais silence là-dessus : madame Zabai n'avait pas été élevée chez bonne maman.

Dans les dernières années, Zabai buvait beaucoup (l'altération est une maladie)

Cependant elle n'oubliait jamais sa prière à la Ste-Vierge ; vers les onze heures et demie du matin, on la voyait se diriger vers l'église St.-Denis, et là se trainant de son mieux et le plus

d'aplomb possible, elle faisait une profonde révérence à la statue, puis elle prononçait à demi-voix la prière que voici :

Oh ! binaméie Vierge-Mareie !
Vos estez m'mère, jí so vosse feie ;
Vos estez pleinte di grâce,
Et mi pleinte di pequet.
Vos fils est moirt so l'âbe del creux
Et l'meune à Saint-Gilles, à jubet.
Oh ! binaméie Vierge-Mareie,
Qu'e pous-je, donc mi, si j'a si seu !
Ji va co heure on d'meie.

Ce qui paraîtrait étrange maintenant, ce serait de revoir un abattoir en plein marché. Le coin de la rue du Pont et de la rue Féronstrée (actuellement la maison Magnée), était occupé par une vieille maison, nommée la Halle des Vignerons : le rez-de-chaussée était un abattoir. Les promeneurs ainsi que nos mamans, en allant au marché, pouvaient jouir de l'agrément de voir assommer et écorcher les moutons, les veaux et leurs oncles les bœufs. C'est en 1823 que la ville fit construire le premier abattoir, *ès Pexheu-rowe*, celui qui va être démolî pour faire place au quai des Pêcheurs. L'on tuait aussi rue du Pont, *ès l'Hospice à l'mostâde*; enfin chez les bouchers. Mais nous sommes en progrès : c'est un spectacle tombé. Ce n'est pas comme les combats de coqs qui ont repris faveur; le peuple s'amuse encore à exciter et à faire souffrir ces pauvres bêtes, et les rois font encore battre les peuples!

Ces scènes où le sang coule me rappellent la dernière exécution à mort. Je vois encore la lugubre charrette traverser la foule entre deux haies de têtes d'hommes et de femmes, le marché était comble ! c'était à l'heure de midi, les ouvriers venaient en masses joyeuses grossir le nombre de curieux. Depuis la prison jusque sur la place du Spectacle (celle-ci méritait deux fois ce nom, puisque l'instrument du supplice y était élevé) l'on ne pouvait circuler.

Je crois que ce dernier condamné était un nommé Pickel ou

Dechamps ; un des deux fut fait chrétien avant l'exécution ; on le baptisa, on le confessa, et après qu'il eut rempli tous les devoirs d'un bon catholique, on l'envoya, sans tête, demander son pardon à Dieu. La tête repose (non pas en paix) à l'Université de notre ville, où elle est exposée à tous les regards.

Mais je bavarde et vagabonde en zig-zag hors de mon chemin. Abandonnons le marché : ce champ est trop fertile pour votre vieux voisin ; laissons aux savants historiens le soin de nous retracer les faits qui se sont accomplis au pied de notre cher Péron, à la Violette et à Saint-Lambert.

Reliant le Grand-marché au quartier d'Outre-Meuse, la rue Neuvice était la première en émoi, dès qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire en ville. Les historiens racontent que la nuit, anciennement, la dite rue était fermée et barrée de chaînes aux deux bouts, et que dans les trois ruelles y aboutissant, un bourgeois faisait sentinelle à tour de rôle. La rue du Carré, large d'un mètre et quelques centimètres servait de télégraphe aux troupes bourgeoises de la rue Neuvice et de la rue du Pont. Depuis que les Liégeois sont devenus doux comme de vrais moutons, les ruelles du Stalon, de l'Epée et du Carré ont changé de destination ; elles sont plus utiles aux femmes des maraîchers et autres femmes de la campagne qu'aux gardes civiques. Ce qui leur donne surtout de la vogue, ne sont-ce pas les petites hôtelleries aux cafetières en cuivre plus reluisantes que l'or, versant à tasse pleine un succulent café ; derrière les vitrines, les dorées au corin bruni, plus fines qu'au village, vous font venir l'eau à la bouche ; le petit verre de *doux* qui se prend après le café anime la gaité et donne à nos bonnes gens du courage pour aller reprendre leurs rudes travaux ?

Cependant la rue Neuvice, depuis qu'elle n'est plus barrée par des chaînes, a éprouvé encore plus d'une commotion. Écoutez plutôt.

Un beau matin de l'an de grâce 1830, nous entendimes tout-à-coup, de l'atelier où nous étions en apprentissage, un bruit confus et toujours croissant ; on criait, on courait, on fermait les

portes avec frayeur, on renversait les vieilles gens qui n'alliaient pas assez vite ; les orfèvres emportaient et cachaient leurs glaces remplies de bijoux précieux ; enfin, panique et confusion générale La révolution éclatait. Les ateliers se ferment ; nous descendons les escaliers quatre à quatre, et nous voilà courant les rues comme les autres sans savoir pourquoi, ou plutôt pour voir ce que c'était qu'une révolution.

A l'âge de douze à treize ans, tout est beau, tout est nouveau ; étions-nous fiers de porter la cocarde rouge et jaune ! nous aurions voulu être assez forts pour porter le fusil ; mais il fallait nous contenter d'aller sur les places publiques pour apprendre quelque chose. A la fin cela n'était pas amusant ; la physionomie de nos parents ne contribuait pas peu à rabattre notre joie.

A quelque temps de la première alerte, nous voyons arriver un bourgeois traînant un grand sabre, et ordonnant aux habitants de la rue de dépaver et de porter les pavés dans les chambres ; l'ennemi, disait-on, descendait en ville par les Bayards. Alors nous trouvions la révolution plus amusaute. Avec quel zèle nous portions les pavés ; quel plaisir à cet âge de charger un petit mousquet et d'apprendre à se défendre ; quelle émotion on éprouvait en voyant la ville déserte troublée seulement par quelques patrouilles formées de pères de famille ! Le canon gronde à Sainte-Walburge ; voilà vos frères, sans expérience de la guerre, les voilà en pleine campagne, à attendre l'ennemi !

Puis, le cœur déchiré, nous voilà cherchant parmi les blessés, parmi les morts, ceux des nôtres qui n'étaient pas rentrés....

Ci jou là, les mohonne avit leus ouhe serré,
On d'hève qui l'Citadelle so Lige allève tirer !
Li veye esteut d'seuléie, c'esteut on coirps sans âme ;
Et s'on trovée ine feumme, c'esteut avou des lâme
Qu'elle breyéve après s'fils qui n'esteut nii rentré !

Les pus vis fit l'patroie et r'passit à chaque heure,
Avou l'sâbe ou l'coutai qui pindéve à n'brâdeure.
Puis c'esteut l'gârde di feumme avou l'pike à bordon

Qui volit s'aller batte et sutni nos canon,
Tos, mostrit pus d'corège, pus d'corège qui d'tourneure.

Divins los nos manège on oyéve les parint
Qui s'dhibit à l'oreye : cachans nosse Saint Crespin ;
Les riche, di leu trèsor avit li pus grande sogne,
On houkive les maçon po murer les bourgogne ,
Et jusqu'i d'vins les pusse on d'hindéve tot l'ârgint.

Pour le dire en passant, ayant pris une part brillante à la révolution, n'avais-je pas bien mérité une toute petite croix ?

Mais je divague.

Jeune homme habitué à suivre des chemins plats et faciles, aurez-vous le courage de gravir notre vieux pont ?

— *Oui j'aurai ce courage, etc., etc.*

— Nous tâcherons, vaillant chevalier, de rendre le voyage le moins fatigant possible. D'abord, sachez que mon intention n'est pas de vous conter l'histoire du Pont-des-Arches : je ne vous apprendrai pas que sa première pierre a été posée le 17 octobre 1648, que l'argent manquait, qu'on a dû collecter ; que le métier des orfèvres a contribué à son achèvement par des dons ; qu'on a dû imposer la tonne de bière de 10 liards ! que le clergé même a été prié de payer cet impôt ! que chaque bourgeois a dû faire payer ou payer son jour de corvée à tour de rôle, et qu'on se dispensait d'une journée de travail pour la somme de cinq pattars ; qu'enfin, dans le mélange du mortier, il y avait autant de patriottisme que de chaux.

— Autre temps, autres mœurs.

— Oui, mon ami, dans ce temps là, l'on faisait les ponts avec beaucoup de dévouement et peu d'écus ; à présent il faut retourner la phrase.

Je reprends mon sujet.

Le Pont-des-Arches.

A la descente du Pont-des-Arches vers la ville, quoique la

population fut à cette époque en-dessous de moitié de ce qu'elle est à présent, il y avait presque toujours encombrement. Le tournant vers le quai de la Batte a été élargi, plusieurs maisons ont disparu pour laisser plus d'espace à la circulation. Aux extrémités du pont, escarpé comme un dos d'âne, les charretiers devaient s'arrêter pour atteler les chevaux d'allège; ensuite au-dessus (au milieu), pour les dételer et fourrer des bâtons dans les roues, afin d'arrêter une course trop dangereuse.

Le petit garçon, pour ce dernier service, recevait deux liards du charretier.

Deux aidan po l'metteu d'clapette. Voilà encore une profession de perdue, il y aura toujours des personnes qui mettront bâtons en roue, mais ce sera pour des intérêts d'autre sorte. Les freins primitifs à deux liards ne sont plus de mode.

— Comme les liards n'ont plus cours.

— Notre pont, qui reliait le centre de la ville aux grands chemins de l'Allemagne et du Nord, présentait à toute heure un grand mouvement. Si les chemins de fer n'étaient pas arrivés, pour diminuer la circulation des voitures, il eût fallu construire deux autres ponts. De mon temps, il n'y avait qu'un seul passage. Pour traverser la Meuse sans prendre par le Pont-des-Arches, il fallait ou se jeter à la nage, se servir d'un bateau, remonter jusqu'à Huy ou descendre jusqu'à Maestricht. De Dinant à Maestricht il n'existe que quatre ponts, un par ville; bientôt Liège en comportera cinq à elle seule.

— Vous allongez votre voyage, voisin?

— Vraiment! je vous offre un cigare.

— Volontiers; merci, voisin.

— Reprenons: Les charrettes de tous genres, les chariots de houille, de pierres, de fers, de calamine, etc., etc., le bruit étourdissant des clapettes, les freins d'alors qui représentaient de formidables crecelles; les cris des marchands en plein vent qui rétrécissaient encore le passage; les clamours des joyeux ouvriers à l'heure de la sortie des fabriques: tout cela à la fois, si vous pouvez vous le figurer, ne vous donnera encore qu'une faible idée de l'animation du Pont-des-Arches.

A pont d's-âche.

Qué tapage! Onk qui jure, l'aute barbotte.
Les corihe, los les cri hâr à hotte!
Quel arège! des chanteu : comme on brait!
Des marchand à qwâtron, à borai.

Jan! v'nez cial : av'oïou , jône crapaude?
Ine bouquette! jan , nosse dame! qu'elle est chaude!
Jan! fez m'vinde, binamé, tot bollant.
Es bon bourre elle flottet. A n'aidant!

Qué disdu !... on gros char, treus cherrette !
Dihindit à galop, leus clappette
Clabottante fit oï pine! pan! pan!
Clik! clak! clak! puis l'corihe: flan! flan! flan!

On veyeve les vi ch'vâ d'atelège.
Qui montit à l'copette avou l'chège.
Co traze feumme àx oignon qui bréyit:
A n'aidant! mes borai si haitit.

Chaque saison amenait un nouvel article de vente. Les *croustil-lons*, pâte légère précipitée dans de l'huile.... de lampe, bouillante ; les *tottelets*, même genre de friture mince et croquante mais de forme carrée ; les moules, les bandes de peau d'anguille servant à fouetter les toupies ; les noix, les poires cuites, les almanachs de Mathieu Laensberg, le vrai Liégeois, le double, le triple Liégeois ; les œufs durs, jaunes et rouges, nommés *cocognes*; les bouts de grosses cordes goudronnées, que les enfants allumaient et faisaient tournoyer en courant les rues le soir de la Saint Martin, le 11 novembre, aux cris répétés de :

Vivâ! Saint Mârtin!
Qu'a vindou s'cou d'châsse po beure dé vin!

Voilà du pittoresque, voilà du brouhaha, j'espère.

En été comme en hiver, le pont et ses abords étaient encombrés

de boutiques de fruits. Des femmes circulaient, portant sur la tête une petite manne recouverte d'un linge ou d'un vieux débris de sarrau ; ce linge, peu propre à l'usage, recouvrait des pois *mange tout*, cuits à l'eau et saupoudrés d'un peu de sel. De toutes parts retentissait leur voix glapissante : *Des hoches totèches chaudes, et pour abréger, des hoches totèche !*

On vendait aussi de gros marteaux en bois appelés : *mayet*, ils servaient aux enfants pour frapper sur les portes des habitations, le soir de la Toussaint. Cela s'appelait *bouriner*.

Les pêches miraculeuses, les récoltes abondantes en fruits se criaient sur le pont.

— *A deux aidant l'live di cèlike, mes bais roïa.*

— *Louki nosse dame, on bai chap'let d'ablette totès frisses : mi homme vint d'les pèhi.*

— *26 biloque po n'aidant.*

— *13 peure po n'cense.*

— *On quâtron d'preune po n'cense et d'meie.*

— *Habeie ! mes neuhe, totès hayettes !*

— *Qwate cense on plat d'govion.*

Que d'autres cris !

— *Des vegès hâre à vinde ! groagnaient les marchandes d'habits fripés.*

— *Pai d'live !*

— *Des casséiès boteye, Mamselle !*

— *Bellès mosse d'Anvers !*

— *Hâricrûle !*

— *Bai inglitin !*

— *Novais où !*

Voici les Ardennais : *Bai ramon ! — Fât-il nin des frombâhe ?*
Les hommes de Nassogne : *Des platai, des losse !*

Enfin le vieux remouleur : *Kaik ! Kaik ! à repasser les cou-
teaux, les ciseaux, les rasoi-oi-oirs !*

Je remarque, mon jeune ami, une petite moue sur votre physionomie et je la traduis par ces mots : toujours ses souvenirs de bas étage. Je l'avoue, mon récit ne renferme que des choses com-

munes et vulgaires ; que voulez-vous que j'y fasse ? Je serais bien plus banal si je vous parlais des gens comme il faut. Je vous peins le peuple, le vieux peuple d'un vieux quartier, tel qu'il était, sans l'endimancher ; c'est l'enfant qui raconte ce qu'il a vu dans la rue ; je ne suis pas prude et n'ai nulle prétention ni au *snobisme* anglais ni à l'érudition archéologique.

Et si, pour vous complaire, je me mettais à fureter dans les bibliothèques, que pourrais-je vous répéter que vous ne sachiez déjà ? Les noyades, les combats, les arbalestriers et les arquebusiers défendant le fort carré avec ses huit canons. construction établie au milieu du pont, et nommée Dardanelle ! Les croix de Verviers et le muid qu'on brisait et que l'on jetait à bas du pont ! vous savez tout cela mieux que moi ; ensuite je n'en ai rien vu de mes yeux.

Je ne puis pas même vous parler de cette inscription gravée en lettres d'or :

PONT DE LA VICTOIRE.

Ici les Liégeois ont vu briser leurs fers.

Je sais seulement qu'un aimable Français a dit à une botresse : Chère amie de mon cœur, je viens briser tes fers ; et la botresse a répondu :

Oh ! Jè l'veus bin, pendard, ti n'est qu'ine vraie canaye !
Ti happe et li prinds tot et ti s'peie co nos baye.

Je ne fais pas concurrence aux savants ; en revanche ils ne vous diront pas ce que je dis : c'est au dessous d'eux. Je m'en console ; j'ai un faible pour mes souvenirs d'enfance.

— Là, là, je suis tout oreille, voisin : me diriez-vous bien pourquoi l'on fait pirouetter les ponts ? (1)

— Les uns disent qu'on doit suivre le torrent et se placer avec le fil de l'eau ; les autres, à tort, je pense, disent qu'on les change pour donner de l'occupation aux historiens.

(1) Le nouveau Pont-des-Arches, partant du même point que l'ancien du côté d'Outre-Meuse, vient aboutir sur la rive gauze, à une trentaine de mètres en amont de son prédecesseur.

La rue du Pont a eu le pont Reginard, achevé en 1034 ; la rue Neuvice en a eu trois. Dans deux siècles on fera encore une nouvelle percée ; dans quatre cents ans le nouveau pont s'alignera avec la rue du Mouton Blanc ; plus tard, il enfilera sa vieille rue de Souverain-Pont ; après deux mille ans de voyage, le nouveau pont se nommera comme son prédécesseur : Oger le Danois ! Nos arrière-neveux danseront le crâmignon, et ils chanteront dans un wallon nouveau, qui ne sera rien d'autre que la langue française passée de mode : et l'on revient toujours à ses premières amours.

Mais dirigeons nous vers ce chanteur des rues, entendez-vous ? c'est le fameux Simonis qui chante contre le gouvernement Hollandais :

Et ion la la, po c'côp là,
Nos estans d'vins des laids drap.

Simonis se plaçait le plus souvent entre la rue des tourneurs et l'entrée de la rue Neuvice. Jamais nous ne l'avons vu qu'ivre, où à peu près. C'était le tableau vivant de l'ivrogne, et la femme qui l'accompagnait, le vrai pendant :

Ji l'a veiou cint et cint feie,
Simonis, li chanteu d'pasqueie ;
Clignant d'in ouie et l'aute serré,
Jamâie keu ni polant d'morer ;
Ca tote ses wagne c'esteut po beure.
I hossive tot chantant l'mouteure.

Comme lu s'pauve feumme esteut hisdeuse !
C'esteut l'ësaigne de l'bonne buveuse.
I falléve inté qu'équès chanson
Aller beure ses deus-treus hufion ;
Po les ètinde les gins fit l'tour,
I n'arit polou toumer.... court.

Voilà ce que j'ai vu du pinson du pont des Arches. Si vous désirez en connaître davantage, lisez : *Les chansonniers-forains*, par M. U. Capitaine, *l'Etude sur le wallon*, par M. F. Henaux, et le *Choix de chansons wallonnes* de Messieurs Bailleux et Dujardin.

— Vous ne m'avez parlé que de la descente rive-gauche ; le côté d'Outre-Meuse n'aura-t-il pas son tour ?

— Non, mon ami ; ce côté était plus tranquille. Au coin du quai des pêcheurs il y avait une misérable forge de serrurier, *amon Boty* ; en face, contre le garde corps se trouvait une échoppe en planche, ou plutôt une baraque où le vieux *Mohon* (*Moxhon*), marchand de vieilles ferrailles, ne pouvait se tenir debout ; ensuite de paisibles maisons de commerce. En descendant le pont vers la rue Chaussée-des-Prés, je me rappelle que dans une d'elles, il y avait un petit enfant de deux ans et quelques mois, fort intéressant et qui faisait déjà parler de lui ; il était né, je pense, en juillet 1822.

— Qu'avait-il d'extraordinaire ?

— Rien, mon ami, qu'une mémoire et une intelligence des plus rares ; l'on venait à la ronde pour l'entendre causer et pour l'entendre lire ; c'était dans le giron de sa mère, entouré de ses bras, ou dans un *gadot*, panier qui servait à apprendre à marcher aux enfants, qu'on allait le voir lire la gazette. A cette époque, nous autres, plus âgés, nous étions très-forts... sur les jeux.

Dire, qui là quarante an,
Les éfan,
Vinit m'qwèri po l'bresse,
Et so l'plece
Nos avl co cint jeux,
Si joyeux.

Ji m'sens tot rajoni
Dè m'sov'ni,
Di ces bâcelle à l'danse
Qui balance,
Avou les p'tits valet
Qui chantet.

Là les mâie vont pèter
A sam'lé ;
Et puis l'dragon s'énaire
Jusqu'ès l'aire,

Et qwand nos pijoli,
Nos voll,

On va r'vierser l'sèyai,
Qui l'a fait ?
I sont corou ès vòie
Tot pleins d'jòie.
Ah les calin d'èfan,
Les mèchant !

S'on aveut s'tu bouhj,
L'homme couki
Vinève à pus habeie
Po vni veie
Cou qu'esteut arrivé,
Jurant s'yé,

Là c'est-on vigreu chet
Qu'il pindet
A l'meyeu des sonnette ;
Puis Nanette
Qu'a sogne, tot costé brait :
C'est l'macrai !

Nos hestj-st à tahai
Comme l'ouhai ;
Quéqu'feie àx respounette ;
Les cachette
Respounit des heureux
A zel deux.

Et puis d'vins les pus grand
Des éfant,
C'est onk qui fire à l'crâwe,
Henne à l'âwe...
Les campinaire rolit
Tant qu'polit

Loukiz ! l'kaiken bráillé
Va voler
Po s'riposer so l'crosse
Qui l'main hosse.
Puis nos oyî l'chanson,
Dè pison.

Nos chant avâ l'quârti
S'rêpètlt ;
Nos n'avî qu'dès bonheur,
A tote heure;
Portant nos n'dihî nin :
Ah ! l'bon temps !

Todi nos sohaitl
D'ess' pus vî :
Efant, dimanez jône ;
Ca les pône
Crehet comme les gëant
Tos les an.

C'est aux bords de la Meuse, rive droite, qu'il y avait des jeux. Les rivages avaient pour nous un véritable aimant qui nous attirait constamment; il nous semblait qu'on y respirait plus à l'aise, parce qu'on y avait de l'air et de la liberté.

Ax bôird de l'Mouse.

Vès l'Mouse, tot jône ji m'fève poirter
A crâvai so Garite,
Vès l'Mouse ! qwand ji sava roter
J'y cora t-à pus vite.

E cachette nos alli wayi.
Po fer des p'tits pont d'pire ;
Puis n'fi passer l'batai d'papi
Es corant d'ine colire.

Avou n'veye losse on v'nêve pehl
Les p'tits pehon so l'bôird ;
Où l'gris fil so n'canne attéchtl,
A l'pêhe fêve co mons d'toirt.

Bin j'veus co les p'tits panai
Avou l'cotte ritrosseie ;
Fifine, à l'pêhe âx blancs caiewai,
Mostrêve bin pus qu'li ch'veie !

Les p'tits govion divins l'crameu
Qwèrit après n'cachette,
Oh ! comme on esteut awoureu
Dè veie cori l'âblette !

Foù d'ine lâsse nos fi-ston batai
Qu'alléve dreut sins còp d'hôre,
On boquet d'fil, on vi coirdai
El'raminéve à pôrt.

Onk sût l'ponton fait d'on sabot,
Qu'a ses voile, ses ahesse ;
Ine autre grêveie après l'chabot,
Ou l'picur d'ine grevesse.

Il m'sonle qui j'veus li p'tit molin.
Fait di p'tites planchette,
Oh ! comme ès l'aiwe elle tournit bin,
Les hellès p'ti-z-élette.

Là, m'prumi pas, mes prumis jeu,
Là m'veie a sùvou s'couise.
Po mori, j'sèreus mâlheureux
Si c'n'est àx bôird dè l'Mouse.

Nous étions les gamins des rives de la Meuse ; veuillez ne pas confondre avec ceux qu'on appelle : *Rôleu d'ravage*, nous n'étions pas même cousins.

Quand les grandes eaux nous repoussaient loin des rivages, nous avions d'autres émotions ! C'était d'abord le dangereux passage des bateaux, la descente des arbres et des planches entraînés par le courant ; des meubles, quelquefois, jusqu'au berceau d'une pauvre chaumière ; la désolation d'un pauvre ménage ; puis, la débâcle des glaçons qui venaient se briser contre le popt. Quand la Meuse débordait, les bateliers qui ne passaient pas par la seconde arche, rive droite, étaient considérés comme des hommes sans cœur, des poltrons. Que d'accidents ! que de sinistres dont nous avons été témoins ; que de bateaux n'avons-nous pas vus se

plier en deux après avoir barré l'arche et les piles ; il me semble encore entendre le craquement de ces forts pontons chargés de houille où de chaux ; puis je vois les débris flottants....

Es l'maheie aiwe bouleuse on veyeve s'efondrer,
Les naiveu si k'battant int le râve, les feré !
I n;brèylt qu'on moumint, des cris qui v'dinit l'five !
Puis leus chapai flottit tot tournant ès l'éhive.

Vosse cour si d'falihevè, et l'coleur di pach'min
Toumève so vosse visège qwand d'zeu l'aiwe leus deur main
Si k'battit n'dierrenne feie po s'rijonde et po dire :
Oh ! mon Diu, pardonnez-mé ! et s'sez-mé ine plece à cire.

Les baye et les rivage si remplihit d'curieux,
Po veie cori l'neçalle di quèqué hardi tenneu ;
Comme il estit contint, qwand pus habeie qui l'moirt,
I poilt raminer des homme vikants so l'bôird.

Il ne se passait pas d'année qu'un de nos courageux voisins ne sauvât une quantité de naufragés. Il est vrai que sa maison donnait sur le fleuve et qu'il voyait les accidents un des premiers ; la seule pêche de cet homme était celle des malheureux bateliers ; après avoir risqué sa vie, il bourrait sa pipe, sifflait son petit air, puis il allait reprendre la besogne à sa tannerie comme s'il avait fait la chose la plus simple et la plus naturelle du monde.

— Il remportait des médailles ?

— Non , mon ami , personne ne pensait aux médailles en ce temps-là ; mais cet homme courageux était une vieille connaissance de Napoléon premier : deux fois l'empereur lui avait remis la croix des braves sur le champ de bataille.

Nous n'avons plus de sinistres au passage des ponts ; cela seul vaut les millions dépensés. Le génie de l'homme a fait l'éducation de notre belle Meuse, tout en faisant sa toilette ; elle ne court plus comme une vagabonde, tantôt furieuse, ne cherchant que la destruction et la ruine ; tantôt faible et rampante, pouvant à peine porter une légère nacelle.

Eh bien, mon jeune ami, je pense que nous ressemblons un peu aux rivières ; c'est l'instruction qui nous élèvera et nous conduira au même niveau d'ordre et de paix.

Dans mon jeune temps, les bateaux étaient très-souvent conduits par le vieux Moreaux ; quand on l'apercevait au gouvernail, l'on se disait : *c'est l'vi Morai !* et l'on était tranquille sur le sort du bateau et sur la vie des bateliers.

Pour une couronne, une écu de six livres, cet homme expert qu'on prenait *Aux six maisons*, traversait toute la ville dans les eaux les plus difficiles, le courant de Saint-Jacques, le pont, enfin jusqu'à Corommeuse, *avou les batais chergi à flahé !* tellement que l'eau était sur le point d'entrer par les hauts bords. Jamais il n'arriva d'accident à *Morai* ; son état était de passer sous le pont. A présent il n'y a plus de difficulté ; cette profession est tombée à l'eau.

— Voilà la différence, un état de perdu.

— Oui, mon bon, et une source de malheur tarie. Déjà en 1446, Bouille raconte qu'il y avait au milieu du pont une chapelle en l'honneur de Sainte-Barbe, pour la consolation des bateliers qui se trouvaient en péril de faire naufrage.

La rivière en ce moment me donne le frisson. Laissez-moi tisonner mon feu comme les vieilles gens de ce temps. Alors cela ne dérangeait personne.

— Autre temps, autres mœurs.

— J'établis les différences ; elles seront toutes pour votre grande facilité.

Mais vous savez, mon ami, que nous sommes au cinq décembre, la veille de la Saint-Nicolas : il me reste encore quelques niaiseries à vous débiter.

— Continuez, je vous prie.

— Toute la journée, on voyait circuler les enfants, allant porter leur cabas, fait d'une feuille de papier, chez les bons parents. Cette formalité se nommait : *aller mette si cabasse*. Le dit cabas renfermait du chocolat ou quelques bonbons pour flatter le domestique du grand Saint-Nicolas, ce qui disait clairement aux

enfants : si un jour vous devenez solliciteur, n'oubliez pas les domestiques. Depuis la chaumi re jusqu'au Palais, il y a des domestiques  flatter. *Hanscrouf*, celui de Saint-Nicolas, est un personnage d'importance ; jusqu'aux jeunes personnes ont des  gards pour Hanscrouf ! — Le fragile panier contenant un peu de foin pour l'ane du grand saint se placait dans la chemin e des oncles de sucre et des bons amis ; le soir, les enfants, tout pleins d'une vive agitation, se mettaient  genoux devant le foyer pour prier le bon Saint-Nicolas et lui demander les joujoux qu'ils avaient r v s ; dans ce moment solennel, il leur arrivait une avalanche de noix, de pommes, de petits *bounammes* (pains d' pices), etc., etc. ; toutes ces choses amusaient les enfants, qui parfois avaient bien peur.

Ci jol l  tos les  fant,
Vis frit bin creure  n'discange ;
I sont pahule et tronlant ;
I v'houtet comme des p'tits ange.

Dans quelques familles, on avait conserv  la vieille habitude de se d guiser en Saint-Nicolas. Le bon  v que s'avancait majestueusement avec sa suite, faisait la le on aux enfants et distribuait verges et bonbons ; mais quand la pi ce  tait bien jou e, ils n'en  taient que plus craintifs et plus peureux. En somme, ces farces faisaient beaucoup plus de mal que de bien.

— Les temps et m me les saints ont bien chang  depuis quarante ans.

— Un peu, mon ami. Les enfants croient maintenant  la g n rosit  de leurs parents et  la r compense pour les bonnes  tudes.

A la descente du vieux Pont-des-Arches, vers la ville, il y avait un magasin presqu'aussi connu que le pont lui-m me.

Amon Lassaux.

Vollz-v' des m ie, des trompette ou des stau,
Des hais rahia, des pope, des marionnette ;

Boton, piweie, bon fil, bonnès cowette ?
Li bonne mohonne, c'esteut amon Lassaux.

A l'époque de la Saint-Nicolas, nous ne pouvions passer là sans nous arrêter un quart d'heure à la montre ; à ce magasin, les jouets nous procuraient le plaisir des yeux, en même temps que notre odorat était agréablement flatté par une excellente odeur de friture ! Il y avait en effet, de chaque côté de la rue, quatre à cinq femmes qui faisaient des *bouquettes*, des crêpes si vous préférez, et qui criaient à chaque instant : *à n'aidan totès chaudes !* Bien des personnes se souviennent encore qu'une d'elles se nommait Lamour, ce qui faisait chanter sur l'air du *Solitaire* :

C'est Lamour, Lamour, Lamour,
Qui fait des bouquettes à Pont d'z-Ache ;
C'est Lamour, Lamour, Lamour,
Qui fait des bouquettes à boître.

Il y avait alors de petits farceurs qui commandaient une bouquette cuite d'un seul côté, et quand ils l'avaient sur la main, la grande affaire était d'appliquer le côté non cuit sur la joue de la marchande ! Inutile de dire que pour ce jeu-là il fallait de bonnes jambes.

— Les jours aux grosses farces n'étaient point passés.
— Non, mon ami ; maintenant il n'y a plus d'enfants.

Je terminerai mon ennuyeux bavardage, en essayant de vous donner une faible idée du tapage et des cris poussés par les marchandes en plein vent, à la *vesprée* du cinq décembre.

Rappelez-vous, jeune homme, que nous sommes entre le pont et l'église Sainte-Catherine ; que le tournant vers la rue du Pont est de moitié plus étroit, parce que la maison Stoul, à l'*Triquoise*, n'est pas encore démolie. N'oubliions pas la rangée de 10 à 12 chevaux à bascule, les *ch'vâ godin*, alignés en dehors de la maison Houyet, qui regorge de monde comme le magasin Lassaux.

Signalons aussi les paysans placés à chaque coin de rue, en face d'un sac de noix ; ces hommes lancent à intervalles très-rap-

prochés quelques notes plus monotônes, cent fois, que le chant du coucou.

Hiae ! Mècheu, on bai qwâtron d'geie !

TATENNE.

Loukiz sâtelier mes soris, mes macrale !
Jan ! mes éfant, St -Nicoleie est cial.

Oh ! loukiz donc mes ch'vâ godin,
Mes notru-dame, et mes p'tits saint,
A n'blanmuse tos mes cavaire !
A deux patâr tote mes chêire !
Haie mes bounamme à deux aidant !
C'est tot novai et tot crohiant !
A dihe aidant mes p'tits jeu d'beye !

LI PAYSAN.

Hiae ! Mècheu, on bai qwâtron d'geie !

2^e boutique.

MAREIE CATRENNE, LI BODEIE.

Vinez, grand'mère : j'a l'botique qui régale !
Jan, mes éfant, Saint Nicoleie est cial.

A sih aidant tos mes michot,
Prustis à boure et bais et gros.
Volâ des waffe totès nouvelles,
Vos n'sarjz trover des pus belles.
Ni volez-v'nin des fins galet
A l'dozaine, divins les paquet ?
C'est cial qu'il est Saint Nicoleie !

LI PAYSAN.

Hiae, Mècheu, on bai qwâtron d'geie !

3^{me} boutique

DONNÉE LEBLANC.

Loukiz mes pope tote mousseie comme à ball!
Jan ! mes éfant, saint Nicoleie est cial.

V1 des manège di fier et d'bois ;
Qu'est-c' qui v'qwèrez ? dihez-me di quoi.
V'là des ronds-souk divins leù lasse,
Volà dè l'couqu', des spéculasse ;
Les deux cla'wti es l'fôge clawet ;
Houtez mes chin comme il hawet ?
Jan ! s'trumez-me;... jan ! belle jône feye ?

Li PAYSAN.

Haie ! Mècheu, on bai qwâtron d'geie !

4^{me} boutique.

Li HALÈIE IDA.

Volà des saint, des até, des potale ;
Jan ! mes éfant, saint Nicoleie est cial.

Loukiz mes possinet di stain,
Chand'ler, calice et sacramint ;
Volà d'quoi garni vos chapelle,
Mes notru-dame sont tote si belles.
Vola des s'priche comme di l'argint,
Po ramouyi les p'tits jardin
Mes fier-blanc r'luhet comme Saint R'meie.

Li PAYSAN.

Haie ! Mècheu, on bai qwâtron d'geie !

5^{me} boutique. 10 heures du soir.

Li VEYE POUmai qu'est tote rauke

A sih patâr mes boite avou leu dial !
Jan ! mes éfant, saint Nicoleie est cial.

Sèchiz l'ficelle di m'harliquin,
Achitez-l', madame, qu'est à clapsin !
Ach'tez-me, jan ! ji so comme ine glèce,
A piète ji v'lairè m'dierenne pèce !

Ine pauve pratique.

Mi-homme a co pierdou treus job,
Dè grand lombard ji d'hinds les sou ;
So m'meyeu cotte, et s'nouve maronne,
Ji n'a s't-awou qu'ine blanke coronne !
Po sih éfan si brave, si doux.
Et m'voisene qu'a tant d'affaire, leie...
Tais-tu, va, j'è fré n'maladeie !

LI PAYSAN.

Haïe ! Mècheu, on bai qwâtron d'geie !

Les ach'teu 11 heures du soir

ODILE, à si homme tot sortant dé Saci.

Oyez-v', mi fi, on l's étind dé l'rouwale ?
Jan ! mes éfant, Saint-Nicolie est cial.

Jan ! v'nez, Joseph, i nos fat co n'saquoi ?
Quéqu' bon dinant, on chériot d'bois,
Et po Lambert, on p'tit fisike !
A mon Lassaux vins à l'botique !
Jan ! vins, puc'qui n'savans l'wagni ;
Por z-el, mi, ji m'pass'reus d'magni !
C'est lens pus bais moumint dé l'veie.

LI PAYSAN.

Haïe ! Mècheu, on bai qwâtron d'geie !



Adon j'oïa les dieriu : còp di s'pale :
Jan ! mes éfant, Saint-Nicolie est cial.

On z-oyév' braire les étudiant
Qui chinn'lit comme des jônes-éfant.....
Puis tote blancmoite, ine málhureuse,
Vina qwéri on p'tit hufflet
Po l'orphilin si p'tit valet;
Et po n'aïdant, n'conqu' sipiaie.
Adon n'veix rauke diha co n'feie :

Haie ! Mècheu, on bai qwâtron d'geie !

Le sac aux noix était vide; la petite chandelle à deux liards était sur le point de cuire la pomme qui servait de chandelier. La pauvre femme habillée de noir vint glaner dans les écailles de noix épargpillées autour du marchand; et comme il était satisfait de sa journée, notre paysan eut la générosité de lui jeter la pomme chargée de gouttes de suif et deux noix graissées que personne n'avait voulu. Un sourire vint effleurer les lèvres de la malheureuse.

Le lendemain, je rencontrais le petit garçon conduit par sa mère; il me parut plus heureux que d'autres enfants suivis par des domestiques chargés de mannes remplies de riches jouets; il y avait sur la figure de ces petits Messieurs du mécontentement et des yeux rougis par les pleurs...

Voilà, mon cher, quelques niaiseries sur un ancien quartier de Liège; vous vous repentirez, j'en suis sûr, d'avoir questionné votre barbon de voisin; mais vous savez: l'on doit des égards à la vieillesse, et il faut passer bien des choses à l'apprenti qui raconte ce qu'il a vu, il y a quarante ans.

Vous penserez probablement que c'est ici le cas de dire: le vrai n'est pas toujours le beau.

AUGUSTE HOCK.

Septembre 1864.

AVIS.

Une maladie prolongée de M. Ulysse CAPITAINE, bibliothécaire-archiviste, l'a empêché de faire le catalogue des acquisitions de la Bibliothèque pendant cet exercice.

(Note du bureau).

•ohibitores etiamq; II. Ita ab invicem inter se
sunt communis, ut quaevis id est, et subiectus etiam
componatur. Sed independenter, si ea coactimur
mutuam debet.

CHRONIQUE.

Année 1863.

15 Mai. Publication de la grammaire wallonne de M. le lieutenant-colonel M.... Constitution du *Cercle littéraire Verviétois* (français et wallon).

15 Juillet. Le jury accorde une médaille d'or de cent francs à l'auteur du mémoire intitulé : *Dictionnaire des Houilleurs Liégeois* (M. Stanislas BORMANS).

M. Michelant, conservateur de la bibliothèque impériale à Paris, est admis en qualité de membre correspondant.

15 Novembre. La Commission des concours propose pour 1864 et l'Assemblée adopte le programme suivant :

Concours de 1864.

PROGRAMME.

A. Linguistique, Histoire, Tradition.

1^{er} CONCOURS. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des principales corporations de métiers de la bonne cité de Liège, d'après le *Recueil des Charters et Priviléges* et les autres documents qui se rapportent au même objet. Expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage

commun; remonter autant que possible à leur origine; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue; comparer enfin brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes principales des provinces belges, telles que Gand, Bruxelles, etc.

Prix : une médaille d'or de la valeur de 100 fr.

N. B. — Le Mémoire de M. Stanislas Bormans sur la corporation des *Tanneurs*, ayant été couronné par la Société en 1861, le concours n'est ouvert que pour les autres corporations.

2^e CONCOURS. — Un glossaire technologique wallon-français (relatif à une seule profession, au choix des concurrents). Citer les sources autres que les traditions orales, s'il en existe, et faire, s'il y a lieu, l'histoire des termes spéciaux les plus importants.

Prix : une médaille d'or de la valeur de 100 fr.

N. B. — Un glossaire de termes en usage dans la tannerie de M. Bormans a été couronné en 1861; un autre travail du même auteur, sur les termes techniques usités dans les houillères, a obtenu le prix en 1862. L'observation formulée ci-dessus à propos du concours n° 1 est applicable à celui-ci.

3^e CONCOURS. — Une étude sur les rues de Liège ou tout au moins d'une partie notable de la dite ville : noms (étymologies), origines, faits historiques, usages particuliers, chansons traditionnelles, dictons, proverbes et sobriquets qui s'y rapportent.

Prix : une médaille en or de la valeur de 200 fr. pour un travail embrassant toute la ville; une médaille de la valeur de 100 fr. pour un travail relatif seulement à une partie de la ville.

4^e CONCOURS. — Formuler et justifier, par les principes de la linguistique et par la comparaison des anciens textes, un système complet d'orthographe wallonne.

Prix : une médaille en or de la valeur de 200 fr.

5^e CONCOURS. — Une étude sur les légendes, les usages et les traditions populaires de Liège, comprenant, notamment :

1^o *Le peuple et les idées religieuses.* — Influence attribuée à certains saints. — Cérémonies, messes célèbres. — Allures du clergé. — Pèlerinages, confréries. — Réveillons et Noël, querelles de paroisses, etc., etc.

2^o *Le peuple et les aspirations politiques et sociales.* — Souvenirs et invocations des anciens princes et des anciens magistrats. — Division par ordres. — Les métiers, querelles des métiers. — Les écoles. — Guerres des enfants dans les rues.

3^o *Le peuple et la famille.* — Archives de famille. — Importance des généalogies. — Mœurs bourgeoises. — Le coin du feu et les soirées (*les sîzes*), les fêtes de famille, les repas, les festins (Saint-Nicolas, Nouvel An, les Rois, Pâques, Noël). — La mère de famille, la servante, les jeux et les contes d'enfants, etc.

4^o *Le peuple et la rue.* — Fêtes, jeux, danses populaires. — Foires et marchés. — Police. — Types et personnages populaires. etc., etc.

Prix : une médaille en or de la valeur de 300 fr.

6^e CONCOURS. — Un glossaire des mots wallons contenus dans les cinq premiers volumes du *Bulletin de la Société*.

Il est entendu que ce travail ne doit comprendre que les mots rares, dialectiques ou tombés en désuétude. L'indication des différentes acceptations dans lesquelles chaque vocable a été employé sera accompagnée de citations précises ou de renvois au texte des auteurs.

Prix : Une médaille en or de la valeur de 200 francs.

7^e CONCOURS. — (Prix fondé par M. CH. GRANDGAGNAGE, président de la Société). Un glossaire des anciens mots wallons.

Ce glossaire doit être fait sur les manuscrits, tels que ceux de Jean d'Outre-Meuse, de Jean de Stavelot, d'Hemricourt ; sur les pawilhars, les charles, etc., de telle sorte que les seuls textes imprimés dont l'auteur pourra faire usage sont ceux dont le manuscrit n'existe plus ou n'est pas accessible.

En se renfermant dans de justes bornes, les concurrents prendront

cependant soin, autant que possible, de justifier leurs interprétations. Il est entendu qu'ils laisseront entièrement de côté les mots qui, pour la forme et pour le sens, sont identiquement les mêmes en wallon et en français.

Prix : Une médaille en or de la valeur de 500 fr.

B. Poésie.

8^e concours. — Une pièce de théâtre en vers de huit ou de dix syllabes.

Prix : Une médaille en or de la valeur de 100 fr.

9^e concours. — Un tableau de mœurs liégeoises.

Prix : Une médaille en vermeil.

10^e concours. — La foire à Liège.

Prix : Une médaille en vermeil.

11^e concours. — Un petit poème ou un conte sur la vie rustique (mœurs de nos campagnes).

Prix : Une médaille en vermeil.

12^e concours. — Un crâignon, une chanson, ou en général une pièce quelconque propre à être chantée, sur un air connu ou à faire.

Prix : Une médaille en vermeil.

25 Décembre. Les membres du Bureau sont réélus : MM. Grandgagnage, président, Fuss, vice-président, Capitaine, archiviste-bibliothécaire, Bailleux, secrétaire.

La Commission du concours (MM. Desoer, Le Roy et Picard) est continuée dans ses fonctions.

Année 1864.

15 Mars. M. le docteur Brieden, professeur à Arnsberg, est élu membre correspondant.

- 15 Avril. Sous la présidence de M. de Rossius-Orban, membre honoraire, a lieu la distribution des médailles aux concours de 1861-62-63.
- 15 Décembre. M. Stanislas Bormans est élu membre titulaire en remplacement de M. Henri Bovy.
M. Nicolas Poulet, de Verviers, est élu membre correspondant.
Réélection des 4 membres formant le Bureau et de la Commission du concours.

Concours de 1865.

PROGRAMME.

A. -- Linguistique, histoire, traditions.

1^{er} CONCOURS. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des principales corporations de métiers de la bonne cité de Liège, d'après le *Recueil des Chartes et priviléges* et les autres documents qui se rapportent au même objet. Expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun ; remonter autant que possible à leur origine ; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités ; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue ; comparer enfin brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes principales des provinces belges, telles que Gand, Bruxelles, etc.

Prix : une medaille en or de la valeur de 100 fr.

N. B. Le mémoire de M. Stanislas Bormans sur la corporation des tanneurs ayant été couronné par la Société en 1861, le concours n'est ouvert que pour les autres corporations.

2^e CONCOURS. — Un glossaire technologique wallon-français (relatif à une seule profession, au choix des concurrents).

Citer les sources autres que les traditions orales, s'il en existe, et faire, s'il y a lieu, l'histoire des termes spéciaux les plus importants.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

N. B. Un glossaire de termes en usage dans la tannerie de M. Bormans, a été couronné en 1861 ; un autre travail du même auteur, sur les termes techniques usités dans les houillères, a obtenu le prix en 1862. L'observation formulée ci-dessus à propos du concours n° 1 est applicable à celui-ci.

La Société a reçu cette année un mémoire sur les charrons, charpentiers et menuisiers.

3^e CONCOURS. — Une étude sur les rues de Liège ou tout au moins d'une partie notable de la dite ville : noms (étymologies), origines, faits historiques, usages particuliers, chansons traditionnelles, dictons, proverbes et sobriquets qui s'y rapportent.

Prix : une médaille en or de la valeur de 200 fr. pour un travail embrassant toute la ville ; une médaille de la valeur de 100 fr. pour un travail relatif seulement à une partie de la ville.

4^e CONCOURS. — *La médecine populaire au pays de Liège.* Indiquer les noms des diverses affections morbides et leurs remèdes populaires (remèdes familiers). Dire à quelles influences le vulgaire les attribue ; désigner les saints dont l'intercession passe pour efficace ; décrire les pratiques et cérémonies auxquelles ces croyances donnent lieu, pèlerinages, etc., etc.

Prix : une médaille en vermeil de la valeur de 100 francs.

5^e CONCOURS. — Une étude sur les légendes, les usages et les traditions populaires de Liège, comprenant, notamment :

1^o *Le peuple et les idées religieuses.* — Influence attribuée à certains saints. — Cérémonies, messes célèbres. — Allures du clergé. — Pèlerinages, confréries. — Reveillons et Noël, querelles de paroisses, etc., etc.

2^o *Le peuple et les aspirations politiques et sociales.* — Souvenirs et invocation des anciens princes et des anciens magistrats. —

Divisions pas ordre. — Les métiers, querelles des métiers. — Les écoles. — Guerre des enfants dans les rues.

3^e *Le peuple et la famille.* — Archives de famille. — Importance des généalogies. — Mœurs bourgeoises. — Le coin du feu et les soirées (*les sises*), les fêtes de famille, les repas, les festins (saint Nicolas, nouvel an, les Rois, Pâques, Noël.) La mère de famille, la servante, les jeux et les contes d'enfants, etc.

4^e *Le peuple de la rue.* — Fêtes, jeux, danses populaires. — Foires et marchés. — Police. — Types et personnages populaires, etc., etc.

Prix: une médaille en or de la valeur de 300 fr.

6^e CONCOURS. — Un glossaire des mots wallons contenus dans les cinq premiers volumes du *Bulletin de la Société*.

Il est entendu que ce travail ne doit comprendre que les mots rares, dialectiques ou tombés en désuétude. L'indication des différentes acceptations dans lesquelles chaque vocable a été employé sera accompagnée de citations précises ou de renvois au texte des auteurs.

Prix: une médaille en or de la valeur 200 fr.

7^e CONCOURS. — (Prix fondé par M. CH. GRANDGAGNAGE, président de la Société.) Un glossaire des anciens mots wallons. Ce glossaire doit être fait sur les manuscrits, tels que ceux de Jean d'Outremeuse, de Jean de Savelot, d'Hemricourt; sur les pawilhars, les chartes, etc., de telle sorte que les seuls textes imprimés dont l'auteur pourra faire usage sont ceux dont le manuscrit n'existe plus ou n'est pas accessible. En se renfermant dans de justes bornes, les concurrents prendront cependant soin, autant que possible, de justifier leurs interprétations. Il est entendu qu'il laisseront entièrement de côté les mots qui, pour la forme et pour le sens, soient identiquement les mêmes en wallon et en français.

Prix: une médaille en or de la valeur de CINQ CENTS francs.

B. — POÉSIE.

8^e CONCOURS. — Une pièce de théâtre en vers de huit ou dix syllabes.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

9^e CONCOURS. — Un tableau de mœurs liégeoises.

Prix : une médaille en vermeil.

10^e CONCOURS. — Le quai de la Batte, à Liège, un dimanche matin.

Prix : une médaille en vermeil.

11^e CONCOURS. — Deux ou trois contes en vers.

Prix : une médaille en vermeil.

12^e CONCOURS. — Un cramignon, une chanson ou en général une pièce quelconque propre à être chantée sur un air connu ou à faire.

Prix : une médaille en vermeil.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE CES CONCOURS.

En vertu de l'article 25 du règlement, la Société fait imprimer « les pièces couronnées dans les concours et celles non couronnées qui méritent cette distinction. »

Dans toutes les pièces envoyées au concours, les convenances devront être respectées, tant pour le fond que pour la forme.

La Société a décidé que l'insertion au *Bulletin* d'une œuvre quelconque serait accompagnée du tirage à part, à ses frais, de cinquante exemplaires destinés à l'auteur de la pièce.

Pour mériter un prix, les concurrents devront obtenir au moins la moitié du nombre de points fixés par le jury pour un travail parfait.

La Société pourra décerner de simples mentions honorables. La mention honorable donne droit à une médaille en bronze, et, s'il y a lieu, à l'impression de tout ou partie de la pièce mentionnée.

La Société désire que les concurrents, tant dans leur intérêt que pour faciliter les travaux des jurys, fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront la source étrangère quelconque à laquelle ils en auraient emprunté l'idée.

Les concurrents qui feront des citations sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquelles ils auront recours. Ils voudront bien aussi designer d'une manière précise les dépôts où sont conservés les manuscrits qu'ils auront l'occasion de consulter. Les pièces destinées aux concours n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11 et 12 devront être adressées, franches de port, à M. F. Bailleux, secrétaire, avant le 15 novembre 1865; celles du 7^e concours avant le 15 novembre 1866. L'auteur désignera, sur l'enveloppe, le concours auquel il destine son œuvre.

Les dites pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit des billets cachetés, contenant leur nom et leur adresse.

Ces billets porteront pour suscription une devise répétée en tête du manuscrit. Il est interdit, sous peine d'exclusion, de faire usage d'un pseudonyme. Il est extrêmement désirable que ces manuscrits ne soient pas d'une écriture déjà connue.

Les billets accompagnant les pièces qui n'auront obtenu aucune distinction seront brûlés immédiatement après la proclamation, en séance de la Société, des décisions des jurys.

Fait en séance de la Société, le 15 novembre 1864.

Le Secrétaire,
F. BAILLEUX.

ERRATUM.

Il^e Partie, page 13, vers 8, liset.... boule...

TABLE DES MATIÈRES.

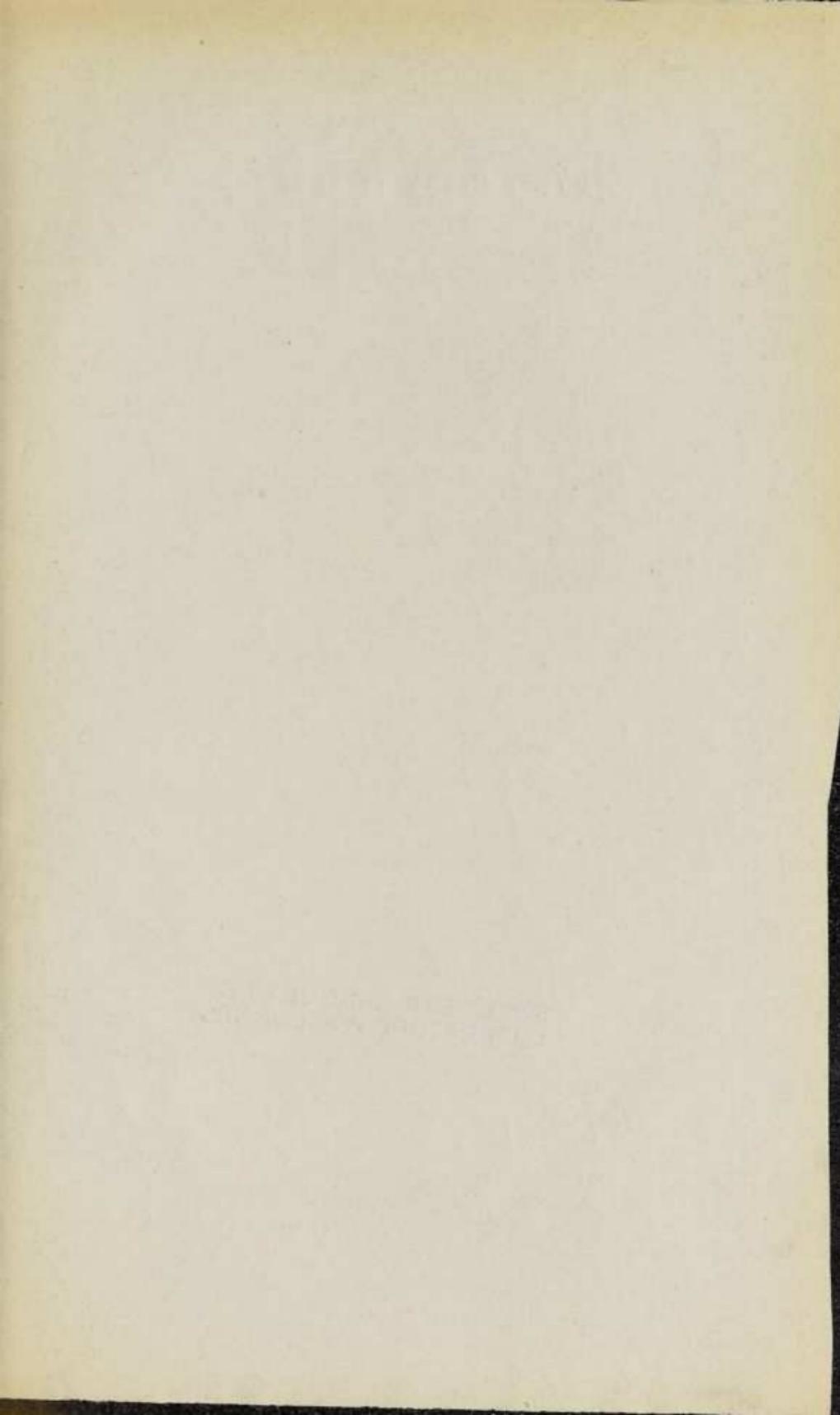
Première partie.

	Pages
Règlement de la Société	5
Tableau des membres titulaires.	15
— — honoraires	14
— — correspondants.	14
— — adjoints	15
— — décédés	26
Rapport du jury sur les concours 5, 6 et 9 de 1862	29
Pus vis, pus sots, comedieic en in' ake, par André Delchef.	55
Fauves et fauvurons, par N. Poulet (dialecte Verviétois).	87
Nos n'estans pus des éfants, crâmignon, par Nic. Defrecheux.	117
Crâmignon d'fiesse, par J.-G. Delarge.	125
Lu jônesse, crâmignon, par Paul Philippe.	127
Rapport du jury sur les concours 2 ^e et 4 ^e de 1862.	135
Vocabulaire des houilleurs Liégeois (St. Bormans), introduction. .	158
Vocabulaire	147 à 254

Deuxième partie. — Mélanges.

Pasqueie di Qwarem et Chärneyé.	1
Extraits d'un dictionnaire wallon-français composé en 1793, par H. F. Villers de Malmedy (Grandgagnage)	21

	Pages
Documents divers. Extraits des archives de Liège, communiqués à la Société par Stanislas Bormans.	95
Un vieux quartier de Liège. — La rue Neuvice. — Us et coutumes, par Aug. Hock.	117
Chronique.	159
Erratum	168



2102100034336 PB-SLW

SOCIÉTÉ DE LANGUE ET DE
LITTÉRATURE WALLONNES